Edition Hebdomadaire
$1.00 par année

Le Canada

Le Canada d'abord.
Le Canada toujours.
Rien que le Canada.
(Laurier.)

VOL V. — No 19 [EDITION HEBDOMADAIRE] MONTREAL, JEUDI 15 AOUT 1907 [EDITION HEBDOMADAIRE] PRIX UN SOU

PAGE AGRICOLE

SOMMAIRE

La Gerbe de Petits Conseils.....Glaneur
Les Eaux Résiduaires des Laiteries et des Porcheries....
Culture du Sol --- Binages.....

LA GERBE de PETITS CONSEILS

POUR LE CULTIVATEUR

COMMENT SE FAIRE UNE ASPERGERIE. — PREPARATION DU TERRAIN. — PLANTATION DES GRIFFES. — TRANSPLANTATION. — VARIETES.

QUESTION. — X... X... X... Maisonneuve, Qué.

Comme je dispose de 500 pieds de terre, que je voudrais convertir en asperge, je vous serais bien obligé si vous vouliez m'indiquer ce que je dois faire pour réussir dans cette culture.

REPONSE. — On peut créer un jardin d'asperges, soit en plantant des griffes (racines) soit en semant la graine en place où à demeure. Le premier mode est de beaucoup le meilleur, si l'on veut s'assurer de bonnes plantes qui durent plus du double de celles produites par le semis à demeure sur la couche.

Malgré ce qu'en disent certaines personnes: "que dans un terrain riche, profond et bien ameublé on peut cultiver les asperges aussi facilement que le blé d'inde, "il vaut mieux préparer de suite un lit convenable pour les recevoir en le recouvrant des couches de fumier, de terre et de terrace nécessaires. Je mets de côté la semence de la graine, ni que je considère qu'il est plus profitable pour vous d'acheter des griffes chez les marchands grainetiers ou les marchands d'arbres fruitiers. Ces griffes réussissent très bien et avancent de 2 à 3 ans l'établissement de l'asperge.

PREPARATION DU TERRAIN, POUR RECEVOIR LES GRIFFES D'ASPERGES.

Les qualités douces et succulentes de l'asperge, dépendent en grande partie de l'activité de son développement. Il faut par conséquent préparer un lit en une couche suffisamment riche et capable de provoquer chez elle, cette activité, cette vigueur dont elle a besoin.

Dès l'automne, on devra choisir un site convenable dans le jardin pour y établir l'aspergerie; cet endroit devra être à une bonne exposition, sans aucun ombrage et dans une des parties les mieux égouttées du jardin.

Dans la préparation d'une aspergerie, il est d'habitude de disposer le lit en planches parallèles de 3 à 5 pieds de largeur, plutôt qu'en forme de carré, et il faut que ce lit soit préparé d'avance, à l'automne. On enlève sur toute l'étendue de la planche une couche de terre d'un pied et demi d'épaisseur environ ; on remplace cette terre par une couche de fumier à demi consommé de 7 à 8 pouces d'épaisseur et on mêle ce fumier à la terre en bêchant à 12 ou 14 pouces de profondeur, et on comble la fosse à quelques pouces du bord avec du compost ou de la terre préparée d'avance, ou avec les restes des couches chaudes de l'année. Piétiner ensuite le terrain complète les opérations de l'année sur ce terrain.

Au pintemps suivant, on répand à la surface une petite quantité de gros sel commun et on bêche de nouveau ; on ajoute 2 à 3 pouces de terrain neuf, bien consommé, et le terrain est prêt à recevoir le plant.

PLANTATION DES GRIFFES.— Avant de planter les griffes d'asperges, il faut les choisir avec soin et n'employer que des griffes dont les yeux sont gros, et qui montrent des dispositions à donner des tiges vigoureuses. Il est de beaucoup préférable de ne planter que des griffres d'un an élevées ici ; on peut cependant se servir de celles de 2 ans. On n'arrache qu'une cinquantaine de griffes à la fois, afin de les transplanter au fur et à mesure, et ne pas laisser leurs racines trop se dessécher. S'il se trouve quelques racines cassées ou endommagées, il faut les couper au couteau au dessus de l'endroit affecté. On doit arracher les griffes avec soin, en le soulevant de terre, au moyen d'une fourche à dents plates, en aidant avec la main à les sortir de terre avec toutes leurs racines.

TRANSPLANTATION. —La planche préparée comme il est mentionné plus haut et tirée au râteau, on marque les rangs au cordeau. Sur une planche de 4 pieds de largeur, on ne peut mettre que trois rangs. La division est bien facile à faire ; tracez une ligne à un pied de chaque bord de la planche et tracez la troisième au centre des deux autres. Si la planche a 5 pieds, marquez le premier rang à 10 pouces du bord de la planche et mettez les 3 autres à 10 pouces les uns des autres. Vous avez ainsi 4 rangs sur une planche de 5 pieds de largeur.

Les griffes doivent être plantées sur les rangs, espacées d'un pied au moins les uns des autres. On les plante de deux manières, soit en leur faisant une petite tranchée, et de profondeur suffisante pour les recevoir, soit en faisant sur les lignes des petites buttes de terreau, sur lesquelles on place les griffes en étalant les racines avec soin tout autour, et en les recouvrant ensuite de bonne terre préparée et mêlée de terreau. La couche de terre que l'on rapporte pour enterrer les griffes doit être assez épaisse pour excéder le collet de la plante de 2 à 3 pouces. Si l'on plante dans des fosses ou sillus, ceux-ci doivent avoir de 3 à 4 pouces de profondeur, et dans tous les cas la plantation doit se faire le plus à bonne heure possible.

Les racines d'asperges s'étendent jusqu'à 2 et même 3 pieds de la souche. Lorsque l'on à une étendue considérable de terrain à sa disposition, il est de beaucoup préférable de ne planter les griffes d'asperges qu'à 3 ou 4 pieds les unes des autres en tous sens. Ainsi disposées, leurs racines s'enchevêtrent moins, leur végétation n'est pas entravée, et leurs produits sont beaucoup plus considérables et même plus succulants. On a vu des asperges élevées de cette façon, produire des tiges d'un pouce et demi de diamètre.

Dans ce cas, l'étendue plus considérable de terre améliorée et ameublée à sa surface, supplée à la profondeur de l'amélioration de celle qu'il faut aux asperges cultivées plus rapprochées. Dans cette méthode, pratiquée en générale aujourd'hui, il n'est pas nécessaire de bêcher et de fumer la terre à une profondeur de plus de 10 à 12 pouces.

On doit toujours planter les griffes d'asperges en quiconce, c'est-à-dire, que les plants de rangs voisins, ne doivent pas se trouver vis-à-vis les uns des autres. Il ne restera plus qu'à sarcler et biner au besoin, afin de tenir la terre toujours meublée et en bon ordre.

On n'enlèvera pas d'asperges la première année, mais il sera bon de donner des tuteurs aux tiges qui parviendront à environ deux pieds de hauteur.

A l'automne, on coupe les tiges à 2 pouces de terre, et on recouvre d'un pouce et demi environ de fumier pourri, que l'on mêle à la terre, par un léger bêchage.

Au printemps suivant, on recouvre la couche d'un peu de bonne terre préparée, à laquelle on mêle un peu de gros sel, puis on passe le râteau, et l'on voit bientôt les asperges se montrer partout; ce sera la première année où l'on pourra cueillir quelques-unes des pousses d'asperge.

Pour les cueillir, on déterre un peu les tiges, et on les coupe avec un couteau long, recourbé, aussi près que possible du collet des racines, sans toutefois l'entamer; chaque automne subséquent on rabat les tiges raz de terre, on enlève les mauvaises herbes et on recouvre de quelques pouces de bon fumier pourri.

Tous les printemps, après avoir répandu un peu de gros sel sur la surface du lit, on lui donne un léger binage, en ayant soin de ne pas endommager le collet ou la tige de la plante. Le sel, tout en étant un bon engrais, sert aussi à purger la terre des mauvaises herbes.

Les meilleures variétés sont:

GEANTE NOUVELLE BONNET DE NEINE.
ARGENTEUIL.
COLOSSAL DE CONOVER.

GLANEUR.

Prière d'adresser les questions à "Glaneur," Ste-Adèle, Qué., avec un timbre de 2 centins si l'on veut une réponse par la malle.

N. B.—Si l'on ajoute une monnaie de 10 centins (pas de timbres-postes), on recevra par la malle:

1o. Les DIRECTIONS SOMMAIRES DE LA CULTURE DU GEINSENG.

2o. Une recette pour BLANCHIR LES MAINS.

3o. Une recette contre les MOUCHES A CORNE.

A. GLANEUR,
Ste-Adèle, Qué.

Les eaux résiduaires

Des laiteries et des porcheries!

Il n'y a rien de plus encombrant dans une laiterie, une beurrerie, une fromagerie, que les résidus, eaux de lavage, débris divers, qui constituent un mélange des plus fermentescibles. L'hygiène même des locaux commande d'entraîner au plus loin des bâtiments ces liquides qui recèlent du lait, du petit-lait, du babeurre, des débris de fromages, etc., produits qui, à la faveur d'une température convenable, l'été en particulier, ont vite fait de dégager des gaz pestilentiels, qui nuisent à la bonne marche de la fabrication, polluent le lait, donne au beurre une mauvaise odeur, etc., et qui, en résumé, constituent le siège d'une multitude de microbes des plus dangereux pour le lait et les dérivés. Une fois hors des locaux, tout n'est pas fini; car il faut compter avec les voisins, incommodés par les dégagements nauséabonds des ruisseaux stagnants; et il faut faire aussi la police des puits, citernes, fontaines, réservoirs au service de la laiterie, dont l'eau ne saurait souffrir la plus faible contamination.

Dans les usines importantes, ce n'est pas le moindre de tous les soucis que de trouver un exutoire suffisant, à l'abri de tout reproche, à la grande quantité de liquides résiduaires qui sont produits journellement à l'établissement de la canalisation souterraine, à l'installation de réservoirs de capacité convenable, etc.

Dans une petite exploitation, on réunit en général tous les liquides en question dans un puits perdu; mais, si le volume d'eau à éliminer est trop considérable, ce moyen ne peut suffire.

On sait que, depuis quelque temps, on cherche dans les grandes villes comme dans certaines industries, à se débarrasser le plus commodément possible, avec profit même, s'il y a lieu, des eaux d'égout ou résiduaires. On a conseillé, par exemple, l'épuration chimique qui, comme son nom l'indique consiste à précipiter dans les liquides en question les matières organiques ou autres par l'addition d'ingrédients chimiques. Le procédé n'est pas parfait: appliqué en laiterie, il n'a pas toujours donné satisfaction. On a parlé aussi de la filtration à travers des lits artificiels qui arrêtent non seulement les matières en suspension, mais les décomposent, les oxydent, les brûlent, les nitrifient, grâce à l'intermédiaire des microbes. Le procédé n'est pas parfait non plus. Enfin, reste la méthode d'épuration par le sol, appliquée avec tant de succès aux environs de Paris pour les eaux d'égout de la capitale.

Remarquons qu'ici non seulement on se débarrasse des résidus encombrants mais que, en outre, on en tire profit, et un profit qui n'est pas du tout négligeable. Ainsi, nous dit M. Muntz dans un rapport sur l'épandage dans la plaine de Gennevilliers, on récolte à l'hectare, par exemple, 60,000 têtes d'artichauts, 1000,000 kilos de betteraves fourragères, 5 ou 6 coupes de fourrages verts représentant 80 à 100 tonnes, soit un produit brut par hectare variant entre 3,000 et 10,000 francs.

Lorsque l'épandage est bien conduit, on peut dire que l'épuration ne laisse rien à désirer. Nous nous rappelons, alors que nous visitions les champs de la plaine d'Achères, où le procédé en question est mis en pratique, avoir bu dans un fossé de colature qui récupère l'eau filtrée non utilisée par la végétation, un verre de cette eau claire, limpide, inodore et sans aucun goût, pouvant rivaliser, à ce point de vue, avec la source la plus cristalline.

Or, les eaux des laiteries, le purin et les eaux de lavage des porcheries sont autrement concentrés en matières organiques que les eaux d'égout des villes. Il y a lieu de supposer, dès lors, que l'on pourrait obtenir avec eux dans la culture de meilleurs résultats encore qu'avec le liquide précédent. Remarquons, d'ailleurs, que les matières azotées des eaux des laiteries et du purin se transforment facilement en produits ammoniacaux recélant l'azote si utile aux plantes sous un état facilement assimilable. Mais, à côté de ces considérations théoriques, on a des expériences pratiques qui viennent confirmer en tous points les suppositions.

Nous invoquerons, pour la circonstance, les résultats que nous fait connaître M. Lavalou, qui a été à même d'appliquer le mode d'emploi qui fait l'objet de cet article, et d'en constater les heureux résultats après quinze années d'expérience dans la propriété qu'il exploite au bourg Saint-Léonard et chez un propriétaire du voisinage.

On peut, nous dit l'auteur, répandre les eaux résiduaires des laiteries et des porcheries comme dans l'irrigation ordinaire, ou les transporter sur les prés — car il s'agit ici d'herbages — à l'aide de tonneaux à purin. Dans ce dernier cas, une pompe est nécessaire qui, placée dans un angle du réservoir cimenté établi en contre-bas de la laiterie et d'une contenance de 40 mètres cubes environ, sert à remplir les tonneaux. Les eaux d'égout y sont amenées par des caniveaux pavés et à ciel ouvert constituant de petits ruisseaux qui font le tour des bâtiments. Ils ne sentent jamais mauvais et ne peuvent se boucher, car le soir un simple coup de balai au moment des grands lavages suffit pour les entretenir toujours propres. En ce qui concerne l'emploi des tonneaux à purin, ils ont l'inconvénient de ne pouvoir pénétrer dans les prés en tout temps surtout dans les sols argileux, à cause des ornières profondes que tracent les roues.

Dans tous les cas où la chose est possible, il vaut mieux déverser les eaux résiduaires par irrigation dans des rigoles tracées suivant les accidents du terrain, en se servant, au besoin, du niveau d'eau pour bien utiliser le relief du sol. Il est presque superflu de dire, en effet, qu'en aucun point le liquide ne doit rester en excès et que, par contre, tout doit être arrosé. Avec des rigoles bien préparées à l'avance, un ouvrier peut faire dans une heure le travail d'un homme et d'un cheval dans une journée, en employant le tonneau à purin. En outre, on ne détériore rien dans les herbages, à condition de tracer judicieusement les rigoles et de pouvoir les boucher facilement. Or, à cet effet, on coupe le gazon et le dépose sur le bord inférieur de la saignée, la partie herbacée en dessous. Lorsque les rigoles sont devenues inutiles après l'irrigation, il suffit, pour les faire disparaître, de renverser les gazons à leur place primitive, et l'on voit l'herbe repousser bien vite, surtout au printemps. En outre, on peut ainsi arroser par tous les temps. Enfin, si l'état des lieux permet d'amener les eaux au point voulu dans des rigoles souterraines, on prévient le dégagement des mauvaises odeurs.

Mais l'irrigation n'est pas la perfection même, quels que soient ses avantages. Lorsque les animaux pâturent, ils détériorent plus ou moins les rigoles qui demandent dès lors, un certain entretien. Il faut parer aussi à l'inconvénient que présenterait le séjour du liquide au pied des arbres, quand il en existe, et que le terrain n'est pas en pente. Il y a également à compter avec les frais d'installation des conduites qui amènent l'engrais et ceux qu'entraîne la confection des rigoles.

Quant à l'effet du purin sur les pâturages, il est manifeste. Visible au bout de quatre à cinq jours, la partie arrosée se distingue très bien, par sa couleur plus verte, de celle qui ne l'a pas été : l'herbe y pousse trois ou quatre fois plus vite ; elle est très tendre et convient bien aux vaches en lactation. Il faut la faire paître dès qu'elle a atteint 10 à 15 centimètres, pour ne pas la laisser jaunir au pied. On peut mettre ainsi les bestiaux sur le pré cinq ou six fois par an. On sait que les engrais azotés poussent surtout à la végétation des graminées. On voit ici dominer, en effet, la houlque, l'agrestis, les paturins, la crételle, etc.

Lorsque l'herbe doit être fauchée, le procédé par irrigation n'est pas aussi recommandable, car elle pousse très vite et est trop molle pour pouvoir attendre la floraison sans verser, à moins, toutefois, que le printemps ne soit très sec. Dans ce cas, il est préférable de choisir l'arrosage par tonneaux, qui distribue moins de liquide, au printemps immédiatement avant ou immédiatement après une petite pluie fine. Dans ces conditions, on arrive à doubler la production du foin dans les herbages médiocres ou de moyenne qualité. L'auteur cite à ce sujet un mauvais herbage de 6 hectares, loué 300 francs l'an, qui fut complètement transformé au bout de quelques mois d'arrosage. Auparavant, il ne nourrissait les mois d'été, que trois ou quatre veaux d'un an, tandis qu'après il put entretenir le double de bêtes à cornes, durant neuf mois de l'année. Les carex les joncs, les arrête-bœuf, les grandes pâquerettes, "herbe sûre", caractéristiques des terrains maigres et humides, durent céder la place aux bonnes graminées, paturins, agrestis, houlque, crételle, etc.

Quant au nombre des arrosages à donner, il varie avec l'intensité de ces derniers, la nature du sol, la fréquence des pluies. On sait, en outre, que les principes du purin et des résidus des laiteries sont rapidement assimilables par les végétaux et que leur effet n'est donc pas de longue durée. Au bout de la deuxième année, l'influence des arrosages est déjà moins prononcée, pour disparaître complètement au bout de la troisième année. Il n'y a donc pas à craindre de sursaturation des herbages arrosés, du moment que l'on peut interrompre l'irrigation de temps en temps. Il ne faut pas oublier que la nitrification des matières azotées dans le sol est incomplète si l'on irrigue avec excès, de sorte que les émanations malsaines ne sont pas évitées; en outre, les plantes produites sur un terrain saturé de liquide sont plus aqueuses; leur conservation est plus difficile. En un mot, il ne faudrait pas dépasser la limite du pouvoir absorbant de ce filtre que constitue la couche arable du sol pourvue de plantes. Ce pouvoir est naturellement très variable, et bien moindre dans les terres argileuses que dans celles qui sont sablonneuses. A Gennevilliers, où la terre est caillouteuse, un mètre cube peut retenir 150 litres de liquide et fournir 25 à 30 litres d'eau d'égoût par jour. Donc avec une profondeur de un mètre d'un pareil sol sur un hectare, on peut purifier quotidiennement 25 x 10.000 — 250.000 litres de liquide, chiffre qui laisse une marge bien suffisante quant aux diverses natures de sols et aux quantités de liquides résiduaires ordinairement obtenues.

Enfin, en ce qui concerne l'hygiène des animaux qui paissent sur les herbages traités aux eaux d'égoût, rien d'anormal n'a été constaté.

ANTONIN ROLET.
(La Laiterie).

LE GINSENG

est très aisé à cultiver et ne saurait être surpassé comme culture payante.

En effet, bien cultivé, il rapporte, en SEPT ANS, non pas $20.00, mais bien

$50,000

PAR ARPENT

On peut semer la graine du 15 mai au 15 octobre, ce qui est un grand avantage.

Sur réception d'une monnaie de 10 centins (pas de timbres-poste car ils seront refusés) j'enverrai LES DIRECTIONS SOMMAIRES DE LA CULTURE DU GINSENG avec le prix des graines de semence et une gravure de cette plante.

Dr W. GRICNON, C. A.,
Membre du Conseil d'Agriculture
Québec

N. B. — Ne pas oublier qu'on peut semer la graine en tout temps, du printemps à l'automne.

2-p-wii-n.

CULTURE DU SOL

Binages

Le bon cultivateur, — celui qui n'épargne ni ses soins, ni sa peine pour obtenir d'abondantes récoltes, ne se contente pas de mettre la terre dans le meilleur état possible d'ameublissement et d'engraissement pour recevoir la semence. Il sarcle durant la croissance des plantes pour enlever les mauvaises herbes qui nuiraient à leur développement. Il "bine" aussi, c'est-à-dire, il gratte, il fouille la surface de la terre pour l'empêcher de durcir. Il s'efforce de maintenir ainsi, à la surface du sol, durant la plus grande partie de la période de croissance de la plante, une couche de terre meuble et friable d'une légère épaisseur.

C'est de cette dernière opération — le binage — que nous voulons parler aujourd'hui. Aucun jardinier n'ignore la nécessité de "briser la croute" autour des plantes, c'est-à-dire de remuer la terre pour l'empêcher de durcir. Bien des cultivateurs paraissent ne pas se douter que cette opération est aussi nécessaire dans la grande que dans la petite culture. Ils la négligeraient même complètement si les mauvaises herbes ne les obligeaient à fouiller le sol, et quand, dans une année de sécheresse, celles-ci se font rares, la surface de la terre risque de ne pas être remuée du tout. Cependant, ce grattage, ou ce binage est aussi nécessaire à la croissance de la plante que l'engraissement même du sol.

Le cultivateur qui nous lit veut-il s'en rendre compte par lui-même ? S'il a sur sa ferme, un champ de blé-d'Inde, qu'il divise ce champ en deux parties. Qu'il passe avec le cultivateur, la sarcleuse, ou la houe à cheval, entre les rangs de la première moitié aussi souvent que cela sera nécessaire, non pas seulement pour enlever les mauvaises herbes, mais pour maintenir toujours à la surface une couche de terre bien meuble, bien divisée, d'environ deux pouces d'épaisseur. Qu'il laisse l'autre partie prendre soin d'elle-même comme il a peut être fait jusqu'ici, et à la fin de la saison, qu'il note la différence entre le rendement des deux parties. Il sera peut-être converti au binage pour le reste de sa vie.

D'où vient donc cette heureuse influence du binage sur la croissance des plantes ? Elle est dûe à plusieurs causes, mais la plus importante, sans contredit, est la "conservation de l'humidité du sol." Dans un sol compact, c'est-à-dire bien tassé, jusqu'à la surface, l'eau monte, des profondeurs du sol jusqu'au dessus, absolument comme l'huile dans la mèche d'une lampe, et s'évapore sous l'effet du soleil et des vents. Or, dans une journée d'été ordinaire, un arpent de terrain compact peut perdre, dans ces conditions, jusqu'à 140 barils d'eau. Quand on saura que certaines plantes, et en particulier le blé-d'Inde et les racines, demandent une énorme quantité d'eau pour leur développement, que les pluies d'été, même dans un été pluvieux, ne suffisent pas à fournir l'approvisionnement requis, on comprendra la nécessité d'arrêter cette évaporation excessive qui épuise en peu de temps la réserve d'eau que les pluies d'automne et la fonte des neiges ont accumulées dans le sol. On comprendra aussi pourquoi certaines récoltes de blé-d'Inde ne donnent que 8 ou 10 tonnes à l'arpent, tandis que d'autres, sur des terres semblables, produisent aisément de 15 à 20 tonnes.

Le binage se charge d'arrêter cette évaporation. En effet, ces deux ou trois pouces de terre meuble, finement pulvérisée par le passage répété de la houe à cheval, agissent absolument comme un tapis que l'on étendrait sur la terre. Toute l'eau du sol, au lieu de s'élever jusqu'à la surface pour être pompée inutilement par le soleil, reste en-dessous de cette légère couche, à la disposition des racines des plantes. La perte d'eau dans un sol bien biné est "presque totalement supprimée."

Ce n'est pas tout. Cette couche de terre légère, à la surface, absorbe, comme une éponge, l'eau des pluies pour la transmettre au sol. Quand la surface est dure, l'eau des pluies d'orage glisse par dessus sans y pénétrer. Il est donc absolument vrai de dire qu'une terre qui n'est pas binée manque d'eau, même par un été pluvieux, soit que l'eau qu'elle contienne s'évapore pendant les journées de soleil et de vent, soit que l'eau qu'elle reçoive glisse sur sa surface dure. Aujourd'hui, les bons cultivateurs binent, non seulement les récoltes de blé-d'Inde et de plantes racines, mais même les récoltes de grain, au début de la croissance de ce dernier.

Pour finir, résumons, en quelques mots, les faits exposés au cours de cet article :

1. Dans toute culture sarclée,—soit blé-d'Inde, navette, ou racines—il faut passer la sarcleuse, ou la houe à cheval, à intervalles fréquents, non seulement pour détruire les mauvaises herbes, mais aussi pour gratter et ameublir la surface du sol. Sans cela, il se produira des pertes d'humidité telles que le développement des récoltes sera sérieusement entravé.

2. Il faudra biner (c'est-à-dire fouiller le sol avec la houe) assez souvent pour que les 2 ou 3 pouces de la surface soient toujours meubles et secs. Quand on voit de l'humidité à la surface du sol, on peut être sûr que la terre perd une grande quantité d'eau par évaporation.

3. Il faut biner aussitôt que possible après une pluie car la pluie tasse la surface du sol et active ainsi l'évaporation.

4. Après une pluie, n'attendez jamais pour biner que la surface du sol se soit durcie. Le passage du cultivateur sur un sol durci fait plus de mal que de bien, car il ouvre la terre en grosses mottes qui donnent libre accès à l'air desséchant. Il ne faut jamais laisser durcir la terre.

5. Commencez à biner dès que les plantes sortent du sol, et continuez tant qu'elles n'ombragent pas suffisamment celui-ci. Pour le blé-d'Inde, continuez tant que le cheval et les instruments peuvent passer sans endommager la plante. Commencez à fouiller le sol à trois ou quatre pouces de profondeur, et diminuez progressivement jusqu'à deux pouces afin de ne pas endommager les racines.

Le binage judicieux, voilà le secret de la bonne culture. *C. E. Morturenx*

Ministère de l'Agriculture, Ottawa.

L'HON. M. GOUIN A ST-EUSTACHE

L'affaire de l'Abbitibi. — Une nouvelle preuve que le baron de l'Epine a menti

Après les franches et lumineuses explications données par l'hon. M. Gouin, hier, à St-Eustache, et que l'on peut lire dans notre compte-rendu, aucun homme de bon sens, voyant clair et ne se laissant pas aveugler par les préjugés, ne pourra plus douter de la parfaite honorabilité des négociations du gouvernement avec le baron de l'Epine.

La preuve de cette honorabilité, et de l'absurdité, de la fausseté des accusations du baron de l'Epine ressort de ces faits et des documents officiels qui les constatent:

Le gouvernement a donné au baron de l'Epine une option pour l'acquisition de 200,000 acres de terre dans la région de l'Abbitibi, au prix de 70 cents de l'acre et aux conditions ordinaires de colonisation.

Cette affaire n'a pas abouti, parce que le syndicat que représentait le baron de l'Epine voulait être libéré des conditions de colonisation.

A la même époque, un syndicat de capitalistes anglais, représenté par M. Clarence J. McCuaig, de Montréal, a demandé aussi une option de 200-000 acres, dans la même région.

Cette option lui a été offerte, au même prix de 70c de l'âcre, et aux mêmes conditions qu'au syndicat belge.

M. McCuaig a offert de payer $1.00 de l'âcre si l'on voulait libérer le syndicat des conditions de colonisation. Et, comme pour le syndicat belge, le gouvernement a refusé.

Comment expliquer que le gouvernement aurait demandé $1.00 de l'âcre au syndicat belge et 70c seulement au syndicat anglais ?

Et la rupture des négociations dans les deux cas, par suite d'un refus de modifier la loi imposant des conditions d'établissement de colons, de défrichement, etc., n'est-elle pas la preuve que les deux affaires étaient traitées sur le même pied et n'ont pas abouti exactement pour les mêmes raisons ?

Mais était-il réellement besoin, pour qui connait la caractère élevé, la haute honorabilité des honorables MM. Gouin et Turgeon, d'aller au-delà de leur démenti personnel; au delà du jugement si clair, si précis, si formel de M. le juge Bossé; au delà de la démonstration de l'inadmissibilité du témoignage du baron de l'Epine, ce maître-chanteur qui s'est vanté de son athéisme, de son matérialisme à vingt personnes honorables ?

L'hon. M. Gouin a voulu aller au delà. Il a voulu qu'il ne restât aucun doute dans l'esprit de ses concitoyens que n'aveugle pas l'esprit de parti. Nous devons dire qu'il a réussi et nous l'en félicitons.

LA PROVINCE DE QUÉBEC

Son prestige sous le gouvernement Gouin

La province de Québec a été la première à prendre l'initiative d'une conférence interprovinciale pour discuter les relations établies entre le Dominion et les provinces par la loi constitutionnelle de 1867, l'acte de la Confédération.

Deux conférences interprovinciales ont eu lieu à Québec, convoquées par des gouvernements libéraux.

Le résultat le plus saillant de ces conférences, c'est le rajustement du subside fédéral aux provinces, qui vient d'être acquis, après une troisième conférence tenue à Ottawa l'année dernière, et à laquelle le premier ministre de la province de Québec était appelé à présider.

C'est dire que, parmi les provinces de la confédération, c'est la province de Québec qui, par l'énergie,, la diplomatie, la puissante personnailté de ses premiers ministres, a, de l'aveu de tous, la situation la plus en vue, comme l'initiative la plus féconde.

Les politiciens conservateurs qui péroraient l'autre jour à Ste-Rose se plaignaient que, depuis l'avènement des libéraux au pouvoir, la province de Québec avait perdu son prestige dans la confédération. Aveugles, qui se bouchent les yeux pour ne pas voir !

Quand donc, sous les gouvernements conservateurs, ont-ils vu la province de Québec entourée du prestige dont elle jouit aujourd'hui?

Quel est le premier ministre conservateur de la province qui ait même eu l'ambition de prendre l'hégémonie de toutes les provinces canadiennes?

Quel est le premier ministre provincial qui jouisse aujourd'hui, dans tout le Canada, d'un prestige supérieur à celui de l'hon. M. Gouin ? Est-ce M. Whitney? M. Roblin? M. McBride? Non. Avec Sir Wilfrid Laurier à Ottawa, l'hon. M. Lomer Gouin à Québec, la race canadienne-française est aujourd'hui connue, estimée et appréciée, au Canada et ailleurs, comme elle ne l'a jamais été depuis la confédération.

L'ADMINISTRATION PROVINCIALE

La restauration des finances

S'il est une satisfaction pour un premier ministre, c'est de mettre sous les yeux de ses électeurs les chiffres des finances qu'il administre, lorsque ceux-ci indiquent la prospérité et le surplus.

C'est une jouissance que jamais ministre conservateur ne connût,—du moins depuis trente ans ; les comptes publics, en effet, accusent des déficits constants sous tous les régimes conservateurs.

Mais depuis 1898-1899, c'est-à-dire après une SEULE année d'administration libérale, les surplus ont commencé à se succéder.

Le gouvernement Gouin n'a pas différé de ses prédécesseurs à cet égard; et des surplus ont couronné tous ses exercices financiers.

LE SURPLUS DE CETTE ANNEE SERA DE $500,000 ; M. Gouin l'a répété à Chateauguay.

Et le subside fédéral, AUGMENTE DE $600,000, doublera ce surplus.

Le gouvernement libéral n'a pas emprunté UN SEUL SOU depuis 1897.

Il avait promis de ne pas augmenter la dette, a dit le premier mihistre. Non seulement la dette a-t-elle été diminuée, mais un certain montant a été versé chaque année au fonds d'amortissement et une partie des anciennes obligations a été rachetée.

Il avait promis de restaurer la situation financière de la province. L'augmentation du subside fédéral sera le couronnement de cette œuvre.

Il avait promis de subventionner davantage la colonisation, l'agriculture et l'instruction publique. Il a tenu parole.

En 1896, on dépensait $110,000 pour les chemins de colonisation ; nous dépensons régulièrement $130,-000 par année.

En 1896, le budget de l'agriculture était de $173,912 ; nous dépensons actuellement $218,800 par année, sans tenir compte des sommes que nous avons fait voter à la dernière session pour aider à l'amélioration des chemins ruraux.

Nous avons dépensé, cette année, pour l'éducation $123,356.00 de plus que le gouvernement conservateur en 1897.

Voilà des déclarations nettes et satisfaisantes.

Diminuer la dette, créer des surplus, tout en augmentant les crédits utiles, voilà une sage administration.

L'HON. M. TURGEON A BELLECHASSE

L'hon. M. Adélard Turgeon, commissaire des Terres et Forêts, tiendra une assemblée politique à Saint-Michel de Bellechasse, le dimanche, 18 du courant.

A la suite des attaques odieuses et déloyales dont il a été l'objet depuis quelques mois, le député de Bellechasse répondra à ses détracteurs par des explications nettes et précises sur cette infâme conspiration montée contre lui.

L'hon. M. Turgeon sera accompagné de l'hon. Lomer Gouin, premier ministre, du Dr C. E. Côté, député de Saint-Sauveur, de M. L. A. Taschereau, député de Montmorency, de M. C. Blouin, député de Lévis, de M. Ernest Roy, député de Montmorency, de M. J. Ed. Caron, député de L'Islet, et de plusieurs autres.

LE SUBSIDE FEDERAL

L'achèvement de cette importante concession

Québec et les autres provinces ont, officiellement et légalement, leurs subsides fédéraux.

Les procédures anglaises sont terminées; et le travail de l'hon. M. Gouin a porté fruit.

Nous sommes plus riches de $600,-000 par an.

Le remaniement partiel ou indirect de l'octroi fédéral n'était pas chose inaccoutumée; Sir Wilfrid l'a démontré à la Chambre, à la dernière session.

En 1873 d'abord, et en 1884, toutes les provinces reçoivent une augmentation de subsides.

La Nouvelle-Ecosse voit sa dette publique payée par la Confédération, en 1869, en plus d'une allocation supplémentaire.

Le Nouveau-Brunswick, en 1873, bénéficie d'un montant de $150,000 en compensation d'un revenu sur le bois.

Le Manitoba reçoit diverses sommes, pour des fins d'éducation, en 1876, en 1878, en 1879, en 1882, en 1885.

L'Ile du Prince-Edouard, en 1887 et en 1901, jouit également des faveurs du gouvernement.

La province de Québec, en 1884, est indemnisée pour la construction d'une voie ferrée de Québec à Ottawa.

Le gouvernement fédéral a donc souvent reconnu ce principe de la graduation des subsides aux besoins des provinces, principe qui se trouvait contenu dans l'acte même de 1867.

Et, pour le dire une fois de plus, le dernier changement était parfaitement conforme au principe de la Confédération.

L'avantage qu'en retirera la province de Québec, n'est pas à démontrer.

Certaines personnes, il est vrai, ont pu à ce point oublier le sens national que de prétendre que cette augmentation ne ferait qu'accroître le gaspillage dans notre province.

Mais nous ne ferons pas l'injure aux canadiens-français de réfuter cette assertion de M. Bergeron, qui semble croire que nous sommes incapables de nous gouverner.

Et nous remercierons, une fois de plus, l'hon. M. Gouin de tous les avantages que cet octroi additionnel nous apportera, et de l'élan qu'elle communiquera au développement de la nationalité canadienne-française,en permettant la création d'écoles et de collèges de tous genres et en facilitant notre avancement intellectuel, commercial, industriel et agricole.

LA VENTE DES LIMITES A BOIS

Ontario et Québec

Un des reproches les plus fréquents qu'on fasse au gouvernement provincial, c'est celui de vendre moins cher que dans Ontario les limites à bois.

Cela est vrai EN FAIT ; mais les déductions qu'on en fait sont FAUSSES.

Les torys et les nationalistes devraient savoir que les forêts dont le gouvernement de Québec a affermé la coupe contiennent surtout des essences d'épinettes; tandis que les forêts que concède le gouvernement d'Ontario sont de véritables pépinières.

Les rapports du ministre des Terres, dans Ontario, le prouvent ; ainsi que l'a fait remarquer l'hon. M. Gouin,"le pin entre pour 93 pour cent en 1902 et 91 pour cent en 1903 dans les quantités de billots de sciage coupés sur les domaines forestiers de nos voisins.

Ils y verront encore qu'en 1904 il a été coupé, dans Ontario, 676,000,-000 pieds de bois, dont 629,000,000 de pin, soit 93 pour cent."

Dans Québec, au contraire, "les limites de la province où il se coupe du pin, sont celles de la vallée de l'Ottawa, et l'on y coupe du pin de moins en moins chaque année ; en 1867, le pin représentait 84 POUR CENT du bois coupé en billots de sciage, tandis qu'en 1902, il ne représentait plus que 40 POUR CENT ; en 1867 il a été coupé sur nos limites 978,539,800 pieds de pin en bois équarri, tandis qu'en 1902, il n'en a été coupé que 161,353,600 pieds ; enfin en 1904, il a été coupé dans notre province 820,000,000 pieds de bois, dont 254,000,000 pieds seulement, SOIT 30 POUR CENT,étaient du pin".

Donc, (ventes de 1904), dans Ontario, il y a 93 POUR CENT de pin dans les limites vendues ; et dans Québec, seulement 30 POUR CENT.

Le Premier Ministre a donc le droit de conclure :

"Non, le gouvernement d'Ontario n'est pas meilleur vendeur que nous l'étions. Il vend de meilleurs forêts: c'est là la différence ! "

L'INSTRUCTION PRIMAIRE

Quelques chiffres éloquents tirés des comptes publics

Les conservateurs prétendent que le gouvernement de l'hon. M. Gouin néglige l'instruction primaire et ne s'occupe que de l'instruction secondaire: écoles techniques, etc. Les Comptes Publics, pour 1895-1896 et pour 1905-1906, à dix ans d'intervalle, donnent le démenti le plus formel à cette prétention. Voici les chiffres qui se rapportent à l'INSTRUCTION PRIMAIRE en particulier :

Dépenses pour l'instruction primaire proprement dite :

	Régime conservateur 1895-1896	Régime libéral 1905-1906
Ecoles publiques et aide aux municipalités pauvres	$170,000	$173,000
Ecoles élémentaires (crédit spécial)	.....	85,677
	$170,000	$258,677
		170,000
Augmentation en 1905-1906		$ 88,677

Il faut remarquer en outre que, en 1905-1906, le gouvernement libéral a payé, en gratifications aux instituteurs, $27,500 ; pour venir en aide aux municipalités pauvres, $25,488.74 ; pour des conférences pédagogiques, $8,000 ; pour la convention des institutrices, $581.28, toutes choses qu'ignoraient les gouvernements conservateurs.

Le gouvernement Flynn versait, en 1895-96, $1,000 au fonds de retraite des instituteurs ; le gouvernement Gouin, en 1905-1906, a payé à ce fonds $5,000, etc., etc.

Et M. Leblanc a l'audace de prétendre que le gouvernement Gouin n'a rien fait pour l'instruction primaire.

La logique tory

Civil ou criminel ?

L'hon. M. Prévost ayant pris une action en diffamation devant la cour de juridiction criminelle contre M. Asselin, directeur du "Nationaliste," M. le juge Bossé a déclaré que la poursuite aurait dû être portée devant les tribunaux civils Les journaux torys ont fait chorus, et les orateurs conservateurs, M. Leblanc en tête, font un crime à l'hon. M. Turgeon d'avoir, en faisant intervenir la couronne, forcé le juge à laisser faire le procès.

L'hon. M. Turgeon et l'hon. M. Gouin viennent à leur tour d'intenter des procès en diffamation, le premier au"Nationaliste" et à "l'Evènement", le second à "La Patrie." Se soumettant à l'interprétation de la loi donnée par M. le juge Bossé, ils ont intenté ces procès devant les tribunaux civils.

Et les journaux torys leur tombent dessus, parce qu'ils réclament des dommages-intérêts, la seule manière de porter la cause devant les tribunaux civils—et n'ont pas poursuivi au criminel.

L'"Evènement" de lundi se plaint de cette procédure tout le long d'une longue colonne!

Cherchez donc à contenter ces gens-là!

Les bons chemins

Nous avons de bonnes nouvelles à donner à nos concitoyens qui se préoccupent de l'état des chemins ruraux de la province.

L'hon. M. Allard a résolu de faire à St-Hyacinthe des expériences du remplacement des petits ponts en bois, sur les routes rurales qui sont si souvent dans un état déplorable et demandent constamment des réparations, par des gros drains en beton, du diamètre qu'il faudra pour l'écoulement du cours d'eau. Ces drains, d'une solidité à toute épreuve, coûteront nécessairement un peu plus cher que les ponceaux en bois en usage actuellement, mais leur durée et leur solidité feront que, à la longue, ils seront beaucoup plus économiques.

Le ministre de l'Agriculture se chargerait de faire construire ces drains, au compte des municipalités, à des prix spéciaux.

L'hon. M. Allard a aussi en vue l'achat de deux nouveaux concasseurs, plus pratiques et plus effectifs que, ceux actuellement en usage, pour les mettre à la disposition des comtés.

La colonisation dans la province

L'hon. M. Gouin a établi, à Chateauguay, l'autre jour, pour répondre à l'accusation de M. Leblanc que le gouvernement par sa politique de colonisation détournait les colons, qu'il s'établissait aujourd'hui autant de colons en deux ans, qu'en cinq ans de régime conservateur. Et il l'a prouvé en donnant le nombre des Lettres Patentes émises par le département des Terres de la couronne, chaque année, depuis 1892.

M. Brossard, à Laprairie, a pris les chiffres cités par M. Gouin, il en a tiré le raisonnement suivant :

Tout colon a généralement deux lots, par conséquent, environ 700 familles se seraient établies durant l'année 1905-1906 dans notre nord.Il faut 350 familles pour former une paroisse, et un comté se constitue de 8 paroisses. Par conséquent, il nous faudrait 4 ans pour avoir droit à un comté. Le gouvernement fédéral durant cette année nous aurait apporté 250,000 immigrants dans le Nord-Ouest.

Certes personne ne désire plus que nous voir augmenter la population de la province afin de conserver notre représentation proportionnelle dans le Dominion. Mais n'est-il pas juste de tenir compte à l'hon. M. Gouin de ce que cette augmentation se fait deux fois et demi plus rapidement sous son administration que sous l'administration des conservateurs?

Si au taux actuel de la colonisation — en prenant le calcul de M. Brossard, — , il faut 4 ans pour ajouter un nouveau comté à la province, n'est-ce pas un progrès considérable et dont on doit féliciter l'hon.M. Gouin, puisque, sous le ministère Flynn, il fallait DIX ANS pour avoir la population d'un nouveau comté ?

D'ailleurs, comme on l'a vu par les chiffres que nous citions encore lundi, le nombre des colons va toujours croissant sous le régime libéral ; il était en 1906, deux fois et demi ce qu'il avait été en 1896; dans un an ou deux il sera cinq fois plus considérable.

Et la population de la province aujourd'hui ne s'augmente pas seulement, comme au temps des conservateurs, de l'excédent de la natalité sur les décès et les émigrés aux Etats-Unis. Elle s'augmente de tout l'excédent de la natalité, car on n'émigre plus en masse aux Etats-Unis depuis que les libéraux au pouvoir, à Ottawa et à Québec, ont rendu au pays la prospérité, l'ordre, la paix, la bonne administration qui font les peuples heureux et les retiennent au sol natal.

Les ouvriers agricoles en France

Nous publions ci-après une dépêche qui indique bien qu'en France le malaise des ouvriers agricoles des pays vignobles est purement local et tient uniquement à des raisons étrangères à la condition générale du pays.

Loin de ne pouvoir trouver du travail, loin d'être l'objet d'une concurrence qui les empêche de vivre, les ouvriers de ferme, les journaliers sont, paraît-il, plus en demande, et mieux payés qu'ils ne l'ont jamais été.

On trompe donc le public en lui donnant à entendre que les agriculteurs français sont obligés d'émigrer faute de travail et de gages suffisants. La vérité est que, seuls, les entêtés, obstinés à vouloir vivre sur la communauté et refusant par caprice ou par entêtement de travailler, se plaignent d'être dans la misère et veulent révolutionner le pays pour ne pas payer d'impots.

Voici à ce sujet la dépêche que nous signalons et que nous empruntons au "Petit Journal", elle contrebalancera avantageusement les criailleries méridionales et les harangues du "Rédempteur."

(Dépêche du correspondant du "Petit Journal")

Cosne, 2 juillet.

Il y a de longues années que les louées de domestiques agricoles n'ont été aussi animées et aussi actives, dans le Nivernais et surtout dans le Berry qu'en cette année 1907.

Partout les propriétaires demandent des ouvriers des champs et embauchent promptement aux prix les plus élevés dont la moyenne n'est pas inférieure à 150 ou 160 francs de salaire par mois, ($30 ou $32) plus la nourriture et le coucher.

La formule "l'agriculture manque de bras" est devenue une douloureuse vérité dans le Centre, car nulle part en France, l'émigration des jeunes gens vers les grandes villes n'est aussi générale.

Malgré l'appoint des pupilles de l'Assistance publique du département de la Seine, qui fournit un contingent de plus de six mille ouvriers agricoles à notre contrée, on ne peut parvenir à faire face aux besoins de la terre et à rentrer les récoltes abondantes, surtout en fourrages.

Le vœu de nos cultivateurs, unanimement partagé est que, par des réformes intelligentes, le Parlement puisse contribuer à faire retenir les ouvriers agricoles dans les campagnes où ils ne séjournent que de façon éphémère et dont on aurait besoin toute l'année, mais à des conditions moins élevées.

AU NOUVEAU QUÉBEC

Le gouvernement de M. Gouin et la colonisation dans la région du lac Abbitibi

La prochaine ouverture de la ligne du Transcontinental National qui, atteignant le plateau de la Hauteur des Terres au nord des sources du St-Maurice, suivra ce plateau vers l'Ouest en passant tout près du lac Abbitibi, donne déjà une valeur considérable au domaine public dans cette région.

On en a la preuve dans les négociations entamées par le syndicat belge du baron de l'Epine et par le syndicat anglais de M. C. J. McCuaig pour l'achat de grandes concessions de terres auprès de l'Abbitibi.

Et le gouvernement de Québec s'est montré un gouvernement d'affaires en saisissant l'occasion de relever un peu les prix qu'il demande pour les terres de colonisation.

Dans les cantons de colonisation le gouvernement vend la terre au colon, sauf circonstances exceptionnelles, 20c. de l'acre. Le colon a certaines conditions à remplir : construction d'une maison, défrichement d'un certain nombre d'acres, résidence sur les lots, etc.

Aux syndicats qui voulaient acquérir des concessions de 200,000 à 500,000 acres, le gouvernement a cru de son devoir d'imposer des conditions plus onéreuses qu'au colon individuel.

D'abord, le prix a été fixé à 70c., soit trois fois et demi le prix payé par le colon. Au colon isolé le gouvernement fait l'arpentage de ses lots et les marque par des piquets. Aux syndicats, il a imposé l'obligation de faire eux-mêmes et à leurs frais l'arpentage de leurs concessions. Le colon ne paie aucun droit de coupe sur le bois qu'il abat pour ses constructions, tandis que les syndicats devraient payer le droit de coupe sur tout le bois abattu.

Dans les conditions faites aux syndicats, comme dans celles faites au colon, les pouvoirs d'eau et les droits miniers sont réservés.

Les conditions d'établissement, de défrichement et d'habitation faites aux syndicats sont l'équivalent de celles faites aux colons isolés.

Le gouvernement provincial ne pouvait fermer l'accès du Nouveau Québec aux colons belges ou anglais que les syndicats se proposaient d'y établir ; mais, en insistant sur les conditions d'établissement, il n'a pas voulu donner aux syndicats l'opportunité de laisser leurs concessions désertes en attendant qu'elles prissent de la valeur par la colonisation des terres avoisinantes, ce qui eût été de la spéculation. Il a voulu les forcer à rester des agents de colonisation ; et en même temps, il a réservé ses meilleures conditions et ses prix les plus favorables pour les colons isolés, qui, pour la presque totalité, sont des Canadiens-français de nos vieilles paroisses, des compatriotes qui veulent agrandir leur domaine sans quitter la province.

Comme on le voit le gouvernement s'est montré,dans ces négociations, aussi patriote qu'avisé au point de vue financier.

UNE ENQUETE SUR L'AFFAIRE DE L'ABBITIBI

Le gouvernement Gouin ne craint pas la lumière

On a parlé d'enquête au sujet de l'affaire de l'Abbitibi. Nous ne craignons aucunement la lumière, et nul ne désire plus que nous faire connaître les moindres détails des négociations qui ont eu lieu. La conduite du gouvernement est irréprochable et une enquête ne pourrait que confondre ses calomniateurs. Cette enquête, non seulement nous ne la redoutons pas, mais nous la réclamons, nous la voulons, nous l'imposerons.

(Paroles de l'hon. M. Gouin à St-Eustache).

LES DEUX SYNDICATS

Les memes conditions pour le syndicat anglais que pour le syndicat belge

Cette histoire de l'Abbitibi devient si claire que l'on se demande comment on a pu se laisser mettre dans l'incertitude par les absurdes accusations du baron de l'Epine.

Deux syndicats, l'un belge, l'autre anglais, ont démandé des terres — l'un 200,000 acres, l'autre 500,000, dans la région de l'Abbitibi — qui en contient plusieurs millions.

Le gouvernement a fait au syndicat belge, le premier en date, certaines conditions, le prix a été placé à 70 cents de l'acre.

Lorsque le syndicat anglais s'est présenté, on lui a demandé la même chose qu'au syndicat belge ; de fait, le gouvernement a transmis au syndicat anglais un copie de l'option donnée au syndicat belge, en lui disant : voici nos conditions.

Un homme intelligent, — nous ne disons même pas un honnête homme— se serait-il exposé à se faire prendre à exiger $1.00 d'un acheteur et 70c seulement de l'autre, pour des propriétés de même valeur ?

Si M. de l'Epine ou quelqu'un de ses commettants avait eu vent de l'offre au syndicat anglais à 70 cents de l'acre, n'est-il pas clair qu'il aurait réclamé le même traitement ? Et cela devait se produire d'un moment à l'autre, avec les relations que M. de l'Epine s'était ménagées dans les bureaux du gouvernement.

N'est-il pas de la plus claire évidence que les deux propositions ont été accueillies et traitées sur le même pied par le gouvernement de Québec ; qu'au syndicat belge comme au syndicat anglais, on a demandé 70c de de l'acre et que, dans les deux cas, si l'affaire n'a pas réussi, c'est uniquement parce que le gouvernement provincial, soucieux avant tout de la colonisation de ces terres, n'a pas voulu renoncer aux conditions d'établissement exigées par la loi.

Et, en communiquant au syndicat anglais la copie de l'option donnée au syndicat belge, le gouvernement n'a-t-il pas prouvé qu'il n'avait rien à cacher dans ses négociations avec M. de l'Epine et que toutes ces négociations se faisaient ouvertement, franchement, loyalement et honnêtement ?

M. BOURASSA A ST-HYACINTHE

M. Bourassa a essayé d'asseoir son prestige sur une prétendue franchise, qui lui ferait dire aux libéraux leurs vérités, bien qu'elles ne fussent pas de nature à leur plaire.

Cette légende tiendra-t-elle devant les faits que nous signalons ci-après? Nous ne le croyons pas.

Voici ces faits:

Pour préparer l'assemblée qu'il se propose de tenir à St-Hyacinthe, M. Bourassa a expédié sur les lieux un agent précurseur.. Cet agent est allé trouver les libéraux de St-Hyacinthe et pour obtenir leur signature à la requête qui a été présentée à M. Bourassa, il leur a affirmé que la campagne de M. Bourassa dans la politique provinciale de Québec était faite à la demande de Sir Wilfrid Laurier.

Première manœuvre hypocrite.

Deux affiches ont été préparées pour annoncer cette assemblée. L'une destinée aux paroisses rouges du district, porte que cette assemblée est convoquée "PAR LES LIBERAUX DE ST-HYACINTHE. Sur l'autre, destinée aux paroisses conservatrices, on a simplement omis cette ligne, afin de ne pas effaroucher les électeurs.

Deuxième manœuvre hypocrite.

Si ces deux faits sont exacts—et ils nous sont affirmés par des personnes tout à fait dignes de foi,—que devient la franchise tant vantée de M. Bourassa ?

L'emploi de fausses représentations, le double texte des affiches suivant leur destination, sont des actes de duplicité méprisable dont M. Bourassa ne saurait profiter, même s'il ne les a pas directement commandés ou inspirés, sans s'en faire le complice et en assumer la responsabilité.

UNE BELLE DEMONSTRATION

L'assemblée tenue à St-Eustache, hier, a été couronnée d'un succès complet

DES FAITS ET DES CHIFFRES

L'hon. M. Gouin répond victorieusement à toutes les accusations lancées par les adversaires de son administration

FRANCHES EXPLICATIONS AU SUJET DE L'AFFAIRE DE L'ABBITIBI

Discours par les hon. J. Allard, Jean Prévost, MM. Champagne, Ethier, Perreault, Girard et Gauthier, députés

La démonstration libérale de St-Eustache hier après-midi, ne l'a cédé en rien à celle de Chateauguay. L'enthousiasme le plus sincère y règna et l'hon. M. Gouin fut accueilli par des acclamations franches et cordiales. Tout se prêtait au succès de cette démonstration; la température, le décor et l'affluence accourue de partout. C'est au pied de cette vieille église historique de Saint-Eustache, que l'estrade se dressait à l'ombre d'arbres centenaires, témoins des luttes patriotiques du passé et témoins, cette fois, de l'admiration unanime de toute une foule pour la politique sage et prospère de l'homme qui préside aux destinées de notre province de Québec. Environ 3,000 personnes, venues d'Oka, de Sainte-Scholastique, de Saint-Benoit, de Saint-Jérôme, de Saint-Vincent de Paul, de Montréal, de partout se pressaient devant l'église, avides d'entendre le premier ministre, ses collègues et les députés qui venaient lui prêter le concours de leur éloquence, de leur fidélité et de leur admiration.

L'assemblée commença vers trois heures. Le docteur Charles Marcil, maire de Saint-Eustache, souhaita la bienvenue au premier ministre et à ses collègues, et, ayant choisi comme président de l'assemblée, lut au premier ministre l'adresse suivante:

L'adresse

A l'hon. Lomer Gouin, premier ministre de la province de Québec,

Honorable ministre,

Nous sommes heureux de saluer en vous, le patriote éminent qui préside avec tant d'éclat aux destinées de notre chère province de Québec. La vieille paroisse historique de St-Eustache est fière de vous offrir l'hospitalité et vous souhaite la plus cordiale bienvenue. Vaillant continuateur de feu l'honorable Honoré Mercier, de regrettée mémoire, vous avez la gloire et la satisfaction de voir votre travail couronné de succès en obtenant une augmentation du subside fédéral. Le parlement anglais, en modifiant l'acte de l'Amérique britannique du Nord, à la demande des autorités canadiennes, a fait preuve d'une largeur de vues, qui l'honore et qui nous démontre d'une façon tangible tout l'intérêt qu'il porte à l'autonomie du Dominion, et à la race française des bords du Saint-Laurent. Maintenant que vous avez les moyens pécuniaires, vous vous êtes empressé d'établir un programme de régénération intellectuelle en tête duquel nous voyons l'instruction technique et la fondation d'écoles des hautes études commerciales, afin de fournir dans toutes les branches de l'activité humaine, des experts capables de développer nos immenses richesses inexploitées. L'histoire reconnaissante redira aux générations futures, tout le dévouement, toute l'énergie, que vous avez apportés dans vos délicates fonctions de premier ministre. Laissez-moi vous dire la joie et l'honneur que vous avez faits à cette paroisse, en nommant un de ses enfants les plus distingués aux hautes fonctions de membre du Conseil de l'Instruction Publique. Vous saviez que M. Champagne était un esprit cultivé et un zélateur fervent d'éducation. Je manquerais à un devoir pressant, si je ne vous disais la juste appréciation que le comté des Deux-Montagnes fait de l'octroi annuel de $5,000 aux RR. PP. Trappistes pour construction pratique et technique des jeunes cultivateurs. L'école d'agriculture d'Oka, comparable aux meilleures institutions similaires d'où sortiront les hommes de laires des autres pays, sera la pépinière qui seront les apôtres de la valeur qui seront les apôtres de la colonisation et de l'expansion agricole.

Nous profitons de cette circonstance mémorable qui vous amène au milieu de nous pour vous en témoigner toute notre reconnaissance. L'instruction a toujours été l'objet de votre sollicitude. Comme tous les hommes d'état dignes de ce nom, vous avez toujours pensé qu'une nation peut compter vaincre sans les combats de l'avenir, qu'en autant qu'elle aura pour idéal, la culture du beau, du vrai et du bon. Les gouvernements qui vous ont précédé ont apporté leur pierre à l'édifice du temple de l'intelligence, à vous, l'honorable ministre, incombe le glorieux devoir de parachever cette œuvre si éminement patriotique.

Vous comptez sur vos honorables collègues, vous comptez sur la députation, vous comptez sur le peuple, cette puissance qui confie le pouvoir, ils ne vous ménageront pas leurs sympathies, leur approbation et leur appui, dans l'accomplissement de la tâche ardue que vous vous imposez pour le progrès, le bonheur et la prospérité de vos compatriotes."

M. HECTOR CHAMPAGNE, député

M. Hector Champagne, député du Comté des Deux-Montagnes, à la Législature, parla ensuite à ses électeurs. Il leur dit que c'était en sa qualité de député du comté des Deux-Montagnes et citoyen de la paroisse de Saint-Eustache, qu'il s'adressait à eux. Il leur dit que la journée du 11 août devait être à jamais mémorable pour eux, puisque, depuis la lointaine apparition de l'hon. M. Ouimet, ancien représentant du comté, ils n'avaient pas eu l'honneur d'avoir parmi eux le premier ministre de la province de Québec. "Aussi, dit-il, je suis fier de saluer en l'hon. M. Gouin, cet enfant de la patrie qui a su si bien mériter de tout le peuple canadien. Je suis convaincu que la série de ses assemblées ne seront qu'une marche triomphale à travers la province. L'hon. M. Gouin, en patriote qu'il est, a pensé à l'histoire de son pays, en inaugurant ses assemblées. Il a commencé par Châteauguay, où nos pères ont combattu en 1812, et maintenant, c'est St-Eustache, autre endroit fameux où l'on s'est battu en 1837 pour la conquête de nos libertés nationales. Ce mot de liberté évoque en moi l'image du drapeau libéral, sous les plis duquel nous avons vu des jours heureux, et c'est du plus profond de mon cœur que je remercie l'hon. M. Gouin d'être parmi nous aujourd'hui."

L'orateur fait ensuite une étude détaillée de la politique provinciale depuis l'arrivée du parti libéral au pouvoir. "En 1896, dit-il, nous sommes arrivés au pouvoir, en reprochant aux conservateurs leur mauvaise administration. Nous avons promis mieux. Avons-nous tenu parole? Chaque année nous avons eu des surplus, parfois minimes, parfois considérables. Celui de l'année fiscale terminée le 30 juin ne s'élèverait-il pas à la somme de $500,000? Nous avons amplement tenu parole; nous avons augmenté les octrois de l'agriculture et de l'instruction publique." L'orateur dit qu'il a fait des démarches pour obtenir une école d'agriculture dans son comté et il a maintenant l'assurance que l'octroi de l'école d'agriculture d'Oka sera triplé et quadruplé si cela est nécessaire. Il a de plus obtenu pour la société d'agriculture du comté des Deux-Montagnes un octroi de $5,000 pour lequel il doit remercier l'hon. premier ministre. Il parle aussi de l'amélioration des chemins, et, en parlant de l'instruction publique, l'orateur dit que le premier acte du premier ministre a été de porter à $100,000 de $50,000 qu'il était l'octroi pour l'instruction publique. Le premier ministre ne s'est pas arrêté en si beau chemin et a promis que cet octroi serait porté à $200,000 et plus, si la chose était nécessaire. C'est encore le premier ministre qui a fondé de nouvelles écoles: une école normale pour les filles, deux écoles techniques dont une à Québec et l'autre à Montréal, et une école de hautes études commerciales à Montréal." Quant à ma reddition de comptes, elle sera brève, dit en terminant l'orateur: ce que mes chefs ont fait je l'ai appuyé de toutes mes forces." Enfin, il termine en remerciant le public d'être accouru en aussi grand nombre.

L'HON. LOMER GOUIN

A peine le premier ministre s'était-il levé, que la fanfare entonnait des accents patriotiques et que la foule acclamait avec enthousiasme. L'hon. M. Gouin prononça alors un discours de tribun, un discours clair, précis, droit au but, appuyé de chiffres éloquents, et ayant parfois de larges envolées; un discours de réfutation qui attira à maintes reprises les applaudissements spontanés de la foule.

Nous regrettons seulement de ne pouvoir en donner qu'un pâle résumé:

Je vous remercie, monsieur le maire, des bonnes paroles de bienvenue que vous venez de m'adresser. Je n'ai certes pas de titre à la dixième partie même des compliments très flatteurs que vous avez bien voulu y joindre; j'en suis cependant profondément touché et je les accepte avec reconnaissance, car si je ne les mérite pas encore, ils me mettent au cœur l'ambition de m'en rendre digne.

C'est avec plaisir, messieurs, que j'ai accepté de vous adresser la parole en ce joli village de St-Eustache. "Nos pères de la vieille Gaule" disait naguère un politique français, "pensaient que dans les batailles, au-dessus des combattants qu'on voit, il y a ceux qu'on ne voit pas: l'armée invisible des ancêtres, sortis de leurs tombeaux pour se faire les auxiliaires des défenseurs de la patrie." Or en me levant pour vous parler de notre vieille province de Québec, de ses lendemains et de ses espérances, je sens que "l'armée invisible" des braves qui sont morts, ici, pour la conquête des libertés constitutionnelles dont nous jouissons, plane au-dessus de cette assemblée pour entendre nos discussions et faire passer dans le cœur de chacun un amour plus profond de la terre ancestrale. Cette pensée me réconforte et c'est avec plus de confiance que j'aborde l'exposé de quelques-unes des questions politiques qui intéressent le plus les électeurs de cette province.

Les chefs conservateurs diront sans doute que cette assemblée est le commencement d'une campagne électorale: on croit facilement ce que l'on craint.

Mais voyez comme il est difficile pour un gouvernement de contenter ses adversaires.

Lorsque je suis arrivé d'Europe, à la fin de mai, les gazettes bleues de cette province demandaient des élections immédiates; le gouvernement, paraît-il, ne possédait plus la confiance publique. Au fond, on croyait que nous ne reviendrions pas le défi et on se préparait à crier: le gouvernement a peur du verdict populaire.

Quelques semaines plus tard, j'avais l'occasion de prendre la parole au Tara Hall à Québec, et j'avertissais mes amis de l'opposition que, s'ils voulaient absolument des élections, le gouvernement était prêt à consulter le corps électoral.

Depuis ce jour, nos adversaires ont changé d'antienne: ils ne veulent plus entendre parler d'élections. Nous serions donc dignes de conserver le pouvoir! nous posséderions donc encore la confiance des électeurs de cette province!

Je ne suis pas ici, messieurs, pour vous dire quand auront lieu les prochaines élections générales. La science politique, vous le savez, n'est pas une science exacte. Si elle était telle que l'astronomie, par exemple, qui permet de déterminer d'avance la marche des astres et la date des éclipses, il serait facile de prédire les changements de ministères et la date des élections, et cela éviterait beaucoup de conjectures et d'inquiétudes. Malheureusement, il n'en est pas ainsi; tout ce que je puis vous dire, messieurs, c'est que notre mandat n'expire qu'à l'automne de 1909, que nous avons beaucoup de choses sur le métier, et que nous gagnerons les élections, lorsque nous les ferons. Nous vaincrons parce que nous avons conscience d'avoir été fidèles à notre programme et d'avoir rempli les promesses que nous avons faites.

RÉPONSES A M. TELLIER

J'ai résumé dernièrement, à Châteauguay, l'histoire des deux partis politiques de cette province. Cette histoire, je l'ai faite en m'appuyant sur les documents publics et sur des données indiscutables. Je ne répéterai pas ici ce discours que les journaux ont reproduit et que vous avez eu l'occasion de lire. Permettez-moi, cependant, de répondre à certaines critiques que M. Tellier en a faites à Ste-Rose, dimanche dernier.

LES ELECTIONS GENERALES

J'avais affirmé que, de 1892 à 1897, il y a eu déficit chaque année, et que ces déficits, en ne tenant même pas compte des subventions payées aux compagnies de chemin de fer, ont été les suivants:

1892-93	$ 24,828.00
1893-94	230,202.28
1894-95	162,661.66
1895-96	55,673.61
1896-97	1,365,230.63

M. Tellier, s'il faut en croire les journaux, aurait dit à Ste-Rose que ces chiffres sont incorrects, et que du 1er juillet 1892 au 30 juin 1896, il y aurait eu un surplus total de $1,200,000.

Il me sera facile de ramener M. Tellier dans la bonne voie: il suffira de me référer au discours sur le budget que son ami M. Atwater, trésorier dans le cabinet Flynn, prononçait à l'assemblée législative le 9 décembre 1896. A la page 36 de ce discours (version française) il trouvera un état A, dont je cite la partie suivante:

Année.	Déficits.
1892-93	$ 24,826.00
1893-94	230,202.28
1894-95	162,661.66
1895-96	55,673.61

Comme vous le voyez, les chiffres des déficits pour ces quatre années sont exactement ceux que j'ai cités à Châteauguay; et si vous faites l'addition de ces quatre déficits qu'admettait M. Atwater, vous trouverez un total de $473,365.55. Nous voilà loin, n'est-ce pas? du surplus total de $1,200,000 dont parlait M. Tellier.

Et qu'on ne prétende pas, comme semble l'avoir fait le député de Joliette, qu'il n'est pas tenu compte dans cet état du produit des taxes créées en 1892. M. Atwater prend la peine de contredire à l'avance cette prétention:

"Les montants, dit-il, provenant des nouvelles sources de revenu créées en 1892, inclus dans les recettes, sont comme suit:

1892-93	$493,591.75
1893-94	518,406.11
1894-95	487,398.35
1895-96	441,856.02"

Le total de ces montants est de $1,944,252.23.

Donc de l'aveu de M. Atwater, trésorier dans le cabinet Flynn, du 1er juillet 1892 au 30 juin 1896, il a été perçu $1,944,252.23 de nouveaux impôts et il y a eu, malgré cet accroissement de revenu, un déficit total de $473,365.55.

A PROPOS DE LA DETTE

J'avais aussi affirmé, à Châteauguay, que, de 1892 à 1897, la dette nette a augmenté de $3,869,081.10.

M. Tellier a contesté cette donnée, et, si je le comprends bien, a prétendu que les gouvernements conservateurs qui se sont succédé de 1892 à 1897 n'ont emprunté que pour payer des dettes antérieures au 1er juillet 1892.

Malheureusement pour lui, M. Tellier s'est immédiatement contredit en admettant que le passif de la province, qui était de $23,641,346.28 le 1er juillet 1892, s'élevait à $25,491,658.16 le 30 juin 1897, et avait, par conséquent, augmenté de $1,850,311.88.

Mais ce chiffre ne nous donne pas une idée juste de l'augmentation de la dette publique pendant les cinq années qui ont suivi le 1er juillet 1892.

Dans les $23,641,346.28, que M. Tellier donne comme le montant du passif le 1er juillet 1892, sont compris des subventions de chemins de fer qui étaient alors périmées, tandis qu'il n'en est pas tenu compte dans les $25,491,658.16 qu'il mentionne comme étant le montant du passif le 30 juin 1897.

Et si M. Tellier en doute, qu'il ouvre, à la page 18, le discours que son ami M. Hall, trésorier du cabinet Taillon, prononçait à l'assemblée législative le 5 décembre 1893; il pourra y lire ce qui suit:

"Mes prédécesseurs avaient l'habitude de mettre dans le passif les sommes votées par statuts pour les subventions de chemins de fer, caduques ou non. A l'avenir, nous nous proposons de n'entrer que les subventions qui pourraient devenir dues."

Et M. Hall disait que les subventions entrées dans l'état du passif, qui étaient alors devenues caduques, s'élevaient à plus de $2,000,000.

Le chiffre exact de ces subventions caduques qui ont été entrées dans le passif, à la date du 30 juin 1892, est $2,018,769.22. En déduisant cette somme du passif de 1892, on arrive au résultat suivant:

Excédent du passif sur tif, le 30 juin 1892, d'après exposé budgétaire du 31 janvier 1893, p. 10	$23,641,348.28
Moins montant des subventions de chemins de fer alors périmées	2,018,769.22
Excédant réel du passif sur l'actif, le 30 juin 1892	$21,622,557.06
Excédant du passif sur l'actif, le 30 juin 1897	$25,491,658.16
Augmentation du passif	$ 3,869,081.10

La dette a donc augmenté de $3,869,081.10. C'est le chiffre que j'ai cité à Châteauguay.

A PROPOS D'EMPRUNT

M. Tellier a aussi prétendu que M. Marchand avait emprunté $700,000 le 30 juin 1897, et que cet emprunt n'avait pas été contracté pour payer les dettes des gouvernements conservateurs puisqu'il y avait alors de l'argent dans la caisse.

Il est vrai que M. Marchand a emprunté temporairement $700,000 le 30 juin 1897, mais cela ne détruit pas l'affirmation que j'ai faite, à savoir, que nous n'avions pas augmenté les obligations de cette province, car cet emprunt n'a jamais été consolidé et il a été remboursé depuis. Mais voyons pour quelle raison il a été fait.

Du 1er juillet 1892, au 30 juin 1897, il avait été contracté divers emprunts qui avaient produit la somme de $18,119,138.72. Le produit de ces emprunts devait être employé à certaines fins spécifiées dans les lois qui les autorisaient.

Or on avait ainsi payé à même ces $18,110,138.72 une somme totale de $17,190,575.78. Le 30 juin 1897, il aurait donc dû y avoir en caisse $928,752.94 pour faire face aux obligations pour le paiement desquelles les emprunts avaient été contractés.

Malheureusement, il n'y avait alors en caisse que $218,171.57. La différence, $680,581.37, avait été employée à des fins que n'autorisait pas la loi, au paiement des déficits annuels. Et c'est tout simplement pour rétablir la balance des produits des emprunts à déposer en banque que M. Marchand a emprunté temporairement une somme de $700,000.

Si ces $700,000 n'ont pas été employés à payer les dettes des conservateurs, ils l'ont été du moins, à rembourser les sommes dont on s'était irrégulièrement servi pour payer les déficits des conservateurs.

LA DÉPENSE

On prétend aussi — et c'est un thème cher à M. Leblanc — que nous dépensons beaucoup plus qu'en 1897. Voyons ce qui en est de ce reproche.

Les dépenses d'administration pour les années 1895-96, 1896-97 et 1905-06, ont été comme suit:

1895-96	$4,099,707.00
1896-97	4,853,927.48
1905-06	5,179,817.55

Pour l'année qui vient de finir, elles ne dépasseront pas $4,800,000.

Les conservateurs ont donc, en 1896-97, dépensé $754,220.48 de plus qu'en 1895-96, et les libéraux dépensent actuellement moins qu'en 1896-97.

Les détails de la dépense de l'année 1906-07 ne sont pas encore connus; mais si l'on examine les comptes publics de l'année précédente, on constate:

1. Que cette année-là nous avons payé $105,000 aux pères de douze enfants,— une dépense toute spéciale, inconnue en 1897;

2. Que la classification des lots, nous a coûté, en 1905-06, environ $35,000,— une autre dépense inconnue en 1897;

3. Que nous avons versé $29,051.90 au fonds d'amortissement, — ce que l'on ne faisait pas en 1897;

4. Que nous avons dû payer $58,914.38 d'intérêts sur une balance de compte que la province devait au gouvernement fédéral en 1897, mais sur laquelle il ne payait aucun intérêt.

5. Que nous avons dépensé $112,855.93 de plus qu'en 1897 pour l'instruction publique;

6. Que nous avons payé $28,756.06 de plus qu'en 1897 pour encourager le développement agricole, l'industrie laitière, les cercles agricoles, l'amélioration des chemins ruraux.

Or, ces six item, à eux seuls, justifieraient une augmentation de dépense de $369,611.29; et pourtant elle n'a été que de $325,890.07.

Et ce n'est pas tout. Si nous prenons par exemple, la dépense de l'administration de la justice, nous trouvons que nous avons payé $97,747.51 de plus en 1905-06 qu'en 1896-97. Mais cette augmentation n'est qu'apparente; il faut tenir compte de l'augmentation de la recette provenant de ce service.

Or, en 1896-97, les dépenses ont été de	$662,665.77
Et les recettes de	236,197.43
En 1896-97, l'administration de la justice a donc coûté à la province	$426,468.34
En 1905-06, les dépenses ont été de	$760,413.31
Et les recettes	299,350.72
En 1905-06, l'administration de la justice a donc coûté à la province	$461,062.59

L'augmentation du coût réel de l'administration de la justice n'a donc été que de $31,594.25. La preuve qu'il y a eu économie dans ce service, c'est que les dépenses n'ont augmenté que de 14 pour cent pendant que les recettes augmentaient de 26 pour cent.

La dépense pour les asiles d'aliénés paraît être de $101,123.17 plus considérable en 1905-06, qu'en 1896-97; mais, en réalité, ce service ne nous a coûté que $6,445.11 de plus qu'en 1897. En voici le compte:

Dépenses, 1896-97	$311,441.02
Recettes, 1896-97	9,342.57
Coût réel, 1896-97	$305,098.45
Dépenses, 1905-06	$415,564.19
Recettes, 1905-06	104,020.63
Coût réel, 1905-06	$311,543.66
Augmentation réelle	$ 6,445.11

soit 2 p. c.

LES TAXES

M. Leblanc, dans ses discours, et M. Chapais, dans son épître à l'"Événement", disent que nous avons augmenté les taxes, que nous écrasons tout le monde, sous les impots, en un mot, que nous taxons encore plus que les gouvernements de 1892-97.

Le compliment n'est pas flatteur. Mais j'ai une réponse péremptoire à faire à M. Leblanc et à son lieutenant, M. Chapais. Cette réponse, je la trouve dans un discours que M. Bergeron prononçait à la Chambre des Communes, en avril dernier, la voici:

"Le gouvernement actuel de Québec parvint au pouvoir en se prononçant contre la taxe directe et en essayant de faire croire au peuple que les libéraux administreraient la province sans lui faire payer les dépenses de cette administration.

"On s'est bientôt aperçu que cela ne se pouvait pas, et AU LIEU DE RECOURIR A L'EMPLOI LEGITIME DE L'IMPOT DIRECT, COMME LE FAISAIT LE GOUVERNEMENT PRECEDENT, ON A IMPOSE QUELQUES LEGERES CONTRIBUTIONS INDIRECTES, et l'on n'a pu administrer les affaires de la province qu'en écornant son actif." (p. 7961, Hansard.)

Donc, au dire même de M. Bergeron nous n'avons imposé que quelques légères contributions indirectes; et s'il parlait aujourd'hui, M. Bergeron pourrait ajouter: l'on ne vend pas de limites à bois et on a un surplus de $500,000.

L'EDUCATION

Et maintenant que j'ai répondu aux critiques de nos adversaires, qu'il me soit permis de parler des principales questions qui préoccupent le gouvernement actuel.

Et d'abord l'éducation.

S'il est des besoins et des vœux, que le gouvernement doive satisfaire, ce sont les besoins qui se font sentir dans l'école, ce sont les vœux que l'on forme pour l'amélioration du sort des instituteurs.

L'éducation est, en effet, la plus importante des questions posées aux hommes, car elle contient la solution de toutes les autres. Elle est l'instrument par excellence de l'avenir, son but étant de façonner l'âme et le cerveau des générations futures. Aussi, le premier et le meilleur emploi qu'un gouvernement doive faire de ses recettes, c'est de subventionner largement les écoles.

LES ECOLES NORMALES

Ce qu'il importe surtout d'améliorer ce n'est pas tant le programme scolaire que la condition de nos instituteurs et de nos institutrices.

Jetons un coup d'œil sur la situation présente.

Nous avons dans la province, plus de 6,000 écoles élémentaires qui sont presque toutes dirigées par des institutrices. Eh bien, jusqu'en 1898, nous n'avions pour les filles qu'une seule école normale, l'Ecole normale Laval de Québec. C'est vous dire que les institutrices qui ont reçu la formation pédagogique requise forment plutôt l'exception.

En 1898, le gouvernement Marchand en a fondé une deuxième à Montréal, l'Ecole normale Jacques-Cartier, dont il a confié la direction aux Dames de la Congrégation. En 1901, le gouvernement Parent en a créé une troisième à Rimouski. Le gouvernement actuel en a établi deux autres: une à Chicoutimi et une à Trois-Rivières, et nous en aurons bientôt une sixième à Hull.....

D'autre part, nous avons fait donner des conférences pédagogiques aux institutrices et nous leur faisons distribuer gratuitement un journal pédagogique. Mais cela ne saurait suffire. L'objet des écoles normales est de former, d'outiller le personnel enseignant. Il faut fonder d'autres écoles normales. La formation de l'éducateur, tel doit être le point de départ de l'amélioration de notre système d'enseignement primaire; le relèvement de la carrière de l'instituteur, tel doit être le but de la croisade qui s'impose.

Pour réaliser ces progrès, il nous faut nécessairement le concours de l'opinion publique et des commissions scolaires. Pour mener à bonne fin cette croisade, il nous faut l'aide de la presse et de tous les vrais patriotes.

L'instituteur, ne l'oublions pas, est l'auxiliaire et, dans bien des cas, le suppléant du père de famille. Il reçoit un enfant, mais c'est un homme qu'il doit rendre à la société. Sa tâche est de mettre au cœur des enfants qui lui sont confiés, la vénération des traditions ancestrales, l'amour du sol natal et l'ambition des grands lendemains.

Or je vous le demande, ne mérite-t-elle pas deux fois le maigre salaire dont on la paie cette tâche sublime de former des citoyens, de graver dans l'âme de l'enfant l'empreinte de la patrie canadienne et de lui donner les connaissances qui le préparent dignement aux diverses fonctions de la vie civile?

Ecoles techniques

C'est pour réhausser le prestige des carrières usuelles que nous avons, à la dernière session, fondé deux grandes écoles techniques, une à Montréal et l'autre à Québec. C'est pour outiller notre jeunesse qui se destine au commerce, c'est pour la mettre en état de lutter avantageusement avec les négociants des provinces-sœurs et des pays voisins que nous avons, avec le généreux concours de la Chambre de Commerce du district de Montréal, assuré la création, à Montréal, d'une école de hautes études commerciales, qui fera honneur à la métropole et à la province.

L'AMELIORATION DES CHEMINS RURAUX

Mais messieurs, l'éducation n'est pas la seule chose qui doive attirer l'attention du gouvernement. L'agriculture mérite aussi sa sollicitude.

Déjà la province a généreusement aidé les cercles agricoles et les sociétés d'agriculture. Déjà la province a largement contribué au développement de l'industrie laitière, et ces sacrifices n'ont certes pas été perdus. Mais il est une œuvre, qui s'impose dans nos campagnes, c'est celle des "bons chemins."

Le bon chemin, c'est la route qui permet au cultivateur, en n'importe quelle saison de l'année, d'écouler les produits de sa ferme, de livrer sa récolte aux débarcadères des chemins de fer ou des compagnies de navigation, ou d'atteindre le marché voisin; c'est la route qui le rapproche de la beurrerie ou de la fromagerie, du magasin, du village, de l'église et de l'école. Le bon chemin, c'est la nécessité de la vie agricole, c'est la condition essentielle du succès de l'agriculture. Le gouvernement provincial a, depuis 1897 surtout, encouragé l'amélioration des chemins ruraux, mais il reste beaucoup à faire à ce sujet.

Pourquoi n'aurions-nous pas dans chaque district une société des bons chemins? Les Cantons de l'Est en possèdent une, et son œuvre a évidemment été fructueuse, car c'est dans les Cantons de l'Est que l'on trouve aujourd'hui les meilleurs chemins carrossables de notre province.

Les sociétés, les cercles, ont beaucoup aidé au développement de notre industrie laitière et à l'amélioration de notre bétail. Le gouvernement s'adresse aujourd'hui à ces mêmes sociétés et à ces mêmes cercles et leur demande de l'aider à réaliser l'œuvre de progrès dont vous parlera tantôt mon collègue l'honorable ministre de l'Agriculture.

LA COLONISATION

Il est encore une autre question qui a droit à toute notre sollicitude: celle de la colonisation.

Si nous levons le front et les yeux au-dessus des barrières de cette province, nous ne pouvons pas ne pas voir que les provinces luttent d'ardeur et d'initiative pour étendre le champ de leurs énergies et pour créer des nouveaux foyers d'activité.

Gardons-nous bien d'oublier que la province de Québec est la plus ancienne des provinces de la confédération, et rappelons-nous toujours qu'après en avoir été le noyau, elle en doit rester le pivot. Nos pères, nos apôtres et nos défricheurs, nous ont ouvert un large sillon, c'est notre tâche de le pousser toujours plus loin.

Notre population n'est que d'un million sept cent mille âmes et notre territoire est presque deux fois aussi étendu que celui de la France, qui, lui, en nourrit 40 millions. Il y a place encore pour bien des clochers, pour de nombreux villages au sud de notre grand fleuve; et au nord, il y a place pour toute une province. Nous avons là-bas dans le nord-ouest de notre province, autour du lac Abitibi, des milliers et des milliers d'acres d'un sol généreux qui n'attend que le courage du colon pour donner la sève de sa fécondité.

C'est vers cette région, qui sera bientôt traversée par le Transcontinental que le ministre des Terres, l'hon. M. Turgeon, avait tourné ses regards lorsqu'il demandait au capital et aux colons belges de venir nous aider à développer et agrandir notre chère province de Québec. C'est dans cette région de l'Abitibi, dont on a beaucoup parlé depuis quelque temps a beaucoup parlé depuis quelque temps, que nous voulions fonder de nombreuses paroisses; et nous en fonderons. Quoi que dise et fasse le baron de l'Epine, il ne nous arrêtera pas dans ce travail d'édification nationale.

L'AFFAIRE DE L'ABITTIBI

Et puisque je viens de nommer le baron de l'Epine, laissez-moi vous dire ce qui en est et ce que je sais de ces négociations que nos amis les ennemis appellent "l'affaire des terrains de l'Abittibi."

Vous avez sans doute remarqué que nos adversaires ne nous reprochent aucun des actes que nous avons accomplis au cours de notre administration. Comme je le disais à Chateauguay, il est passé $18,000,000 par les mains du trésorier depuis 1887, et personne ne nous a jusqu'à présent accusés d'avoir irrégulièrement dépensé un seul sou de cette énorme somme. Mais quand on est de l'opposition, il faut critiquer quand même. Et c'est pourquoi on en est rendu à nous accuser de fautes, que nous n'avons pas commises mais que nous aurions pu commettre. Tel est le crime qu'on nous reproche au sujet de l'affaire de l'Abbittibi. Car, comme vous le savez, nous n'avons pas fait perdre un seul sou à la province, les négociations entamées entre les capitalistes belges et le gouvernement n'ont jamais abouti.

Si vous voulez bien me continuer votre attention, je vous ferai, aussi fidèlement et aussi brièvement que possible, l'exposé de toute cette affaire.

Le 28 novembre 1905, le baron de l'Epine adressait à l'honorable M. Turgeon, ministre des terres et forêts, la lettre suivante:

Québec, ce 28 Nov., 1905.

Monsieur le Ministre,

Veuillez me permettre de vous exposer respectueusement ce qui suit: comme vous le savez un groupe de financiers que je représente a pris en sérieuse considération le projet d'acquérir une concession importante de terre dans le Nord-Ouest de la province de Québec dans le but de mettre en valeur la dite contrée; malheureusement je n'ai pas à ma disposition les éléments nécessaires pour former un dossier suffisamment concluant, capable de documenter mes amis d'une façon probante sur une partie de ce territoire éloigné et encore peu exploré. A cet égard, M. le député Ministre de votre Département me faisait très justement remarquer que la reconnaissance des lieux était le seul moyen de s'en rendre compte; toutefois, il est vraisemblable que mon groupe n'entreprendra pas une expédition sans être assuré de pouvoir en profiter ensuite.

Dans cet ordre d'idées, en rappelant les relations que vous avez eues en Belgique avec les financiers dont il s'agit, relations qui ont pu vous édifier sur le sérieux de leur caractère: étant donné les missions de confiance dont j'ai déjà été honoré de la part de votre Gouvernement, je me crois autorisé à formuler la proposition suivante: de me concéder une option de six mois aux conditions que vous jugerez devoir exiger pour la concession en pleine propriété (fond, superficie, pouvoirs d'eau, etc.) de deux cent mille acres de terre, pouvant éventuellement être portés à cinq cent mille, à choisir par préférence et avant tout autre concessionnaire entre la frontière des provinces de Québec et d'Ontario et le 77ième de long. Ouest, placés à cheval sur le Grand-Tronc-Pacif, que en construction ou à proximité de ce chemin de fer.

Je demanderai en outre qu'un agent explorateur expérimenté de votre département soit désigné pour accompagner l'expédition de reconnaissance que nous nous proposons d'organiser.

Dès que j'aurai en mains l'option que j'ai l'honneur de solliciter, je partirai pour la Belgique afin de négocier cette affaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération et l'assurance de mon entier dévouement.

(Signé) Bn. de l'Epine.

A l'hon. M. A. Turgeon, Ministre des Terres et des Forêts, Québec.

Le 15 décembre 1905, l'honorable M. Turgeon après avoir étudié cette proposition, y répondait dans les termes suivants:

Québec, 15 décembre, 1905.

M. le baron de l'Epine,

Québec.

Mon cher M. de l'Epine,

J'ai pris communication de votre lettre du 28 novembre dernier, au sujet d'une concession de 200,000 âcres de terrain dans le nord-ouest de la province de Québec.

Votre proposition est agréée en principe, et une option de six mois vous est accordée pour faire faire l'examen du territoire.

Le prix de vente est fixé à 70 cents l'âcre, payable en 5 versements annuels de $28,000 chacun.

Il est de plus convenu:

1o.—Que les frais d'exploration et d'arpentage seront à votre charge et que ces derniers devront être exécutés d'après les instructions de mon département;

2o.—Vous aurez un droit de préférence pour l'achat à prix égal de toutes les chûtes (water-power) d'un développement inférieur à 1,000 chevaux-vapeur. Les chûtes d'un développement supérieur ne peuvent être vendues qu'aux enchères publiques;

3o.—Le bois de commerce acquittera les droits de coupe fixés par les règlements;

4o.—Vous devrez mettre en culture un dixième du terrain reconnu cultivable et y établir au moins 30 colons en 1907, et 50 colons chacune des années subséquentes. Les lots ainsi attribués ne devront pas avoir moins de cent âcres. Toutefois, faute de colons et momentanément, le concessionnaire sera considéré comme avant rempli ses obligations en cultivant, ou en faisant cultiver la quantité de terrain susmentionnée.

Les lettres patentes seront émises dès que le prix de vente aura été payé et que les conditions d'établissement auront été remplies.

Cette option vous est accordée personnellement, et vous ne pourrez la céder qu'avec l'assentiment du ministre des Terres et Forêts.

Agréez, mon cher M. de l'Epine, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(Signé) A. TURGEON.

Cette option fut renouvelée en juin 1906, et, le 25 août 1906, le baron de l'Epine, après avoir fait examiner les terrains qu'il désirait acheter pour des capitalistes belges, demandait par la lettre suivante certaines modifications aux conditions mentionnées dans l'option.

Québec, 25 août 1906.

A l'hon. Ministre des Terres et Forêts, Québec.

Monsieur,

Pour faire suite à l'option que vous m'avez conférée par votre lettre en date du 19 décembre 1905, depuis renouvelée, relativement à l'achat d'un bloc de terrain dans la région du lac Abittibi, je crois devoir proposer quelques modifications aux conditions que vous m'avez faites et qui me paraissent inacceptables:

1o Comme ce terrain, pris dans son ensemble, contient une certaine quantité de non-valeurs, telles que: rochers, marécages emplacement de chemin de fer, je demande en outre de la réduction habituelle de 5 p. c., pour les chemins, qu'il me soit accordé une réduction de 10 p. c.;

2o Les paiements devraient être repartis en quinze versements annuels et égaux, le premier devant être fait avant le 30 juin 1907;

3o Comme le gouvernement de la province vend ses terrains 20 cents de l'Acre, il ne me paraît pas juste de me faire payer plus de 30 cents l'âcre;

4o Je me charge des frais d'arpentage, mais les lignes extérieures de-

vraient être tirées aux frais des vendeurs;

5o Je demande un droit de préférence à prix égal pour l'achat des chutes inférieures à 1500 chevaux-vapeurs;

6o En ce qui concerne les mines, je demande à être considéré comme ayant un permis de prospection sur tout le domaine et je m'engage à faire les recherches nécessaires pour justifier ce droit de prospection. En cas de découvertes minières et d'exploitation, nous serons soumis aux règlements en vigueur;

7o. Je devrai mettre en culture un dixième du domaine dans le délai de vingt années.

Agréez, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

(Signé)
BARON DE L'EPINE.

Le 27 août, le ministre des terres et forêts répondit comme suit à cette dernière lettre :

Québec, 27 août 1906.

M. le baron de l'Epine,
Québec.

Mon cher baron,

J'ai pris communication de votre lettre du 25 août courant, au sujet de l'option sur le bloc de terrains dans la région de l'Abittibi.

Je soumettrai vos observations à mes collègues à la première occasion favorable.

Agréez, mon cher baron, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(Signé), ADELARD TURGEON.

Et enfin, le 31 décembre 1906, M. Turgeon écrivait ce qui suit au baron de l'Epine:

Québec, 31 décembre 1906.

M. le baron de l'Epine,
Charneuse,
Bièvre, Belgique.

Mon cher baron,

J'ai reçu votre lettre du 15 et je suis heureux d'apprendre votre bonne traversée.

L'affaire de l'Abittibi a mal marché depuis votre départ. Le procureur général a fait rapport que la loi ne permettait pas la vente du domaine publiée aux conditions mentionnées dans votre dernière lettre et qu'il fallait des pouvoirs additionnels de la Législature. Tout a donc été ajourné à la prochaine session et je ne crois pas qu'il y ait aucune chance de réussir.

. . . .

Agréez, mon cher baron, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(Signé), ADELARD TURGEON.

Telle est, messieurs, la correspondance officielle échangée entre M. de l'Epine et le ministre des terres. Il n'y a rien qui ne soit absolument légitime et honnête ; et si vous examinez les conditions que contient l'option accordée à M. de l'Epine, vous verrez qu'elles sont les plus onéreuses qui aient jamais été insérées dans les concessions consenties depuis la confédération.

Le gouvernement vend ses terrains aux colons à raison de 20 à 30 cents l'âcre ; il demandait 70 cents aux capitalistes belges, pour des terrains éloignés de toute civilisation.

Les frais d'exploration et d'arpentage sont d'ordinaire à la charge du gouvernement ; dans le cas qui nous occupe, ils devaient être à la charge des acquéreurs.

Les colons, vous le savez, ne payent aucun droit à la couronne sur le bois qu'ils coupent sur leurs terrains, après l'émission des lettres-patentes. Or, dans les cas des terrains que le gouvernement était prêt à vendre à M. de l-Epine, le bois de commerce devait acquitter les droits de coupe fixés par les règlements, et ce même après l'émission des lettres-patentes.

De plus, les mines restaient à la couronne, comme dans les cas ordinaires.

Ces conditions étaient certainement avantageuses pour la province, trop avantageuses peut-être, et c'est sans doute pour cette raison que les capitalistes belges, que représentait M. de l'Epine, demandèrent les modifications mentionnées dans la lettee du 25 août 1906.

Mais la loi n'autorisait pas le gouvernement à vendre à ces nouvelles conditions; et, comme les capitalistes belges ne voulaient pas accepter les premières conditions, les négociations furent rompues.

La revanche du Baron

Le gouvernement avait fait son devoir, c'est incontestable. Cependant, M. de l'Epine n'était pas satisfait et il soupirait après l'heure de la revanche. Cette heure, il la crut venue lorsque s'instruisit à Québec la cause Prévost-Asselin, et on le vit accourir du Manitoba pour raconter sous serment qu'au cours des pourparlers relatifs à la vente des terrains de l'Abittibi, il avait été convenu entre lui et l'honorable M. Turgeon que le syndicat qu'il représentait, en outre des 70 cents payables au gouvernement, verserait 30 cents par âcre, dans ce qu'il a appelé la C. E.

A cette affirmation, l'honorable M. Turgeon a opposé le démenti le plus formel. Jamais, a-t-il déclaré, sous serment, il n'a été question directement ou indirectement, de caisse électorale entre M. de l'Epine et moi

Nous sommes donc en présence de deux déclarations assermentées tout à fait contradictoires. Laquelle devons-nous croire? Celle de M. Turgeon qui nie avec indignation ou celle de M. de l'Epine qui invoque même sa propre turpitude pour accuser son ancien protecteur?

L'honorable M. Turgeon est, vous le savez, un des plus beaux talents que notre race ait produits. Homme distingué, orateur éloquent, patriote sincère, il a toujours joui de l'estime et de la considération de ses concitoyens, de même qu'il a fait l'admiration des étrangers qu'il a eu l'occasion de visiter. Or, parce que M. de l'Epine a, sous serment, porté une accusation infamante contre l'honorable M. Turgeon, faudra-t-il mettre ce dernier au ban de l'opinion publique?

Mais sait-on bien ce que peut valoir le témoignage de M. de l'Epine? Le sait-on mieux que le juge qui a présidé l'enquête, qui a entendu les témoins et qui a dû lire toutes les pièces du dossier ?

Or, messieurs, M. le juge Bossé, dans son adresse au jury, n'a-t-il pas mis de côté le témoignage de M. de l'Epine, n'a-t-il pas déclaré que M. Turgeon sortait du procès, avec sa réputation absolument intacte?

"Vous avez alors, dit-il entendu monsieur Turgeon nier avoir reçu cette lettre-là (la lettre dans laquelle il est question de la C. E.). Qu'elle lui ait été envoyée, le baron l'affirme, et Monsieur Turgeon de son côté nie l'avoir reçue. Vous avez à choisir entre les deux, et VOUS N'HESITEREZ PROBABLEMENT PAS quand vous vous trouverez EN PRESENCE DE L'AFFIRMATION DE MONSIEUR TURGEON qui vous dit et qui répète qu'il ne l'a jamais reçue".

Et plus loin:

"M. Turgeon n'est pas en cause. RIEN CONTRE LUI N'A ETE PROUVE — RIEN".

"Des lettres — si vous admettez qu'il les a reçues — contiennent des choses qui devaient être expliquées— des lettres où il était question de la caisse électorale— qu'il y avait une somme d'argent énorme qui faisait un accessoire de ce contrat projeté, mais enfin IL N'Y A RIEN DE PROUVE CONTRE MONSIEUR TURGEON; il sort de cela en autant qu'un acte de corruption personnelle est concerné PARFAITEMENT INTACT".

Si le président du tribunal donnait, en passant, ce certificat d'honorabilité à M. Turgeon, c'est qu'il n'ajoutait pas foi aux affirmations assermentées de M. de l'Epine.

Et pouvait-il faire autrement?

Est-il parmi vous un homme qui, si on lui posait ces questions: N'avez-vous pas déclaré à un tel que vous ne croyez pas en Dieu ?

N'avez-vous pas dit à un tel que vous ne croyez pas au ciel?

N'avez-vous pas déclaré à celui-ci que vous êtes athée?

N'avez-vous pas dit à celui là que nous sommes simplement le produit du hasard ?— est-il un honnête homme qui ne trouverait alors rien de mieux à répondre que: "Je ne me rappelle pas", ou "C'est possible" ?

Et pourtant, c'est ce qui est arrivé à M. de l'Epine au moins dix fois.

Permettez-moi de vous lire quelques passages de sa déposition, et je n'ai aucun doute que vos conclusions seront les mêmes que celles de l'honorable juge Bossé.

M. Taschereau: Q.—Croyez-vous en Dieu ?

R.—Je voudrais qu'on me relise les questions que l'on m'a posées lorsque j'ai d'abord été interrogé et aussi les réponses que j'ai données.

Par M. Taschereau:—Vous n'avez pas le droit de faire relire ce que vous avez dit.

... ...

Par M. Taschereau: Q.—Je vous demande si vous avez jamais déclaré que vous ne croyiez pas en Dieu?

R.—Peut-être.

Q.—Avez-vous déjà dit que vous ne croyiez pas en Dieu ?

R.—Je n'ai pas ce fait dans la mémoire, mais c'est possible. On aime bien à se renseigner et ne serait-ce que pour savoir ce que les autres pensaient.

Q.—C'est pour cela ?

R.—C'est bien possible.

... ...

Q.—Etes-vous allé à Kamouraska, l'été dernier ?

R.—Oui monsieur.

... ...

Q.—Y avez-vous rencontré un monsieur de St-Victor ?

R.—Oui monsieur.

... ...

Q.—Avez-vous dit à M. de St-Victor que vous ne croyiez pas en Dieu et que vous ne croyiez pas à la vie future ?

R.—Je ne m'en rappelle pas du tout, mais c'est possible.

... ...

Q.—Est-ce une chose que vous êtes apte à nier, cela: nier l'existence de Dieu ?

R.—J'ai beaucoup d'affaires.

Q.—Vous dites que vous ne vous rappelez pas si vous avez nié l'existence de Dieu parce que vous avez beaucoup d'affaires ?

R.—Oui monsieur.

Q.—Avez-vous été à la Malbaie l'été dernier?

R.—Oui monsieur.

Q.—Etez-vous allé chez Edouard Garneau?

R.—Oui monsieur.

. . . .

Q.— Etiez-vous, au cours du mois, de juillet dernier, un jour, sur sa vérendah, sur la vérendah de sa maison?

R.—Oui monsieur.

Q.—Avez-vous dit dans cette circonstance que vous ne croyiez pas en Dieu?

R.—Je ne me rappelle pas.

Q.—Avez-vous dit alors que vous ne croyiez pas à la vie future?

R.—Je ne me rappelle pas.

Q.—Avez-vous dit que vous ne croyez pas au diable?

R.—Je ne me rappelle pas.

Q.—Vous ne vous rappelez pas si, dans cette circonstance, vous avez dit que vous ne croyiez ni en Dieu, ni au diable ni en la vie future?

R.—Je ne me rappelle pas.

Q.—Est-ce possible?

R.—Ce n'est pas impossible.

Q.—Pourquoi leur avez-vous dit cela?

R.—Je ne me rappelle pas du tout pourquoi. C'est que j'aurais peut-être eu un motif.

Q.—Pouvez-vous donner un de vos motifs?

R.—Non monsieur.

Q.—Connaissez-vous M. Dubord, le conseiller législatif?

R.—Oui monsieur.

Q. —L'avez-vous rencontré dans le cours de l'été dernier, à Québec ?

R.—Je l'ai rencontré très souvent.

Q.—Avez-vous dit à M. Dubord dans le cours du mois de juillet dernier que vous ne croyiez pas en Dieu?

R.—Je ne me rappelle pas.

Q.—Lui avez-vous dit alors que vous ne croyiez pas au diable ?

R.—Je ne me rappelle pas.

Q.—Lui avez-vous dit dans cette circonstance-là que vous ne croyiez pas à la vie future ?

R.—Je ne me rappelle pas.

Q.—Lui avez-vous dit dans le mois d'août ?

R.—Je ne me rappelle pas lui avoir dit, ni dans le mois d'août ni dans le mois de juillet ?

Q.—Est-ce possible que vous le lui auriez dit ?

R.—C'est possible.

Q.—Pourquoi ?

R.—Toute chose est possible.

Q.—Est-ce possible ?

R.—C'est possible, mais je ne me rappelle pas du tout.

Si je ne l'ai pas dit, je ne connais pas de motifs, et si je l'ai dit, c'est que j'avais une raison d'arriver à quelque chose en disant cela. Je ne me rappelle pas du tout. Encore une fois, c'est possible.

Q.—La foi ne vous est pas venue depuis ce temps-là ?

R.—Peut-être bien que.

Q.—Je vous demande si la foi vous est venue depuis ce temps là ?

R.—Bien, elle n'a pas pu me venir depuis ce temps-là, car pour qu'elle me revienne il faudrait d'abord l'avoir perdue. Il faudra prouver que je l'ai perdue.

Q.—Je vous demande si la foi vous est revenue ou si vous aviez la même foi dans les circonstances que je viens de vous mentionner ?

R.—Il est possible que j'eusse eu des hauts et des bas dans ma foi.

Q.—Connaissez-vous Jules Edouard Prévost ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Jules Edouard Prévost, de Terrebonne ?

R.—Oui, monsieur.

Q. — Avez-vous été à St-Jérôme dans le cours du mois de juillet ou du mois d'août 1905 ?

R. — Je ne me rappelle pas ? Je suis allé à Terrebonne en 1904.

Q. — Avez-vous été à Terrebonne dans le cours des mois de juillet et août 1904 ?

R. — Oui monsieur, depuis le mois d'avril jusqu'au mois de juillet.

Q. — Y avez-vous rencontré Jules Edouard Prévost ?

R. — Oui monsieur.

Q. — Souvent ?

R. — Très souvent.

....

Q. — Voulez-vous dire si pendant que vous avez été avec Jules Edouard Prévost, en 1904, et pendant que vous discutiez une foule de questions, si vous ne lui avez pas en maintes circonstances, déclaré que vous ne croyiez pas en Dieu ni dans la vie future ?

R. — Je vous ferai encore la même réponse : je ne rappelle pas absolument mais la chose n'est pas impossible.

Q. — Pourquoi lui auriez-vous dit cela ?

R. — Je ne prévois pas de motifs.

Q. — Connaissez-vous A. B. Cruchet, de St-Hypolite ?

R. — J'ai logé chez lui.

....

Q. — Voulez-vous dire si dans les deux circonstances que vous venez de mentionner, vous n'avez pas aussi dit à M. Cruchet que vous ne croyiez pas en la vie future ?

R. — Cela m'étonnerait énormément. Toute la conversation a roulé sur la question d'un tramway qu'il voulait établir et sur d'autres questions. Je ne me rappelle pas avoir causé de cette question avec lui. Je ne me rappelle pas avoir causé de cette question avec lui. Je ne m'en rappelle pas du tout.

Q. — Lui avez vous dit cela ou non ?

R. — Je ne pense pas.

Q. — Le niez vous ?

R. — Non, je ne le nie pas, mais je me rappelle pas.

Q. — Connaissez-vous Alex Girard ?

R. — Oui monsieur.

Q.—Connaissez-vous Madame Girard?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Avez-vous dit à M. et Madame Girard, lorsque vous preniez un repas chez eux, que vous ne croyiez pas à l'existence de Dieu, que vous étiez un socialiste, que si le gouvernement ne vous protégeait pas, que vous vous feriez sauter le caisson, et qu'après cette vie il n'y avait rien?

R.—Cela m'étonnerait bien d'avoir dit des choses si fortes que cela. Quant au mot "socialiste," je répondrai par un fait. En 1897, j'étais candidat du parti catholique en Belgique, et j'ai battu le candidat socialiste par une majorité de huit voix ou à peu près.

Q.—L'avez-vous dit?

R.—Cela m'étonnerait bien.

Q.—Je vous demande de nier cela?

R.—Je ne le nie pas.

Q.—N'est-il pas vrai que vous avez, devant M. A. B. Cruchet et Jules Edouard Prévost, à Terrebonne, au mois de novembre mil neuf cent cinq, dans le bureau de M. Jules Prévost, dit que vous étiez un athée et que vous ne croyiez pas en Dieu; niez cela maintenant?

R.—Je ne le nie pas, mais je ne dis pas que c'est vrai. C'est possible. Mais cela m'étonnerait beaucoup.

Q.—Est-ce une habitude chez vous de dire aux gens que vous ne croyez pas en Dieu?

R.—C'est peut-être un tic.

Q.—Est-ce que vous avez ce tic?

R.—Je ne pense pas.

Q—Avez-vous, dans les circonstances que je vous ai mentionnées ou en d'autres circonstances, dit à M. Cruchet ou à M. Jules Edouard Prévost, ou aux deux ensemble, que vous étiez un athée, que vous ne croyiez pas en Dieu, ni en l'existence de la vie future?

R.—Je ne le nie pas; c'est possible.

Q.—Connaissez-vous Xavier Saint-Michel, de St-Jérôme?

R.—Non, je n'ai pas mémoire de lui du tout.

Q.—Il demeure au bureau de poste à St-Jérôme. Il est maître de poste à St-Jérôme?

R.—Oui, je le connais.

Q.—Vous l'avez rencontré plusieurs fois?

R.—Très rarement.

Q.—Vous rappelez-vous si dans le mois de novembre ou dans le cours de l'été 1904, dans le mois de juillet ou dans le mois d'août, vous avez rencontré M. Xavier St-Michel et que vous lui avez dit que vous ne croyiez pas en Dieu ni à la vie future?

R.—Cela m'étonnerait beaucoup, car je n'ai pas pu dire cela à tout le monde dans la rue.

Q.—L'avez-vous dit à M. St-Michel?

R.—Je n'en sais rien.

Q.—Pourquoi l'avez-vous dit?

R.—Je vous dis que je n'en sais rien, je ne sais pas.

Q.—Y en a-t-il bien d'autres auxquels vous avez dit que vous étiez un athée ?

R.—Bien: ce n'est pas à moi à vous amener des témoins.

Q.—Y a-t-il plusieurs persannes dont vous pouvez mentionner les noms et auxquelles vous avez déclaré que vous étiez un athée ?

R.—Je ne le crois pas.

Par la Cour:—Q.—Avez-vous déclaré cela à d'autres personnes?

R.—Je ne le crois pas.

Par M. Taschereau:—Q.—Vous ne vous rappelez pas si vous avez dit à d'autres personnes que vous étiez un athée ?

R.—Non monsieur.

Q.—Pour les choses de religion vous n'avez pas bonne mémoire. Quant à l'existence de Dieu, à l'existence de la vie future, ce ne sont pas des choses que vous remarquez de manière à pouvoir vous en rappeler?

R.—Je ne sais pas si je puis répondre à cette question-là.?

Q.—Avez-vous dit à M. Prévost que s'il vous donnait une position ou que s'il vous faisait avoir une position dans un autre département, que vous remettriez les documents compromettants que vous aviez ?

R.—Il n'a été question que de la correspondance de l'abbé Aerts. Si j'avais eu une position dans le département j'aurais pu faire mon possible pour tâcher de faire régler cette affaire-là, je pouvais plus facilement faire régler la question de l'abbé Aerts. C'était deux affaires qui marchaient ensemble.

Q.—Et vous auriez remis cette correspondance ?

R.—Oui, si l'affaire avait été arrangée.

Par la Cour.

Q.—Quelle affaire ?

R.—L'affaire de l'abbé Aerts.

Par M. Taschereau.

Q.—Et la vôtre aussi ?

R.—Oui, il fallait que je vive pendant l'hiver.

Q.—Et l'affaire c'était une place ?

R.—C'était une place, évidemment. Ma position pouvait changer les affaires du tout au tout. Je crois que j'aurais pu plus facilement faire régler cette affaire de l'abbé Aerts.

Q.—La place aurait arrangé tout cela ?

R.—C'est clair, et si l'affaire de l'abbé Aerts avait été réglée.

....

J'ai oublié le nome d'une personne avec laquelle vous avez eu une conversation; connaissez-vous Emmanuel Fournier, de St-Jérôme ?

R.—Je l'ai rencontré plusieurs fois.

....

Q.—Avez-vous dit au docteur Emmanuel Fournier que vous ne croyiez pas en Dieu, que vous ne croyiez pas à la conscience ?

R.—Ah! voilà une affaire qui m'étonnerait rudement. Si j'avais dit cela il aurait fallu que j'aie un verre dans la tête, il aurait fallu que j'aie bu.

Q.—Le niez-vous ?

R.—Je n'en sais rien.

Q.—Est-il possible que vous auriez dit que vous ne croyiez pas en Dieu, et que vous ne croyiez pas en la conscience ?

R.—C'est possible.

Q.—Pourquoi avez-vous dit cela ?

R.—Je me le demande.

Q.—Avez-vous dit au docteur Fournier que vous ne croyiez ni en Dieu ni en la conscience, et que tout dans ce monde-ci était hasard?

R.—Cela m'étonnerait d'avoir dit cela ce n'est pas mon idée, mais encore une fois je n'en sais rien.

Q.—Est-ce possible?

R.—Ce n'est pas impossible.

Q.—Pourquoi avez-vous dit cela?

R.—Je vous demande, je me le demande.

Q—Hier,vous avez parlé d'une conversation que vous avez eue avec M.Turgeon, et il n'y a pas de lettre en rapport avec cette conversation, et néanmoins vous vous rappelez de ce qui a été dit; comment se fait-il donc que vous ne puissiez pas vous rappeler que vous ayiez nié l'existence de Dieu, que vous ayiez nié l'existence de la conscience, et que vous puissiez vous rappeler les détails de la conversation que vous avez eue avec M. Turgeon?

R.—Je ne saurais exactement comment expliquer cela. Ma mémoire est peut-être plus dirigée vers un côté que vers un autre. C'est un état mental dont je ne me rends pas exactement bien compte.

Q.—Vous avez dit que vous étiez catholique?

—Oui monsieur.

Q.—Vous avez dit que vous aviez été élu comme représentant catholique?

R.—Oui monsieur.

Q.—Vous avez montré un certificat de votre évêque?

R.—Oui, et vous n'avez pas voulu le voir.

Q.—Vous avez dit tout cela et quand on vous interroge sur l'existence de Dieu, quand on vous demande si vous avez nié l'existence de Dieu, ou si vous avez déjà dit que vous ne croyiez pas en la vie future, si vous avez dit que dans ce monde tout est hasard, cela c'est un blanc dans votre mémoire?

R.—Je ne sais pas.

Q.—Pouvez-vous expliquer cela ?

5.—Je ne peux pas l'expliquer.

Q. — Avez-vous dit à M. Jules Prévost, à M. Cruchet au Dr Emmanuel Fournier, leur avez-vous dit, dans les circonstances que je vous ai mentionnées, ce matin et cet après-midi, que vous étiez matérialiste et que vous ne croyiez absolument à rien ?

R. — Je ne me rappelle pas avoir dit cela.

Q. — Est-ce possible que vous l'ayez dit ?

R. — Ce n'est pas impossible.

. . . .

Par la Cour. — Le témoin n'a pas dit qu'il avait dit cela.

Par M. Taschereau : Q. — Si vous aviez dit cela, pourquoi l'auriez-vous dit ?

R. — Cela m'étonne.

Q. — Est-ce que cela vous étonne au point de jurer que vous ne l'avez pas dit ?

R. — Non, monsieur.

Q. — Si cela vous étonne que vous ayez pu dire ces choses comme cela et si vous les avez dites, il fallait que vous ayez des raisons sérieuses pour les dire ?

R. — Pas si sérieuses.

Q. — Est-ce que vous niez l'existence de Dieu, comme cela, pour le plaisir de la chose ?

—R. — Je n'ai aucune raison à donner.

Q. — Si vous l'avez dit, est-ce votre seule explication, que vous l'auriez dit sans raison aucune ?

—R. — Probablement sans raison que je me rappelle maintenant.

Eh bien, messieurs, si cet homme peut déclarer à qui veut l'entendre qu'il n'y a ni Dieu, ni diable, ni ciel, ni enfer, que tout dans ce monde-ci, n'est qu'effet du hasard et que la conscience n'est rien, n'a-t-il pas pu, je vous le demande, calomnier M. Turgeon, inventer de toutes pièces cette histoire de caisse électorale que M. Turgeon a nié si catégoriquement?

Si cet homme peut, comme il l'a déclaré, nier l'existence de Dieu, il ne croit donc pas au serment, et les affirmations qu'il a faites devant le tribunal ne valent pas plus que celles qu'il aurait faites dans une conversation privée.

Or, encore une fois, ces affirmations sont contredites par le témoignage inattaqué et inattaquable de M. Turgeon, et elles ont été complètement ignorées par M. le juge Bossé.

Mais il y a plus. Il y a au dossier Prévost-Asselin la preuve que si les négociations entamées entre M. de l'Epine et M. Turgeon n'ont pas abouti, c'est tout simplement parce que l'accord n'a pas pu se faire sur les conditions d'établissement. Or, est-il vraisemblable que M. Turgeon, s'il avait, comme l'a raconté M. de l'Epine, eu l'intention d'alimenter une prétendue caisse électorale se fût-il laissé arrêter par cette question des conditions d'établissement ? Quand on est prêt à voler $60,000 et même $150,000 à sa province, peut-on avoir des scrupules sur un point aussi secondaire de la transaction projetée?

Et ce n'est pas tout. Certains documents publics que j'ai ici démontrent eux aussi l'invraisemblance des dires de M. de l'Epine.

Le 30 avril 1906, M. le sénateur Casgrain, qui, comme vous le savez sans doute, est président de la société de colonisation de Montréal, adressait à M. McCorkill, alors trésorier de la province et maintenant juge de la Cour Supérieure à Québec, les deux lettres suivantes:

(Traduction)

Montréal, 30 avril 1906.

Cher Monsieur,

Je vous envoie ci-jointe une lettre que je viens de recevoir de MM. McCuaig Brothers, courtiers importants ici, et que vous pourrez soumettre à vos collègues à la prochaine réunion du cabinet.

Depuis plusieurs mois, j'ai cherché à intéresser des capitalistes à notre région du Nord.

C'est la première fois que je reçois une réponse favorable, bien que je me sois adressé à plusieurs reprises à des gens riches. Ils ne demandent qu'un droit d'option, vu que les terrains doivent être explorés à grands frais par ceux qui se présentent comme acquéreurs. Cela prendra du temps, mais ce qui est impérieux, c'est de préparer cette option et de la porter à l'attention des acquéreurs qui seront à Montréal la semaine prochaine.

S'ils gagnent l'Ouest, ils y achèteront tout ce qu'il leur faut. Ils possèdent actuellement une immense étendue de terrain près d'Edmonton.

Je dois partir pour Ottawa ; télégraphiez-moi immédiatement après la réunion du conseil, à tout événement. Si elle est favorable, je descendrai et arrangerai les détails de l'option.

Si la Province peut déterminer ce mouvement, il aura des suites, et nous pourrons bientôt coloniser notre magnifique plateau du Nord-Ouest.

Il ne s'agit pas ici d'une question minière, car vous pourrez réserver tous les droits miniers.

Votre très humble,

(Signé), J. P. B. CASGRAIN.

Hon. J. C. McCorkill,
Trésorier, Québec.

(Traduction)

30 avril 1906.

Hon J. P. B. Casgrain,
ca ville.

Cher Sénateur,

Relativement à notre conversation au sujet de terrains dans la province de Québec, un de nos amis doit arriver de Londres au commencement de mai pour aller au Nord-Ouest acheter un lopin d'un million ou d'un million cinq cent mille acres de terre, s'il peut le faire à des prix satisfaisants.

Les personnes qu'il représente ont déjà acheté cinq cent mille acres de terre là-bas et ont organisé une grande compagnie de colonisation en vue d'attirer des colons, et, comme les arrangements à ce sujet sont terminés, elles sont à organiser une seconde compagnie.

Comme nous l'avons dit, elle préfèrent acheter des terrains dans les provinces de l'Ouest parce qu'elles connaissent ces terrain. Mais vous paraissez avoir foi en la fidélité des terres de la province de Québec que traversera le chemin de fer Transcontinetal entre le lac Abittibi et la source de la rivière St-Maurice, nous pourrions peut-être les induire à prendre environ un demi million d'acres de terre dans cette province au lieu de tout prendre dans le Nord-Ouest.

Nous apprécions la force de l'argument que vous nous faites, savoir : que ces terrains dans la province de Québec, sont plus près des ports de mer et situés près d'un chemin de fer de première classe et à pente très douce, et qu'en conséquence le transport serait à bon marché, et nous croyons qu'il serait possible d'intéresser nos amis sinon leur faire des conditions satisfaisantes ; naturellement il serait nécessaire d'avoir une option pour une période de temps qui leur permit d'envoyer des partis d'explorateurs pour inspecter ces terrains aux dépens de ceux qui se proposent d'acheter, attendu que ces derniers ne voudraient pas acheter "chat en poche". Cela va sans dire, ils ne consentiraient pas à encourir les dépenses de telle exploration sans avoir une option.

Nous suggererions que l'étendue de terrain devrait être divisée en lopins alternatifs d'environ six mille carrés, aboutissant aux chemin de fer et que la compagnie choisirait dans un délai donné, de telle sorte que la valeur des terres de la couronne augmente par suite de l'établissement qui se ferait sur les terrains de la compagnie.

Nous comprenons que ces terres seraient possédées en franc-aleu, que les colons n'auraient qu'à payer les taxes municipales ordinaires et que ces terrains ne seraient sujet à aucune rente ou aucun droit, soit seigneuriaux, soit ecclésiastiques, En d'autres termes, ceux qui les achèteraient seraient dans une situation aussi favorable que s'ils achetaient des terrains dans le Nord-Ouest.

Les conditions ordinaires de paiement qu'impose la compagnie de chemin de fer Pacifique Canadien et les autres compagnies, sont un sixième comptant, et cinq versements annuels. Ces conditions seraient satisfaisantes, nous présumons, comme les intéressés sont responsables.

Ils devraient aussi avoir le privilège de payer le tout comptant s'ils le désirent.

A vous sincèrement,

(Signé) CLARENCE J. McCUAIG.

Comme vous le voyez, il s'agissait là encore de terrains situés dans la région de l'Abittibi, et par conséquent de terrains absolument semblables à ceux que voulaient acquérir les capitalistes belges. Tandis que M. Turgeon affirme que le prix total demandé à ces derniers ne devait être que de 70 cents de l'âcre, M. de l'Epine prétend qu'il devait être de $1.00. Or voulez-vous savoir la réponse que M. McCorkill a faite à M. Casgrain? Laissez-moi vous lire sa lettre du 3 mai 1906.

(Traduction)

Honorable J. P. B. Casgrain,
Montréal,

Mon cher sénateur,

J'ai soumis, ce matin, au conseil, votre lettre et son contenu. Une option pour 200,000 acres dans la partie Nord-Ouest de la Province de Québec a été accordée, le 15 décembre dernier, à un représentant de capitalistes belges. Je vous envoie ci-incluse une copie des conditions auxquelles cette option a été accordée. Mes collègues étaient d'avis que nous ne pouvions faire d'offre d'option à qui que ce soit, mais si les représentants de capitalistes anglais s'adressaient au gouvernement pour avoir une option, elle pourrait être obtenue pour un certain nombre d'acres de terre aux mêmes conditions que celles qui sont mentionnées au mémorandum ci-inclus.

J'aimerais savoir au plus tôt ce que vous en pensez. Vous excuserez la forme de cette lettre, car, je n'ai pas de secrétaire français pour la transcrire, je viens de recevoir la formule des terres, et je veux vous la renvoyer par la prochaine malle.

Votre très humble,

J. C. McCORKILL.

Et à cette lettre, M. McCorkill joignait une copie de l'option qui avait été accordée à M. de l'Epine et dont je vous ai fait la lecture tantôt.

Le gouvernement, par l'entremise de M. McCorkill, se déclarait donc disposé à faire aux capitalistes anglais que représentait M. McCuaig, les conditions mêmes qui avaient été faites aux capitalistes belges.

Le 8 mai 1906, M. McCuaig écrivait ce qui suit, à M. Turgeon, ministre des Terres:

(Traduction)

Montréal, 8 mai, 1906.

Hon. Adélard Turgeon.
Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Cher monsieur,

RE TERRES DE QUEBEC

A propos de la conversation que j'ai eue avec vous et le Sénateur Casgrain, samedi, au sujet des terres de Québec pour fins de colonisation, je crois qu'il vaut mieux définir ma position dans ces négociations, afin que je sois mieux compris.

Ma compagnie a déjà disposé d'une grande quantité de terrain dans le Nord-Ouest en faveur d'une banque importante de Londres, et nous en sommes actuellement à négocier pour eux l'achat d'un autre bloc considérable de terrains.

A la demande du Sénateur Casgrain, j'ai considéré la question avec soin, et je crois qu'il serait possible d'en venir à un arrangement avec ces gens pour l'achat d'un bloc de terrain dans la province de Québec, et d'y comprendre la nouvelle compagnie en formation pour prendre les dites terres du Nord-Ouest.

Cependant, il serait essentiel que les terres fussent données en franc et commun soccage, à mesure qu'elles sont intégralement payées, libres de toutes redevances gouvernementales, seigneuriales, ecclésiastiques, titres, etc. sauf les taxes municipales et scolaires ordinaires, le gouvernement, sans doute, réservant les droits miniers.

Il serait aussi nécessaire qu'un temps raisonnable fut accordé pour le choix des terres, si non, je crains qu'il ne soit impossible d'engager les gens à s'en occuper.

Je suggérerais comme minimum, 500,000 acres de terre, car ce ne serait pas la peine pour eux d'exploiter une quantité plus petite, dont le prix n'excéderait pas un dollar de l'acre, et de leur accorder deux ans pour faire le choix du terrain; 100,000 acres au moins devant être choisis cette année; 20c par acre ou $100,000 devant être payés à la conclusion de l'arrangement, et les autres quatre-vingts cents par acre devant être payés de temps en temps, à mesure que les terres seront prises.

Si on le veut, il pourrait être stipulé que les blocs ne soient pas de moins que 50,000 acres ou de plus que 100,000, et qu'il y ait au moins dix milles entre chaque bloc. La compagnie étant limitée dans son choix, au territoire situé à l'est du lac Abittibi, et à l'ouest de la Rivière Saint-Maurice, dans un rayon de 25 milles de chaque côté du chemin de fer Transcontinental.

Je ne crois pas qu'il soit possible de faire aucune stipulation quand aux conditions d'établissement, vu que les informations que l'on a sont si limitées, qu'il ne serait pas raisonnable de nous attendre à ce qu'ils prennent quelque engagement sous ce rapport, et il est évident qu'ils seraient obligés de coloniser le territoire pour rentrer dans leurs déboursés et tirer profit de la transaction.

Comme il sera nécessaire de prendre d'autres informations sur ces terres, et aussi de consulter des gens de Londres, il faudrait au moins obtenir une option de trois mois pour laisser cours aux négociations, et après quoi la somme de $100,000 serait payée, ou l'option forclose.

A vous sincèrement,

(Signé)
C. J. McCUAIG.

Finalement, en réponse à certaines représentations que lui avait faites M. McCuaig, M. McCorkill adressait à ce dernier la lettre suivante ;

(Traduction)

Québec 23 mai, 1906.

M. Clarence J. McCuaig,
Montréal.

Cher Monsieur,

J'ai soumis votre lettre du 12 du courant à mes collègues en conseil, et l'on m'a prié de vous écrire pour vous dire qu'il nous serait impossible d'offrir des conditions plus avantageuses que celles qui ont été offertes aux capitalistes belges, dont les détails se trouvent contenus dans un mémoire adressé par moi au sénateur Casgrain. Si ce mémoire ne s'est pas rendu à son adresse, et si vous voulez qu'on en envoie une autre copie, faites-moi le savoir, s'il vous plaît, et j'en ferai imprimer une autre et je vous l'enverrai immédiatement.

Votre dévoué,

(Signé) J. C. McCORKILL.

En résumé, messieurs, à M. McCuaig, qui désirait savoir à quelles conditions certains capitalistes anglais qu'il représentait pourraient acquérir des terrains dans la région de l'Abittibi, le gouvernement répondait en envoyant une copie même de l'option qui avait été accordée à M. de l'Epine. Ce fait n'indique-t-il pas que le gouvernement n'avait rien à cacher des négociations qui se poursuivaient alors entre le ministre des Terres et M. de l'Epine? Ne fait-il pas présumer que nous n'exigions que 70 cents des capitalistes belges? Car enfin ces derniers pouvaient dès le lendemain, ou du moins quelque temps après, connaître les termes que nous faisons aux capitalistes anglais, et qu'auraient-ils alors été en droit de penser du gouvernement?

On a parlé d'enquête au sujet de l'affaire de l'Abittibi. Nous ne craignons aucunement la lumière, et nul ne désire plus que nous faire connaître les moindres détails des négociations qui ont eu lieu. La conduite du gouvernement est irréprochable et une enquête ne pourrait que confondre ses calomniateurs. Cette enquête non seulement nous ne la redoutons pas, mais nous la réclamons, nous la voulons, nous l'imposerons. (Applaudissements prolongés.)

Je vous ai parlé longtemps de fautes que nous n'avons pas commises, laissez-moi vous dire un mot, en terminant, d'un engagement que nous avons tenu: régler la question des "better terms."

RAJUSTEMENT DU SUBSIDE FEDERAL

Le rajustement des subsides fédéraux, vous le savez, est maintenant un fait accompli; et, nous pouvons le proclamer sans vanterie, c'est par un gouvernement libéral qu'a été menée à bonne fin l'agitation efficace qui devait amener la solution de cet important problème, comme c'est par un gouvernement libéral que cette agitation a été commencée; c'est au gouvernement de Québec que revient le mérite d'avoir organisé le mouvement d'ensemble des provinces qui devait assurer le succès de nos revendications, comme c'est au gouvernement Laurier que revient la gloire d'avoir su faire droit à nos réclamations.

La mesure que vient d'adopter le parlement impérial, et que sanctionnera bientôt Sa Majesté le Roi, permettra au gouvernement de cette province de toucher, dès cette année, une subvention additionnelle de $600,000. Et cette subvention annuelle n'est pas fixe, elle augmentera à mesure que s'accroîtra notre population. C'est dire que si, pendant la présente décade, notre population augmente autant que pendant la dernière décade, nous toucherons une somme additionnelle de plus de $125,000 après le recensement de 1911.

Nous nous réjouissons, et à bon droit, d'avoir pu faire augmenter nos subventions fédérales. Les sommes additionnelles que nous payera désormais le gouvernement d'Ottawa et les revenus sur lesquels nous pouvons actuellement compter nous permettront de dépenser un million de plus par an.

Relever le niveau de l'enseignement primaire, répandre l'instruction technique, — industrielle, commerciale et agricole, — activer le défrichement et la colonisation de nouveaux territoires, encourager la construction de ponts en fer et l'amélioration de nos routes rurales, telle est la grande tâche qui est devant nous. Pour l'accomplir, il ne suffit pas d'avoir un million à dépenser, il faut encore que toutes les énergies et toutes les bonnes volontés prennent part au travail qui se prépare. Or, messieurs, nous descendons de races fortes et généreuses ; tous nous aimons passionnément notre province. Montrons-nous donc dignes de nos origines, regardons en haut et préparons les lendemains victorieux.

M. CALIXTE ETHIER, député

M. Calixte Ethier, député du comté des Deux-Montagnes, au parlement fédéral est ensuite appelé à prendre la parole. Il remercie le premier ministre d'être venu dans le comté et dit que par l'affluence accourue pour l'entendre il est facile de constater toute la popularité de sa politique et des questions qu'elle soulève. "Ces acclamations, dit-il, vous annoncent que de nouveaux triomphes vous attendent quand sonnera le clairon du grand ralliement, et cela prouve que le sentiment de la justice n'est pas éteint dans nos cœurs". Puis l'orateur demande de parler quelque peu de la politique fédérale. Il dit que la visite des premiers ministres devient une chose historique dans le comté. En 1896 ce fut Sir Wilfrid Laurier qui vint dans le comté ; ce fut encore lui en 1900 ; en 1904 ce fut le regretté Raymond Préfontaine, et voilà que maintenant c'est l'hon. Lomer Gouin. "Ces visites, dit l'orateur, ont toujours eu un effet consolant car c'est à la suite de ces assemblées qu'on a vu des conservateurs même endurcis, se rallier à la politique toute de sagesse du parti libéral. Ce sont les libéraux qui depuis 1896, ont fait du Canada une nation reconnue de l'univers entier. L'orateur paye un juste tribut d'hommages à la politique de Sir Wilfrid Laurier qui a relevé le Canada, comme peuple et comme nation. En 1897, il remaniait le tarife et faisait disparaître du coup les déficits ; l'an dernier il le remodifiait de nouveau pour le plus grand intérêt des cultivateurs, et le 23 mars dernier l'hon. M. Fielding annonçait un surplus de $13,000,000. Enfin pour le dernier quartier de l'exercice financier actuel on nous annonce un surplus de $19,000,000. "Nous dépensons dit l'orateur, mais c'est pour l'agrandissement du pays pour la conservation de notre commerce. Sir Wilfrid Laurier est encore à travailler à la fondation de cette fameuse ligne rapide dont le pays doit retirer un si grand bien. Du reste,si le gouvernement fédéral a versé des millions pour le réajustement du subside fédéral, c'est que nous avons des millions à dépenser, et cela veut dire que nos coffres sont pleins et que nous ne sommes pas aux portes de la banqueroute comme en 1896. Cela veut dire qu'à la tête du pays nous avons un homme qui a su faire respecter l'autonomie du Canada et dont l'imposante figure fut la plus remarquée à la conférence impériale." L'orateur termine en renouvelant ses remerciements à l'hon. M. Gouin.

L'HON. JULES ALLARD

L'hon. ministre de l'Agriculture débuta par un vibrant éloge de l'hon M. Gouin et par des remerciements aux électeurs du comté des Deux-Montagnes et des comtés environnants d'avoir réservé un accueil aussi enthousiaste à leur premier ministre. "C'est une preuve, dit-il, de la confiance que l'on a en son administration. Je ne suis pas surpris de vos succès, monsieur le premier ministre, et si la question du réajustement des subsides est réglée, c'est vôtre œuvre et vous avez certes le droit d'en être fier. Pour ne vous parler que de mon département, je vous dirai qu'on a aussi augmenté les subsides de l'agriculture. Permettez-moi de vous citer quelques chiffres éloquents : de 1892 à 1897, les conservateurs dépensèrent pour l'agriculture $872,000, alors que pendant les cinq premières années du régime libéral nous avons octroyé à ce département $983,000, soit une augmentation de $111,000. Pendant les cinq dernières années de notre administration nous avons porté cet octroi à $1,358,000, soit une augmentation de $375,000. On nous dira que nous avons augmenté les dépenses. Nous répondons oui, mais nous avons le droit de nous attendre à ce que les électeurs nous demandent si nous avons dépensé selon nos moyens Alors, nous répondrons encore oui, car tous les ans nous avons eu des surplus, et nous mettons nos adversaires au défi de nous prouver le contraire. Ils ne sauraient dire que nous avons dépen-

se un $5 autrement que dans l'intérêt du public. Nous demandons en an d'avance $238,000 pour l'agriculture et tous est prévu. Que condamne-t-on dans ce système? Va-t-on nous reprocher de donner trop aux agricoles, à l'industrie laitière, à la colonisation, etc? N'est-ce pas l'industrie laitière qui empêche les nôtre d'émigrer? De 1892 à 1897 les conservateurs ont octroyé $128,226 à l'industrie laitière et en cinq ans, les libéraux ont octroyé $306,000, c'est-à-dire qu'ils ont plus que doublé l'octroi. Nous avons à Saint-Hyacinthe une école et un laboratoire très perfectionnés, et nous demandons aux électeurs de la province d'y envoyer leurs enfants y apprendre à fabriquer le beurre et le fromage."

Quant à la question des mauvais chemins, l'orateur dit qu'il n'y a qu'à appliquer le remède qu'offre le code civil. Il ajoute que le gouvernement est si bien disposé qu'il s'offre chaque année à payer la moitié des frais, et que lui, pour sa part, est toujours prêt à recevoir toutes les suggestions qu'on lui fera pour l'amélioration de nos routes rurales. Enfin, il termine par un brillant éloge des écoles techniques et de l'école des hautes études commerciales cette nouvelle source de bienfaits pour le peuple".

L'HON. JEAN PREVOST

Le ministre des mines et de la colonisation dit franchement tout le plaisir qu'il ressent d'adresser pour la première fois comme ministtre, la parole aux électeurs du comté des Deux-Montagnes, où il est né et où il a fait ses premiers pas dans l'étude de l'hon. M. Mathieu. A quatre ans, il a entendu les vivats des électeurs et il a été témoin des belles luttes de 1874 et 1876, entre le seigneur Globensky et son vénéré père, l'honorable Wilfrid Prévost".

Mais, dit-il, malgré des luttes héroïques, vous n'avez jamais tant entendu attaquer le nom de Prévost. Aussi, suis-je heureux de l'occasion qui m'est fournie de m'expliquer. Il est apparu plusieurs figures patriotiques dans notre nord, je dis notre nord, car le comté des Deux-Montagnes est de notre nord, — les Norbert Morin, les Sir Louis Hyppolite Lafontaine, les Sir Adolphe Chapleau, les Viger, les Masson, les Nantel, et j'étais le dernier de cette lignée. Doué d'un tempérement plus violent, j'ai eu de bons amis mais aussi des ennemis irréductibles, semble-t-il.

"Parmi ces derniers il en est un qui s'est présenté contre moi dans le comté de Terrebonne. Il a perdu son dépôt et m'a voué depuis ce temps, une haine violente; et le dimanche, on vend à la porte des églises une feuille où il verse tout sob fiel. Quand je pense qu'on a été jusqu'à fouiller les tombes des miens pour mieux me crever le cœur. N'aurait-on pas mieux fait de fouiller les tombes de Saint-Eustache pour y trouver des leçons de patriotisme et de pardon.

J'ai fait face à ces attaques, et j'ai intenté un procès à M. Asselin: Rien n'a été prouvé au cours de ce procès. On s'est contenté d'y greffer une autre affaire et l'on a voulu faire passer un de mes collègues pour un "boodler" pour employer l'expression usitée.

Je ne crois pas qu'un seul ministre n'ait eu par le passé, l'occasion, ni le courage de prendre tous les dossiers d'un département, de les déposer publiquement devant une cour et de dire: cherchez. C'est pourtant ce que j'ai fait.

On a cherché.

On n'a rien trouvé.

Pardon, on a trouvé deux choses. La première, c'est que je ne vendais pas les mines à l'encan. Mais savez-vous que le nord de la province de Québec est ouvert à tous, grâce au Grand Tronc Pacifique qui nous fera découvrir les richesses les plus grandes du pays, et que vos jeunes gens peuvent partir pour aller découvrir des trésors et des mines? On veut que nous ne vous vendions pas la mine que vous aurez découverte, mais que nous la gardions en réserve pour la vendre aux enchères aux capitalistes américains, qui étant plus riches que vous, l'obtiendront certainement. C'est ce que veulent ces gens qui prétendent fonder un troisième parti. Moi, je veux que 400 acres de terres au moins soient vendus à un prix fixe et non aux enchères, et si la chose était à refaire, je recommencerais.

La deuxième chose qu'on a trouvée, c'est que j'aurais vendu pour $65 une propriété que le lendemain, M. McKenzie aurait revendue pour deux millions. Quel chanceux que ce M. McKenzie! La vérité, c'est que M. McKenzie a formé une compagnie au capital de deux millions et a demandé au gouvernement un permis de recherches. Il n'a pas acheté. Il a payé $5 par mille ce qui fait bien $65 pour 5 milles qu'il nous paye tous les trois mois. Je répète qu'il n'a rien acheté, et qu'il ne s'agit que d'un permis de recherches pour sa compagnie de deux millions, et cela je le dis à la face de ma province. M. McKenzie n'a pas acheté un pouce de terrain, pour sa compagnie.

Et, quant au procès Prévost-Asselin, je défie solennellement qui que ce soit de dire que dans mon département, il y a eu un seul sou détourné de la caisse publique. On parlait d'enquête tout à l'heure et je demande à l'hon. M. Gouin, de mettre au crible, mon département; alors je lui prouverai que je suis toujours digne de sa confiance. Je n'ai pas peur et je demande une enquête.

Quant à l'affaire de l'Abbitibi, qui donc a découvert cette affaire? L'hon. M. Turgeon et moi nous avons déclaré qu'aucune compagnie ne pourrait se procurer un droit sur les mines, et l'on cherche à faire croire qu'un droit sur les mines aurait été accordé au syndicat belge. Croyez-moi, je n'avais jamais entendu parler de cette affaire et c'est seulement le témoignage de M. de l'Epine qui m'a révélé le coup de cette célèbre caisse noire. Voici du reste, ce que dit M. de l'Epine, à ce sujet:

"M. Turgeon a affirmé sous serment n'avoir jamais entendu parler de cette affaire.

"On se trouvait donc en face de deux dépositions contradictoires.

"Il fallait donc faire un choix entre l'affirmation du baron et la signature de M. Turgeon.

"M. le juge Bossé s'est chargé de faire ce choix, et, voici ce qu'il a déclaré dans sa charge au juré.

"Je cite cet extrait du rapport du rapport sténographié qui en a été fait:

"Je dois dire que rien n'a été prouvé contre l'hon. M. Turgeon. En tant qu'il s'agit d'actes personnels de corruption, il sort de ce procès intact et sans la moindre tache à sa réputation. "Vous avez alors entendu M. Turgeon nier avoir reçu cette lettre-là. Qu'elle lui ait été envoyée, le baron l'affirme, et monsieur Turgeon de son côté, ne l'avoir reçue. Vous avez à choisir entre les deux, et vous n'hésiterez probablement pas quand vous vous trouverez en présence de l'affirmation de monsieur Turgeon, qui vous a dit et qui vous répète qu'il ne l'a jamais reçue."

"Il est évident que l'on espérait me compromettre en faisant naître cet incident du syndicat belge, dont je ne connaissais rien.

"D'ailleurs le baron lui-même (et on ne peut le soupçonner de tendresse à mon égard) a déclaré positivement ce qui suit et cela sous serment:

"Q. — M. Prévost a-t-il eu connaissance des transactions et pourparlers au sujet des négociations que vous meniez pour le syndicat?

R. — Je n'ai jamais mentionné ou laissé connaître à M. Prévost quoi que ce soit concernant les sommes à payer pour la caisse électorale. Je ne lui ai jamais parlé de mes conversations avec M. Turgeon.

Q. — Vous n'avez jamais parlé à M. Prévost de vos négociations avec l'hon. M. Turgeon?

R. — Non jamais. Ce n'était pas mon habitude de parler à un ministre des conversations que je pouvais avoir avec l'un de ses collègues.

Q. — Quand M. Desjartlins est venu à Québec, a-t-il rencontré M. Prévost et a-t-il parlé avec lui des projets du syndicat?

R. — Non. M. Desjardins à dit lui-même dans une lettre qui a déjà été lue, qu'il avait essayé de voir M. Prévost au Viger, à Montréal, mais sans résultat.

Q. — En autant que vous pouvez le savoir, affirmez-vous que M. Prévost n'a jamais vu M. Desjardins?

R. — Il n'est pas à ma connaissance que M. Prévost ait rencontré M. Desjardins.

Q. — Avez-vous jamais entrevu vous-même l'honorable M. Prévost au nom du syndicat?

R. — Non jamais.

Q. — Avez-vous jamais parlé à M. Prévost des 30 centins?

R. — Non jamais. Aucun fait ne me justifie de dire ou de croire qu'il en ait jamais eu connaissance.

Ces déclarations du principal témoin de la défense, de celui qui a fourni presque tout le dossier de la défense, sont assez nettes pour que je n'insiste pas davantage.

Si cela eut été vrai, serait-il raisonnable de croire qu'il ne m'en eût jamais parlé, moi qui sus allé en Belgique? Au contraire, il a déclaré que mon voyage avait été triomphal et que j'avais fait honneur à mon pays.

Je n'ai pas voulu donner à M. de l'Epine une position d'agent d'immigration, parce que je me suis dit qu'il y avait des Canadiens capables de remplir cette place. Plus tard, il a rencontré mon secrétaire sur la rue Saint-Jean, à Québec, et lui a dit que si je ne voulais pas lui donner la position qu'il réclamait pour vivre "pendant l'hiver," il publierait un certain dossier. On peut voir que je n'en ai pas eu peur malgré ses titres de noblesse.

Autrement dit: Si vous ne me donnez pas cette position que je réclame, je ferai paraître un dossier contre vous. Ah! la voilà cette fameuse correspondance que l'on publie encore actuellement, c'est le dossier du baron!

Ensuite, M. de l'Epine a nié m'avoir envoyé une autre lettre. Il s'est alors confié à celui qui s'intitule le chef des conservateurs, à l'hon. Pierre Evariste Leblanc, qui tient une autre assemblée à Laprairie en ce moment. Mais cette lettre, qu'il a admis avoir écrite et signée, il l'a remise à M. Girard qui me l'a remise. Se voyant pris il a tout nié. Cette lettre est en date du 1er novembre et se termine ainsi; il serait trop long de vous la lire en entier:

Monsieur le Ministre,

Vous êtes ministre, je suis un simple particulier, à moi de faire la démarche, je la fais franchement, mais c'est la dernière. Il est facile pour vous d'y répondre indirectement, en me faisant donner dans un autre département un travail que vous ne pourriez plus me donner sous vos ordres. Dans de telles conditions, je travaillerai à effacer la mauvaise impression qui règne en Belgique, et je vous ferai remettre un dossier qui restera sans cela un document contre votre carrière politique.

Croyez-moi, cherchons plutôt un terrain d'entente qu'un lieu de combat et je trace ces lignes, sous l'inspiration du calme et de la réflexion.

J'ai l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous saluer,

(Signé)

BARON DE L'EPINE.

Voilà un homme qui jure une chose et qui, deux mois auparavant, écrivait le contraire au premier ministre, qu'il m'avait fait des menaces. Enfin, il n'a pas craint de se parjurer à seule fin, de ternir la réputation la plus belle et la plus blanche qui soit, celle de mon collègue, l'hon. Adélard Turgeon."

Pendant un moment, l'hon. Ministre abandonne ce terrain, pour donner des chiffres exacts, démontrant les progrès de son département, puis il termine, en faisant l'éloge de Saint-Eustache et de son église historique. "Il y a quelques années, dit-il, je suis venu ici, faire un pèlerinage historique. Je voulais retrouver dans ce monument une des balles fondues dans la forge de Guillaume Prévost; je voulais respirer un peu de patriotisme. Je suis à l'aube de ma vie politique, et les circonstances ont voulu que l'on m'ait confié un département important. Croyez-vous alors que je compromettrais tout cela. Ouvrez ma poitrine, sentez battre mon cœur, et vous n'y trouverez qu'un cœur de patriote."

M. A. GIRARD
Député de Rouville

M. Girard fit un magistral discours en faveur de l'éducation et il félicita sincèrement le premier ministre au sujet des écoles techniques et des hautes études commerciales, et dit aux électeurs de se souvenir que c'est à l'hon. M. Gouin qu'ils devaient être redevables de pouvoir plus tard voir leurs fils obtenir des positions que jusqu'ici, des étrangers seuls pouvaient obtenir. Il parla aussi de l'encouragement du gouvernement pour la cause agricole, de la solidarité de la députation libérale, et de sa cohésion, et déclara que si l'on s'attaquait à des personnages aussi distingués que les honorables Prévost et Turgeon, cela était une preuve que ces hommes étaient d'une valeur extraordinaire.

M. M. PERRAULT
Député de Chambly

M. Perrault exhorte éloquemment les électeurs à serrer les rangs, à continuer leur confiance envers des hommes contre qui on n'avait pu rien prouver et qui, au contraire, étaient les principaux facteurs de notre prospérité actuelle; à enseigner aux enfants l'histoire du pays, aussi l'histoire contemporaine qui doit garder une place d'honneur aux hommes comme l'hon. M. Gouin. Il termina en suggérant à l'hon. M. Gouin de créer une légion d'honneur pour la province de Québec et de décorer tous ceux qui se seraient montrés des apôtres de l'éducation, de l'agriculture, de la colonisation, etc.

M. JOS GAUTHIER
Député de L'Assomption

Ce dernier commence son discours où M. Perrault l'a fini et il déclare que cette légion d'honneur nous l'avons déjà. "Si vous rencontrez, dit-il, un chef libéral que des adversaires cherchent à écraser, saluez-le, car celui-là fait partie de notre légion d'honneur. La patrie ne nous demande plus comme en 1837 de porter le mousquet, mais elle nous demande de nous défendre, de défendre contre nos adversaires les hommes d'aujourd'hui qui nous gouvernent avec tant de sagesse." Puis, l'orateur, tout en ayant de belles envolées, critique sévèrement le parti conservateur qu'il accuse de ne se servir lâchement que de l'insinuation sans pouvoir rien prouver, afin d'exciter l'opinion publique. Il termine en déclarant que les conservateurs sont tombés pour ne se relever jamais.

Puis M. Tancrède Marcil fit l'assemblée par quelques mots.

L'assistance

On remarquait parmi les personnes présentes: M. Honoré Gervais C.R., député de Saint-Jacques; Médéric Martin, député de la division Sainte-Marie; M. Godfroy Langlois, député de Saint-Louis; M. L. A. Lacombe, député de la division Sainte-Marie, à la Législature; M. Maurice Perrault, député de Chambly; M. Jos. Gauthier, député de l'Assomption; M. Girard, député de Rouville; MM. J. A. Lamarche, président du Club de Réforme; Flavien Granger et Léon Garneau; Art. Ecrement, notaire; Jos. Archambault, avocat; Hercule Guérin; A. P. Pigeon, président du club St-Louis; Jean Lamoureux, R. Latulippe, président du club Letellier; Gaston Maillet, président du club National; D. A. Lafortune, C.R.; N. K. Laflamme, C.R.; C. G. H. Chamberland; Geo. Bourgoin; Michel Campeau, H. Lesage, Geo. Tétrault, A. Latreille, Dominique Leduc, C.R., (Sainte-Scholastique) J. Marcelin Wilson; Raoul de Lorimier, Eug. Tarte; A. Charpentier; Thibodeau Rinfret, Henri Rolland (Saint-Jérôme) J. W. Lévesque, notaire; J. A. Laurin; Jos. B. Bérard, avocat; Hector Lussier, Wilfrid et Jos. Auclair, A. Chartrand, C. Hogue, J. Léonard et P. Desautels, tous de Saint-Vincent de Paul; Oléas Lacroix, Ch. Prévost, du club libéral des entrepreneurs; J. A. Pelland, Gordien Ménard, père et fils; Théodule Lafond; L. W. Lavergne, J. A. Brunet, N.P.; Albert Frigon, Jos. Langlois (Ste-Scholastique); M. Raymond (Ste-Scholastique); Petrus Fortier (Ste-Scholastique) J. A. Lalande, (Ste-Scholastique); Henri Archambault, Geo. Dubreuil, Ad. Ouimet; Clovis Quevillon, Zotique Renaud; J. A. Dumas, Edouard Montpetit, B. Gaudet, etc. etc. Tous les clubs libéraux de Montréal avaient envoyé de nombreux délégués.

SERIEUX ACCIDENT

Richard Bennett, de Danville, sous le coup d'une pelle.

Richmond, 9.—Nous avons à déplorer un grave accident, arrivé mardi, à David Bennett, à la manufacture du Baron de Champlonis. M. Bennett était à creuser des fondations, avec un compagnon quand ce dernier, en lançant une pelletée de terre, le frappa au nez et à l'œil gauche, lui infligeant une grave blessure. M. Bennett est sous les soins du médecin, et l'on craint qu'il ne perde l'œil gauche.

EMPOISONNES PAR L'ARSENIC

Régira, Sask., 8. — Au restaurant Steele, rue Lorne, un certain nombre de clients ont été empoisonnés aujourd'hui par un porridge contenant de l'arsénic qui était servi à leur repas. Le public a été grandement ému par cette nouvelle.

Il paraît que le propriétaire du restaurant, W. J. Steele, prêta ier une certaine quantité de farine d'avoine à un Chinois, propriétaire d'un autre restaurant adjacent.

Cette farine lui fut précisément rendue et M. Steel s'en servit pour le repas du matin. Madame Steele et huit ou neuf convives, aussitôt après l'absorption de ce mets, furent pris de violentes coliques et de vomissements. Les docteurs Thompson et Mock furent appelés et donnèrent les premiers soins. Trois des victimes, MM. Harry Steward, Cyrus Winters et John Fortune, furent envoyés à l'hôpital Victoria où leur état a été déclaré fort grave. On peut cependant espérer leur guérison. Le reste de la farine fut confisquée et une portion soumise au Dr Charlton, bactériologiste provircial, qui certifia la présence d'arsénic. Le Chinois, qui a rendu cette farine et qui est connu sous le nom de "Mac" a été arrêté.

Mac comparaîtra vendredi matin devant le magistrat McCausland. Un fait qui pèse sur lui à moins qu'il ne soit contredit par la suite est qu'une facture démontre qu'il a acheté, il y a deux semaines une quantité de farine d'avoine dont il ne s'est pas servi.

Quelle raison avait-il pour emprunter cette marchandise quand il en avait une provision chez lui? Jusqu'à présent cela reste un mystère.

Les enfants pâles et malades, devraient employer l'Exterminateur de Vers de la Mère Graves. Les vers une des principales causes des maladies chez les enfants et on devrait les expulser du système. 18-1-g.

CHARGES MILITAIRES

Quelques chiffres suggérés par la question de la limitation des armements

LOURD FARDEAU

Les charges purement militaires coûtent à l'Europe plus de 6 milliards de francs par an

Paris, 11. — Le problème de la limitation des armements est de ceux qu'aucune puissance n'ose aborder publiquement, et c'est à qui là-dessus saura le plus ingénieusement éviter de prononcer les mots qui "engagent"...

Cependant, quelque opinion qu'on professe sur le principe de cette dangereuse question, on ne peut se défendre, à la lecture de certains chiffres, d'un sentiment d'effarement. Ces chiffres, c'est le tableau des dettes publiques européennes, à la date de 1907, et des charges militaires que l'universel souci de se bien préparer à la guerre fait peser, à cette heure, sur les budgets.

Se doute-t-on que les Etats européens sont actuellement endettés de 148 milliards de francs, et qu'en dehors de ce fabuleux "passif" et des 6 milliards de dépenses annuelles que représente le service d'intérêts de cette dette, les charges purement militaires coûtent à l'Europe un peu plus de 6 milliards et demi par an?

Ces chiffres sont, en quelque sorte, officiels. Ils sont empruntés au rapport que présentera le mois prochain à la session de l'Institut International de statistique, à Copenhague, notre savant confrère, M. Alfred Neymarck.

Mais ces chiffres sont plus effrayants encore si et les rapproche d'autres chiffres récents; si l'on constate, par exemple, que ce capital nominal des dettes européennes a progressé de 31 milliards en vingt ans et qu'il y a quarante ans les Etats européens, présentement endettés de 148 milliards, en devaient à peine 66!

La progressior des charges militaires annuelles n'a pas été moins rapide, ni moins écrasante. Ces charges s'élevaient à 3 milliards en 1866, à 4 milliards et demi en 1887; elles atteignent à cette heure, avons-nous dit, le total de 6 milliars 700 millions.

De là la nécessité d'emprunter toujours et "d'imposer" de plus en plus. Où s'arrêtera-t-on dans cette voie? Il est clair que les ressources du contribuable européen ne sont pas sans limite, et qu'à un moment donné — dans dix ans ou dans cirquante — il faudra bien que les gouvernements s'accordent à le constater.

EXPLOSION DE DYNAMITE

Un grand nombre de tués et de blessés à Essex (Ontario).

(Dépêche Spéciale)

Essex, (Ontario), 11. — Un wagon chargé de dynamite a fait explosion, hier matin, à la gare du chemin de fer Michigan Central, causant la mort de plusieurs personnes. Sept cadavres ont été jusqu'ici retirés des débris. Un grand nombre de personnes ont aussi été blessées.

L'explosion a causé des dommages considérables à la propriété. Dans la partie commerciale de la ville, toutes les vitres des fenêtres ont été brisées, et les édifices et les marchandises ont subi des dommages sérieux

ÉTRANGE PHÉNOMENE

Un ballon placé entre deux nuages chargés d'électricité, devient lumineux.

New-York, 9 — Allen R. Hawley, directeur de l'Aéro Club d'Amérique, qui est revenu d'Europe, hier raconte une expérience remarquable entre deux nuages, au cours d'une ascension nocturne près de Paris, au mois de juillet.

La corde de son ballon trainait dans un nuage tandis que le ballon lui-même était au beau milieu d'un autre nuage chargé d'électricité. La corde devint tout à coup incandescente, elle avait l'air d'une amarre de feu remorquant le nuage inférieur. La ville étendue aux pieds de l'aéronaute, en dépit de ses lumières, était invisible à travers la draperie électrique. Chaque fois que M. Hawley touchait à une pièce de sa machine, il recevait un choc. Une fois, sa moustache s'illumina comme si elle eût été composée de minuscules lumières incandescentes. L'atmosphère autour du ballon, qui avait plutôt l'apparence d'un soleil en miniature, était plus brillante que la lumière de midi par un beau jour d'été. Tous les instruments météorologiques pouvaient être consultés sans la moindre difficulté.

Les journaux de Paris ont discuté le phénomène, quelques-uns déclarant que des ascensions devraient être faites par des nuits d'orage, dans l'intérêt de la science.

M. Hawley semble regretter que le gouvernement français se soit assuré les services des frères Wright, les inventeurs d'un aéroplane. Il dit que les Wright ont gagné la confiance des Français et que d'après les informations qu'il a obtenues de source autorisée, ils sont en train de réussir. Ils cherchent un endroit retiré où ils pourront faire des expériences avec une machine perfectionnée.

M. Hawley, qui a déjà gagné des prix dans des courses en ballon, est venu compléter ses arrangements, pour un concours international qui aura lieu à Saint-Louis au mois d'octobre.

UN VOL AUDACIEUX

Un riche marchand anglais de passage à New-York joue avec des inconnus

LE TRUC ORDINAIRE

Surviennent deux compères déguisés en détectives, et la bande s'esquive avec l'argent

New-York, 11. — Un riche marchand anglais de Shanghaï (Chine), en route pour Londres, et qui était descendu au Waldorff-Astoria, a été volé de $2,000 grâce à un des coups les plus audacieux et les plus habiles qui aient jamais été signalés à la police.

Le marchand et sa femme, qui arrivaient de la côte du Pacifique, étaient descendus au Waldorff, dans l'intention de partir hier matin par le "Campania". Jeudi après-midi, il partit pour se rendre à une agence de billets, à la Gilsey House. Un étranger aux manières polies, qui déclara se nommer W. H. Davis, étranger à la ville et venu pour voir ce qu'il y a d'intéressant à New-York, l'accosta sur la 34e rue et lui demanda le chemin du parc du Bronx. Le marchand dit qu'il était, lui aussi, étranger à la ville. Ils lièrent connaissance, et allèrent ensemble à l'agence de billets, puis dans un restaurant prendre une consommation.

A la même table qu'eux était un autre homme qui avait, lui aussi, commandé une consommation. Il ne paraissait nullement connaître "M. Davis". Quand le garçon apporta l'addition, il se trouva qu'elle contenait le "cocktail" commandé par lui. Il protesta, disant au garçon qu'il s'était trompé, qu'il ne connaissait pas ces messieurs, et qu'il fallait lui apporter une note séparée. Cela amena un assaut de courtoisies entre les trois hommes, qui furent bientôt comme de vieux amis, et en peu de temps l'Anglais se vit en train de jouer à l'argent.

M. Welch (c'est le nom du marchand) gagna $800. Les autres refusèrent de payer jusqu'à ce qu'il leur eût prouvé qu'il avait de l'argent pour payer lui-même dans le cas où il aurait perdu au lieu de gagner.....

L'Anglais promit de les rencontrer de nouveau vendredi après-midi, à trois heures, pour leur montrer son argent. Il était au restaurant à l'heure dite, et proposa de jouer une autre partie. "Allons dans un endroit plus tranquille", dit Davis.

Peu d'instants après, ils étaient installés dans une chambre d'une buvette de la sixième avenue, quand deux individus, portant l'habit bleu et la casquette officielle, firent irruption dans la pièce. Ils s'élancèrent sur Davis et l'étranger, en criant: "Nous vous tenons enfin, faux monnayeurs". Ils les fouillèrent et leur enlevèrent tout l'argent qu'ils avaient dans leurs poches. Puis, se tournant vers l'Anglais: "Que faites-vous en compagnie de ces faux monnayeurs? Vous êtes sans doute de la bande." Sur ce, l'un des officiers le colla au mur pendant que l'autre lui enlevait un rouleau de $2,000, qu'il se mit à examiner en connaisseur. "Oui, c'est bien de l'argent contrefait", dirent-ils, mettant l'argent dans leurs poches.

Les deux compères partirent ensuite dirent-ils, pour le poste central, emmenant Davis et l'étranger et commandant à Welch de les suivre. A la porte de la maison, un des faux détectives surveilla ses trois "prisonniers", tandis que l'autre rentrait "téléphoner au commissaire Bingham. Davis et l'étranger firent un clin d'œil à l'Anglais, et détalèrent.

Après avoir attendu cinq minutes, Welch comprit ce qui était arrivé. Il conta son histoire à la police, et des détectives furent envoyés à la recherche des voleurs.

LE CHARBON DE L'OUEST

Rapport de la commission d'enquête sur la disette de charbon dans l'Alberta.

Edmonton, Alta., 9. — Le rapport de la commission des charbonnages a été remis entre les mains de l'hon. M. Cushing, ministre des Travaux Publics. Il n'y est pas fait mention de la journée de huit heures. L'omission d'un point aussi important est due au fait que le gouvernement a promis de s'occuper de cette question à la prochaine législature.

Le rapport couvre à peu près tous les points qui ont été soulevés dans les dépositions reçues par les commissaires, dans les différents centres miniers de la province. Le rapport est concis, chaque point est produit dans l'ordre. On y lit des recommandations, comme celle-ci: "Inspection plus sévère de la ventilation des petites mines; construction des bains à chaque mine, et en rendre l'usage obligatoire; ne pas permettre dans les mines l'emploi de personnes âgées de moins de seize années; le bois nécessaire aux mineurs doit être transporté aussi près que possible, et jamais plus loin que la galerie la plus rapprochée de celle où travaillent les mineurs; la distance entre les puits ne doit pas dépasser 100 pieds; les rapports des inspecteurs devraient être affichés dans les mines. Le gouvernement et les compagnies qui le peuvent, devraient s'efforcer d'induire les particuliers de se faire en été un approvisionnement de charbon pour l'hiver; les indemnités pour accidents devraient être sous une juridiction séparée, et sans appel, la disette de charbon en certaines localités était due au manque de voies de garage et de déchargement; la législature devait voir à la construction d'entrepôts de charbon pour approvisionner, en été, et forcer les compagnies de chemins de fer à fournir des chars aux expéditeurs.

LES REGRETS DU SULTAN

Sa Majesté marocaine condamne le massacre d'étrangers à Casablanca

FRANÇAIS ET ALLEMANDS

Le chargé d'affaires allemand remercie le représentant de la France pour l'aide donné au consul d'Allemagne à Casablanca

Tanger, 11. — Le sultan du Maroc, par l'intermédiaire du ministre des affaires étrangères, Ben Sliman, a transmis au consul français à Fez l'expression du profond regret avec lequel il a appris l'assassinat des Européens à Casablanca disant que personne plus que lui ne "condamne l'acte qui a coûté la vie à cinq Français."

Le sultan a ajouté qu'il était prêt à accorder toute satisfaction qui serait demandée, notamment le renvoi du pacha de Casablanca et le châtiment des coupables.

Tanger, 11. — Le général Drude, qui est campé en dehors de Casablanca, a été attaqué par trois mille Maures. D'après les derniers rapports, l'attaque a été repoussée, et l'artillerie française a infligé aux naturels des pertes sérieuses.

Tanger, 11. — Le chargé d'affaires allemand a remercié le chargé d'affaires français, au nom du gouvernement allemand, pour l'aide donnée au vice-consul allemand à Casablanca, qui a été recueilli par les matelots français, ainsi que les autres allemands de la ville, après que le consulat eût été abandonné.

Tanger, 11. — Des dépêches reçues ici hier soir de Casablanca mandaient que ving mille cavaliers arabes étaient érunis dans l'intérieur. Le général Drude s'attend à une nouvelle attaque.

Le rapport à l'effet que les indigènes ont subi des pertes considérables lors de l'attaque du camp français est confirmé. Les pertes des Français se bornent à deux tirailleurs blessés.

Le sultan a fait savoir au ministre italien son intention de payer une indemnité convenable pour le meurtre de trois sujets italiens à Casablanca.

Tanger, 11. — La lutte entre les tribus fanatiques et les forces françaises, qui entourent la ville de Casablanca continuait toujours samedi, lorsque le transport français Anatolie quitta la ville assiégée.

La bataille commença jeudi par une attaque hardie exécutée par les maures. Après une courte lutte, ces derniers furent repoussés avec de lourdes pertes par les tirailleurs algériens du général Drude. Les maures, cependant, revinrent à la charge, malgré les ravages terribles causés dans leurs rangs par l'artillerie française.

Les derniers rapports signalent que les marocains sont rejetés de plus en plus en arrière, et que l'artillerie et la cavalerie française, qui se trouvent à environ sept milles et demi de la ville, continuent à canonner et à charger les fanatiques.

La ville de Casablanca est tranquille. Les dégâts causés par les obus des croiseurs français sont plus importants qu'on ne l'avait cru de prime abord; il n'y a pas une maison, pas un magasin qui ne soient plus ou moins endommagés. Les rues sont encombrées de cadavres en putréfaction des marocains; l'enlèvement des corps est fait avec une grande lenteur, et l'odeur qui s'en dégage est si forte que les occupants des navires ancrés dans le port deviennent malades.

Le cordial du Dr Kellogg pour la dysenterie, guérit la dysenterie la diarrhée, la maladie de l'été, le mal de mer et les douleurs de la dentition après avoir mangé des fruits verts, des concombres, etc. Il agit rapidement et détruit la maladie. Le choléra n'est pas à craindre par ceux qui ont une bouteille de ce remède. 18-1-g.

MORT HORRIBLE

(Correspondance spéciale)

Beloeil, 9.—On rapporte que Joseph Enright, jeune homme d'environ 22 ans, demeurant à Ottawa, 93, rue Murray, a été victime d'un terrible accident sur les huit heures, hier soir, au pont de Beloeil, sur la rivière Richelieu. Enright était employé sur la barge "Greenville of Ottawa Transportation Co." quand la barge, venant en contact avec une autre, lui fit perdre l'équilibre et fut cause qu'il fut écrasé entre les deux, son corps étant broyé et le sang s'échappant de ses blessures, teignant le bois des barges en question. On mit immédiatement des chaloupes à l'eau, mais le cadavre ne pût être repêché.

DODD'S KIDNEY PILLS
FOR ALL KIDNEY DISEASES
CURES RHEUMATISM, BRIGHT'S DISEASE, DIABETES, BACKACHE

M. LEBLANC A LAPRAIRIE

Le député de Laval répète devant un auditoire très froid des arguments cent fois réfutés.

Cette assemblée convoquant les électeurs des comtés de Laprairie, Napierville, Chateauguay et St-Jean, a eu lieu, hier. Il pouvait y avoir environ deux mille personnes, si nous comptons un fort contingent de Montréal qui s'était rendu là en excursion.

Etaient présents sur l'estrade l'hon. M. P. E. Leblanc, MM. L. T. Maréchal, J. M. Tellier, député, Arthur Brossard, L. C. Pelletier, E. L. Patenaude, L. Coderre et H. Bisaillon.

Trois orateurs seulement ont adressé la parole.

M. Patenaude a parlé le premier — Suivant M. Patenaude, la province de Québec perdrait, depuis que les libéraux sont au pouvoir, $25.00 par chaque corde de bois de pulpe qui s'exporte du pays et les colons seraient chassés de la province; il critique l'administration Gouin et attaque le gouvernement au sujet de la question d'éducation.

L'hon. M. Leblanc lui a succédé; il a affirmé que depuis dix ans il n'y a pas eu d'élections dans la province; que le gouvernement n'a pas osé rencontrer l'électorat; que lui et son collègue, M. Tellier, ont été un peu scandalisés de ce que M. Gouin baillonnait la Chambre et refusait de rendre des comptes.

Suivant M. Leblanc, M. Gouin ferait partie d'un syndicat américain, qui aurait mission de ruiner la province. Il dit aussi qu'étant ministre de la colonisation, le premier ministre actuel, dans le but de faire élire M. George Parent dans Montmorency, aurait détourné $15,000 des argents de colonisation pour donner des chemins à des vieilles paroisses de ce comté. Il s'est appliqué à revendiquer l'honneur de MM. Taillon et Flynn et a prétendu que le gouvernement Parent avait un contrat avec M. Breakey, de la Banque de Québec, en vertu duquel il devait recevoir $50.00 pour chaque droit des pères de 12 enfants.

M. Brossard a parlé ensuite; il n'a rien dit d'important lui non plus.

Vu que l'assemblée avait commencé un peu tard et que le dernier bâteau partait à six heures pour revenir en ville, M. L. T. Maréchal n'a pas parlé.

L'assemblée a été très calme et excessivement froide. C'est à peine si de temps en temps, quelques timides applaudissements se sont élevés, ici et là. Ceux qui applaudissaient paraissaient gênés et très peu convaincus.

FIN TRAGIQUE

Théophile Raymond broyé par une poutre d'acier, à Terrebonne.

(Correspondance spéciale)

Terrebonne, 9. — Vers dix heures, a.m., aujourd'hui, Théophile Raymond s'est fait affreusement écraser par une poutre en acier, à l'endroit où se construit le nouveau pont en fer de Terrebonne. Le malheureux a cependant pu être retiré à temps.

Il est sous les soins du Dr Ouimet et ses blessures, bien que douloureuses, n'inspirent pas de craintes jusqu'à présent.

LES GREVES DE SPRINGHILL

Springhill, 10.—Les mineurs ont envoyé une longue réplique au gérant général de la "Cumberland Coal and Ity.," au sujet de la grève actuelle.

Les grévistes déclarent que la cause principale de la grève est le système des docks qui ne donnait pas aux ouvriers la somme de garanties nécessaires. De plus, ils insistent sur l'augmentation du salaire, la vie, aujourd'hui, étant devenue très chère et très difficile.

Le gérant, M. Cowans, dans une lettre adressée au comité de la grève, rappelle tout ce que la compagnie a fait pour ses ouvriers, mais ceux-ci de répondre: "Tout ce que nous avons obtenu de la compagnie a été gagné après une lutte acharnée."

Les ouvriers déplorent d'être obligés de prendre des mesures de rigueur pour arriver à obtenir une amélioration dans leur situation.

50,000 LIVRES ENVOYÉS GRATUITEMENT PAR POSTE
TRAITANT LES MALADIES DE L'HOMME.

Ce livre contient maintes illustrations et est un vrai trésor, autant, pour personnes, âgées que pour jeunes gens, SOUFFRANT D'EXCÈS, perte de vigueur, système nerveux, EMPOISONNEMENT DU SANG; Maladies de la vessie, des reins et de l'estomac.
Il explique la manière de se guérir chez soi, avec succès.

Adressez vous au DR. JOS. LISTER & CO.,
40, Dearborn St., F. A. 1 CHICAGO, ILL., U. S. A.
9-a-h-wtl

CHAUMIE ET LE "MATIN"

L'ex-ministre et le grand journal parisien se font une lutte de corsaire

EXPLICATIONS

M. Chaumié déposera un projet de loi tendant à décourager les attaques des journaux contre les hommes publics

Paris, 12. — Un duel sensationnel est en ce moment engagé entre le journal le "Matin" et M. Joseph Chaumié, qui pendant quatre ans occupa les fonctions de ministre de l'instruction publique.

A la suite d'une série d'articles publiés par le "Matin" l'accusant d'avoir profité de son passage au pouvoir pour pourvoir ses parents et amis d'emplois publics amplement rémunérés, M. Chaumié déposa à la cour d'assises d'Agen une plainte en diffamation contre ce journal. Le "Matin" s'opposa à ce que cette affaire fût jugée par cette cour, en prétendant que M. Chaumié étant député d'Agen, l'opinion publique dans cette ville était trop fortement prévenue en sa faveur. Les juges de la cour d'assises ayant décidé de passer outre, le "Matin" fit appel. La cour de cassation confirma la décision de la cour d'Agen, l'affaire revint donc pour la troisième fois devant celle-ci.

Pendant ce temps, le "Matin" publiait quelques informations qu'il disait avoir recueillies contre deux des neveux de M. Chaumié, qu'il accusait d'avoir trafiqué de décorations et d'avoir accepté des pots-de-vin.

Pendant les débats à la cour d'assises d'Agen, l'avocat de la défense munique le dossier secret de l'affaire jusqu'à ce qu'une enquête ait été faite sur les accusations portées contre les neveux de l'ancien ministre.

C'est pendant cette séance que M. Chaumié porta pour la première fois toute une série d'accusations contre le "Matin". Il déclara que le rédacteur de ce journal ne lui avait jamais pardonné son refus de lui communiquerle dossier secret de l'affaire Dreyfus et celui de permettre aux élèves des lycées de prendre part à un concours de marche qu'il avait l'intention d'organiser. Le "Matin", ajoutait-il, voulait faire un exemple, afin que tout autre ministre ou fonctionnaire n'ose plus lui résister.

Pendant qu'il faisait ces déclarations, M. Chaumié fut plusieurs fois interrompu par les acclamations du public.

Une fois encore, la cour d'assises d'Agen a rendu un verdict en faveur de l'ancien ministre de l'instruction publique. Le "Matin" a de nouveau fait appel.

M. Chaumié annonce que, dès la réouverture du parlement, il déposera un projet de loi tendant à décourager les attaques des journaux contre les fonctionnaires publics.

LES NOTRES AUX ETATS-UNIS

Un Canadien de New-York déclare qu'un grand nombre sont mûrs pour le rapatriement.

Le docteur Neil McPhatter, professeur d'anatomie à l'hôpital New-York Post Graduate, actuellement au Windsor, déclarait hier, au cours d'une interview, qu'aux Etats-Unis, il existait actuellement un sentiment très prononcé en faveur du Canada. "Les Américains s'aperçoivent, dit-il, que vers un idéal national et que les Canadiens font tout en leur possible, pour atteindre cet idéal. Le docteur McPhatter, né à Galt, Ont., est resté Canadien, et il est le président du club canadien de New-York. Il est persuadé qu'il y a aux Etats-Unis une foule de jeunes Canadiens qui ne demenderaient pas mieux que revenir au pays, si seulement ils y étaient encouragés. Il ajoute que les conférences que fait faire le gouvernement, dans les différents centres canadiens des Etats-Unis sont une chose admirable.

RECTEUR INCONSTANT

Il délaisse la jeune fille de 17 ans qu'il avait enlevée au grand scandale de ses congréganistes.

New-York, 12. — Mlle Floretta Whaley, la jeune fille de 17 ans qui, le 29 avril dernier, s'enfuyait avec son gardien, le révérend Jere Knode Cooke, alors recteur de l'église épiscopalienne de St-George, à Hempstead, n'a pas été heureuse longtemps en ménage. L'inconstant ministre vient de l'abandonner et elle est actuellement dans un sanatorium du Canada, sous traitement pour le choc nerveux qu'elle en ressert. On n'a aucune trace de cet inconstant révérend.

TROIS MORTS

Dans un accident de chemin de fer dans l'ouest.

McLeod, Alta, 12. — Le "train-éclair" dirigé vers l'est a subi un accident aujourd'hui à un mille à l'ouest d'ici.

Le mécanicien et deux chauffeurs ont été tués.

Les voyageurs ont passé par de terribles émotions, mais aucun n'a été blessé.

L'accident est attribué à un rail défectueux.

LA SANTE DE ROSTAND

l'auteur de "Cyrano" a été atteint, ces jours derniers, d'une sérieuse attaque d'appendicite

NOUVELLES ALARMANTES

Le grand poète souffre aussi d'une affection cérébrale qui l'empêchera de terminer "Chanteclair"

Paris, 12 — M. Edmond Rostand, auteur de "Cyrano" s'est senti pris, ces jours derniers, d'une attaque d'appendicite qui a donné, non pas des inquiétudes, mais une alerte, sitôt calmée, à son entourage.

En effet, le professeur Pozzi, appelé en consultation, n'a pas jugé qu'une opération fût nécessaire, et peu après l'état du malade s'est très sensiblement amélioré.

Dimanche soir, cependant, au moment même où, à Issigeac (Dordogne), on fêtait la réélection de M. Pozzi comme conseiller général du canton, l'éminent chirurgien reçut de Mme Edmond Rostand, la dépêche suivante.

"Lafourcade et Lasserre viennent de constater la présence d'un abcès polvien. Edmond très souffrant,beaucoup de fièvre, très abattu. Il vous demande et je vous supplie de venir.

ROSEMONDE ROSTAND.

M. Pozzi s'est immédiatement rendu à Cambo. Il n'a pas jugé, cette fois non plus, qu'une intervention chirurgicale fût nécessaire, et aux dernières nouvelles, les nombreux admirateurs de M. Edmond Rostand apprenaient avec grand plaisir que son état était redevenu satisfaisant.

D'autre part on dit que M. Edmond Rostand souffre d'une affection cérébrale qui l'empêchera probablement de jamais terminer "Chanteclair", la pièce à laquelle il travaille depuis cinq ans. Il l'a écrite plusieurs fois, mais il l'a toujours déchirée en s'en déclarant mécontent.

Ce fait se produisit une fois, pendant une visite de M. Coquelin, à Cambo, où se trouve la superbe résidence du poète. M. Rostand avait lu sa pièce, et le grand comédien enthousiasmé l'avait déclarée parfaite. Il était déjà convenu entre eux deux, que M. Coquelin l'emporterait le lendemain, à Paris, mais quand ce dernier se présenta le lendemain matin, M. Rostand lui dit avec le plus grand calme que cette pièce était indigne de lui et qu'il l'avait détruite et il en montra les fragments au célèbre interprète de Cyrano.

Cette même scène vient de se reproduire il y a quelques jours. Les amis du poète en sont confondus.

Il semble que M. Rostand souffre d'une monomanie dont les symptômes commencèrent à se manifester peu après l'achèvement de "Cyrano de Bergerac."

INFLAMMATION DES YEUX. — Une des belles qualités des pilules végétales des Parmelee, est de détruire l'inflammation des yeux. Plusieurs personnes qui souffraient de cette maladie, les recommandent. Elles atteignent les centres nerveux du sang et le résultat est bien trouvé. 18-1-g.

A SOREL

(Correspondance spéciale)

Sorel, 12.—Les funérailles du jeune Georges Ste-Marie, fils de M. le docteur Philippe Ste-Marie, de Montréal, ont eu lieu ici samedi dernier. Comme l'on se rappelle, cet enfant s'est noyé accidentellement jeudi dernier, à St-Hyacinthe.

Par courtoisie de la part de M. Hibbard, gérant du chemin de fer Q. M. et Southern, le corps a été transporté ici dans un char spécial.

Un grand nombre de parents et d'amis de St-Hyacinthe ont accompagné le corps jusqu'à Sorel.

ST-CHARLES DE BELLECHASSE

(Correspondance spéciale)

St-Charles, 10.—La récolte, quant aux céréales, sera dans la moyenne, à cause des pluies trop fréquentes que nous avons eues. La récolte du foin qui ne fait que commencer sera très abondante. Le temps est au beau depuis deux jours et les cultivateurs en profitent.

—Il y a grande activité dans le haut du comté par la construction du "Transcontinental" qui avance très rapidement. Les sous-contracteurs se sont partagé la division de 150 milles entreprise par M. Davis, par sections de 5 à 20 milles, de cette manière, le travail du terrassement va s'accroître en même temps sur toute cette division.

—Il y a quelques jours, le Département d'Agriculture, à Ottawa, a envoyé un M. Cochrane prendre des informations touchant l'opportunité d'établir, près de la gare de St-Charles, un entrepôt réfrigérateur pour emmagasiner les produits laitiers et autres. La Halle au beurre et fromage, fondée ici, il y a deux ans, avait, dans le temps, demandé de l'aide à M. le Ministre de l'Agriculture qui n'avait pu l'accorder pour la raison qu'il n'y avait pas encore de loi lui permettant de donner ce subside. M. le Ministre de l'Agriculture ayant fait passér une loi lui permettant d'accorder un octroi en faveur de la construction de ces entrepôts, pour 30 0-0 du coût, a bien voulu se rappeler de notre demande. Cet entrepôt serait un grand bienfait pour tout le comté de Bellechasse comme l'a si bien démontré M. le conférencier Cochrane qui a sû s'acquitter de sa tâche avec talent et distinction.

—Les électeurs attendent avec impatience, l'assemblée de M. Turgeon, convoquée à St-Michel, le 18 du courant. Ils se proposent de s'y rendre en foule pour entendre M. Turgeon, confondre ses détracteurs. La campagne de M. Bourassa est très mal vue ici; les conservateurs seuls, et pas tous y attachent quelque importance.

—Sont en promenade chez le Dr O. E. Perron: les demoiselles Janson de Fall-River et les deux fils du Dr E. Beaudry, de St-Raphaël.

TABLEAUX COMPARATIFS

LA COLONISATION. — LA PERCEPTION DES DROITS DE COUPE

Extraits du discours de l'hon. M. Gouin à Châteauguay, le 3 août dernier :

"Nous avons encouragé le développement de la colonisation, et nous avons eu tant de sollicitude pour nos défricheurs que l'on n'entend guère plus de plaintes à leur sujet. Parcourez la liste des lettres-patentes qui sont accordées aux détenteurs de lots de moins de 500 acres, après accomplissement des conditions d'établissement, et vous constaterez qu'en une seule année, en 1905-06, nous avons octroyé la moitié autant de lettres-patentes que les conservateurs n'en avaient octroyées en cinq ans, de 1892 à 1897.

Etat des lettres-patentes octroyées sur vente de lots de moins de 500 acres :

Années.	Nombre de lettres-patentes.	Etendues vendues en acres.
1892-93.	587	65,454
1893-94.	483	49,335
1894-95.	462	46,106
1895-96.	477	49,758
1896-97.	595	65,881
Total.	2,604	276,534
1897-98.	649	69,585
1898-99.	660	68,746
1899-1900.	747	68,068
1900-01.	850	89,929
1901-02.	1,045	108,632
1902-03.	962	98,762
1903-04.	1,095	103,346
1904-05.	1,021	105,137
1905-06.	1,376	138,896
Total.	8,395	870,601

M. Leblanc disait à un rédacteur de journal, il y a quelques jours, que la colonisation ne faisait pas autant de progrès dans Québec que dans Ontario. Or, cette dernière province ne concédait que 72,432 acres en 1905 et 72,781 acres en 1904, pour des fins agricoles.

Nous sommes prêts à tous les sacrifices pour améliorer le sort de nos colons et les aider dans leur œuvre patriotique. Nous savons les difficultés qui surgissent entre eux et les concessionnaires de limites à bois, et nous travaillons à les résoudre une à une."

"Nous avons promis de surveiller avec soin la perception des droits de coupe. Nous avons tenu parole. M. Taché, sous-ministre des terres, en témoignait sous serment au cours de la dernière session. "Jamais, disait-il, jamais, depuis quarante ans, les paiements n'ont été effectués avec autant de régularité que cette année. C'est un record".

L'état suivant corrobore d'ailleurs ce témoignage:

Sommes perçues des bois et forêts. (prix des limites non compris)

1892-93. . .	$ 819,900.31	
1893-94. . .	809,357.22	
1894-95. . .	762,867.51	
1895-96. . .	867,843.72	
1896-97. . .	778,277.78	
Total. . .	$4,034,346.51	
Moyenne:		$806,869.31
1897-98. . .	880,977.82	
1898-99. . .	765,266.14	
1899-00. . .	772,781.46	
1900-01. . .	830,874.33	
1901-02. . .	853,551.69	
Total. . .	$4,103,453.84	
Moyenne:		$820,690.77
1902-03. . .	889,809.91	
1903-04. . .	914,923.52	
1904-05. . .	990,610.43	
1905-06. . .	1,012,569.04	
1906-07. . .	1,018,000.00	environ
Total. . .	$4,897,912.90	
Moyenne:		$979,582.58

En 1906-07, nous avons donc perçu $239,722.22 de plus qu'en 1896-97, soit une augmentation de 30 pour cent en dix ans ; et $103,076.48 de plus qu'en 1903-04, soit une augmentation de 11 pour cent dans l'espace de trois ans.

GREVE DES OPERATEURS

Depuis hier après-midi, des milliers de télégraphistes ont quitté l'ouvrage

PAS DE DESORDRES

M. Hill, de Toronto, déclare que les télégraphistes de chemin de fer emboîteront le pas, et que les compagnies seront forcées de se rendre

Buffalo, 12. — M. C. E. Hill, de Toronto, représentant canadien du bureau exécutif international de l'union des télégraphistes a assisté à une grande assemblée des télégraphistes hier après-midi avant de se rendre à Chicago où auront lieu les assemblées les plus importantes de la grève. Il a dit qu'avant la fin de la grève tout le Canada et les Etats-Unis s'en ressentiraient. Toute tentative, ajouta-t-il, de la part des opérateurs canadiens de recevoir des messages d'une compagnie américaine aux prises avec la grève sera punie et constituera un cas de renvoi de l'union. Nous avons derrière nous les opérateurs de chemin de fer, et il faudra bien qu'on en vienne à nos conditions. A Winnipeg hier, les opérateurs ont refusé de recevoir des messages des bureaux de Chicago et si l'on fait des tentatives pour forcer les télégraphistes du C.P.R. ou autres compagnies de chemins de fer à les recevoir ce sera la grève générale.

A Chicago seulement, il y a plus de 4,000 télégraphistes en grève.

Charlotte, Caroline du Nord, 12. — Les trente opérateurs de la Western Union se sont mis en grève ici à six heures ce soir.

Minnéapolis, 12. — Les 16 opérateurs de nuit employés par la North American Telegraph Coy se sont mis en grève à 6.05 heures ce soir.

Pittsburg, Penn., 12. — A six heures et trente ce soir, une heure après que l'équipe de nuit se fut mise au travail, un coup de sifflet retentit à l'édifice de la Western Union Telegraph Coy et des centaines d'opérateurs abandonnèrent aussitôt leur clef. Quinze opérateurs furent congédiés aujourd'hui pour avoir refusé de travailler sur des fils que d'autres opérateurs venaient d'abandonner. Les cinq opérateurs postaux se sont également mis en grève à 6.30 heures ce soir, y compris l'opérateur en chef.

Philadelphie 12. — Les opérateurs postaux se sont mis en grève à 3.40 heures cet après-midi.

Cleveland, Ohio, 12. — Les opérateurs à l'emploi de la Western Union et des compagnies de télégraph postal se sont mis en grève aujourd'hui.

Buffalo, N.Y., 12. — L'équipe de jour des opérateurs de la Western Union se sont mis en grève à 4.55 heures cet après-midi les opérateurs postaux se sont également mis en grève.

New-York, 12 — Plusieurs opérateurs télégraphistes, à l'emploi de la Presse Associée, à différents endroits du pays se sont mis en grève à 8.30 heures, ce soir. Tous les opérateurs de nuit du bureau de New-York de la Presse Associée, à l'exception des chefs de service, ont quitté l'ouvrage.

New-York, 12 — Les opérateurs télégraphistes du service des postes se sont mis en grève à deux heures et trente cet après-midi.

Chicago, 12 — Le commissaire du Travail Neil et M. Easley, secrétaire de la National Civic Federation sont arrivés ici aujourd'hui.

New-York, 12 — Plusieurs centaines d'opérateurs du jour, employés dans les bureaux-chefs de la Western Union Telegraph Coy., de cette ville, se sont mis en grève, au coup de sifflet, à une heure cet après-midi, et ont quitté le travail. Les opérateurs de jour de la même compagnie, employés dans les succursales ont immédiatement suivi leur exemple. A leur sortie des bureaux, les opérateurs,hommes et femmes, furent acclamés par le commissaire gréviste Ades qui les attendait, mais il n'y eût pas de désordres. Le secrétaire de l'union locale a dit que la grève n'était pas autorisée et avait été provoquée par le fait qu'un opérateur en chef avait congédié trois employés qui avaient refusé de travailler avec des antigrévistes qui étaient retournés chercher leur paye. Il ajouta cependant que l'union appuierait les grévistes.

Les opérateurs du bureau-chef de la compagnie de télégraphe postal ont quitté leurs appareils sans désordre, à 2.30 heures, cet après-midi. Le président Ahearn à qui on demanda si la grève affecterait les opérateurs employés sur les fils loués, répondit que selon toute apparence, tous les opérateurs, quels qu'ils soient seraient invités à se mettre en grève avant midi, demain.

Jacksonville, Penn., 12 — Tous les opérateurs postaux et ceux de la Western Union Union se sont mis en grève à midi précis. Cela comprend environ 70 opérateurs.

Washington, D. C., 12 — A 8.30 heures ce soir, tous les opérateurs à l'emploi de la Western Union se sont mis en grève. Quelques-uns seulement et le chef sont restés à leur poste.

EMEUTES A BELFAST

La cavalerie reçue avec des pavés; nombreux blessés.

Belfast 12.—L'état lamentable des rues et des maisons dans les disteicts Falls et Grosvenor témoignent de la violence survenue hier soir, à la suite de l'arrestation de deux voyous. Les fenêtres ont volé en éclats, et les portes ont été enfoncées par les pavés et les mobiliers ont été brisés. Les émeutiers se servirent de pavés en guise de projectiles dont ils criblèrent la cavalerie qui s'avançait. Personne n'a été tué, mais plus de 60 personnes de part et d'autre ont été transportées aux hôpitaux pour y être traitées. Les grévistes sont encore très agressifs et s'ils n'empêchent pas les travailleurs de faire leur devoir, c'est uniquement parce qu'ils craignent la troupe trop nombreuse.

Il y a eu de nouveaux et graves désordres ce soir. Cette fois les soldats ont tiré dans la foule; ils ont tué un homme et une femme et blessé un grand nombre d'émeutiers très sérieusement. La bagarre a eu lieu près des casernes, alors que des hommes et des femmes attaquèrent un inspecteur de police. Ce fut le signal. Les soldats accoururent au pas de charge, mais ils furent reçus par une grêle de pavés. L'acte d'émeute fut lu, mais la foule refusa de se disperser et les pavés pleuvaient de plus en plus dru. La fusillade commença alors. Le nombre des blessés est si grand que les hôpitaux n'ont plus de place pour les recevoir. Il s'en trouve chez les militaires et chez les émeutiers.

MacLEAN EN LIBERTÉ

Raisuli confie le caïd aux Elkmes qui lui rendent la liberté.

Tanger, 12. — Le Caid MacLean est en liberté. Le bandit Raisuli l'a d'abord remis à la tribu des Elkmes,laquelle à son tour lui rendit la liberté.

PROLIFICITE CANADIENNE

Deux Canadiens-français étonnent les Américains par le nombre de leurs enfants.

Saint-Paul, Minn., 12 — A la convention des forestiers catholiques qui eût lieu ici, ces jours derniers, M. Wilfrid Lalonde, âgé de 46 ans, et marchand très à l'aise de Québec stupéfia ses confrères en leur apprenant qu'il était le père de 18 enfants,tous vivants et bien portants. M. F. X. Bilodeau, secrétaire de la cour provinciale de la province de Québec, apprit à son tour aux Américains qu'il avait trois autres frères qui tous comme lui, étaient pères d'une douzaine d'enfants chacun, tous vivants et bien portants. Les Forestiers américains bien que ne pouvant se vanter d'une si vaillante prolificité, poussèrent trois vigoureux hourrahs, pour Québec et Montréal et pour tous les jeunes Lalonde et les jeunes Bilodeau.

LA TRAGEDIE DE VARENNES

Les cadavres de Mlle Hingston et de M. Davidson sont repêchés, hier matin.

On a retrouvé, hier matin, les cadavres de Mlle Eileen Hingston et de M. Shirley Davidson.

Le cadavre de l'infortunée jeune fille a été repêché à Contrecœur.

C'est un journalier, du nom de Joseph Frenière qui l'a découvert flottant au large des îles situées à cet endroit.

Le cadavre de M. Davidson a été trouvé flottant dans le chenal, à quatre milles en bas du Cap St-Michel. Il a été découvert par un cultivateur de Varennes, M. Alexandre Geoffrion.

M. Geoffrion transporta le corps dans sa maison et communiqua aussitôt la nouvelle au manoir Hingston.

Peu de temps après, MM. Lyall Davidson, frère du défunt, et Hammy Gordon, un ami, venaient réclamer le corps du noyé, à bord d'un yacht.

Tous deux enroulèrent le cadavre dans un drapeau anglais (Union Jack) et ils le transportèrent en yacht à l'ancienne ferme Hingston.

Le corps fut déposé dans les murs d'une antique construction en pierre située sur la ferme et qui date de 1739.

M. Alexandre Geoffrion a aussitôt reçu cent dollars, la somme promise par la famille Davidson à quiconque trouverait le corps du noyé.

Le corps d'Eileen Hingston a été transporté au village de Contrecœur, d'où Lyall Davidson et Hammy Gordon l'ont ramené au manoir Hingston, à Varennes, sur leur yacht, à 1 heure, hier après-midi.

Les funérailles

Le Révérend Père Hingston, S.J., et M. Donald Hingston, frères de l'infortunée noyée, ont pris des arrangements avec MM. Armstrong et Ferron, entrepreneurs de pompes funèbres, de Montréal, pour que les deux corps soient transportés, dès cet après-midi, de Varennes à Longueuil, en chars funèbres, puis de là à Montréal, par le vapeur.

Les obsèques de feu Eileen Hingston auront lieu ce matin, à 8.30 heures, en l'église de Saint-Patrice.

Ler funérailles de Shirley Davidson auront lieu en l'église anglicane St-Georges, dans la métropole, cet après-midi.

Les coroners Fontaine, de Verchères et Geoffrion ,de Varennes, après consultation, ont remis les corps des deux vitimes aux familles Hingston et Davidson, sans juger à propos de convoquer de jury.

On ne s'explique pas très bien que les deux noyés aient été retrouvés à environ sept milles de distance l'un de l'autre. On ignorera toujours en quelles circonstances Mlle Eileen Hingston et M. Shirley Davidson se sont noyés.

Samedi, ont eu lieu les funérailles des deux victimes de la mystérieuse tragédie de Varennes.

Les obsèques de Mlle Hingston ont été célébrées le matin à l'église de Saint-Patrice.

Un grand nombre de citoyens distingués ont assisté à la funèbre cérémonie.

M. l'abbé Roy officiait, assisté des abbés Doyle, du collège Loyola,comme diacre, et Callaghan, de Saint-Patrice, comme sous-diacre.

Dans le sanctuaire on remarquait Monseigneur Bruchési.

Les obsèques de M. Shirley Davidson ont été célébrées dans l'après-midi à l'église Saint-George.

SHERBROOKE

(Correspondance spéciale)

Sherbrooke, 8 — M. Farwell est allé à Richmond, hier après-midi.

—Mme C. Smith est partie pour Montréal.

—Mlles G. et A., E. et D. Morcau-Déjourdy Mme Béchand, Mlle B. Archambeault, ainsi que M. Léonidas L. Bachand, sont allés à Brompton-ville, hier.

—Mlle Allaire, ainsi que Mlle Juliette Allaire sont revenues d'un voyage à St-Ours, St-Simon, St-Hyacinthe Montréal et Chambly.

—M. J. T. L. Archambeault, avocat de Montréal, et ses deux filles, Mlles Reina et Yvonne, sont de passage à Sherbrooke, chez le Dr. Bachand. Ils reviennent d'un voyage à Old Orchard Beach.

PAR VOIE DE CONQUETE

Ce serait le seul moyen pour la France de faire cesser l'anarchie régnant au Maroc

MASSACRES ATROCES

Les Arabes ont égorgé des femmes et des enfants à Casablanca, enlevé de jeunesJuives et tout pillé

Paris, 12. — Les nouvelles officielles reçues de Tanger démontrent que la situation est des plus alarmantes. Tout autour de Casablanca de nombreuses tribus fanatiques, toutes montées sur de superbes chevaux, passent et repassent, guettant le moment propice de fondre sur les troupes françaises. Elles sont cependant tenues à distance par les excellents mousquets français. Vendredi soir et samedi après-midi, la ville de Casablanca a été attaquée deux fois, mais à chaque fois les hommes du vice amiraé Philibert ont repoussé les assaillants. Les tribus se dirigent vers la côte et la ville de Mazagan est sérieusement menacée.

Bien qu'il soit annoncé officiellement que le gouvernement français ne prendra aucune attitude déterminée au Maroc avant la restauration de l'ordre et la réorganisation de la police intérieure, un changement d'attitude est tout de même possible par le fait que la France a refusé l'invitation de l'Espagne d'envoyer une nouvelle note conjointe aux puissances. Sans doute la France désire s'en tenir aux clauses de la convention d'Algésiras, mais elle refuse de se joindre à cause d'une situation qui peut d'un moment à l'autre la forcer à agir. Jusqu'ici la mobilisation à Toulon et Algésiras n'est considérée que comme mesure préliminaire, et il n'a pas encore été décidé d'envoyer des troupes fraîches au Maroc. La presse elle-même, celle-là qai est en faveur que la France doit mettre un terme à l'anarchie qui règne actuellement au Maroc, est d'opinion que le gouvernement ne saurait y aller trop prudemment afin de ne pas causer de déception au monde entier ni n'en causer à lui-même. Cette presse croit que l'ordre ne saurait se rétablir au Maroc que par voie de conquête comme pour le cas de l'Algérie et que pour arriver à cette conquête, la France doit d'abord commencer par se libérer des conditions du traité d'Algésiras.

Tanger, 12. — Tous les steamers qui arrivent en rade rapportent des nouvelles fraîches des attaques que repoussent continuellement les soldats du général Drude. Après une rude attaque sur le camp, jeudi, le général Drude plaça deux cents hommes à l'est de la Cité afin de protéger les points de débarquement. Ce poste fut attaqué à plusieurs reprises. Les assaillants s'approchaient du camp de toute la vitesse de leurs montures, mais en face des canons des navires de guerre ils tournaient prestement bride non sans laisser plusieurs de leurs selles vides, sous le feu de la mousqueterie. A l'attaque de vendredi matin, les Français perdirent deux hommes et en eurent huit blessés. Du côté des Arabes il y en eut plus d'une cinquantaine désarçonnés dont plusieurs morts. Il y a eu des actes de bravoure accomplis de part et d'autre, mais les Marocains font preuve d'un grand mépris de la mort et ils s'exposent sans peur.

Oran, 12. — Des dépêches de Tanger annoncent que le général Drude sans cela, sa position n'est plus tedemande des renforts déclarant que nable à Casablanca vu l'augmentation du nombre des assaillants. En conséquence on a mobilisé ici une division de cavalerie et un bataillon d'infanterie qui se tiennent prêts à partir à la première alerte.

Tanger, 12. — Une rumeur persistante venant de source mauresque dit que le Sultan a quitté Fez pour Rabat, et est arrivé en vue de Mazagan par marches forcées. On ne sait rien du tout du progrès des négociations en vue de la libération de Sir Harry MacLean ; il est rumeur même qu'une tragédie serait arrivée. Des correspondances disent que le Sultan s'est sérieusement alarmé de l'intention des Français et des Espagnols d'occuper Casablanca, et il aurait ajouté que ce serait le signal d'une terrible révolution qui mettrait en danger la vie de tous les européens.

Tanger, 12. — A cause du grand nombre de cadavres gisant dans les rues de Casablanca on craint de plus en plus une épidémie. Le steamer "Magrus", quitta Casablanca samedi, emportant une centaine de réfugiés, tous des Juifs.

Tanger, 12. — Un steamer venant de Mazagan avec 200 réfugiés européens vient d'arriver. Ces réfugiés déclarent que les Kabyles étaient rendus aux portes de la ville, demandant de l'argent et menaçant de mettre tout au pillage. Le capitaine du vaisseau "Amiral Aubé", a prévenu le gouverneur de la ville de son intention de bombarder les assaillants et de descendre ses marins à la côte si la chose était jugée nécessaire. Les soldats français de Casablanca poursuivent les Kabyles fort avant dans les terres.

Londres, 12.—Des dépêches tardives de Casablanca arrivent ici racontant les scènes de désolation et d'horreur qui se sont passées là-bas, alors que les Arabes attaquaient les consulats. Les marins du croiseur français le "Du Chayla," étaient impuissants à réprimer toute cette furia. Après avoir pillé et massacré les quartiers juifs et mauresques, les Arabes commencèrent à chasser les gardes des consulats. Il fallut tout le courage du lieutenant de Lyssiers qui, avec seulement 30 hommes du "Galilée," parvint à sauver la situation. Les Arabes, à un certain moment, parvinrent à s'emparer d'un hôpital français évacué, à deux pas des consulats espagnols et anglais, et des fenêtres de cette forteresse improvisée ils lançaient des grêles de balles dans tous les environs. Le lieutenant de Lyssiers, bravant les balles, avec sa petite troupe, fonça sur cette retraite, baïonnette au poing, tandis qu'un officier du "Du Chayla" réussissait à camper une petite pièce de campagne qui fit un bon travail. Le combat dura longtemps, mais les européens eurent le dessus. Un correspondant raconte qu'alors, vers le soir, les Arabes étant loin, les Juifs sortirent timidement de leurs cachettes, commencèrent à piller partout où ils pouvaient trouver du butin. On dut faire garder ces quartiers par les soldats de la Légion étrangère. Il paraît que le spectacle de la ville pillée était plus pénible à voir que le spectacle de certains quartiers de San Francisco ou de la Martinique après les catastrophes. Environ 2,000 Juifs se sont enfuis dans la campagne où leur sort est tout à fait incertain; 200 Juives, toutes jeunes et les plus jolies de la place ont été enlevées par les Arabes qui égorgèrent à part cela, plus d'une centaines de femmes et d'enfants juifs, parce qu'ils refusaient de leur dire où ils cachaient leur argent. On évalue à $2,500,000 la propriété détruite. Partout règnent la misère et la famine, sans compter la continuelle crainte de nouvelles attaques.

La Crème des Séparateurs à Crème

Le Tubulaire "Dairy", de Sharples est la crème des centrifuges, c'est le meilleur de tous. La quantité de lait peut diminuer, mais vous pouvez en remplir le bassin d'une seule main. Toutes les roues d'engrenage sont renfermées à l'abri de la poussière et se graissent automatiquement, il n'y a pas

à s'occuper de graisseur et il ne nécessite qu'une cuillerée à thé d'huile deux fois la semaine, et fait servir cette même huile continuellement. Il écrème deux fois mieux que tous les autres centrifuges et écrème deux fois plus proprement. Il détient le record du monde pour l'écrémage parfait. Le bol est très simple et vous pouvez le laver en trois minutes; il est plus léger que les autres et se manipule beaucoup plus facilement.

Le bol tourne si facilement que vous pouvez vous asseoir pendant qu'il fonctionne sur une bille d'acier sans friction. Il n'existe qu'un Tubulaire, c'est le "Sharples". Il est moderne. Tous les autres sont démodés, toutes les qualités exclusives du Tubulaire sont patentées et sont très avantageuses pour vous. Chaque Tubulaire est mis à l'épreuve à la manufacture et se vend garanti. — Ecrivez immédiatement pour recevoir notre catalogue, J.—297 et demandez en même temps, une copie gratuite de notre livre intitulé: "Business Dairying".

The Sharples Separator Co.
West Chester, Pa.
Toronto, Can. Chicago, Ill

18-1-y-a.

TEMPETE DESASTREUSE

Un homme tué par la foudre à Fort William. — Un clocher d'église détruit. — Récoltes endommagées.

(Service spécial du "Canada")

Fort William, Ont., 12. — Un orage de quatorze heures a inondé le district, samedi dernier.

Comme résultat, un homme est mort, deux autres sont dans une condition critique, la flèche du clocher de l'église catholique est réduite en pièces ; le nouvel et grand entrepôt de la compagnie John King est endommagé et le toit d'une résidence sur l'avenue Wiley est partiellement détruit.

Le Finlandais qui a été tué se nomme Mat. Fissala. Il revenait de l'ouvrage avec deux compagnons, samedi soir, quand il a été frappé et tué instantanément par un éclair. Ses deux amis ont perdu connaissance pendant plusieurs heures.

Le téléphone et la lumière électrique ont été endommagés par la tempête.

Grande tempête avec grêle

(Service spécial du "Canada")

Winnipeg, 12. — Un orage d'une grande violence s'est abattu sur Winnipeg et dans les environs, samedi soir, il était accompagné de grêle et de nombreuses décharges électriques. Les fleurs dans les jardins et sur les carrés publics ont été ruinées. Les vitres dans les hôpitaux, les moulins, les églises et toutes les bâtisses publiques ont été brisées en nombre considérable, tant à Winnipeg qu'à St-Boriface. Il y en a jusqu'à 250. Les soubassements de plusieurs bâtisses ont été inondés.

Le bateau excursionniste "Alexandra" a été jeté sur une banquise de sable et retenu là pendant deux heures et demi, avec tous ses passagers.

La foudre cause des dommages

(Service spécial du "Canada")

St-Jean, N.B., 12. — Un violent orage électrique a sévi, hier, dans tout le Nouveau-Brunswick.

Une grange à St-George et une maison à Frédéricton ont été frappées.

A St-George encore, le travail seul des citoyens a empêché la rue Main de passer au feu.

A Lock Lomond, les récoltes ont été endommagées par la grêle.

LES JAPONAIS

Le gouvernement américain et leurs dépradations à l'île Pribiloff.

San Francisco, 12.—Des messages privés venant du croiseur "Buffalo" parti il y a deux semaines, nous apprennent qu'il a quitté sur réception d'ordres de Washington, d'aller surveiller les intérêts américains à l'île Pribiloff, contre les récentes dépradations des Japonais.

LA MALLE SANGLANTE

Vere Gould admet avoir assassiné Emma Levin à Monte Carlo

AVEC UN COUTEAU DE CHASSE

Il depeça le cadavre qu'il avait l'intention de jeter à la mer. Les tristes époux déclarent avoir habité Montréal

Marseilles, 13 — Le prétendu Sir Vere St-Léger Gould a admis aujourd'hui qu'il était le meurtrier de Emma Levin, la jeune femme suédoise, dont les restes ont été retrouvés dans sa malle. Il a raconté au magistrat enquêteur, avec un grand sangfroid tous les détails de la terrible tragédie. Il a dit qu'il avait seul assassiné la jeune femme, et que seul également, il avait coupé son cadavre en morceaux. Il admet cependant que sa femme l'a aidé à faire les malles. Ils étaient alors à Monte Carlo, vers le 5 août dernier, et ils vinrent à Marseille, afin de pouvoir jeter le cadavre dans la mer. Mme Gould confessa aussi la part qu'elle prit dans ce crime. Elle raconta que son mari avait promis à Emma Levin, une somme de $100 pour une certaine raison, mais que celle-ci lui en demandait cent autres pour donner à un ami. Gould refusa. Querelle. Ici, Gould déclare qu'il avait bu, qu'il vit rouge et qu'avec son couteau de chasse il tua Emma Levin. Le lendemain il commença à la couper en morceaux. Il prétend s'être emparé des bijoux de la défunte, non pour leur valeur, mais pour les dérober aux recherches. Il prétend que son grand-père était baron, son père magistrat, et qu'en 1893 il alla s'établir à Montréal, avec sa femme.

ATTAQUES PAR DES BANDITS

(Correspondance spéciale)

Québec, 13.—On rapporte de Saint-François de Montmagny que M. Langlois, son épouse, M. Bilodeau et une jeune fille, tous quatre de Lévis, ont été attaqués, samedi soir, sur le chemin de Beaumont, en revenant de St-François de Montmagny, par quatre ou cinq hommes suspects. Ce n'est que grâce à la vitesse de leur cheval qu'ils ont échappé à une agression.

CHUTE MORTELLE

(Par dépêche spéciale)

Québec, 13. — Un employé du rom de Wenceslas Noël est tombé de 3 étages du magasin de M. Cyrille Robitaille, rue St-Joseph, pendant qu'il s'occupait à descendre un lourd caisson au moyen d'une poulie. L'accident est arrivé vers 2 heures, de l'après-midi. L'infortuné a été ramassé dans la cour baignant dans son sang et transporté à l'Hôtel-Dieu où il a succombé à ses blessures, ce soir. Il demeurait au 365 rue St-François.

L'ACCIDENT DE BELŒIL

La mort de Larrivée aurait été causée par la négligence du capitaine du "Harris"

(Service spécial du "Canada")

Bélœil Station, 13 — Le cadavre du jeune Larrivée, noyé jeudi dernier a été repêché dimanche dernier.

Amené au quai où il a été attaché, le cadavre est resté dans l'eau jusqu'à l'enquête.

Celle-ci a eu lieu sous la présidence du docteur Fontaine, de Verchères.

Il a été établi par les témoins que le remorqueur "Harris", d'Ottawa, passait le pont de Belœil en remorquant une douzaine de barges, quand l'accident fatal s'est produit.

Par suite d'un choc, le jeune Larrivée est tombé entre deux barges qui l'ont écrasé, puis dans la rivière où il s'est noyé.

Comme nous le disons plus haut le "Harris" était en avant des barges, tandis que, d'ordinaire, on a soin de placer le remorqueur en arrière pour passer le pont. En conséquence, le jury a déclaré dans son verdict, que la mort accidentelle du jeune Larrivée avait été causée par l'imprudence du capitaine du "Harris."

—Les deux frères du défunt ont ramené le cadavre à Ottawa où les funérailles ont eu lieu ce matin à la Basilique.

UN JEU CRIMINEL

Deux jeunes gens s'amusent à enivrer un enfant de six ans.

Charlemagne, 13.—On déplore, ici, une malheureuse affaire qui s'est passée dimanche dernier.

Deux jeunes gens, probablement sous l'influence des spiritueux, se sont permis de donner à boire à un enfant de six ans, le jeune Emile Dufort, fils de M. Eugène Dufort, un citoyen fort respectable de Charlemagne.

Dimanche matin, profitant de l'absence du père et de la mère, ces deux individus, qui eux-mêmes avaient absorbé quelques verres de boisson, trouvèrent drôle d'en faire boire aussi au pauvre enfant.

Le petit Emile ingurgita ainsi inconsciemment au moins une couple de "consommations." C'en fut assez pour le jeter sur le dos.

Au retour de la messe, sa mère, le trouvant malade, s'empressa de le mettre au lit. Vers midi, le petit malheureux fut pris de convulsions violentes et l'on manda aussitôt le Dr J. R. Picard qui parvint à sauver la victime du danger.

ASSEMBLEE LIBERALE

M. Louis Lavergne, M.P., rend compte de son mandat à ses électeurs du comté de Drummond.

(Correspondance spéciale)

St-Eugène de Grantham, 13.—Dimanche dernier, après la messe, M. Louis Lavergne, député de Drummond et Arthabaska, à la chambre des Communes, est venu rendre visite à ses électeurs de St-Eugène, accompagné de son jeune ami, M. Hector Laferte, E.E.D., et fils de M. Laferté, représentant le comté de Drummond à Québec.

L'assemblée était nombreuse et enthousiaste. M. Lavergne est un de ces députés qui font honneur à un comté, et qui, par son intelligence et son travail, ont su se placer au premier rang des membres de la représentation qui font un travail réellement effectif pour leur comté. C'est un travailleur, un prêche et un de ces rares hommes publics qui font honneur à un comté. Il est whip en chef de la Chambre des Communes pour la province de Québec, et ceux qui le connaissent savent quel homme actif, travailleur, courtois et digne, le parti libéral a choisi en lui confiant cette importante position.

L'assemblée était présidée par M. le maire Larose.

M. Lavergne, dans un langage châtié et plein de conviction, fit l'éloge de l'illustre chef du parti, Sir Wilfrid Laurier, et traita des œuvres accomplies par le parti libéral depuis qu'il est au pouvoir, et fit la revue des principales mesures adoptées par le gouvernement actuel: celles au sujet du tarif, la création de nouvelles provinces dans l'Ouest et traita de la loi contre l'usure.

M. Lavergne put, avec beaucoup de raison, rappeler à ses électeurs ce qu'il avait fait pour son comté: son aide à la classe agricole, la construction de magnifiques gares dans plusieurs paroisses du comté de Drummond, celles de magnifiques bureaux de postes à Victoriaville et à Drummondville.

Le public sait ce que ce député actif et intelligent a accompli pour son importante division électorale, et l'influence que son travail lui a acquise dans le parti; aussi ses électeurs qui savent l'apprécier à sa valeur, ne lui ont pas ménagé leurs applaudissements. Il a été, en conséquence, acclamé comme il mérite de l'être, et l'appréciation de ses mandants de St-Eugène ont dû être pour lui une compensation pour les services signalés qu'il a rendus à sa division électorale et à son pays.

M. Laferté, qui est un enfant du comté, lui succéda. Il rappelle à ses auditeurs que, tout jeune, il était déjà venu leur parler politique. Il traita de la politique provinciale, de l'état de nos finances, de l'agriculture, de l'industrie, de l'éducation, du réajustement des subsides, et fit l'éloge de M. Gouin.

Passant de l'arène provinciale au domaine fédéral, il traita des deux œuvres de prédilection du gouvernement Laurier: le pont de Québec et la construction du Transcontinental.

Des applaudissements soulignèrent aussi les remarques de M. Laferté, et de vigoureux hourrahs furent poussés en l'honneur de M. Lavergne, du président de l'assemblée, M. Larose, et de M. Laferté.

Les électeurs de St-Eugène conserveront un excellent souvenir de cette belle assemblée.

ST-VINCENT DE PAUL

(Correspondance spéciale)

St-Vincent de Paul, 13. — L'orage que nous avons eu, lundi soir, a causé des dommages.

Une grange appartenant à F. X. Bastien et contenant 75 voyages de foin, une grande charrette à foin, un cheval appartenant à M. McDuff, beurrier, de St-François, ainsi qu'un gros cochon et sept jeunes ont été brûlés. Aussitôt la foudre tombée sur la grange, tout s'est trouvé en feu et rien n'a pu être sauvé. C'est une perte de $1500, dont $500 d'assurances. Mf Bastien va être obligé d'acheter du foin pour ses animaux, ce qui va lui occasionner de fortes dépenses.

Nous n'avons pas eu de pluie, malgré les éclairs et le tonnerre qui annonçaient une forte averse.

SHERBROOKE

(Correspondance spéciale)

Sherbrooke, 13.—On est maintenant à demander des soumissions pour la construction de la nouvelle caserne.

—M. Dohan a fait l'acquisition pour $4,500 de bâtisses sur la rue Wellington, occupées par M. State, plombier, et par M. E. Boucher, sellier. M. Dohan doit construire en cet endroit un édifice plus spacieux et qui servira de théâtre pour les représentations cinématographiques.

—Samedi, le 17 août, aura lieu la première excursion à Québec, des Artisans Canadiens-Français de Sherbrooke. Le trajet se fera par voie du Québec Central. Le prix de passage, aller et retourm est de $1.75.

—M. l'abbé Hamel, curé de d'Israëli, était en ville hier.

—M. et Mme E. Côté, d'Ottawa, sont en visite chez M. le professeur Cartier, rue King.

—M. l'abbé P. J. A. Lefebvre, supérieur du séminaire St-Charles, est allé passer quelques jours à Magog, chez M. le curé Millette et M. Audette, N.P.

—Le "Sherbrooke Camera Club" doit donner un "smoker" ce soir, à ses salles. Les prix pour le concours des Kodaks Canadiens seront distribués et les photographies seront exhibées.

—Mme E. Prévost, de Holyoke, Mass., et son fils, Ernest, sont en visite chez M. A. Bergeron.

—Il y a une course, cet après-midi, entre le cheval de M. le docteur Forest et celui de M. J. M. Nault. L'enjeu est de $25.

—Mme M. O'Bready est allée passer quelques jours à Wotton et Danville, avec ses deux demoiselles, Juliette et Mariette.

—Pendant l'orage électrique qu'il y a eu, cette nuit, la foudre est tombée, à Brompton, sur la maison de M. Brodeur. Elle a brisé le toit sans mettre le feu.

UN COURS PRATIQUE

Expériences de drainage présidées par l'hon. M. Allard ministre de l'Agriculture

BANQUET ET DISCOURS

St-Hyacinthe, 13. — Malgré la pluie, plus de trois cents cultivateurs des comtés de St-Hyacinthe, Rouville et Bagot ont assisté à la corvée organisée par le gouvernement fédéral pour drainer quatre arpents de terre situés en arrière de l'école de Laiterie.

Tous ont travaillé avec entrain et paru très attentifs.

Vers midi et demi, tous sans exception furent invités à un diner qui fut servi, dans une salle de l'école de Laiterie.

Après le repas, seize cultivateurs furent appelés par M. J. H. Grisdale et M. Horace Morin à se rendre dans une salle attenante à celle où se prenait le lunch, pour y recevoir de la bouche de M. J. H. Grisdale, des instructions sur la manière de diriger les travaux de drainage, dans le moment en exécution, et pour prendre la surveillance d'une section sur laquelle une douzaine de cultivateurs devaient travailler.

Ont été choisis: MM. Pierre Guilbert, Ludger Gauvin, Napoléon Bienvenu, Henri Larche, Bruno Beauregard, Emilien Tétreault, Gilbert Côté, Alphonse Bélanger, Charles Péloquin, Noël Flibotte, Louis Lalime, Zoël Scott, Charles Duquette, Damien Ferrier, F. Dandaneau.

Les convives se rendirent ensuite à l'Hôtel-de-Ville où de magnifiques discours furent prononcés par l'honorable Jules Allard, ministre de l'Agriculture, M. Joseph Morin, M.P.P., M. A.M. Beauparlant, M.P., M. J.H. Grisdale, agronome de la ferme expérimentale à Ottawa, M. Charles Péloquin, horticulteur de Saint-Hyacinthe, M. Dallaire, secrétaire de la société d'industrie laitière, et M. J. C. Côté, du département de l'Agriculture, à Ottawa.

Voici en résumé très succinct le discours de l'honorable Jules Allard; il commence par féliciter les cultivateurs d'avoir répondu en si grand nombre à cette corvée et déclare avoir foi dans les conférences pratiques, car il est assuré que les efforts de nos gouvernements vont porter de bons fruits. Son ambition est de voir l'agriculture dans la province de Québec sur un aussi bon pied que dans n'importe quel pays du monde. Depuis qu'il est à la tête du département d'Agriculture de notre province, il a toujours suivi cette politique et c'est elle qu'il entend toujours suivre. Son discours parut très goûté et fut chaleureusement applaudi, à plusieurs reprises par le nombreux auditoire qui l'écoutait avec une grande attention.

M. Joseph Morin, député provincial, signale, dans l'opération du jour, cet égouttement des terrains, par voie de drainage. Il énumère les opérations analogues que nos gouvernements s'appliquent de plus en plus à faire dans l'intérêt général de l'agriculture, et termine en remerciant les cultivateurs de s'être rendus en aussi grand nombre à l'appel de nos gouvernements.

M. A. M. Beauparlant, M.P., énumère les différents avantages du drainage, augmentation du rendement, utilisation de toute la superficie du terrain des[illegible] mauvaises, et, après avoir remercié les cultivateurs d'avoir en aussi grand nombre répondu à la sollicitude de l'un et de l'autre gouvernement, il termine en disant:

L'opération publique nouvelle à laquelle nous avons assisté aujourd'hui est destinée, si elle sert d'exemple, à augmenter encore la somme déjà énorme des produits agricoles que nous jetons annuellement sur les marchés étrangers.

Les discours prononcés par M. Dallaire, M. J. H. Grisdale, M. J. C. Côté, M. Charles Péloquin, furent aussi fort applaudis.

On peut dire que l'expérience a très bien réussi et que tous ceux qui y ont pris part ont paru très satisfaits et très reconnaissants.

Il y a eu assemblée des membres actifs de la Société d'agriculture, pour le comté de Saint-Hyacinthe.

Etaient présents: M. Horace Morin, président de la Société d'Agriculture; M. Théodule Chartier, vice-président, et MM. les directeurs Pierre Choinière, Alphonse Langelier, Joseph Michon, Louis Auger et Hormisdas Rémy.

A cette assemblée, il fut décidé de demander des soumissions pour la construction d'une bâtisse qui sera érigée au Rond Laframboise, pour les fins d'expositions agricoles qui y seront tenues.

BROYE PAR UN TRAIN

Un cadavre trouvé sur la voie, à quelques milles de Richmond.

Richmond, 13.—Le corps d'un malheureux qui n'a pu être identifié, a été trouvé vers minuit, samedi soir, à quelques milles de la gare de Norton Mills.

Le cadavre tout broyé a été recueilli par le mécanicien d'un convoi de fret. Il y avait déjà rigidité cadavérique et tout laissait prévoir que le malheureux avait été frappé pendant la veillée de samedi.

Les probabilités sont que c'est le convoi d'excursion de la fanfare l'Harmonie de Sherbrooke qui a fait cette victime.

Rien n'a été trouvé qui pût faire reconnaître le mort, il a le crâne défoncé, les jambes séparées du tronc, la figure toute déchirée, de sorte qu'il est impossible de le reconnaître.

Cependant, la nouvelle nous arrive de Stanhope qu'un employé d'une des scieries de l'endroit manquait à l'appel, lundi matin.

C'est un homme de 25 à 30 ans, célibataire.

Le coroner de l'Etat du Vermont, après examen du cadavre, n'a pas jugé nécessaire de convoquer un jury pour tenir une enquête, la mort avant été purement accidentelle.

M. BOURASSA A STE-MARTINE

Le député de Labelle expose son programme de politique provinciale, devant une assemblée peu nombreuse.

Six cents personnes, venues de Montréal et des différentes paroisses du comté de Châteauguay, ont entendu, hier après-midi, à Sainte-Martine, M. Henri Bourassa, député de Labelle aux Communes, faire le procès du gouvernement provincial, et annoncer son programme.

Durant les deux heures qu'il a parlé, M. Bourassa a été très violent. Il a dénoncé les honorables MM. Gouin, Turgeon et Prévost comme des anti-patriotes, des ennemis du progrès, rappelant longuement les accusations portées contre le cabinet provincial au cours du procès Asselin; puis il a fait connaître son programme.

Je ne demande pas, dit l'orateur dans sa péroraison, la création d'un tiers-parti, d'un parti nationaliste, je vous demande de faire revivre le patriotisme, d'être patriote avant d'être libéral ou conservateur.

M. Bourassa s'est défendu en débutant d'être venu répondre aux injures, qui, s'est-il plaint à plusieurs reprises, lui étaient chaque jour lancées par les journaux ministériels. Cela lui était indifférent, parce qu'il était libéral, il n'admettait pas qu'on le forçât à voter contre ses principes.

Arrivant aux faits, l'orateur dit qu'il s'accorde avec l'hon. M. Gouin sur un point: à savoir que les Canadiens-français n'accordent pas assez d'attention à la politique provinciale.

"Je ne crois pas, déclare-t-il, que ma race soit assez dégénérée pour dire comme il a été dit avant la révolution française: Après moi, le déluge," ou: "D'abord qu'on ne paie pas de taxes, c'est l'important."

"Les gouvernements ont le devoir de protéger le domaine national, comme le père l'héritage de ses enfants. Ce que je veux dire de la province de Québec, c'est que son système économique doit être modifié à la base.

"Prenons d'abord la question des terres forestières.

"Les scribes de la presse ministérielle sont payés à la semaine ou au mois pour écrire que je suis un écervelé, un ignorant, etc. La colonisation, je la connais, j'ai dormi avec le colon dans sa cabane.

"J'ai établi, il y a des années, avec mon père, 150 colons sur des terrains que j'avais aidé à diviser; ces terrains ont été vendus à ces colons deux dollars l'acre, alors que le prix du gouvernement était de 33 cents l'acre.

"Or, chose extraordinaire, tous ces colons, à l'exception de 4 ou 5, demeurent encore là où ils ont été établis, à l'encontre de ceux du gouvernement qui quittent leur emplacement après avoir peiné pendant deux ou trois ans.

"C'est par la politique qui a été jusqu'ici suivie par M. Gouin et qu'il ne veut pas changer, que la colonisation est si malheureuse."

L'orateur prétend que dans des paroisses de son comté établies depuis vingt ans les colons ne peuvent se trouver du bois de clôture, que le système actuel de colonisation est une prime au vol.

Il préconise comme mesures de réforme ce qu'il appelle la coupe réglée ou le reboisement: limiter la vente des limites forestières au besoin de l'industrie, seulement; diviser distinctement la réserve forestière entre le marchand de bois et le colon, afin que chacun soit sur sa propriété et ne se vole pas mutuellement; obliger le détenteur d'une licence à exploiter immédiatement sa réserve; faire rentrer dans le domaine national les limites inexploitées; ne faire les ventes qu'à la suite d'expertise et annonce publique avec tous les détails, un an d'avance pour permettre à l'acheteur d'être renseigné et obtenir le plus haut prix possible.

"Cette politique, dit M. Bourassa, que j'ai préconisée à une assemblée, tenue à Québec en 1903, a été préconisée par Sir Wilfrid Laurier, à un congrès forestier, à Ottawa, l'an dernier.

"Sir Wilfrid a préconisé une politique que M. Gouin désapprouve.

"Je veux qu'on me donne la même justice qu'à Sir Wilfrid Laurier, et aux savants qui ont assisté au congrès d'Ottawa.

"La seule excuse du gouvernement provincial, c'est qu'il faut alimenter l'industrie et donner du travail aux Canadiens.

"Qu'on ne vende alors qu'aux marchands de bonne foi.

"C'est une comparaison enfantine, que celle de la différence du prix de vente des limites forestières sous le régime libéral et sous le régime conservateur.

"L'augmentation du prix de vente, que le gouvernement fait prévaloir, était inévitable.

"En 1903, continue l'orateur, il y avait quatre fois plus de limites de bois dans la province de Québec, que dans la province d'Ontario, et les revenus de ce département étaient la moitié moindres que ceux de la province anglaise.

M. Bourassa porte maintenant des accusations; il rappelle l'affaire Dupuis.

"En 1904, dit-il, M. Dupuis devient adjudicataire, au prix de $26,100.65, d'une réserve sur le Saint-Maurice, pour laquelle il donne un billet provisoire, qui est plus tard renouvelé.

"En 1905, la réserve est vendue par M. Dupuis à un syndicat, pour la somme de $65,000.

"M. Dupuis avait réalisé la somme de $39,000 sans débourser un sou.

"Croyez-vous, parce que je suis libéral que je n'ai point le droit de dire aux libéraux: Avons-nous, oui ou non, des principes?

Un autre cas.

"En 1905, l'hon. M. Turgeon, alors ministre des Terres de la Couronne, mettait en vente 4,000 milles de limites forestières.

"Deux citoyens de Shawinigan Falls font des démarches auprès de M. Turgeon pour acheter une partie de la réserve. Ils offrent $250 à $300 le mille.

"La vente à l'enchère a lieu. M. Turgeon décourage les deux canadiens de Shawinigan par une condition inacceptable pour eux, et la même après-midi vend 1,000 milles de la dite réserve à M. Breakey, président de la banque de Québec, au prix de $105 du mille après avoir reçu une offre de $300 le mille.

"M. Breakey donne lui aussi un billet promisoire, et vend six mois après sa réserve à une compagnie du Vermont pour la somme de $800,000 faisant ainsi un profit de $695,000.

"Je veux, s'écria M. Bourassa, que l'on tire du domaine national tout ce qui peut en être tiré.

"Je veux que ce régime lamentable cesse."

Il entreprend ensuite de refuter un prétendu arrangement de l'hon. M. Gouin qu'il y avait plus d'épinette et de bois de pulpe dans la province d'Ontario que dans la province de Québec.

"Je citerai, dit-il, deux autorités en la matière, MM. Eddy et Booth, les deux plus grands propriétaires de limites du Canada qui ont déclaré sous serment que les limites de bois valent plus dans la province de Québec que dans la province d'Ontario; or le prix en moyenne dans notre province est de 180 dollars le mille carré et de $2,500 dans Ontario.

M. Bourassa prétend qu'il a vu à Ottawa M. Pete Ryan realiser la somme de $2,000,000 en trois quarts d'heure.

Il attribue l'encaissement de cette somme énorme au fait que les réserves vendues avaient été annoncées longtemps à l'avance.

Il demande que l'on crée des réserves de colonisation, et que l'on permette au colon d'exploiter son domaine librement comme un marchand de bois d'exploiter sa licence librement.

L'orateur attaque ensuite l'administration du département des mines.

Il y a découvert, dit-il, un vice fondamental; c'est qu'au lieu d'avoir des lois formelles, le ministre puisse user de sa discrétion.

M. Bourassa cite le cas de Pete McKenzie qui aurait en 1903 pris un permis de recherche, découvert en 1904 en la région de l'Abittibi, une mine d'or; les rapports successifs des ingénieurs Lord et Obalsky apprirent au département des mines que la mine aurifère avait 140 pieds de longueur par 40 de profondeur.

Pete McKenzie déclare M. Bourassa organisa une compagnie au Capital de six millions, dont les actions valaient le pair, après avoir payé le riche gisement aurifère $10,000.

Il cite aussi le cas d'individus qui après avoir découvert un gisement aurifère, seraient venus inutilement du Nominingue à Québec pour obtenir une expertise.

En 1906, ce gisement aurait été vendu à un nommé J. M. Morin pour la somme de $1,000, lequel M. Morin aurait ensuite vendu sa propriété à un syndicat pour la somme de $100,000, se réservant de plus 500,000 actions acquittées. Un ingénieur aurait établi, plus tard, que le gisement produirait 50 tonres d'or valant $18,000 la tonne.

M. Bourassa a parlé de la question d'éducation.

Il préconise que l'établissement dans nos campagnes d'écoles secondaires, où les fils de cultivateurs pourraient atteindre à un certain degré l'instruction sans passer par le collège supérieur ou les écoles des hautes études commerciales.

Il déclare que M. Gouin veur ruiner le conseil de l'instruction publique pour le remplacer par un ministère et qu'il se sert de M. Godfroy Langlois pour atteindre son but.

Il ajoute qu'une résolution, proposée par le conseil de l'instruction publique, il y a une couple d'années, à l'effet de fixer le salaire minimum des institutrices à $100 par année, a été rejetée par la majorité des députés libéraux de l'Assemblée Législative.

En terminant, M. Bourassa a préconisé l'établissement d'une commission législative permanent, dont les décisions ne pourraient être révoquées que par la majorité de l'Assemblée Législative.

Cette commission s'occuperait d'étudier les chartes des grandes compagnies pour empêcher que nos pouvoirs d'eau soient accaparés par quelques syndicats; l'adoption d'amendements au code civil pour diminuer les frais dans les petites causes; la diminution considérable des frais des causes non-contestées; l'adoption d'une loi qui détermine les rapports civils, entre patrons, et ouvriers; chambre du travail; l'absence de politique dans l'instruction publique.

M. Jos. Rainville, de Montréal, avocat, qui l'avait précédé, déclara que le subside fédéral actuel ne servirait qu'à payer le revenu de notre dette.

Il cherche les moyens de faire disparaître notre dette.

Une augmentation dans le prix de vente des limites forestières en est un.

Il affirme que les limites rapportant 4 à 5000 dollars le mille sont vendues pour 80 à 100 dollars.

Elles sont vendues, suivant lui jusqu'à 10 fois plus cher dans la province d'Ontario.

Sur 180,000 milles carrés, 10,000 milles, dit-il, sont livrés à des étrangers, et 20 p.c. de nos limites sont exploitées seulement.

L'orateur réclame justice à grands cris, car dans quinze ans, il ne restera plus de limites exploitables.

Il serait impossible d'augmenter les ressources à moins de forcer les propriétaires à exploiter leurs limites.

Il préconise un emprunt pour couvrir la dette.

MM. Jules Fournier, J. L. Calder, et E. Tétrault ont ensuite parlé, dans la même note que M. Bourassa, en protestant énergiquement eux aussi de leur foi en la politique libérale.

LES PRIX DU MARCHE

PRODUITS DE LA FERME

BEURRE.

Le marché est ferme, bonnes demandes Nous cotons: Beurre de choix, 22c.

OEUFS.

Le marché est tranquille. Nous cotons; œufs choisis, 22c, mirés, No. 1, 19c.

PRODUITS D'ERABLE ET MIEL.

Le marché est tranquille. Nous cotons: Sirop d'érable, 6 1-2c, par lb., en tins, et 5 1-2c, par lb., en bois, sucre d'érable, 7 1-2c à 8c.

Pour le miel, nous cotons suivant les qualités 12c, et 15c, 11 1-2c à 12c, et 8 1-2c, à 9c.

GRAINS ET FARINES

La grève des télégraphistes a provoqué une panique à la Halle aux Blés à Chicago hier. Le blé a baissé de 3c à 83 5-8c.

A Montréal, l'avoine se vend à prix ferme de 48 1-2c à 49c en magasin. Il n'y a pas de changement dans les prix des farines.

LE FOIN

Le marché au foin est ferme. On cote le No. 1 de $17 à $17.50; le No. 2 à $1 à $16, ce qui représente une hausse de 50c par tonne depuis huit jours.

HARICOTS

Le marché des haricots est calme, les ventes ont eut lieu à $1.60 et $1.65 par boisseau.

FROMAGES.

Le marché est tranquille, avec des tendances vers la hausse. Nous cotons: Québec, 11c, Ontario, 11 1-4c.

Madoc, Ont., 8 — 770 boîtes de fromages ont été emmagasinées; 695 boîtes furent vendues à 11 1-4c.

St-Hyacinthe, 10 — 500 paquets de beurre à 22c, 1,150 boîtes de fromages à 11 3-8c, 257 boîtes remèdes contre le rhume à 11 7-16c, 140 fromages colorés à 11 9-16c.

London, Ont., 10 — 660 boîtes de fromages, prix offerts, 11 3-4c. Pas de ventes.

LE DESASTRE D'ESSEX

Les dommages s'élèveront à $250,000 environ. — Une enquête sévère.

Essex, Ont., 13 août. — Toutes les affaires dans la ville étaient suspendues, hier, durant les obsèques du Dr. James Brien, dont la mort a été occasionnée par le choc produit par la fatale explosion de samedi.

Le service devait avoir lieu dans la chapelle méthodiste, mais elle était si délabrée que cette cérémonie a été célébrée au cimetière.

On estime de $200,000 à $3,000 les dégâts dans la ville.

Le conducteur Berry, le chauffeur Maddigan et l'employé de gare Stimers qui sont à l'Hôtel-Dieu vont un peu mieux.

M. Stimers est le plus sérieusement blessé des trois et le médecin qui le soigne n'est pas très rassuré.

Le coroner Brien prépare soigneusement l'enquête relative à l'explosion. Il a assigné Wallace Ritchie, des "Ritchie Long Planing Mills" qui ont été détruits. M. Léo Delong, un expert en nitro-glycerine et autres explosifs viendra de Leamington pour témoigner. D'autres témoins qui ont vu sauter le wagon sont cités: M. J. H. Coulter, C. E. Naylor, Bert Esselstine et Archie Naylor.

Les membres de la Maison Dunbar et Sullivan, de Détroit, à laquelle l'explosif était adressé sont aussi cités ainsi que les officiels du Central Michigan.

Le jury est ainsi composé: W. Laing, chef des jurés; E. Smith, S. E. Smith, C. Vance, J. Laing, J. May, J. A. France, W. Lee, R. Goslin, H. Deyken, R. Keown, W. D. Beattie et Joseph Townsend.

L'assistant surintendant général, J. H. Snyder, du Michigan Central, dit qu'après une enquête minutieuse, il est convaincu que le wagon a été manié avec soin et que l'accident n'est pas dû à la négligence des employés de la compagnie du chemin de fer.

"L'explosif, dit-il était adressé à Dunbar et Sullivan. Je suis incapable pour le moment d'établir qui a procédé à l'arrangement du wagon."

ST-ALEXIS DES MONTS

(Correspondance spéciale)

St-Alexis des Monts, 13.—Ce matin, ont eu lieu les funérailles de Mme McGrath, née Marie Lacoursière. Nos sympathies à la famille affligée.

—M. Henri Poulin, de Troyes, Massachusetts E. U., est en visite, avec sa dame chez son cousin, M. Antoine St-Onge.

—Mlle Marie-Antoinette Turcotte, de Ste-Thècle, est repartie pour retourner dans sa famille, après une promenade de trois semaines, chez son oncle, M. John Lemay.

—M. Alfred Lemay, de Nicolet, est venu visiter ses parents et amis de St-Alexis; il est reparti enchanté de son voyage.

—Mlle Blanche Milot, ainsi que son frère, Jos. Edouard sont de retour d'une belle promenade de huit jours, chez leurs parents de Nicolet.

Colonne du Cultivateur

Nous publierons toute petite annonce ayant 30 mots ou moins, pour le prix spécial, de 1-2 cent du mot, pour une insertion, strictement payable d'avance.

On Demande
Emploi Vacant
A Vendre
Fermes à Vendre
A Louer
Fermes à Louer
Etc. Etc.

CARTES POSTALES ILLUSTREES

IMPORTATIONS nouvelles toutes les semaines. Fantaisies assorties, 25c, et 50c, la douzaine. Aux marchands: 300 cartes assorties pour détailler 2c, à 20c, seulement $5.70. LEGER L. HARDY, St-Basile, Qué. 46-26-$-H.

CHANCE EXCEPTIONNELLE — Montre "AMERICAN WALTHAM", 7 pierres, grandeur pour hommes, dans un joli boîtier gravé, parfaitement garantie, seulement $5.85. Montres "LONGINES" 15 pierres, même boîtier, seulement, $9. LEGER L. HARDY & Cie., ST-BASILE, QUE. 12-26-$

STENOGRAPHIE ELIE. — Seulement douze principes sans une seule exception. Merveilleusement facile et rapide. Parfaitement applicable aux deux langues. Comptabilité moderne. Anglais commercial. Spécial, $10.00 pour cours complet, Juillet et Août. Ne manquez pas cette occasion.— Institut Sténographique ELIE, 490 Ste-Catherine Est. Tél. Est, 2807. 12-H-n.

ALPH. DURAND
Architecte-Entrepreneur
JOLIETTE
18-h-n.

LA CALVITIE VAINCUE

Grâce à la "LUXURINE" du Dr Prosse, on peut maintenant empêcher de tomber, empêcher de blanchir, faire repousser et redonner aux cheveux blancs, barbe, sourcils leur couleur primitive, soit blond, chatain, brun ou noir, sans les teindre à tout âge, dans tous les cas. Cette découverte a été consacrée par deux mémoires acceptés à l'Académie de Médecine de Paris et tout le monde peut en faire l'essai gratuitement. Envoyez 10c pour frais de poste et emballage et vous en recevrez suffisamment pour vous convaincre de son infaillibilité. Vendu partout à $1.00 le traitement, ou expédiée par la malle en s'adressant à l'Agence Dr Prosse, Dept. 9, 195 Commissaire Montréal. 81-1-n-et-13-h-n

60 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.
Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

AVIS A NOS ABONNES

Nous prions les abonnés qui désirent nous payer leur abonnement, de faire remise par MANDAT ou BON DE POSTE.

Les enveloppes contenant de l'ARGENT ne parviennent pas toujours à destination. 17-D-N

INFAILLIBLE! LE SIROP D'ANIS GAUVIN.

BERNADETTE DUGAS

MERES DE FAMILLE--Vous trouverez dans le Sirop d'Anis Gauvin le remède infaillible pour la guérison de vos enfants souffrant de Coliques, Diarrhée, Dysenterie, Dentition douloureuse, Manque de sommeil, Toux ou Rhume. 25c la bouteille. En vente partout.

M. P. DUGAS, Sr., Taftville, Ct., écrit:

Ma petite Bernadette a 5 ans. Le Sirop d'Anis Gauvin l'a guérie d'une toux chronique de 2 ans. De maigre qu'elle était, elle est devenue grasse en retrouvant l'appétit qu'elle avait perdu.

P. DUGAS, Snr.

J. A. E. GAUVIN, Pharmacien, 805 rue Ste-Catherine Est, Montréal.

LE MAL DE TÊTE

quelle qu'en soit la cause est rapidement guéri par les merveilleux

CACHETS GAUVIN

Contre le Mal de Tête

25c la boite chez tous les marchands ou par la poste

J. A. E. GAUVIN,
PHARMACIEN.
805 rue Ste-Catherine Est
MONTREAL.

113-1 et h. 19.

A TRAVERS LA PROVINCE DE QUEBEC

VISITEURS DISTINGUES

(Correspondance spéciale)

Québec, 11.—M. C. Caron de Saint-Laurent, aujourd'hui consul de France à Chicago, autrefois du consulat à Québec et tout dernièrement consul à l'Ile Maurice, est arrivé à bord du "Victorian" avec Madame de Saint-Laurent, une canadienne, née Dupré, sœur de Madame Napoléon Legendre, et de MM. Edmond et Alfred Dupré, de cette ville.

CHARLEMAGNE

(De notre correspondant particulier)

Charlemagne, 7. —M. Alexandre Berrea est revenu d'Ottawa où il a passé avec succès ses examens de mesureur pour le gouvernement (culler).

—Hier soir, à l'occasion de l'anniversaire de naissance de notre concitoyen Alman Zoé Bonenfant, près de deux cents amis s'étaient rendus à la pointe de l'Ile où avait lieu un magnifique feu d'artifice préparé par M. Norman Mercier. Puis la foule des invités se rendit à la maison où il y eut banquet, chant, musique, etc. Chacun se retira enchanté de l'hospitalité de M. et Mme Bonenfant.

—Mlles Monette, institutrices, sont arrivées pour enseigner à l'école de Charlemagne. Nous leur souhaitons bienvenue et succès.

—C'est vendredi soir, à 7 heures, en face de l'hôtel Bonenfant, que M. le déouté L. J. Gauthier, pour l'Assomption, viendra à Charlemagne rencontrer les électeurs et leur rendre compte de son mandat. Allons en foule acclamer notre vaillant député.

—Le train de 9 heures, à Charlemagne, a été retardé de six heures, hier. Ce retard est dû au déraillement du train de marchandises entre St-Paul et Charlemagne.

—Mlle Gurtie Berrea passe quinze jours à Ottawa. M. et Mme Berrea quelques jours.

—Lucien Turcotte, de Lowell, Mass., est en visite chez M. A. Bonenfant, de Montréal.

—Mlle Délima Sincerny, Mme Elzéar Ethier, Mlles Eva Ethier, Avélina Ethier, Donat Desomdy et sa famille, F. Carrière et sa famille, Joseph Carrière et sa famille.

Roméo Eugène Gadoury, L. Houde, Mme Z. Fournier, de North Bay, passeront une quinzaine chez P. Laurin.

—Mme Eustache Bonenfant et Annette Bonenfant sont pour une semaine à Montréal.

—M. et Mme Paul Bellehumeur sont attendus samedi, de retour de leur voyage de noces à Calumet, Mich.

—Mlle Amanda Ethier retourne dans sa famille après une vacance d'un mois.

—M. Médéric Lafontaine est parti pour Chicago pour affaires professionnelles, et en profitera pour visiter la ville et ses alentours.

—M. et Mme Hubert Comtois, de Joliette, Mme Elzéar Séguin, de St-Paul l'Ermite, passent quelques jours chez M. Antoine Champagne.

—Le Rév. Ephraim Desroches, prêtre, se retire à l'Epiphanie chez M. Joseph Desroches.

—M. Jacques Hervieux est allé passer une vacance à Lanoraie.

SHERBROOKE

(Correspondance spéciale)

Sherbrooke, 7 — Mlle Marie Liliane Yvette, enfant jumelle de M. A. E. Choquette, est morte lundi dernier, et ses funérailles ont lieu aujourd'hui M. Choquette a perdu une autre petite fille la semaine dernière. Nous offrons nos sympathies les plus profondes à sa famille éplorée.

—Le gouvernement va établir de nombreux exhibits de poissons vivants à l'exposition de la Puissance.

—La pièce intitulée "Félix Poutré" sera jouée au Monument National, le 8 août prochain.

—M. Fréchette, propriétaire du "Grand Union Hotel", a été frappé par une locomotive du Grand Tronc, près des usines Long. M. Fréchette devra garder le lit pendant quelques jours.

—Mme F. J. H. Hébert doit passer le mois d'août à Graceby avec sa famille.

—Mlle Bertrand, de l'Ile Verte, est en visite chez son frère, M. le docteur Bertrand.

—Le revenu de l'intérieur s'élève à $35,635.59 pour le mois de juillet.

—Les ouvriers de Sherbrooke vont célébrer la fête du travail d'une manière grandiose. Il y a eu assemblée à ce sujet, avant hier.

ST-CESAIRE

(Correspondance spéciale)

St-Césaire, 7.—Notre concitoyen, M. Simon Sénécal, accompagné de son fils, est parti pour un voyage d'agrément au Nord-Ouest. M. Sénécal se propose de visiter les principales villes, telles que Winnipeg, Brandon, Regina, Moose Jaw, Wolesley, Calgary, Edmonton, Prince Albert et Morinville, en revenant par le Canadian Northern. D'après les dernières nouvelles, M. Sénécal aurait acheté pour spéculation, 640 arpents de terre dans les environs de Moose Jaw. M. Sénécal sera de sept à huit semaines à son voyage.

—M. Albert Dénis, de Granby, est en vacance chez son père à St-Césaire. Mlle Graziella Denis, de Montréal, est aussi en vacance chez son oncle, M. Pierre Denis, à Saint-Césaire.

—M. le docteur C. A. M. Bernard, Mme et Mlle Bernard, sont en vacance à Old Orchard.

—M. Edmond Guillet, maire de Marieville, était de passage ici dimanche dernier.

ELLES CHASSENT LES ERUPTIONS. — Un visage couvert d'éruptions est désagréable. Il démontre des dérangements internes qui devraient être corrigés. Le foie et les rognons fonctionnent mal et ces protestations viennent du sang. Les pilules végétales de Parmelee les chassent et laissent la peau claire et saine. Essayez-le et vous serez un autre témoin de sa valeur. 18-1-g.

M. TURGEON A ST-MICHEL

(Correspondance spéciale)

Québec, 11 — L'hon. Lomer Gouin, premier ministre de la province, MM. Dr Côté, député de St-Sauveur, L. A. Taschereau, député de Montmorency, A. Blouin, député de Lévis, Ernest Roy, député de Montmagny, J. E. Caron, député de l'Islet, assisteront à l'assemblée convoquée par l'honorable Adélard Turgeon, et qui aura lieu à St-Michel de Bellechasse, dimanche prochain, le 18 du courant.

Les Clubs Mercier et Laurier se rendront aussi en corps à St-Michel pour acclamer l'hon. M. Turgeon.

STE-JUSTINE

(Correspondance spéciale)

Ste-Justine, 8 — Lundi dernier, avaient lieu les funérailles de Dame Georges Sabourin, de Hawkesbury, décédée presque subitement à l'hôtel-Dieu, à la suite de l'opération de l'appendicite. Elle n'a été que quelques jours malade. Sa sépulture a eu lieu dans l'église paroissiale, vu que sa famille reste ici. Les porteurs du corps étaient les messieurs suivants: Joseph Besner, Arthur Lalonde, Alfred Charlebois, beau-frère de la malade; MM. Raoul Mesnard Eugène Séguin et Alcime Fauteux. M. Jean-Baptiste Miron conduisait le corbillard.

Son mari est propriétaire du journal l'"Echo de Hawkesbury. Elle laisse quatre enfants, trois petites filles, Alida, Dorilda, Villa et Yvonne. Elle était âgée de 38 ans.

Nos sympathies à la famille si cruellement éprouvée. Elle laisse un père, une mère, son frère, et cinq sœurs. R. I. P.

—M. Lefèvre, représentant de la Maison Lacaille et Gendreau, a passé hier dans nos parages.

—Mlle Joséphine Martin a dit adieu à sa famille et ses amis, pour prendre le voile chez les Sœurs Ste-Anne, à Lachine.

UN APPEL D'UNE DAME DE WINDSOR

A toutes les femmes: J'enverrais gratuitement avec de complètes instructions, mon traitement à domicile, lequel guérit la leucorrhée, ulcères, déplacements, chutes de matrice, périodes douloureuses ou irrégulières, tumeurs utérines ou de l'ovaire, ou excroissances, aussi rougeurs, nervosités, mélancolie,, migraines, douleurs de reins ou d'intestins, troubles du foie ou de la vessie, qui sont causés par la faiblesse dûe à notresexe. Vous pouvez continuer le traitement à domicile au coût d'environ 12 cents par semaine. Mon livre "Woman's Own Medical Adviser," est envoyé gratis sur demande. Ecrivez aujourd'hui. Adresse, Mrs. Summer, Box H., 66, Windsor, Ont.

ACTON VALE

(Correspondance spéciale)

Acton Vale, 8 — Les courses au trot et à l'amble, que nous avons eues ces jours derniers, ont été un vrai succès. Le Cercle St-Liboire nous a donné, lundi dernier, une belle soirée dramatique et musicale. On y représentait le "Crime de Maltaverne." Tous les acteurs ont très bien rendu leur rôle, surtout MM. D. Morel, qui personnifiait André Robert, A. E. Boulay, dans le comte de Champlaurent, O. Auclair, jr., dans le rôle de l'abbé Patrice de Champlaurent, O. Tellier, dans le rôle du Rajat de Sambelpour, Chs. Martin, dans le rôle de Pornic, etc., Ces messieurs ont aussi interprété l'opérette-bouffe de F. Tourte: "Le marché aux domestiques." Ce cercle littéraire et dramatique mérite d'être encouragé. M. et Madame Georges Therrien, du Boulevard St-Laurent, étaient en visite, dimanche, chez M. le notaire J. S. Beaudet.

—Mardi, le 22 du courant, le professeur A. M. Guillerie, fascinateur diplomé, donnera une représentation à l'hôtel de ville d'Acton.

—Beaucoup d'étrangers sont en villégiature à Acton. Mlle Flore Trépanier, de Montréal, est en visite chez son père, M. Isidore Trépanier.

—M. le notaire A. Dumont et sa Dame de Bécancour étaient en visite, dimanche, chez M. J. U. Dumont.

ST-MICHEL DE BELLECHASSE

(Correspondance spéciale)

St-Michel, 8.—Il y a actuellement affluence de touristes et une cinquantaine de familles en villégiature ici. Il est vrai que le site, les hôtels et les pensions ne laissent rien à désirer,et sont de nature à attirer ceux qui en connaissent les charmes.

—Le 9 septembre, Mlle Alméria Furois institutrice, ouvrira une classe privée au domicile de sa tante, rue Deschenaud. Cette école sera mixte avec cours d'enseignement anglais et français jusqu'à la cinquième année, inclusivement. Elle donnera aussi des leçons privées de sténographie (anglais et français). Pour conditions, s'adresser à Mlle A. Furois, de St-Michel.

—M. Achille Rousseau, un de nos principaux marchands, a fait l'acquisition d'une superbe automobile. Nous espérons que le conseil continuera à améliorer nos chemins pour les rendre plus propices à ce genre de véhicules, alors l'exemple de M. Rousseau ne manquera pas d'être suivi.

—Les cultivateurs se plaignent que les pluies ne leur permettent pas de faire du foin d'aussi bonne qualité qu'ils le voudraient, mais, en revanche, la quantité sera plus grande que l'an dernier.

—Plusieurs prêtres et amis sont venus faire visiter la paroisse à MM. les abbés J. Mercier et L. Larochelle qui passent la belle saison chez leurs parents respectifs.

—Le 18 du couraqt, les zouaves de Québec feront leur pèlerinage annuel à notre chapelle "Notre-Dame de Lourdes." Ce pèlerinage, par sa musique et la tenue de ses membres, est toujours un des plus beaux de la saison;aussi sont-ils les bienvenus.

ST-MARTIN (Laval)

(Correspondance spéciale)

St-Martin, 8.—A une assemblée du Conseil Municipal de cette paroisse, MM. Ludger Allard et Stanislas Meilleur ont été élus conseillers en remplacement de MM. Jos Sauriol et Célestin Gratton, décédés; et M. Lucien Cléroux, nommé maire.

VICTIME DE L'ONDE

(Correspondance spéciale)

Québec, 9. — Un inconnu s'est noyé ces jours derniers. D'après les nouvelles, un homme se serait promené le long des quais, tard dans la soirée, il tomba à l'eau et ne fut plus revu. On a dit ensuite que la victime était un des préposés aux vivres, à bord de l'"Empress of Ireland," car un de ces derniers a manqué depuis quelques jours. On suppose que c'est lundi que l'homme s'est noyé.

ST-HILAIRE

(Correspondance Spéciale)

St-Hilaite, 8 — La paroisse de St-Hilaire (comté de Rouville) vient de perdre dans la personne de M. Flavie Tétreault, père, à l'âge de 72 ans 10 mois et 15 jours, un homme de bien, un citoyen qu'elle avait appris à connaître depuis bien des années, et dont elle gardera toujours un précieux souvenir. Mais là surtout où cette perte se fera vivement sentir, c'est au sein de cette sympathique famille, privée tout à coup d'un époux modèle, d'un père tendre et profondément vertueux capable de tous les sacrifices et de tous les dévouements pour le bonheur des siens. M. Flavie Tétreault était le type du Canadien-Français sans peur et sans reproches, et un brave patriote. Le défunt laisse outre sa veuve inconsolable six enfants dont cinq garçons, et une fille et trente-trois petits-enfants qui le pleureront longtemps. Les porteurs ont été Joseph Tétreault et Euclide Tétreault, deux de ses fils Isa Authier Lorenzo Benoit, et le corbillard était conduit par M. Alex. Pilon, neveu. Les funérailles ont eu lieu le 3 à St-Hilaire, au milieu d'un grand nombre de parents et amis. Le service fut chanté par le Révérend Gaudreau, curé de la paroisse; il y eut du beau chant.

Que la famille veuille accepter nos plus sincères condoléances dans le malheur qui la frappe.

IBERVILLE

(Correspondance spéciale)

Iberville, 9.—Jeudi dernier un jeune homme, du nom de Albert Goyette, fils de Amable Goyette, navigateur, travaillant à la manufacture Singer de St-Jean, a été victime d'un accident assez grave, se faisant couper une main dans une machine qu'il conduisait dans un moulin. Les médecins ont dû faire l'amputation du membre blessé aussitôt après l'accident. La victime demeure à Iberville.

—Mme Veuve Narcisse Baillard et son fils, de Montréal, étaient de passage à Iberville, les hôtes de Mme P. Lord.

—Mademoiselle Léonie Lussier, est revenue parmi nous, après avoir été passer une quinzaine, chez des parents à Mansonville.

—M. et Mme E. Rivet de Montréal, étaient à Iberville, les hôtes de M. Louis Paradis, ingénieur.

—M. E. Gratton, de Montréal, était de passage à Iberville, dimanche dernier, l'hôte de Mlle Albina Morin, institutrice; il était accompagné de M. Joseph Morin.

—M. et Mme Francis Chaput, sont partis ces jours derniers pour passer une quinzaine de jours, à Cohoes, N. Y., visiter leur fils George.

—M. le docteur Tassé, et Mme Tassé, sont revenus parmi nous, heureux de leur voyage passé à Old Orchard Beach.

—Contrairement à ce que vous avez reproduit, mardi, Mme Foisy seule, était chez M. et Mme Henri Surprenant.

ST-LIBOIRE

Correspondance Spéciale

St-Liboire, 9. — Une quarantaine d'orphelins de l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe se sont rendus hier à St-Liboire pour célébrer la fête de leur ancien chapelain M. le curé Chaffers.

Un délicieux banquet a été servi aux orphelins et aux Dames religieuses qui les accompagnaient, dans un joli bois du village. Le héros de la fête, M. Chaffers, avec plusieurs de ses confrères, se sont rendus dans l'après-midi pour saluer les orphelins.

Le soir, nos amateurs ont donné une opérette. Il y eut chant et déclamation par les orphelins et la soirée s'est terminée par un magnifique feu d'artifice.

—Les cultivateurs se plaignent de la température qui commence à être défavorable aux récoltes. Beaucoup de foin a été gâté ces jours derniers, par les pluies abondantes que nous avons eus.

—Mme Henri Marie, commerçante de chaussures de St-Hyacinthe, est en villégiature à St-Liboire, l'hôte de M. P. S. Beauregard.

SHERBROOKE

(Correspondance spéciale)

Sherbrooke, 9. — M. L. Victor Bachard, notaire, d'Ottawa, et son jeune fils, Adolphe, qui étaient chez le Dr Bachand, sont retournés chez eux, ce matin.

—Les Petites Sœurs de la Ste-Famille ont acheté une terre de 60 acres, sur la rue Belvédère.

—Mlles Georginie, Emma, Alouysia et Oliva Moreau-Déjourdy, qui sont en visite chez le Dr Bachand, partent cet après-midi, pour Fall-River,Mass., où elles demeurent.

—Le maire Farwell, qui vient de faire l'acquisition d'une automobile Maxwell, est allé à Plattsburg, N.Y., et à Bostonl avec son épouse.

—M. le curé Roy est allé faire un petit voyage à Coaticook, St-Malo et Paquetteville.

—M. Joseph Archambault, avocat, de Montréal, et ses deux demoiselles, Yvonne et Reina, qui étaient de passage à Sherbrooke, chez M. Olivier Archambault et le Dr Bachard, sont repartis pour Montréal.

—M. et Mme Bourgeault sont de retour d'un voyage à Ottawa.

—M. Albert Legendre et sa famille sont en villégiature au Petit Lac Magog.

—Les amateurs de Windsor Mills ont très bien rendu la pièce "Félix Poutré," au Monument National, hier soir.

—M. l'abbé Martin était en ville, hier.

L'AVENIR DU LAC ST-JEAN

Plus de 500 familles se sont établies dans cette riche région dernièrement.

(Dépêche spéciale)

Québec, 9. — Plus de 500 familles sont allées s'établir au Lac St-Jean depuis le printemps. De ce nombre plusieurs sont venues des Etats-Unis et des autres parties du Canada et, environ, soixante-dix de France.

Ces 70 étaient du nombre des 300 Français venus du Havre à bord du "Parisian".

La plupart des familles venues des Etats-Unis se composent de Canadiens-français qui quittèrent le pays à l'époque où le Canada languissait sous un régime néfaste.

AU SUJET D'UN PONT

Conflit entre détectives et constables spéciaux.

Terrebonne, 8. — De grandes difficultés viennent de surgir au sujet de la construction du pont, maintenant en construction, et destiné à relier Terrebonne à St-François de Sales.

La corporation de ce dernier endroit ayant offert $1,000 à la Ville de Terrebonne pour le droit de passage gratuit sur le nouveau pont, le conseil de cette dernière ville refusa pour la raison que l'offre n'était pas suffisante, les intéressés jugeant que $2,500, ou au moins $2,000 devraient être payés. De là, vives protestations à St-François de Sales, chez les contribuables.

Actuellement, environ 30 personnes travaillent à achever la construction de la culée du pont sur la rive de la rivière St-François.

La succession de feu Léandre Labelle, qui est propriétaire du terrain et réclame la propriété. La Ville de Terrebonne a offe. $300 pour ce terrain, mais les propriétaires ne veulent plus vendre, d'autant plus que ses titres sont contestés par la succession Masson.

Aujourd'hui, des constables spéciaux font la garde pour la succession Labelle tandis que la Ville de Terrebonne a requis les services du constable Mercier.

On a lieu d'espérer, cependant, que le calme se rétablira.

TOUTES LES FEMMES FAIBLES

Trouveront santé et force nouvelles dans les Pilules Roses du Dr Williams

La femme faible peut être sûre que son sang est en désordre, car si son sang est riche et pur, elle sera forte, en santé et heureuse. Le mauvais sang est la cause de presque tous les maux et douleurs dont souffrent les femmes. Tenez le sang riche et rouge par l'usage des Pilules Roses du Dr Williams et la souffrance n'existera pas. Mme James R. Kratz, de Jordan Station, Ont., a éprouvé la valeur de ces pilules et engage vivement les autres femmes à s'en servir. Elle dit: "Pendant plus d'un an je souffris beaucoup de faiblesse. J'étais complètement épuisée. Je maigrissais; je ne pouvais reposer la nuit et je me levais le matin plus fatiguée que lorsque je m'étais mise au lit. Je pris le traitement des médecins sans aucun résultat. J'empirais de jour en jour et je commençais à considérer mon cas comme désespéré, lorsqu'on me conseilla d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams. A ma grande joie, il n'y avait pas un mois que je prenais les pilules, que je me sentais mieux, et après en avoir pris huit boites chaque symptôme de mon mal avait disparu et je jouissais de nouveau, d'une santé et d'une force parfaites. Je considère les Pilules Roses du Dr Williams comme un véritable sauveur de vie et je ne perds jamais une occasion de les recommander à mes amies."

Le succès des Pilules Roses du Dr Williams est dû aux pouvoirs qu'elles ont de faire un sang nouveau, riche et rouge. Ce sang nouveau renforce les nerfs et nourrit tous les organes du corps, guérissant par là l'anémie, l'indigestion, la névralgie, le rhumatisme, la débilité nerveuse, le mal de tête et le mal de dos, et tous les maux secrets des jeunes filles et des femmes. Les pilules sont en vente chez tous les marchands de remèdes, ou on peut les obtenir directement à 50 cents la boite ou six boites pour $2.50, de la Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont.

LA BANQUE NAITONALE A PARIS

(Dépêche spéciale)

Québec, 9. — Napoléon Lavoie, inspecteur de la Banque Nationale, est parti, aujourd'hui, à bord de l'"Empress of Ireland pour assister à l'ouverture de la succursale de cette banque à Paris. Il est accompagné du gérant, M. J. E. M. Robert et du compable, M. Lavoie Jr. Les Canadiens auront désormais à Paris un pied à terre et des facilités nouvelles.

ST-PROSPER DE CHAMPLAIN

(Correspondance spéciale)

St-Prosper, 10. — Mercredi après-midi s'est réunie chez Madame Eugène Cloutier, un certain nombre de jeunes filles de cette paroisse à l'occasion de la visite de Mlle Gilberte Bellefeuille, de Trois-Rivières, et Mlle Cécile Trudel, de Montréal.

Le soir avec leur amabilité habituelle Mmes Cloutier ont servi un délicieux souper que ces dernières surent apprécier.

Dans la soirée les jeunes gens vinrent par leur présence ranimer la gaîté de l'après-midi.

Tous se sont retirés à une heure avancée de la nuit, emportant un agréable souvenir de cette réunion.

Sincères remerciements aux Dames Cloutier pour ces joyeux moments.

JUGEMENT IMPORTANT

(Dépêche Spéciale)

Québec, 8. — M. le juge Lemieux a rendu jugement aujourd'hui dans la cause de la Jacques-Cartier Lumber Co vs Bayless Paper and Pulp Co. L'action était basée sur une demande d'injonction contre la défenderesse à la suite des troubles qui se produisirent, il y a quelques semaines, au sujet de flottage de bois. La défenderesse a été condamnée à payer à la demanderesse la somme de $4,000, à titre d'indemnité pour avoir retenu dans ses estacades le bois de la demanderesse. Le juge a renvoyé la demande d'injonction chaque partie payant les frais.

ST-JEROME

(Correspondance spéciale)

St-Jérôme, 9. — Nos concitoyens ont à déplorer la perte de M. Louis Labelle, huissier, décédé chez son beau-frère, M. H. Desjardins, à l'Annonciation.

M. Labelle avait 67 ans, était un de nos plus vieux citoyens et avait demeuré ici pendant plus de 50 ans. Il avait fait un cours complet d'études à Ste-Thérèse. Il était père de huit enfants; avait été 35 ans greffier de la Cour de Circuit et 40 ans secrétaire de la Société d'Agriculture du comté de Terrebonne. Il fut toujours l'ami de feu le Rév. M. Labelle.

Ses funérailles auront lieu lundi.

Il serait question, parait-il, de demander à l'hon. Procureur Général d'ordonner une enquête sur les circonstances qui ont précédé sa mort.

HALLOWAYS CORN CURE est le remède qui enlève toutes sortes de cors et de verrues et qui ne coûte que 25 cents. 18-1-g.

COATICOOK

(Correspondance Spéciale)

Coaticook, 9 — Un mariage des plus fashionables a eu lieu, mercredi matin, à l'église anglicane, alors que Mlle Fannie Kilburn unissait sa destinée à celle de M. Howard Lovell. La mariée, jolie à ravir, sous son voile et fleurs d'oranger, portait une magnifique toilette de satin blanc. Après le mariage, à 11 1-2 heures, le dîner fut servi chez le père de la mariée. Les nouveaux époux, accompagnés à la gare par plus de cent amis, s'embarquaient à 2 1-2 heures, pour un voyage de quelques semaines en Europe. Nos meilleurs souhaits de bonheur les accompagnent. Les cadeaux sont nombreux et très riches.

—Madame Jos. Bouchard est retournée à Montréal, jeudi avec sa fillette, Lucile et maître Maurice.

—Madame A. Roy et mademoiselle Mamie Roy passent une quinzaine à Montréal, chez des parents.

—M. M. Lovell, de Winnipeg, assistait, mercredi au mariage de son frère.

—Mme Eugène Bouchard et sa fillette, Germaine, reviennent ces jours-ci d'une quinzaine, au Saguenay.

—M. P. Raymond est retourné à Ste-Rose, après une quinzaine passée chez des parents. Il est accompagné de sa tante, Mme Anctil, qui passera quelques semaines dans son pays natal.

—Mlle Lilly Mullins, de Magog, est en visite chez Mlle Lilly McAuly.

—Mlle A. L'Heureux passe quelques semaines à St-Hyacinthe.

—Madame Corbin, de Albany, N.Y., passe quelques jours chez ses nièces, Mesdames O. et R. Fournier.

—Mlles Blain, de Berlin, sont les invitées de leurs cousines, Mlles Albertine et M. Louise Blain.

—M. Jos. Lemay, de la Banque Nationale, est en vacance chez ses parents à Lévis.

—Nous avons été péniblement surpris de la nouvelle de la mort de Mme Giroux, arrivée presque subitement, dimanche, à Boston, alors que Mme Giroux se proposait de quitter Boston, lundi, pour venir demeurer à Coaticook. Les restes mortels de la chère défunte ont été transportés ici où le service a eu lieu au milieu d'un immense concours de parents et d'amis. Le Rév. M. Roy célébrait le divin sacrifice au Grand Autel, assisté des Révs. MM. Morache et Noël, tandis que deux autres messes se disaient aux autels latéraux par le Rév. L. Giroux, fils de la défunte et M. H. Courtemanche.

Les porteurs étaient: MM. Isaïe et Joseph Giroux, fils; Napoléon, Aimé et Wilfrid Giroux, petits-fils; et Ephrem Trudeau, gendre de la défunte.

—Madame Giroux était âgée de 83 ans et avait quitté Coaticook depuis 11 ans, après y être demeurée 24 ans. Mme Giroux était la mère de 14 enfants dont 6 survivent: MM. Joseph, Isaïe, de Coaticook; Narcisse, de Boston; le Rév. M. Léon, de Woonsocket, et deux filles, Sœur Delphine, à Fort Résolution, N.O., et Mme Trudeau, de cette ville.

Madame Giroux était de plus grand-mère de 49 petits-enfants et arrière grand'mère de 25.

Nous offrons nos plus sincères condoléances à la famille éprouvée.

GRANBY

(Correspondance spéciale)

Granby, 11.—A sa dernière assemblée, le conseil du village a fait justice aux réclamations de M. Lasnier pour dommages subis, lors de l'accident au Pont Irwin. On a aussi pris des mesures pour faire réparer ce pont temporairement.

—Nos concitoyens de la rue Mountain se plaignent de ce que la compagnie de chemin de fer Vermont Central intercepte trop souvent la traverse au bas de cette rue en y laissant des chars de fret. Le secrétaire de la municipalité doit sommer cette compagnie de réprimer cet abus.

—Nos jeunes gens ont "étrenné" le nouveau plancher de l'hôtel de ville par une danse, jeudi soir.

—Les conservateurs du comté se préparent activement à une prochaine élection provinciale. Ils craignent de ne pouvoir répéter leur triomphe de 1904.

—Notre exposition annuelle aura lieu cette année les 17 et 18 septembre, sur le terrain du G.A.A.A. La liste d'attractions sera encore plus longue que les années passées.

JOURNALISTE FETE

(Dépêche Spéciale)

St-Hyacinthe, 9. — Les amis de M. Eug. Lamarche, qui s'en va à Montréal remplir une importante position dans le journalisme, lui ont offert, hier soir, un diner intime, auquel plus de cent convives assistaient.

Ce banquet fut présidé par M. Jos. Morin, M.P.P., qui après un magnifique discours a offert à M. Lamarche, au nom de ses amis, un magnifique sac de voyage. Les santés suivantes furent présentées:

Notre hôte par J. Morin, M.P.P.; réponse par M. Eug. Lamarche; la cité réponse par Eug. St-Jacques, maire. Le parlement réponse par A. M. Beauparlant, M.P., le Barreau, réponse par M. Emile Morin, avocat; la presse, réponse par M. M. D. T. Bouchard et H. A. Beauregard.

Les dames, M. Gaston Lapierre. La famille, réponse par M. Eug. Lamarche, père. Les organisateurs, réponse par M. Arthur Comeau. La plus franche cordialité a régné durant tout le banquet qui ne s'est terminé que vers 4 heures du matin.

Remarqués parmi les invités: MM. D. T. Bouchard Beauparlant, Marin, Lussier, Paulet, Morin, Morin, M. A. Beauregard, E. Guertin, J. Beauregard, E. H. E. Brodeur, Eug. St-Jacques, H. E. Raymond, L. Bowan, E. Dupont A. Ledoux, H. Gervais, Henri Dufresne, Jos. Muette, G. A. Ducharme, Jos. Bissonnette, T. Benit, L. S. Benit, V. Laflamme L. Dupuis, Eug. Brais, D. Dion, H. Brousseau, A. Godbout, L. Meyerre, J. Rousseau, R. Marchand, J. L. Constantineau, J. M. Palardy, E. Dumoulin, G. Lapierre, U. Jacques, J. Bartels, G. A. Bédard, D. Milette, J. R. Lamarche, S. Cadorette, Berthiaume Choquette, G. Morin, E. Stong, J. C. Brodeur, Denis Blanchet, J. A. Dubuc, Ls. Lussier, R. A. Artois, Emile Morin, Ed. Leblanc, J. H. Palardy, Daignault, J. S. Raymond, V. Plamondon, A. J. Tétreault, P. L. Richer, A. Denis, B. Lalime, J. C. Saint-Germain, Arthur Jodoin A. M. Brodeur, W. A. Moreau, J. E. Guertin, J. Lamothe, M. Gosselin, A. Dufour, A. Boisseau, M. Marin, J. H. Bates, et autres.

ISLE VERTE

(Correspondance spéciale)

Isle Verte, 9 — Parmi ceux qui causèrent une panique, la semaine dernière, à la tente du propriétaire des vues animés, il en fut un qui fut condamné à $65.00 pour l'amende et les frais.

—Mardi matin, deux magnifiques chevaux, propriété de M. G. Lavallée, marchand, et de M. J. Larouche, boulanger, furent tués tout près de la gare. La cause de l'accident est que la cloture fit défaut et les deux bêtes prirent la voie ferrée.

—Deux accidents de voitures à noter cette semaine:

Mesdames Joseph Roy, de Cacouna, et Willie Roy, et un enfant de la Rivière du Loup, ont failli se faire tuer, par leur cheval, qui prit le mors aux dents. Tous furent lancés à terre, mais Mme Willie Roy, seule, fut obligée de passer une partie de la journée chez M. F. X. Carlos.

L'autre fut pour M. Jean Lemieux. Heureusement qu'il n'y avait personne dans la voiture, car le cheval, dans sa course affolée, rencontra un poteau et mit la voiture en mille morceaux.

—Mardi matin, avaient lieu les mariages de M. Eugène Dubé, mécanicien, fils d'Alexis, à Mlle Eugénie Dumont, fille de M. Onésime Dumont, et de M. J. Beaubien, de St-Honoré, avec Mlle Eva Dion, fille de Simon. Bénédiction fut donnée par M. l'assistant Z. Gendron.

—M. le chanoine C. A. Carbonneau, ainsi que M. Ph. Chénard, curé de Notre-Dame de l'Ile Verte, sont de retour de leur retraite ecclésiastique.

—En visite au bresbytère, ces jours-ci, M. le chanoine Luc Rouleau, de Sandy Bay; M. P. Pelletier, de Trois-Pistoles; M. H. Fesser, curé de St-Hubert, Beauce, qui est traversé à Notre-Dame, voir sa mère.

—M. Arthur Lemay ptre-professeur du Séminaire de Sherbrooke, est en promenade chez M. F. X. Carlos.

—Madame Ach. Pettigrew est de retour d'un voyage à St-André, de Kamouraska.

—M. H. G. Carlos s'est fait écraser une main au moulin à scie de M. A. J. Roy. Il pourra reprendre son ouvrage dans quelques semaines.

—Sont dans notre port les goëlettes "N. L. Alida", capt. C. Rioux, et "Aglaé" capt. C. Levesque. Aussi le "yacht" du "Red Island Light Ship", ayant à son bord, le second, D. Lapierre et le matelot L. Côté. Ils sont venus vendre un fameux marsouin qu'ils ont tué tout près du bateau-phare.

—La température est excellente, pour le foin.

ST-SAUVEUR DES MONTS

(Correspondance spéciale)

St-Sauveur, 9. — On annonce sous huit jours, le mariage de M. Charles Aubry, commis-marchand d'ici, avec Mademoiselle Laura Lanthier de Mont-Rolland, Ste-Adèle.

—M. le curé absent aux Quarante-Heures de Ste-Lucie, a lundi, assisté à Montréal à la retraite annuelle des curés.

—M. J. A. Limoges, ancien curé de Ste-Lucie, est venu rendre visite à M. le curé.

—Les pluies de ces derniers jours, causent beaucoup de retard à la récolte du foin. Menacées du fléau des sauterelles les récoltes pourraient bien subir des dommages irréparables.

—Lundi, Sa Grandeur Mgr Bruchési était de passage au presbytère se rendant à l'orphelinat de Montfort.

—Plusieurs de nos concitoyens, sont allés à St-Jérôme, mercredi, malgré la mauvaise température, pour assister aux funérailles de M. Elie Latour. Cet homme, qui avait de si grandes qualités du cœur, était universellement connu dans le Nord et ne laisse que des regrets.

HILL-FITZPATRICK

(Correspondance spéciale)

Québec, 11. — Mgr Mathieu, recteur de l'Université Laval, est parti, hier, vers la Malbaie, où il bénira, demain matin, le mariage de Mlle Mary Fitzpatrick, fille de Sir Charles Fitzpatrick, avec M. Hill, avocat, d'Ottawa.

LE MEURTRE DE ST-EUGENE

(Dépêche spéciale)

Québec, 8. — M. Ernest Roy, avocat et député de Montmorency a été chargé de défendre Edouard Bernier, accusé du meurtre d'Anselme Gaudreau à St-Eugène de L'Islet.

BERTHIERVILLE

(Correspondance spéciale)

Berthier, 8. — Les fondations du nouveau couvent sont déjà faites. Un grand nombre d'ouvriers sont à l'ouvrage.

—MM. Roch et Bordeleau, nos anciens vicaires, ont laissé Berthier. MM. Barrette et Forest les ont remplacés.

—L'"Alma," magnifique yacht de M. Marcoux, a été détruit par le feu, dans la nuit de dimanche à lundi. Les pertes sont d'au moins $1,500.00.

—MM. Melchers, Aubin, Allard et Bernier sont partis, jeudi, pour une excursion de pêche et de chasse à St-Michel des Saints.

—M. J. M. Wilson, président de la distillerie, est venu à Berthier, mercredi, dans son superbe automobile.

—MM. Albert Savignac, notaire, et L. P. Bérard, avocat, de Montréal, sont partis, lundi, pour [illegible] dans les lacs de St-Michel des Saints.

—MM. Laporte et Beaveau, président et gérant de la Banque Provinciale, étaient en cette ville, lundi dernier.

—Mademoiselle Estelle Aubin est allée faire le tour des Mille-Iles, en compagnie de son oncle, M. Clément Robillard, échevin de Montréal.

—La pluie continuelle que nous avons eue depuis quelques semaines a fait un dommage considérable à la campagne, spécialement au foin.

—La Corporation a doté notre parc d'un magnifique jet d'eau.

—M. Pierre Roy, cultivateur, de St-Cuthbert, a été trouvé pendu dans sa grange, samedi dernier. Il y eut enquête du coroner.

—Mademoiselle Berthe Chênevert est revenue d'une promenade de quelques jours à l'Assomption.

—M. le capitaine Crépeau a fait l'acquisition d'un immense yacht qui a commencé cette semaine à faire le voyage entre Berthier et Montréal.

ST-CYRILLE DE WENDOVER

(Correspondance Spéciale)

St-Cyrille de Wendover, 9.—Mardi dernier, le 6 courant, a eu lieu, ici, la célébration du 25e anniversaire de prêtrise de M. le curé O. Manseau. Une grand'messe fut chantée à 9 heures, par le jubilaire, assisté de deux de ses parents, comme diacre et sous-diacre. Le sermon de circonstance fut donné par le Rév. M. G. Proulx, représentant Mgr Brunault, de Nicolet.

Après la messe, il y eut banquet, dans le soubassement de l'église.

Une adresse fut présentée par M. J.-A. Roy maire du village, accompagné de M. Ludger Côté, maire de la paroisse.

Le soir, jolie opérette par les dames et demoiselles du village, suivie d'un feu d'artifice.

Il y avait affluence considérable des messieurs du clergé et des citoyens de la paroisse et la fête a été un beau succès.

MASKINONGE

Correspondance Spéciale

Maskinongé, 10. — Le Rév. Elz. S. de Carufel, qui était vicaire ici depuis cinq ans a été promu à la cure de St-Mathieu du diocèse de Trois-Rivières en remplacement du Rév. A. Béland qui était curé de cette paroisse depuis trois ou quatre ans et qui doit entrer dans une communauté. Nous avons pour vicaire actuel le Rév. J. Trudel de Ste-Geneviève de Batiscan qui a été admis au sacerdoce au mois de juin dernier.

—Ont eu lieu le 9 de ce mois dans l'église de Maskinongé les funérailles de Mme Héloïse Lebeau,épouse de feu Toussaint Lupien qui est décédée mercredi, le 7 courant. Nos condoléances aux parents.

—Sont en promenade à Maskinongé Mme Xavier Juneau de Ste.Ursule chez son gendre M. P. E. Casaubon; Madame Arthur Paré chez son beau-père M. Antoine Paré, rentier.

—Mme L.J.O. Caron est partie ces jours derniers pour Sorel en promenade chez son père M. T. Gareau.

La diarrhée, Dysenterie, Crampes, coliques, maladies de l'été et tous les dérangements des intestins sont reconnus dangereux par tout le monde.

Ces maladies sont trop sérieuses, trop rapidement fatales, pour que vous expérimentiez avec des imitations à bon marché et dangereuses de l'authentique "Extrait de Fraises Sauvages" du Dr Fowler, un remède qui est en usage dans des milliers de maisons depuis les dernières soixante-deux années.

Quand vous demandez pour le remède du Dr Fowler, assurez-vous qu'on vous le donne. Ne laissez pas un pharmacien sans scrupules vous glisser à sa place, une imitation sans valeur.

Mme H. Helmer, Newington, Ont., écrit: "J'ai usé de l'"Extrait de Fraises Sauvages" du Dr. Fowler, pour la diarrhée et n'ai jamais rien trouvé pour l'égaler".

Il y a plusieurs imitations, mais aucune ne vaut le remède du Dr Fowler.

Manufacturé par "The T. Milburn Co. Limited, Toronto, Ont.

96-1-ya-ou-wil.

EST-CE UN DESASTRE?

Un steamer faisant le service entre Kenora et Butcherville est en retard de plusieurs jours

NOMBREUX PASSAGERS

Ce retard cause de grandes inquiétudes et les officiers de la compagnie ne dissimulent pas leur appréhension

(Dépêche spéciale)

Winnipeg, 12. — En raison du grand nombre de passagers de Winnipeg qu'il a à bord, on est très anxieux ici sur le sort du steamer "Kenora,qui fait le trajet entre Kenora et Butcherville dans la rivière Rainy.

Le bateau devait quitter Kenora à 11.30 samedi soir.

Or, une dépêche de Rainy-River, Ont., où il devait arriver à 11.30 dimanche matin, annonce ce matin, qu'il n'a pas encore été signalé, qu'il est probablement retourné ou que ses occupants ont cherché un abri dans quelque île.

A. Mckenzie, le représentant local de la Rainy-River Navigation Co., est parti à Rainy-River samedi soir, et aucune nouvelle n'a encore été reçue aux bureaux de la compagnie dans l'édifice de la banque des Marchands.

Le capitaine Traham est en charge du bateau disparu.

LES MINEURS DE COBALT

La grève vient d'entrer dans une nouvelle phase.

Cobalt, 12. — La situation chez les grévistes de Cobalt est pire qu'elle n'a été pendant les deux dernières semaines.

La capture des 37 mineurs de la Nouvelle Ecosse, hier, qui devaient travailler ici, est considérée comme travailler ici est condisérée comme un triomphe signalé pour l'Union. Leur bagage est encore retenu à la gare, pour la raison que l'agent qui les a engagés, retient en sa possession les chèques. Cet agent a déclaré que si les hommes se présentaient un par un, il leur laisserait avoir leurs effets. Des discours en faveur des gérants des mines se font sur les places publiques.

La mine McKinley-Darrah est très active. Le travail dans la mine Kendall se fait aussi rapidement. On a expérimenté le minerai de six tonnes et son rendement est de 12,000 onces à la tonne.

La compagnie Nipissing travaille aussi la veine Kendall sur son côté, et l'on en retire beaucoup de minerai.

En travaillant la mine McKinley-Darrah, on a trouvé une veine donnant 500 onces d'argent et de nicolite. One ne soupçonnait pas l'existence de cette veine. Cette dernière compagnie a plusieurs chars de minerai à expédier.

Le temps pour répartir le travail de cotisation sur certains terrains miniers a été prolongé au 30 de septembre. Ces terrains forment une division considérable. Les actions de ces terrains miniers sont cependant stagnants ; la grève en serait cause en grande partie. La compagnie du Nipissing garde cependant sa position comme dirigeant l'action de tout le marché.

MYSTERE ECLAIRCI

J. H. Lacroix a succombé à une hémorrhagie cérébrale — Enquête.

(Correspondance spéciale)

Sherbrooke, 12. — Lundi soir, à Waterville, est décédé M. Joseph Henri Lacroix. Il est mort d'une hémorrhagie cérébrale après 3 jours de maladie. L'on pensait que la mort était due aux blessures que le défunt avait reçues à la tête, dans une bagarre, cinq ou six semaines auparavant, mais l'enquête a'établi que ces blessures ne pouvaient être la cause de la maladie. Les docteurs King et Camirand ont fait l'autopsie d'une manière si complète que le moindre doute a disparu. Les médecins sont positifs que la mort est le résultat de cause naturelle.

EN JOUANT

Un enfant de deux ans a la tête écrasée sous un brancard à foin.

(Correspondance spéciale)

Sherbrooke, 13. — A Eustus Mines, ce matin, Ralph Morse, âgé de 2 ans, a été tué instantanément par la chûte d'un brancard à foin. Trois autres enfants étaient à jouer avec le petit.

Le brancard était appuyé sur la clôture et tomba en broyant la tête du petit malheureux.

Le docteur Colquhoun, appelé immédiatement après l'accident, ne put que constater la mort. Le coroner Bachand a été appelé, mais il ne jugea pas nécessaire de tenir une enquête régulière.

GRAVE ACCUSATION

(Correspondance spéciale)

Ste-Adèle, 12. — Un jeune homme âgé de 16 ans vient de se rendre coupable d'un crime abominable à Val Morin, village situé à environ huit milles de Ste-Agathe. La victime est une jeune fille de huit ans, du nom de Virginia Marinier.

L'accusé a été arrêté vendredi dernier par un huissier de Ste-Adèle.

L'enquête dans cette triste affaire s'instruira à St-Jérôme.

L'assaillant proteste énergiquement de son innocence.

DRAME DANS LES AIRS

Emportés au large de la Baltique, trois aéronautes russes se jettent dans la mer

DETAILS TERRIFIANTS

Constatant qu'il fallait réduire le poids du ballon, ils tirèrent au sort pour savoir dans quel ordre ils devaient se sacrifier

St-Pétersbourg, 12. — Des détails d'une terrifiante beauté, qu'aucun romancier n'eût osé présenter comme vraisemblables, nous sont parvenus sur les dernières souffrances qu'ont dû supporter les malheureux aéronautes partis à bord du ballon militaire russe qui n'a jamais été revu.

Cet aérostat, parti en expériences, fut emporté vers le large dans le golfe de Bosnie, et quelques cadavres ont déjà été retrouvés sur le trajet probable suivi par le ballon vers le Nord.

Un des corps a été ramassé sur l'île Hockland. On a retrouvé un autre cadavre mutilé d'un des aéronautes.

Mais où les détails deviennent tragiques, c'est quand le général Kovanko, directeur du parc aérostatique, a fait connaître les révélations apportées par les papiers découverts sur les cadavres et destinés à indiquer la marche suivie par l'aérostat.

Il en résulte, en effet qu'un drame d'un héroïsme émouvant s'est déroulé au-dessus de la Baltique, dans la nacelle où se trouvaient les officiers russes. Constant qu'il fallait à tout prix réduire le poids du ballon pour l'amener à atterrir dans l'une des îles les plus proches, ils décidèrent de tirer au sort dans quel ordre ils devraient se précipiter dans la mer pour alléger successivement l'aérostat.

Il n'est pas douteux que ce plan fut mis froidement à exécution et que l'un après l'autre les courageux aéronautes se sont sacrifiés aux survivants C'est ce qui explique pourquoi on a retrouvé leurs cadavres séparés par de grandes distances.

MORT DU Dr McLELLAN

Un des éducateurs les plus éminents d'Ontario qui disparait.

Toronto, 12.—Le docteur James McLellan, un des éducateurs les plus éminents d'Ontario, vient de mourir. Il avait été faible de santé depuis quelques années, mais jusqu'à ces derniers temps, sa condition n'avait pas été sérieuse.

Le docteur est né à Shubenacadie, N. E., en 1832, de descendance anglaise. Il fut professeur d'école à l'âge de 15 ans et vint se fixer à Toronto en 1857, et suivit les cours de l'école Normale et plus tard ceux de l'Université. Il prit les degrés de B. A. et remporta la médaille en mathématique et en métaphysique en 1862. Jusqu'à l'année 1873, il prit les divers degrés de M. A., L.L. B. et de L.L. D. Il fut à la tête du Séminaire de Yarmouth et prit une part active à promouvoir l'œuvre de la confédération, pour laquelle il reçut les félicitations de Sir John A. Macdonald.

Il fut principal de l'école de pédagogie de Toronto, se fixa à Hamilton en 1897 et dût résigner en 1906 pour raison de mauvaise santé.

Le Dr McLellan fut directeur et président de l'Association Educationnelle d'Ontario, et il a publié certains ouvrages de mérite sur les mathématiques.

Il était libéral en politique et a fait la lutte contre John Crawford à Toronto Ouest, aux élections générales de 1872.

LA MORT DE LABELLE

(Correspondance spéciale)

St-Jérôme, 12. — Louis Labelle, dont les funérailles ont eu lieu ce matin, est mort jeudi soir, à l'Annonciation, chez son beau-frère Desjardins, conseiller du village.

Samedi, le malheureux, sur la route de l'Annonciation au Nominingue, a été frappé d'apoplexie, alors que seul, en voiture, il tomba dans le chemin où il fut ramassé par un passant et transporté chez un colon, non loin. Ici on le prit pour un ivrogne, on le coucha dans une voiture "express" où il fut oublié ainsi, sous un hangar, jusqu'au lendemain, dimanche.

Le docteur Cartier autorisa le transport de Labelle chez Desjardins, mais ne consentit pas à le laisser transporter à Saint-Jérôme.

Labelle est mort sans avoir repris connaissance. On dit que la famille doit prendre des procédures au criminel contre les personnes qui, par omission de simples devoirs de charité, auraient peut-être, si non causé, du moins accéléré la mort de Labelle.

GENTILLY

(Correspondance spéciale)

Gentilly, 12.—Les pluies qui n'ont guère cessé depuis bientôt trois semaines, dans notre paroisse, ont causé des dommages considérables chez les cultivateurs en train de rentrer leur foin.

—De nouveaux contingents de travailleurs arrivent tous les jours de Montréal et d'ailleurs pour travailler à la construction du chemin de fer de la Rive Sud, qui avance rapidement, ici.

—M. W. Poisson, professeur à l'International Business College, de Montréal, venu dans sa famille pour les vacances, vient de dire "au revoir" à ses parents et amis pour retourner à ses cours qui sont recommencés le 5 courant.

—M. Raoul Holde, de Montréal, ainsi que sa sœur, Mlle Graciosa, de Belœil,, après une quinzaine passée chez leurs parents et amis, viennent de repartir, emportant avec eux les sympathies et l'admiration qu'ils savent s'attirer par leur distinction et leurs capacités musicales.

SOUS LE RÉGIME CONSERVATEUR

ETAT DES FINANCES

Extraits du discours de l'hon. M. Gouin à Châteauguay, le 3 août dernier:

"Jusqu'en 1874, les comptes publics accusèrent des surplus. Mais depuis cette époque, jamais, hélas ! JAMAIS UNE ADMINISTRATION CONSERVATRICE NE SUT MAINTENIR L'EQUILIBRE ENTRE LES RECETTES ET LES PAIEMENTS. Cette affirmation peut vous paraître extraordinaire, mais je défie M. Leblanc et ses lieutenants de la contredire. Elle s'appuie sur les comptes publics que les divers ministères conservateurs ont eux-mêmes préparés. Elles est même corroborée en partie par les paroles de leurs trésoriers.

Voici, en effet, ce que disait feu M. Wurtele, alors trésorier, lors du débat sur la vente du chemin de fer du Nord, en 1882:

"Les déficits pour les dernières années ont été comme suit: en 1878, le déficit s'est élevé à $685,514.71. En 1879, il a été de $623,123.64.En 1880, le déficit se montait à $608,117.13. Pour 1881, il a été de $442,139.65. Il reste, après déduction faite, un déficit prévu, pour 1882, de $500,000.00.

"Si l'état de choses qui existe aujourd'hui est maintenu, nous avons pour les cinq ans à venir un découvert annuel, dans notre budget, de $571,000.00. Ces chiffres ne sont pas le fruit de mon imagination. En voici la base: pendant les cinq dernières années nous avons eu des déficits montant en réalité à $2,858,895.13. Ceci donne une moyenne de 571,779.-03 par année."

D'autre part, M. Robertson, qui fut lui aussi trésorier dans divers ministères conservateurs, disait en 1883:

"Nous avons atteint la pénible, je pourrais même dire la honteuse nécessité d'emprunter de l'argent pour paver nos dépenses courantes. Le pays est justement alarmé au sujet de notre situation financière."

L'année suivante, le même M. Robertson disait à ses électeurs de Sherbrooke:

"Voici en résumé notre situation. Nos déficits annuels dépassent de $400,000.00 le montant de nos revenus ordinaires. Si nos recettes ne sont pas augmentées en retenant,d'une manière ou d'une autre, l'argent du peuple, nous devons arrêter nos dépenses ou faire banqueroute."

Les conservateurs ont-ils diminué la dépense ? Non, ils ont préféré taxer; et ils ont fait banqueroute ! Et c'est pourquoi le peuple, dégoûté, leur a enlevé la gestion des affaires provinciales, en 1887, pour la confier au parti libéral.

Se sont-ils amendés après leur restauration de 1892, qu'ils doivent à un coup d'état que le peuple et l'histoire ont flétri ?

Non, messieurs, PECHEURS NON CONTRITS ET NON REPENTANTS, LES HOMMES DE 1892 FURENT CE QU'AVAIENT ETE CEUX DE 1880-86.

Vous vous rappelez encore le programme des "honnêtes gens". Il ne devait plus y avoir de déficits ; la dette publique ne devait plus être augmentée ; il fallait cesser de taxer le peuple. Plus de déficits, plus d'emprunts, plus de taxes! tel est le cri, grâce auquel nos adversaires réussirent à capter la confiance populaire, telles sont les promesses solennelles qu'ils firent aux électeurs de cette province.

Ces promesses, nous les trouvons imprimées en blanc et en noir dans les documents publics ; et nos adversaires ne peuvent pas les nier, pas plus qu'ils peuvent nier les avoir toutes violées.....

Or, après avoir poussé les hauts cris en 1890, lorsque le gouvernement Mercier se faisait autoriser à emprunter dix millions ; après avoir déclaré pendant la campagne de 1892, que cette législation était scandaleuse et qu'elle serait révoquée s'ils étaient maintenus au pouvoir, après avoir promis de ne plus contracter d'emprunt, nos adversaires profitaient de cette législation pour emprunter non-seulement le complément de dix millions mentionnés dans la loi de 1890, mais $1,270,309 en plus.

ET ILS ONT EMPRUNTE, EMPRUNTE ET EMPRUNTE, JUSQU'A 77 CENTS DANS LA PIASTRE !

Ils avaient aussi promis de proportionner les dépenses aux recettes. Ils ont accumulé déficits sur déficits. En voici une liste préparée après comparaison des recettes totales avec les paiements, les subsides de chemins de fer non compris cependant:

1892-93	$ 24,828.00
1893-94	230,202.28
1894-95	162,661.66
1895-96	55,673.61
1896-97	1,365,230.63
Total	$1,838,596.18

Ils avaient promis de ne pas augmenter la dette. Ils ont augmenté la dette nette de $3,869,081.10 et la dette consolidée, de 89,021,331.07.

Ils avaient promis, témérairement, et sans tenir compte du développement inévitable de la province, d'économiser et de réduire la dépense ordinaire. Les comptes publics qu'ils nous ont laissés démontrent qu'ils ont dépensé annuellement $3,978,424.91, en moyenne, tandis que le gouvernement qui les avait précédés, n'avait dépensé, en moyenne, que $3,721,461.10 par année.

Ils avaient promis de ne pas taxer, Ils ont couvert d'impôts, hommes et choses et se sont ainsi créé un revenu annuel de plus de $450,000.00.

Telle est l'histoire fidèle de la dernière administration conservatrice, dont MM. Leblanc et Chapais vantaient les vertus et les mérites, à Trois-Rivières, il y a quelques jours."

DISPARITION MYSTÉRIEUSE

Un jeune immigré anglais s'est probablement noyé dans le St-François.

(Dépêche spéciale)

Sherbrooke, 12. — Vers les 5 heures, hier après-midi, M. le coroner Bachand a été notifié au sujet de la disparition d'un jeune homme, à Bromptonville. On le croit noyé ; il aurait demandé du savon et une serviette dans le but de se laver dans la Rivière St-François et personne ne l'a revu depuis. On est à faire d'actives recherches pour le retrouver. C'est un jeune Anglais émigré au Canada depuis cinq ou six jours seulement ; il travaillait à la Bromptonville Pulp and Wood Co.

COURRIER DE QUEBEC

(Correspondance spéciale)

Québec, 12 — Le "Raoul", le yacht du magistrat Simard, qui a fait naufrage, il y a une quinzaine de jours, au large de Montmagny, a été abandonné par son propriétaire. C'est une perte sèche. Il était dans trois brasses d'eau lorsqu'il sombra, et maintenant il en a neuf au dessus de l'épave et les difficultés pour le ramener à la surface n'ont pas diminué. M. le magistrat Simard espère néanmoins que les Scaphandriers pourront lui rapporter du yacht ainsi tombé en bas d'un écore, de précieux documents. M. Simard partira demain à bord du "Natashquan" pour se rendre à Pentecôte, en vue de l'administration de la justice. Il sera à Natashquan au mois de septembre. De Pentecôte à Nastashquan, il voyagera à bord d'une chaloupe à gazoline et aura avec lui le capitaine Boudreau, son constable et M. Damase Beaudoin de Saint-Thomas de Montmagny.

On signale comme type d'une belle famille, celle de M. Ferdinand Brière, de Saint-Evariste de Beauce, marié à l'âge de 21 ans, qui est aujourd'hui âgé de 46 ans, et son épouse, née Gratton, mariée à l'âge de 18 ans et, aujourd'hui, âgée de 42 ans; ce sont les heureux parents de 18 enfants, dont 15 sont encore vivants. Leur aînée est une fille, Rosanna, âgée de 21 ans et 6 mois et leur cadet, un garçon, Omer, qui est âgé de 6 mois.

M. et Mme Brière dont la vie conjugale a duré 24 ans, sont les heureux parents de deux jumeaux âgés de 20 ans.

M. Auclair, de la Société C. Auclair & Frère, manufacturiers de brosses et balais de la Balle-Ville,est mort subitement, hier matin, au coin des rues de l'Eglise et Sainte-Marguerite, à Saint-Roch. Le coroner tiendra une enquête.

—Plusieurs amis de M. P. P. Chaloner, se sont réunis chez M. Gauvin, rue St-Jean, pour lui souhaiter bon voyage et bonne chance à l'occasion de son départ pour Calgary, Alberta où il remplira la position d'agent général de la Rock City Tobacco Co., de cette ville.

A QUI LES MILLIONS?

Singulière trouvaille faite par un ouvrier allemand

Berlin, 9. — Un ouvrier de Goting a trouvé sur un banc de sable un paquet contenant une liasse de chèques et de banknotes à vue sur la Banque nationale d'Angleterre, d'une valeur de 3 millions de marks (3,750,000 francs).

On croit que c'est un baigneur anglais qui a perdu ses papiers, mais jusqu'alors on n'a pu retrouver l'insouciant propriétaire de cette fortune.

EXPLOSION D'UN POELE

Deux personnes sérieusement blessées à Québec.

(Correspondance spéciale)

Québec, 12. — Deux personnes de Jacques-Cartier ont été sérieusement blessées samed soir par suite de l'explosion d'un poêle à gaz. Un peu après minuit les pompiers étaient appelés au No 22 rue Jérôme et y découvraient que M. et Mme Pierre St-Michel avaient la figure et les bras horriblement brûlés. Les blessés furent transportés à l'Hôtel-Dieu. Le feu a causé des dégats matériels considérables.

LES DOUKHOBORS

Ils seront arrêtés s'ils tentent d'aller plus loin sur la voie du chemin de fer.

(Service spécial du "Canada")

Winnipeg, 12. — On a arrêté à Whitemouth, par ordre de la compagnie du Pacifique Canadien, qui refuse de le laisser aller plus loin, un parti de Doukhobors composé de trente pèlerins.

Ils étaient en marche pour l'est et s'ils tentent d'aller plus loin sur la voie du chemin de fer, ils seront jetés en prison.

Comme il n'y a pas d'autre moyen pratique pour eux d'accomplir le voyage, ils devront se soumettre à l'inévitable.

S'ils quittent Whitemouth par des trains de bois, le seul autre moyen qui leur reste pour gagner l'est, ils finiront par arriver aux camps de chantier, et auront plusieurs centaines de milles à faire à travers les bois avant d'atteindre un autre sentier, et, durant ce trajet, ils seront exposés à souffrir terriblement de la faim et des morsures des moustiques.

BONHEUR EPHEMERE

Ottawa, 9.—Une triste histoire vient d'être connue dans la capitale, à la suite du retour de Paris d'une jeune femme qui, il y a six semaines, partait heureuse au bras de celui qui lui avait, le matin même, juré de l'aimer, de la protéger, de la garder toujours.

Le jeudi, 27 juillet dernier, avait lieu, en la chapelle du juniorat du Sacré-Cœur, le mariage de M. Robert H. Rogers à Mlle Stéphanie Mauvaut. L'après-midi de ce même jour, l'heureux couple partait en voyage de noces pour l'Angleterre, la France et l'Allemagne. M. et Mme Rogers débarquèrent à Liverpool et se rendirent à Paris.

Dans la capitale française on passa cinq jours délicieux. Rogers était plein d'attentions charmantes pour sa femme, rien n'était trop beau pour elle et le temps se passait dans un enchantement continuel. Le cinquième jour, Rogers partit seul le matin en disant qu'il allait chez les Rothschild. Il ne revint pas.

La jeune femme seule, sans un ami, sans un sou, se vit forcée d'aller raconter sa triste histoire à notre commissaire à Paris, M. Hector Fabre, qui lui donna l'argent nécessaire à son voyage de retour. Il y a quelques jours, Mme Rogers arrivait saine et sauve à Ottawa et se rendait chez son père, avec qui elle habite maintenant.

Rogers était bien connu dans la capitale. Il était, depuis deux ans, employé au bureau de l'immigration du ministère de l'Intérieur, en qualité d'interprète en chef. Il connaissait à fond plusieurs langues, avait de l'entregent et des manières affables. On connait peu de choses de son passé. Il prétendait appartenir à une excellente famille et avoir reçu son éducation en Autriche

Aux bureaux du ministère, on a appris qu'il avait donné sa démission.

UN YACHT EN FLAMMES

Plusieurs personnes en danger sur le lac Ontario.

(Dépêche spéciale)

Toronto, 13. — Le yacht à gazoline "Number Thirteen" appartenant à M. Lissant Beardmore, domicilié rue Sherbourne, a été complètement détruit, lundi soir, par un incendie. Cinq personnes se trouvaient à bord, mais toutes ont été sauvées,ce sont : M. Beardmore, le propriétaire, M.J. Grey, M. R. Parmenter, et deux dames.

La cause directe du feu est inconnue; on sait, cependant, que la gazoline en est la cause principale.

Le yacht avait été lancé il y a six semaines environ,et était des plus luxueux, D'une valeur de $2,000 environ, il était assuré pour la somme de $1,500 seulement.

FATAL COUP DE PISTON

Un yacht sombre près de New-York ; onze hommes noyés.

New-York, 12.—Onze hommes se sont noyés hier, près de New-York, par la submersion presque subite d'un yacht dans lequel ils se trouvaient. Le yacht faisait eau et le capitaine Guenther commença à faire fonctionner la pompe. Malheureusement, le piston de la machine frappa la pompe, la faisant passer à travers le fond du yacht dont une planche céda aussitôt. Onze hommes se sont noyés et sept ont pu être recueillis par un autre yacht qui passa peu après.

INCENDIE A LOUISEVILLE

Louiseville, 12.—Au commencement de la grand'messe ici, hier matin, quelqu'un, sur le perron de l'église, poussa le cri: "Au feu". La majorité des paroissiens y était réunie, et il se produisit un commencement de panique. En quelques minutes, l'église était presque complètement vide. Il n'y eut heureusement aucun accident de personne.

Le feu faisait rage et détruisait les grands bâtiments de ferme de M. Bélanger, lesquels étaient situés sur les bords de la rivière du Loup. Ces bâtiments contenaient du foin, des voitures et des machines agricoles neuves. Tout fut détruit et les pertes se chiffrent dans les $2,000.

On soupçonne que ce feu soit l'œuvre d'un incendiaire, vu que M. Bélanger a déjà passé au feu, il y a quatre mois et qu'une lettre de menaces lui a été envoyée, il y a environ quinze jours. Cette lettre anonyme contenait les seuls mots suivants : "Tous passera au feu", et M. Bélanger après en avoir fait part à une compagnie d'assurance, prenait une police dans la compagnie en question.

Il a des soupçons contre certains individus et la compagnie qui l'a assuré fera tout son possible pour découvrir le ou les coupables, si crime il y a.

CADAVRE REPECHE

(Correspondance spéciale)

Québec, 12. — M. Walter Fitzgerald a retrouvé ce matin, dans le bassin Louise, le cadavre du jeune Payne, un des préposés aux vivres de l'"Empress of Ireland."

Un des pieds du jeune homme est couné et il porte une blessure grave à la tête également. On suppose que c'est en tombant que le garçon a du se blesser.

AU NOM DE LA PAIX

Les délégués coréens à La Haye sont condamnés, l'un à mort, les autres à la prison pour la vie

PAS SI BETE

Le prince Yi, actuellement à New-York, dit qu'il n'a pas envie d'aller se faire pendre en Corée

Séoul, 12 — Le Cour Suprême coréenne vient de prononcer la sentence de ses délégués à la conférence de La Haye. Yi Sang Sol a été condamné à être pendu et Yi Wi Chow et Yi Chun passeront leur vie en prison.

New-York, 12 — La nouvelle de sa condamnation à mort et de la condamnation de ses compagnons à l'emprisonnement perpétuel, a été transmise au prince Yi Sang Sol, neveu du nouvel empereur de Corée, à l'hôtel Broadway Central où il loge. Il s'est contenté de lever les épaules et de dire: "Naturellement, ce sont les Japonais qui sont responsables. Je ne les blame cependant pas autant que les traitres Coréens qui se sont vendus aux Japonais. L'effet de cette condamnation contre moi sera d'activer le patriotisme des vrais Coréens. Quant à moi, il est évident que si je mets les pieds sur un sol coréen ou japonais, mon affaire est bonne, mais je considère que ce serait un suicide de ma part de retourner en Corée. Si ma mort pouvait être profitable à mon pays, je n'hésiterais pas, mais je ne vois pas ce que mon pays aurait à gagner à me voir mort. Aussi ne retournerai-je pas en Corée maintenant. En attendant, je vais rester ici, surveillant les évènements de loin et les activant au besoin."

Le prince Yi a demandé dernièrement une interview au président Roosevelt, mais ce dernier lui a fait dire qu'il n'avait pas le temps pour le moment, du moins. Le prince Yi a compris le refus déguisé.

LA TRAGEDIE DE ST-EVARISTE

St-Evariste Beauce, 12. — Le conseil de la paroisse va enfin s'occuper du drame qui vient d'ensanglanter la paroisse et faire arrêter le nommé Napoléon Lessard. Lessard sera conduit à la prison de St-Joseph par l'huissier Joseph Boutin.

Tout le monde approuve la conduite du conseil à St-Evariste. On va savoir enfin sur qui tombent les responsabilités de la tragédie.

Le témoignage de Cyrille Vachon lui-même, la victime, rend jusqu'à un certain point la tâche de la justice facile. Vachon semble en effet admettre que c'est lui-même qui a été l'agresseur. Ce serait lui qui aurait provoqué la querelle, saisissant Napoléon Lessard à la gorge. Il dit ne se rappeler rien de ce qui s'est passé ensuite.

Les douze coups de couteau qu'il a reçus en disent toutefois assez sur le dénouement de cette fatale rencontre.

Des citoyens mal renseignés avaient d'abord répandu la nouvelle de l'arrestation puis de la mise en liberté de Lessard par M. le maire J. Fortin. Il n'y a pas un mot de vrai dans tous ces racontars. Il est également faux que l'on ait tenté de régler l'affaire à l'amiable.

Vachon est maintenant considéré comme hors de danger.

Une HUILE ADOUCISSANTE. — Jeter de l'huile sur la mer, calme les vagues les plus mugissantes. Appliquer de l'Huile Ecclectrique du Dr. Thomas sur le corps malade et affligé de douleurs, les arrête de suite. Elle guérit les douleurs, enlève le feu des brûlures et est infaillible comme remède de famille. Elle vaut beaucoup.

BATISCAN

Correspondance Spéciale

Batiscan, 10. — Lundi, le 5 courant, ont eu lieu, au milieu d'un cortège imposant, les funérailles de Madame Léopold Brunelle, marchande de cette paroisse. La défunte est décédée,vendredi, le 2, après une longue maladie soufferte avec la plus grande résignation. Elle laisse pour déplorer sa perte un époux et trois jeunes enfants. Elle n'était âgée que de 30 ans.

A la famille en deuil nous offrons tos vives sympathies.

—Les pluies continuelles que nous avons depuis quelque temps font un grand tort au foin. La fenaison se fait avec beaucoup de peine et dans les plus mauvaises conditions. Le foin sera, paraît-il, encore très cher, cette année et sa qualité laissera beaucoup à désirer.

—Madame Bélisle, de Montréal, est pour quelque temps chez son père, M. Jos. Marchildon.

—M. Francis Sctanlion, de Almont, Ont., était, ces jours derniers, l'hôte des familles Kane et Grace.

—Mademoiselle Ethelburge Lacoursière, fille de M. J. O. Lacoursière, A.G., est allée passer quelques jours à St-François du Lac, chez son amie, Mademoiselle Marguerite Allard, fille de l'honorable M. Allard.

—M. et Madame Albert Décary, I.C., de Québec, sont arrivés à Batiscan, pour y passer le reste de la vacance.

—Mademoiselle Rita Gouin, de Trois-Rivières, est pour quelque temps l'invitée de Mademoiselle Cécile LeBeuf, fille de M. Calixte LeBeuf, C. R.

—Mademoiselle Blanche Mayrand, de Montréal, est pour une quinzaine chez sa sœur, Madame Hector Hardy.

—A l'occasion du 12ième anniversaire de naissance de leur fils, Calixte, M. et Mme C. LeBeuf, avocat, ont donné, mercredi, un joyeux "gardenparty," pour enfants. Un grand nombre de fillettes et garçonnets s'y est amusé à cœur-joie. Un délicieux goûter leur fut servi, après quoi chacun s'en retourna emportant le meilleur souvenir de cette agréable petite fête.

L'ARMEE FRANCAISE

Une explosion d'enthousiasme provoquée par les exploits héroiques des soldats et marins

UN REVIREMENT

Les journaux de toutes les nuances sont unanimes à reconnaître que l'esprit de discipline est aussi ferme que jamais

Paris, 12.—Une explosion d'enthousiasme en faveur de l'armée et de la marine a été provoquée par les exploits héroiques des soldats et marins français à Casablanca. Cet enthousiasme a remplacé le pessimisme qui prévalait depuis quelque temps quant à l'état des défenses nationales de la France. Les journaux de toutes les nuances sont unanimes à reconnaître que la bravoure française et l'esprit de discipline sont aussi fermes que jamais et que la propagande antimilitarisme est jusqu'à présent restée sans effet.

Le troupier français vient de prouver une fois de plus que, quoique réfractaire à la discipline excessive telle que celle qui règne dans l'armée prussienne, il retrouve son élan et son héroisme traditionnels en présence de l'ennemi. Le pays est heureux de ce que ces hautes traditions de la valeur française animent encore l'armée et la marine.

Les nouvelles les plus émouvantes viennent de la légation de France à Tanger. Aussi leur caractère officiel leur donnera-t-il un plus grand poids que celui des dépêches envoyées aux journaux et qui souvent ne sont basées que sur de simples rumeurs.

L'enseigne de vaisseaue Baillande, qui s'est si brillamment acquitté de son devoir en conduisant sa poignée de marins à l'attaque de Casablanca, est passé à l'état de héros populaire.

A la suite du rapport du chargé d'affaires de France à Tanger, parlant du sang-froid des troupes sous le feu, de leur élan et de leur courage, le ministre des affaires étrangères, M. Pichon, a télégraphié à ce diplomate de lui envoyer un rapport détaillé, de façon à ce qu'il puisse appuyer l'effet produit par les premières nouvelles, d'une prompte distribution de récompenses.

SHERBROOKE

Correspondance Spéciale

Sherbrooke, 12. — M. le docteur Ledoux est allé à Old Orchard Beach.

—Vendredi soir dernier, la nouvelle fanfare des Forestiers Indépendants a donné un concert au Parc Racine.

—M. l'abbé Larocque,curé de Bromptonville, était en ville, vendredi.

—M. l'abbé Emile Chartier ,qui est revenu d'Europe depuis peu, est parti pour St-Hyacinthe. Après des études qui ont duré quelques dix mois, M. Chartier a obtenu les titres suivants: docteur en philosophie, licencié ès lettres et licencié ès économie sociale. M. Chartier fera la classe de Rhétorique au Séminaire de St-Hyacinthe.

—M. l'avocat St-Pierre, de Coaticook, était ici avec ses deux demoiselles, vendredi dernier.

—Mme Dr Bégin, de Windsor Mills, est en ville pour quelques jours.

—Mme H. Camirard et M. Moïse Martin sont allés à la Pointe du Lac.

—Il y a eu une joute de base-ball au Champ de Mars, cet après-midi, entre les Wanderers, de Sherbrooke, et les Waterville. La victoire a été de 10 à 0 en faveur des Wanderers.

—L'assemblée régulière mensuelle du Club des Ouvriers Indépendants a eu lieu mercredi dernier, le 7. Deux questions d'un intérêt considérable pour le public furent discutées.

L'une fut à propos de la fermeture des bars, à 7 heures p.m., surtout les jours de paye, à cause de la dépense du salaire des ouvriers d'où il s'ensuit que les employés reviennent chez eux sans le sou et leurs familles sont dans la misère.

L'autre, en vue de la séparation des épiceries des licences à liqueurs. C'est à cause de certains abus qui se sont produits. Mais la très petite minorité des liquoristes bénéficient de ces abus, et nous ne voyons pas pour cela une obligation de séparation : une surveillance des marchands soupçonnés et une forte amende imposée aux délinquants vaudraient mieux.

—Les principales expositions, dans les Cantons de l'Est, auront lieu aux dates suivantes : Sherbrooke, Exposition fédéral eet provinciale, du 2 au 14 septembre ; l'exposition du comté de Brome, à Brome, les 28, 29 et 30 août ; l'exposition du comté de Compton, à Scottstown, les 18 et 19 septembre ; l'exposition du comté de Richmond, à Richmond, les 17 et 18 septembre ; l'exposition du comté de Stanstead, à Aver's Cliff, les 28 et 29 août ; l'exposition de fruits et d'horticulture de Missisquoi, à Durham, les 25 et 26 septembre, et l'exposition du comté de Shefford, à Granby, les 19 et 20 septembre.

—A la réunion du conseil de la cité de Sherbrooke, la semaine dernière, on a discuté cette question de savoir qui la ville devait envoyer au congrès des municipalités canadiennes, à Port Arthur.

Il fut décidé de ne point envoyer le maire, eu son opposition à la municipalisation. On ne sait pas encore qui doit représenter Sherbrooke au congrès en question.

—Aujourd'hui a lieu le mariage de M. Audet, architecte, et de Mlle Jeannette Gadbois. Nos vœux de bonheur aux deux nouveaux époux.

—Le sermon de la grand'messe à la Cathédrale, dimanche, a été prononcé par M. le vicaire Larue.

LORD SEFTON DEMISSIONNE

Londres, 13.—Lord Sefton créé ministre lors de la formation du ministère Campbell-Bannerman, a démissionné en signe de protestation, contre la législation agraire adoptée par les libéraux. Il a officiellement annoncé qu'il se retirait parce qu'il ne pouvait approuver l'attitude du gouvernement. C'est là la première défection dans le ministère Campbell-Bannerman.

CONQUETE DU POLE

Le commandant Peary quittera New-York, la semaine prochaine, pour les régions arctiques

LE "ROOSEVELT"

Le navire de Peary a subi d'importantes réparations et est plus que jamais en état de faire le voyage

Portland, (Maine), 8.—Le commandant Robert E. Peary nous a quittés avant-hier, pour New-York, où il s'embarquera la semaine prochaine, pour le pôle nord.

Comme on lui demandait s'il espérait atteindre le Pôle, cette fois-ci, Peary répondit:

"Un homme d'expérience qui connaît le nord sait bien que ce serait folie que d'affirmer quoi que ce soit de positif sur cette région. J'ai acquis beaucoup d'expérience de mes autres voyages, et particulièrement de mon dernier, et nul doute que je saurai en profiter. Que je découvre le Pôle Nord ou que je ne le découvre pas c'est là une question qui ne peut avoir de réponse qu'après mon succès ou mon insuccès. Si je ne réussis pas ce n'est pas que j'ai manqué de me bien préparer, ou que je n'ai pas tout essayé pour réussir".

On a aussi demandé à Peary si au cas d'un insuccès à son prochain voyage, il tenterait encore une nouvelle exploration. A cela Peary répondit:

"Les journaux ont prétendu que jamais je n'oserais plus m'aventurer; mais je n'ose rien dire à ce sujet, ce sont les circonstances qui me guideront en cela.

"Je suis déjà en retard de trois semaines pour partir et nul doute qu'en partant de New-York, ce sera quatre semaines. De Sydney je me dirigerai sur Cape York, que je compte atteindre cette année en dix jours. De là, je suivrai l'itinéraire et le programme que les journaux ont déjà publiés."

On a de plus demandé à l'explorateur, s'il partait avec des fonds suffisants pour mener à bonne fin, son entreprise, et il a répondu à cette question: "Je ne vous dirai qu'une chose, c'est que les retards apportés à la réparation des chaudières du Roosevelt m'ont coûté beaucoup d'argent et même plus que ce que va me coûter l'expédition elle-même."

Peary paraît être en excellente santé et plein d'enthousiasme.

New-York, 8.—Plus fort que jamais et mieux outillé pour sa lutte contre les glaces polaires, le "Roosevelt", le steamer de Peary, mouille à Shooter's Island, prêt à partir dans quelques jours pour son second voyage vers le Pôle Nord.

Depuis son retour de sa première exploration le "Roosevelt" a subi d'importantes réparations qui le mettent plus en état de lutter victorieusement contre les obstacles divers qui peuvent surgir au cours d'une expédition de ce genre. Les ponts ont été réparés, la coque a été calfatée, tandis qu'un nouveau mât de hune a été élevé. De nouvelles défenses ont remplacé les anciennes pour écraser la glace. Sur le pont, une nouvelle construction a été aussi élevée sur le pont principal, pour donner un meilleur abri à l'équipage. Les engins et les chaudières ont aussi subi d'importantes améliorations qui les rendent plus puissants, et plus économiques.

LUGUBRE DÉCOUVERTE

On découvre le squelette d'un homme assassiné au Colorado en 1901, pendant la grève des mineurs.

Telluride (Colorado), 8. — Le général Bulkeley Wells, directeur de la Smuggler-Union Mining Company, et d'autres ont trouvé aujourd'hui, dans le moulin Alta, ce que l'on croit être le squelette de W. J. Barney, un employé de la compagnie qui a disparu mystérieusement au mois de juillet 1901. Le squelette a été trouvé dans une fosse improvisée dont la location, dit-on, a été indiquée par Steve Adams, actuellement en prison dans l'Idaho où il attend son procès pour meurtre, quand il est venu ici, sous la garde de Wells, en juin 1906.

Après avoir fait les aveux qu'il a ensuite répudiés et dans lesquels il reconnaissait être l'assassin d'Arthur Collins, ancien directeur général de la mine Smuggler-Union, et connaître l'endroit où étaient inhumés W. J. Barney et Wesley Smith, un contremaître de la mine Liberty Bell, Adams fut conduit ici par le général Wells pour indiquer cet endroit. Quand Wells et Adams vinrent à la mine, la terre était découverte de plus de neige qu'on s'y attendait, et comme il s'était écoulé plusieurs années depuis que le corps était enterré, Adams ne put indiquer exactement où était la fosse. Il montra à Wells l'endroit au meilleur de sa connaissance. Adams a évidemment donné une description exacte de l'endroit, car on ne semble pas avoir eu de difficulté à trouver la fosse.

Une partie du squelette, y compris les dents, a été apportée en ville par le général Wells, pour être examinée.

Barney encourut le mauvais vouloir de l'union en travaillant dans la mine Strugglers-Union après la grève du mois d'avril 1901. C'est cette grève qui a causé les émeutes du mois de juillet de la même année. Adams a dit à Wells que le corps de Barney avait été dépouillé de ses vêtements, qui avaient été enterrés à quelque distance du cadavre. Le corps fut plus tard transporté à un autre endroit. Quand il est venu ici en 1906, Adams a montré à Wells, paraît-il, le bouleau à l'ombre duquel il se tenait quand il a tiré le coup fatal dans le dos de Collins.

L'affermage de nos limites à bois

RÉPONSE AUX ATTAQUES CONSERVATRICES

Extrait du discours de l'hon. M. Gouin, à Châteauguay, le 3 août dernier:

"Il est un reproche que nous font nos adversaires, c'est d'avoir affermé une partie de notre domaine forestier pour un prix trop minime et dans un cas particulier, pour une somme moindre que le prix déterminé par les officiers du département des terres.

"J'aborde ce sujet sans hésitation, car il me sera facile de vous faire voir combien nos adversaires sont inconséquents et combien ils ignorent leur propre histoire.

"Il y a des gens qui parlent un moment avant de penser," disait La Bruyère. Nos adversaires ont parlé; ils devraient penser maintenant, ils devraient faire un retour sur le passé et voir comment ils affermaient nos forêts lorsqu'ils avaient le pouvoir. Je n'ai aucun doute que, s'ils se donnaient cette peine, ils auraient vite fait de mettre fin au débat qu'ils ont soulevé.

Voici, en quelques mots, l'historique des affermages de nos forêts:

De 1867 à ce jour, ou plutôt de 1867 à 1906— car il n'y a pas eu de vente de limites cette année,— il a été affermé 64,103 milles carrés moyennant le prix de $3,461,572.56.

Les conservateurs en ont affermé 37,788 pour un prix total de $801,264.89, soit un prix moyen de $21.20 par mille carré.

Les libéraux en ont affermé 26,315 milles carrés pour un prix total de $2,660,307.67, soit pour un prix moyen de $101.09 par mille carré.

Les conservateurs ont donc affermé près de 50 pour cent plus de territoire que les libéraux, et le prix qu'ont obtenu les libéraux est près de 400 pour cent plus élevé que celui obtenu par les conservateurs.

Etat indiquant la superficie affermée et le prix obtenu à chaque vente qui a eu lieu depuis 1873:

Date	Milles carrés	Prix total	Prix moyen par mille
Oct. 1873	1,535	$ 16,173.40	10.53
Déc. 1871	388	3,159.50	8.14
Oct. 1875	51	500.00	9.80
Déc. 1878	111	444.00	4.00
Oct. 1880	2,068	132,134.25	63.87
Oct. 1881	715	26,165.25	36.58
Fév. 1884	61	250.27	4.05
Déc. 1884	493	10,425.61	21.10
Fév. 1885	204	57,720.00	282.94
Oct. 1888	1,729	140,826.24	81.41
Janv. 1890	1,350	157,679.12	116.74
Déc. 1892	2,353	32,218.00	14.28
Juin 1894	154	1,099.45	7.14
Fév. 1895	806	9,233.80	11.46
Nov. 1895	186	7,434.83	39.99
Mars 1896	16	2,311.87	144.59
Mai 1896	277	69,494.50	250.11
Janv. 1897	167	4,003.25	23.87
Mars 1898	1,215	30,610.48	24.77
Oct. 1898	1,933	129,171.92	66.80
Mai 1900	4,903	379,147.37	77.43
Juin 1901	4,634	375,947.19	81.12
Juin 1902	1,801	201,002.91	111.60
Juin 1903	3,167	352,004.58	111.12
Juin 1904	1,809	250,228.03	138.32
Juin 1905	2,361	389,720.83	165.04
Juin 1906	1,300	253,545.00	195.03

C'est-à-dire que nos adversaires donnaient à vil prix nos plus belles forêts, tandis que nous avons retiré des prix rémunérateurs de domaines forestiers moins riches.

SI NOS ADVERSAIRES AVAIENT ADMINISTRE NOS BOIS ET FORETS COMME NOUS L'AVONS FAIT DEPUIS 1897, ILS AURAIENT SANS VENDRE UN SEUL POUCE DE TERRAIN DE PLUS, PERÇU UNE SOMME ADDITIONNELLE DE $3,278,381.23 COMME BONUS D'AFFERMAGE ET UNE AUTRE SOMME ADDITIONNELLE DE $10,559,825.40 COMME DROITS DE COUPE, RENTES FONCIERES, ETC. AJOUTEZ A CES SOMMES LES INTERETS QU'ELLES AURAIENT PRODUITS ET VOUS OBTIENDREZ UN MONTANT MINIMUM DE 18 MILLIONS! UN JOLI DENIER, QUI PAYERAIT LES TROIS QUARTS DE NOTRE DETTE NETTE."

LA MALLE ACCUSATRICE

La mystérieuse affaire de Marseille, aurait eu ses débuts à Montréal

LES EPOUX GOULD

Les policiers français s'efforcent actuellement de trouver les relations qui pourraient exister entre Mme Vere Gould, qui, il y a trois ans, tenait à Montréal rue Drummond, un établissement de modes très high tone, et Sir Vere et Lady Gould qu'on vient de mettre en état d'arrestation à Marseille, pour avoir trouvé, dans leur malle le cadavre mutilé de Thérèse Williams. Les dépêches françaises disent que Sir Vere et Lady Gould ont été arrêtés alors qu'ils étaient en possession de la macabre malle, et un message de Monte Carlo parle de l'arrestation d'un Américain du nom de Barrett, qui ne serait pas étranger à ce crime. Et, les dépêches ajoutent que les Gould ont amassé une fortune à Montréal avant d'aller séjourner en Europe.

Or, voici les quelques renseignements qui ont pu être recueillis au sujet des Gould qui habitaient Montréal, il y a trois ans, les mêmes, peut-être que ceux qui attendent le résultat de l'enquête sur ce crime, en France.

Lady Vere Gould, ou plutôt, une certaine Madame Vere Gould, était connue, il y a trois ans à Montréal, et cela depuis plusieurs années, pour l'excellent établissement de modes, qu'elle tenait rue Drummond, numéro 56. Ses ouvrières et elle même ajustaient comme des fées et avaient la spécialité de fabriquer des costumes d'un collant tout spécial. Seulement, il fallait avoir la bourse bien garnie pour se faire habiller là, et plusieurs maris montréalais ont poussé un soupir de satisfaction tandis que leur femme en poussait un autre de désolation, au départ définitif de cette habile habilleuse. On dit même que celle qui lui a succédé une dame Samuel Leduc, possède une vogue égale. Tant mieux, mais cela ne fait rien à l'histoire. Mme Vere Gould parlait dans le temps à ses clientes de ses très hautes relations en Irlande. C'était son dada. Lors du jubilé de la reine Victoria, en 1897 les époux Gould se rendirent en Angleterre. Mme Gould avait déclaré, avant le départ que son mari allait être créé chevalier, et qu'elle même allait être reçue dans la famille royale. Vrai ou non, cela aidait toujours au commerce.

A leur retour, M. Vere Gould avait été probablement oublié dans la liste de ceux qui devaient être créés chevaliers. Il y a trois ans, Mme Gould annonça à sa clientèle qu'elle allait se retirer des affaires, et elle partit effectivement pour aller, disait elle, passer le reste de ses jours dans la paix et la tranquilité, dans les vieux pays.

Mme Samuel Leduc lui succéda. Cette dernière a reçu des nouvelles des époux Gould depuis leur départ. Une première lettre était datée de Waterloo, une place près de Liverpool. Une seconde lettre était datée d'un endroit dans le sud de la France. Mme Leduc ne se souvient pas du nom de l'endroit, mais elle se rappelle que c'était un nom très long. Il y a de cela deux ans. Depuis, elle n'a plus entendu parler d'eux.

Le mari de Mme Gould était un personnage quelque peu mystérieux. Il existait bien en chair et en os, mais on ne lui connaissait aucune occupation. Il avait des façons de gentlemen et il apparaissait quelques fois dans l'atelier de sa femme. On croit qu'il s'occupait de faire la perception des comptes. Quelques paroles qu'il prononça à haute voix firent supposer qu'il avait été autrefois marchand de soieries à Monte Carlo, il y a quelque chose comme vingt ans de cela.

On suppose qu'après avoir fait banqueroute, il vint à Montréal, avec sa femme. On sait le reste. Le nom de fille de Mme Gould était Marie Violette Girondin, et les dépêches nous apprennent que le mari s'appelle Sir Vere Thomas Saint Léger Gould.

TELEGRAPHIE SANS FIL

La compagnie Marconi demandait un monopole déguisé au gouvernement qui ne veut y consentir

LE STATU QUO

(Dépêche spéciale)

Ottawa, 8.—Comme résultat de la conférence qui a eu lieu aujourd'hui entre Sir Wilfrid Laurier, l'hon. M. Templeman, ministre de la Marine pro tempore, M. Doutre, inspecteur des stations de télégraphie sans fil, M. Hugh Allan et M. Oppe, le gérant général de la Marconi Wireless Telegraph Coy, il a été résolu de laisser les choses dans le statu quo. M. Oppe prétendit que le gouvernement dépassait les termes de l'entente intervenue avec sa compagnie en édifiant et "opérant" des stations indépendamment de la compagnie Marconi, et en forçant cette dernière à prendre une licence pour chaque station, contenant une clause garantissant l'échange de communications avec les autres compagnies de télégraphie sans fil. Le premier ministre et l'hon. M. Templeman répondirent que l'entente intervenue ne conférait aucun monopole à la compagnie Marconi, et que c'était dans l'intérêt public que le gouvernement insistait avec droit pour une licence contenant une clause obligeant toute compagnie de télégraphie sans fil à échanger les messages avec les instruments des autres compagnies ou avec les stations appartenant au gouvernement. S'il en était autrement la compagnie de télégraphie sans fil Marconi pourrait pratiquement exiger que seuls ses instruments soient installés sur les navires faisant le commerce sur les côtes canadiennes et dans les ports de l'Atlantique et du Pacifique. Comme il faut maintenant une station de télégraphie sans fil à Trois-Rivières, le gouvernement a offert à la compagnie Marconi le privilège de l'installer, pourvu, bien entendu, que cette compagnie se pourvoit de la licence exigée par le gouvernement.

L'hon. M. Templeman a aussi promis que l'obtention [illegible] ne causerait aucun préjudice à la compagnie dans son action actuellement pendant contre le gouvernement.

M. Oppe dit qu'il prendra l'offre en considération. Si elle n'est pas acceptée, le gouvernement établira et opèrera lui-même la station.

La décision de toute la question sera probablement laissée aux tribunaux.

DANS LE YAMASKA

L'enfant du Dr P. Ste-Marie, de Montréal, s'est noyé à St-Hyacinthe, hier.

Au moment où nous mettons sous presse, un message téléphonique, de St-Hyacinthe, nous apprend que George Henri, âgé de cinq ans et demi, fils de M. le Dr Philippe Ste-Marie, de Montréal, s'est accidentellement noyé sur les cinq heures, hier après midi, dans la rivière Yamaska, près de la résidence de M. le notaire F. X. A. Boisseau.

Le jeune Ste-Marie était en promenade chez M. R. H. Trudeau, du Québec Southern.

ON N'EN VEUT PAS

Cinq cent six Japonais déportés, hier, des Etats-Unis.

San Francisco, 8.—Cinq cent six Japonais, le plus grand nombre qui aient jamais été déportés d'un seul coup, sont partis aujourd'hui, pour l'Orient à bord du "Mandchuria". Ces Japonais ont été surpris essayant de pénétrer aux Etats-Unis par voie du Mexique.

L'AFFAIRE DE ST-ROCH

Les hon. Gouin et Turgeon ne croient pas que M. Bourassa ait prononcé les paroles que lui prete "La Patrie"

Québec, 9.—L'hon. M. Gouin, qui était à son bureau, au palais législatif, s'est laissé interviewer au sujet de l'interview donnée à "La Patrie" par M. Bourassa. L'hon. Premier Ministre a déclaré qu'il l'avait lue, et il a ajouté: "Tout ce que je puis dire, c'est que je suis convaincu que M. Bourassa n'a jamais pu tenir le langage que lui prête le représentant de "La Patrie", pour la bonne raison que ce langage serait absolument contraire à la vérité."

L'hon. M. Turgeon a dit qu'il n'avait jamais entendu parler de cette affaire, que d'après lui il n'y avait là rien de vrai.

M. Alex. Taschereau fut ensuite interviewé sur le même sujet. Il répondit:

"Je nie de la manière la plus emphatique avoir organisé une démonstration hostile à M. Bourassa. Les accusations portées contre moi sont absolument fausses. J'ai été absent de Québec, depuis le vendredi qui a précédé l'assemblée, jusqu'au lundi soir, alors que je suis arrivé de la Rivière-du-Loup, à 5 heures, et, je me suis rendu à mon bureau; de là, je suis allé au club de la Garnison d'où je suis parti, à 9 heures moins vingt-cinq, à pied, pour l'assemblée, en compagnie de MM. Geo. Parent et Philéas Corriveau; il était neuf heures lorsque nous sommes arrivés à l'assemblée et dans ce temps-là M. Lavergne avait parlé et au dire de M. Bourassa lui-même, dans son entrevue, des pierres avaient déjà été lancées, de sorte que je n'étais pour rien dans cette histoire.

"M. Bourassa pourra constater si ceux qui m'ont porté sur leurs épaules étaient des ivrognes, tel qu'il le dit dans son entrevue. Il y en avait même un qui était à côté de lui sur l'estrade pendant son discours, un des principaux marchands de Saint-Roch, celui-là, et qui est venu se mettre à mes côtés après qu'il m'eût insulté.

"Il est évident qu'une campagne de presse et des histoires comme il s'en fait, ne peuvent avoir aucun résultat pratique quelconque et je prends aujourd'hui même contre "La Patrie" une action en dommages pour me plaindre des accusations de M. Bourassa que ce journal colporte. Le public pourra alors juger quelle part j'ai prise à l'assemblée et si je suis coupable des actes ignobles que me reproche M. Bourassa.

"Il n'y a pas d'autres mots pour qualifier ce que dit M. Bourassa, à mon sujet: c'est un mensonge voulu dont il se sert pour expliquer la réception qu'il a eue à Saint-Roch.

"Quant à moi, je suis le premier à déplorer amèrement qu'on ait jeté des pierres à M. Bourassa, mais s'il n'avait pas provoqué la population comme il l'a fait, je suis convaincu qu'il aurait été traité autrement.

"Les pierres ne sont pas des arguments, et j'en ai trop reçu à Beauport, lors de la dernière élection du comté de Québec pour ne pas condamner ce système de toutes mes forces.

"L'action prise par M. Taschereau contre "La Patrie" est au montant de $400.00."

M. Geo. Parent et quelques autres citoyens ont aussi corroboré la déclaration de M. Taschereau.

"M. Taschereau, ont-ils dit n'est arrivé à l'assemblée que vers les 9 heures et il y avait déjà longtemps que les pierres avaient été lancées et que M. Bourassa et ses amis avaient été interrompus par la foule.

"Tous déplorent la conduite de ces quelques personnes qui ont lancé des pierres, mais il est certain, au dire de tous les gens que nous avons rencontrés, que M. Taschereau n'est pour rien dans cette manifestation."

UNE GREVE MONSTRE

Les télégraphistes de la Western Union quittent l'ouvrage dans plusieurs villes

LA CAUSE

Le mouvement est dû à la sympathie des unionistes pour leurs confrères de Los Angeles

Chicago, 9. — Depuis minuit, alors que deux cents télégraphistes se sont mis en grève plutôt que de travailler en compagnie de "strike-breakers", à Los Angeles, il ne s'est pas fait beaucoup d'ouvrage dans le bureau principal de la Western Union Telegraph Company, à l'angle du boulevard Jackson et de la rue Clark, ou dans les succursales établies dans les différentes parties de la ville.

Six chefs d'équipes et quatre vétérans télégraphistes seulement sont restés à leur poste quand les membres de l'union, en réponse à un signal donné par un coup de sifflet, quittèrent leurs instruments aux neuvième et dixième étages et se réunirent en face de l'édifice. L'ordre de se mettre en grève donné par le bureau exécutif de l'union locale de Chicago aux télégraphistes de nuit s'applique aussi aux télégraphistes de jour, affectant sept cents hommes employés dans le bureau principal de Chicago pendant les heures de jour.

New-York, 9. — La grève des télégraphistes de Chicago est regardée par la compagnie comme une affaire locale qui ne provoquera probablement pas un mouvement semblable ici. La sortie des télégraphistes de Chicago a nui à la transmission des affaires, mais les chefs d'équipes et les télégraphistes qui sont restés à leur poste font tout en leur pouvoir pour envoyer et recevoir les dépêches des compagnies de chemins de fer de New-York.

Le président Clowry et le surintendant général Brooks ont eu aujourd'hui une conférence, à la suite de laquelle M. Brooks a dit: "Il n'y a pas de raison pour que la grève de Chicago amène une grève à New-York. Cinquante pour cent seulement des télégraphistes de la division appartiennent à l'union, et, advenant une grève, nous serions en état de faire nos affaires sans délai. La compagnie paie aux télégraphistes l'augmentation de salaires de dix pour cent convenue dans le règlement conclu dernièrement, et il n'y a pas de raison pour qu'il y ait une grève."

On a déclaré aujourd'hui, au quartier général de l'union des télégraphistes, qu'une grève à New-York n'est pas probable.

New-York, 9 — Le colonel Clowry, président et directeur général de la Western Union Telegraph Company, a fait aujourd'hui la déclaration suivante en rapport avec la grève de Los Angeles et de Chicago:

"Le 23 juillet, un télégraphiste de Los Angeles fut accusé de retarder malicieusement le trafic. Une enquête, faite avec soin, et qui a duré plusieurs jours, ayant démontré qu'il était coupable d'avoir, de propos délibéré, obstrué le trafic dans plusieurs circonstances importantes, il fut renvoyé. Une requête signée par les autres employés du même bureau et demandant qu'il fût repris, fut alors adressée au surintendant local, et quand les signataires de la requête furent informés que la compagnie ne pouvait tolérer le retard malicieux d'affaires importantes et que le télégraphiste renvoyé ne serait pas repris, la majorité d'entre eux quittèrent l'ouvrage. Des télégraphistes des villes voisines furent envoyés pour prendre leurs places, et à onze heures hier soir les télégraphistes employés dans le bureau de Chicago, obéissant aux résolutions adoptées par l'organisation locale, refusèrent de travailler avec les non-unionistes employés à Los Angeles, et quittèrent l'ouvrage en corps.

"Les télégraphistes de Chicago, n'ont allégué aucun grief, et le mouvement actuel est une tentative d'imposer la "boutique fermée" qui, si elle réussissait, enlèverait à la compagnie la direction de ses affaires. Un tel état de choses, comme cela a été démontré à plusieurs reprises, est incompatible avec le caractère confidentiel et responsable des relations de la compagnie avec le gouvernement des Etats-Unis et avec le public."

Chicago, 9 — A peu près vingt télégraphistes ont travaillé aujourd'hui Il n'y a pas eu de désordres, mais dans les bureaux de la Western Union cinquante policiers ont été chargés d'empêcher la foule de se masser aux environs des bureaux de la compagnie ou de la Chambre de Commerce. La diminution du service télégraphique a causé beaucoup d'ennui aux courtiers.

Helena (Montana), 9. — Tous les employés du bureau local de la Western Union se sont mis en grève aujourd'hui, à l'exception du télégraphiste en chef et de ses assistants. La grève est due au fait qu'un télégraphiste a refusé de travailler sur le fil de Chicago, alléguant Chicago est un bureau non-unioniste.

Kansas City (Missouri), 9. — Tous les employés de la Western Union, à l'exception des télégraphistes en chef, ont quitté l'ouvrage, cet après-midi, au nombre de cent cinquante.

Les télégraphistes de la Western Union employés à la chambre de commerce ont aussi quitté l'ouvrage.

Salt Lake City, 9. — Tous les employés de la Western Union ont quitté l'ouvrage à une heure et demie, cet après-midi.

Chicago, 9. — Les télégraphistes employés dans le bureau de la Postal Telegraph Company se sont mis en grève aujourd'hui.

:o:

LE DRAME DE ST-EVARISTE

Québec, 8 — On n'a encore reçu aucune plainte ici, au département du procureur général relative au drame sanglant de St-Evariste. Beauce, dont aurait été victime un citoyen du nom de Cyrille Vachon, ni contre Napoléon Lessard qui aurait lardé Vachon, de coups de couteau.

M. FRANÇOIS FOREST,

Marchand de Joliette, Guéri par les

PILULES MORO

POUR LES HOMMES

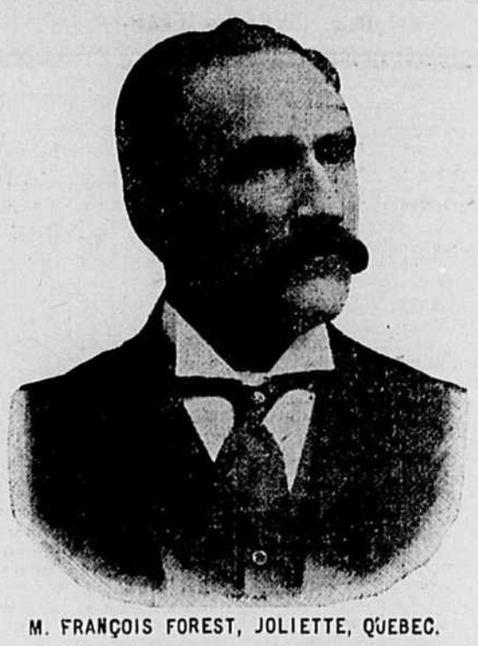

M. FRANÇOIS FOREST, JOLIETTE, QUEBEC.

M. Forest était malade depuis un an et son état de santé allait toujours de mal en pis. Un médecin l'avait traité sans amener de soulagement à tous ses maux qui devenaient de plus en plus graves. Il souffrait de vertiges, de mauvaises digestions, de battements de cœur, d'étourdissements, de maux de reins, etc., et tout cela, il va sans dire, était préjudiciable aux exercices ordinaires que nécessite son état de marchand. Il voulait bien éviter la conséquence cruelle à tout commerçant de voir ses clients l'abandonnee, les affaires se ralentir, les bénéfices diminuer. De plus, vivre dans cette condition ne pouvait s'endurer longtemps, il fallait chercher d'autres moyens d'enrayer le mal.

Sa femme pensa de lui faire prendre les Pilules Moro, car elle voyait dans les journaux de merveilleuses guérisons opérées par ce remède. Il les prit pendant quelques semaines et tout son mal disparut. Sa digestion s'améliora rapidement, les vertiges, les battements du cœur et les étourdissements cessèrent, il reprit des forces et les reins ne furent plus malades.

M. Forest maintenant est fier de sa guérison, il va s'occuper activement et avec joie de son commerce, et il veut que tous ses clients apprennent de lui ce qu'il doit aux Pilules Moro.

Aussi, a-t-il donné, avec autant de plaisir que de reconnaissance, l'attestation suivante de sa complète guérison.

"Quand je songe aux longues journées pendant lesquelles j'ai souffert, quand je songe aux dépenses inutiles encourues pour me guérir, quand je songe surtout au remède merveilleux qui m'a ramené à la santé, je sens en moi le besoin de parler, ou plutôt c'est pour moi un devoir de contribuer à faire connaître aux hommes qui souffrent l'efficacité des Pilules Moro.

"Je ne pourrai jamais assez dire l'excellence des Pilules Moro et ma reconnaissance sera éternelle. J'étais malade depuis un an, mon médecin m'avait soigné le mieux qu'il put, mais ne me soulagea aucunement; au contraire, mes souffrances augmentèrent et je pouvais bien difficilement servir mes pratiques. J'avais des troubles du côté de l'estomac et toutes les douleurs qu'amène une mauvaise digestion. Je ne pouvais pas vivre bien longtemps dans de telles conditions. Je voulus essayer un autre remède et je m'adressai au bureau des Médecins de la Compagnie Médicale Moro. Aujourd'hui j'ai la satisfaction de pouvoir dire que je suis parfaitement rétabli. Tous mes maux sont disparus, je suis bien comme je n'ai jamais été, et je travaille à l'aise. Ce changement, je le dois aux bons effets des Pilules Moro." — François Forest, marchand-général, Joliette, Qué.

CONSULTATIONS GRATUITES—Adressez-vous par lettres ou personnellement, au No. 272 rue Saint-Denis, si vous désirez avoir des conseils. Les Médecins de la Compagnie Médicale Moro vous donneront, tout à fait gratuitement, les informations nécessaires pour l'emploi des Pilules Moro et vous indiqueront aussi un autre traitement si votre maladie le requiert.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, soit au Canada ou aux Etats-Unis, sur réception du prix. 50c une boite, $2.50 six boites.

Toutes les lettres doivent être adressées: Compagnie Médicale Moro, 272 rue St-Denis, Montréal. 110-1

FAC-SIMILE D'UNE BOITE DE PILULES MORO

LE CRIME DE MONTE CARLO

Monte Carlo, 8. — La découverte du corps déchiqueté d'une femme à Marseille, le 5 août, dans le bagage de deux voyageurs qui ont dit se nommer M. et Mme Gold, mais qui ont été reconnues comme étant les personnes connues ici sous le nom de "Sir Vere et Lady Goold", a causé une vive sensation ici, où ces deux personnes étaient regardées comme riches et très respectables. D'après le rapport de la police, l'enquête indique que la femme, dont le nom n'a pas été définitivement établi comme étant Emma Levin, a été assassinée par les Gold. Des bijoux que l'on croit avoir appartenu à la victime ont été trouvés dans le sac-à-main de la femme Gold.

Une commission a été envoyée en Angleterre pour faire une enquête sur les antécédants des Gold. L'homme passait ici pour un baronnet irlandais, venant de Montréal, où sa femme, une demoiselle Giraudin, gagnait sa vie comme modiste, il y a vingt-cinq ans.

Londres, 8. — Vere et Violet Gold sont les noms donnés, d'après les dépêches reçues à Londres, par le couple arrêté à Marseille en rapport avec le cadavre trouvé dans une malle. Ils se sont mariés dans une église catholique de Londres en 1891, et le certificat de mariage donne le nom du marié "Vere Saint-Léger Goold, fils de George Ignatius Goold", et celui de la mariée "Violet Wilkinson, veuve, fille de Hippolite Giraudin".

Le couple en question semble avoir pris le titre de Sir Vere et Lady Goold à Monte Carlo, mais aucun Sir Vere Goold n'apparait dans les régistres. Il y a un baronet irlandais, Sir James Stephen Goold, qui habite en Australie, dont le frère Vere Thomas Saint-Léger, a épousé Violet, fille de Hippolite Girodin, de Château La Sone, département de l'Isère (France), et dont l'adresse d'après l'almanach de Debrett, est rue Drummond, 56, Montréal, Canada.

Vere Thomas Saint-Léger Goold était secrétaire de la commission des limites municipales de Dublin.

LE MARTYRE D'UNE ENFANT

La petite Lena Bergera succombe à ses blessures.

(Correspondance spéciale)

Quebec, 8. — Après avoir souffert d'affreuses tortures durant deux jours la petite Lena Bergeron est morte hier, des suites des blessures qu'elle reçut à la demeure de ses parents, à Sillery.

Il paraît que lundi, la mère de l'enfant se servit de pétrole pour allumer promptement son poêle. La mère déposa le bidon à côté du poêle et se mit à vaquer à ses occupations. La petite fille, âgée de quatre ans et six mois, durant l'absence temporaire de sa mère, prit le bison et voulant émiter sa mère jeta de l'huile sur le feu. Les flammes à l'instant enveloppèrent l'enfant dont les cris de douleur attirèrent l'attention de Madame Bergeron.

La mère fit des efforts désespérés pour éteindre les flammes, mais elle n'y réussit pas avant que l'enfant fut horriblement brûlée, et elle mourut hier. La mère est elle-même à l'Hôtel-Dieu dans une condition critique. Elle a été si cruellement brûlée aux deux bras qu'à l'hôpital, l'on croit l'amputation nécessaire.

ÉMOI A MONCTON

(Dépêche Spéciale)

Moncton, N. B., 8.—Un gros chevreuil a causé hier une assez grande excitation dans la rue Main. L'animal, qui était entré à l'extrémité nord, traversa une partie de la ville poursuivi par une bande d'enfants, et finit par arriver à la rue Main. Tout étonné de se trouver dans le centre commercial de Moncton, il tomba sur le pavé, puis, se relevant aussitôt, s'élança dans un magasin de vaisselle. Il traversa à la course le magasin rempli d'articles en verre et en porcelaine, ne brisant, heureusement, qu'un crachoir, et sauta par une fenêtre de derrière, d'où il continua sa course affolée vers la rivière. Des gens se mirent à sa poursuite, mais le chevreuil courait trop vite pour eux et se perdit bientôt dans le lointain.

FEUILLETON

L'Ecrasement

Par Charles Foley.

(Suite) **No 5**

—Je ne sais, Madame, répétait Ravoux. Déshérité, vous l'êtes...le reste je l'ignore! Seul, Me Faron pourrait vous renseigner. Dans tout cela je pressens un mystère qui me fait peur pour vous !

Lucie, plus pâle, plus alarmée, se renversa sur le dossier de son fauteuil. Rosette la réconfortait de gros baisers, tandis que Ravoux demandait pardon de sa maladroite franchise.

—Non ! vous avez bien fait, dit Mme de Barolles. J'aime mieux savoir que je dois m'attendre à tout ! Si M. Maraton, — et je ne vois que cette complication de possible, — a prêté de l'argent à mon beau-père et s'il a légué sa créance à la succession, on va nous réclamer cet argent ! Héritière, une ville, une municipalité, se montrera fatalement impitoyable. Nous serons poursuivis, saisis... ce sera bien l'écrasement !

—Voilà ce que je crains! soupira le vieux serviteur.

—Mon pauvre Pierre s'attend au déshéritement. Mais devenir débiteur des héritiers de son oncle, ce lui sera le coup de grâce.

—Je suis désolé de tourmenter Madame ainsi.

—Oh ! je suis habituée, Ravoux : ça ne fait rien, fit-elle dans son sourire de lassitude et de déception.

—Voyons, maman, ne te trouble pas, dit Rosette. Quand cette mauvaise nouvelle te sera certifiée par Me Faron, il sera bien temps de t'inquiéter!

—Je suis très fâché d'en avoir trop dit, se reprochait Ravoux. Ma maladresse est d'autant plus grande que je venais pour tout autre motif et que je finis par où j'aurais dû commencer. Madame et Mademoiselle, avant qu'on ne pose les scellés, ne seraient-elles pas désireuses de visiter Saint-Evrol ?

Lucie parut tellement étonnée que Ravoux, embarrassé, avoua:

—Madame imagine bien que je ne lui proposerais pas cela si je ne m'étais engagé envers M. Maraton.

—Je ne comprends pas, Ravoux, expliquez-vous ?

—Madame a bien saisi quel chagrin causait à M. Maraton l'idée que ses petits-neveux ne connaîtraient ni les portraits de leurs aïeux, ni la demeure familiale? Eh bien, ce que M. Maraton ne voulut pas demander de son vivant, je lui ai promis, moi, de le demander après sa mort. Et c'est pourquoi je prie Madame de visiter Saint-Evrol avant la mise en vente.

—A quoi bon? dit Lucie mollement.

—Monsieur pensait que cette visite intéresserait Madame et ses enfants. C'était son idée fixe. Il y tenait tellement qu'après m'avoir fait jurer d'en parler à Madame, il avait exigé la même promesse de son notaire. Ce n'est donc pas seulement en mon nom, mais au nom de Me Faron que je prie Madame de satisfaire au désir du défunt.

—Pourquoi, questionna Lucie, ne vous en êtes-vous pas ouvert à mon mari?

—Parce que l'invite ne concerne aucunement M. Pierre qui connait la propriété. M. Maraton redoutait que son neveu, sans raison valable d'ailleurs, ne s'opposât à cette visite. De retour, Madame aura la liberté de tout raconter.

—Pierre ne se froissera probablement pas de cette démarche, dit-elle, et je préfère le prévenir.

—Cela, Madame, nous désobligerait, le notaire et moi.

—Me Faron, en ce cas, aurait pu prendre la peine de venir m'exprimer le souhait de M. Maraton.

—Me Faron n'est pas venu parce qu'il a fait mieux, Madame: il vous attend à Saint-Evrol.

—Aujourd'hui?

—Oui, Madame. Aujourd'hui même. Demain, les scellés seront posés. Espérant que je vous déciderais, Me Faron s'est rendu là-bas pour vous recevoir et vous dire ce qu'il sait à propos des portraits.

—Tout cela est singulier.

—M. Maraton avait des idées très singulières.

—Je ne me sens aucune curiosité de voir ce que je ne reverrai jamais. Qu'en dis-tu, Rosette?

—Oh! moi, maman, je m'en sens, au contraire, un désir fou! N'est-ce pas une occasion unique de savoir quelque chose de la jeunesse de papa? Il ne pourra nous en vouloir. Je dirai que c'est moi qui t'ai forcée.... et je me charge d'obtenir son pardon.

Mme de Barolles hésita. Lorsque la femme de ménage questionnée, elle sut que Pierre et Maurice étaient sortis, son incertitude s'accrut de l'impossibilité de consulter son mari. Rose, insistant, elle objecta:

—Saint-Evrol doit être loin?

—A quinze lieues de Paris, dit Ravoux.

—Un tel voyage exige toute une journée. Je ne sais quels sont les trains et il est plus de deux heures! Comment veux-tu, Rosette, que nous soyons rentrées pour le dîner? Tu le vois, c'est impossible! D'ailleurs, ton père serait trop inquiet.

Rosette n'eut pas le temps de se désoler. Ravoux répliquait aussitôt:

—Le voyage est parfaitement possible aujourd'hui, Madame. En partant avant trois heures, nous serons facilement de retour vers sept heures, même six heures et demie.

—Je ne vois pas comment...

—Que Maaame veuille bien user d'une des automobiles de Monsieur Maraton ! Avec un taximètre, je serai dans dix minutes avenue d'Iéna. Dans dix autres minutes, Alfred, le chauffeur, arrêtera l'automobile devant la porte. Ces dames auront juste le temps de passer leurs jaquettes et de mettre leurs chapeaux.

—Oh ! que ce serait amusant ! s'écria Rosette.

Mme de Barolles se redemandait, non sans inquiétude, ce que Pierre penserait de l'escapade. Elle opposa en dernier prétexte :

—Je ne puis emmener Maurice, il est sorti avec son père.

—C'est fâcheux, dit Ravoux, mais la présence de M. Maurice n'est pas indispensable. D'ailleurs, le notaire vous attend.

—Et si nous n'y allions pas ?

Me Faron en serait très fâché, car il désire exécuter strictement les dernières volontés de M. Maraton.

Et, voyant Mme de Barolles près de céder, le brave homme s'empressa d'ajouter :

—Je me permets de conseiller cette visite à Madame. Ce sera l'occasion de causer tranquillement avec Me Faron. S'il doit plus tard, comme Madame le suppose, s'adresser à M. Pierre pour argent dû à la succession, cela ne peut que rendre Me Faron plus conciliant. Il saura gré à Madame d'avoir fait la visite souhaitée par M. Maraton. Bien des difficultés s'atténuent quand le notaire veut bien y "mettre du sien".

Lucie réfléchit. La raison lui parut péremptoire. L'idée de pouvoir s'il en était besoin, amadouer Me Faron domina toute crainte de contrarier Pierre.

—Allez chercher l'automobile, dit-elle. Avant un quart d'heure, nous serons prêtes.

Ravoux partit aussitôt.

—Jaquette et chapeaux noirs, décida Mme de Barolles. Ce sera plus convenable à cause du notaire.

Tant de choses inattendues, en ce même jour, venaient troubler le cours mélancolique et morne de son existence, que Lucie n'était déjà plus très maîtresse de ses pensées. Tout ce que, regrets ou menaces, avait évoqué Ravoux, obsédait Mme de Barolles. Elle était agitée de la même âpre curiosité que Rosette, mais combien d'appréhensions traversaient cette curiosité !

Un quart d'heure après, toutes deux en deuil descendirent. Elles traversaient la cour quand Ravoux accourut au devant d'elles.

Vert sombre, à chiffre d'or, l'automobile était arrêtée, ronflante, près du trottoir. Une trépidation secouait les vitres de toute la maison.

—Oh ! le joli landaulet, maman !

Ravoux ouvrit la portière. Elles montèrent sans trop de hâte, Mme de Barolles par distraction, Rosette parce qu'elle s'observait. La jeune fille, en boutonnant ses gants, affecta de ne point prêter attention à la curiosité de la concierge et de quelques boutiquiers venus sur leur seuil. Assise près de sa mère, au fond du landaulet, elle laissa Ravoux tasser les plis de ses jupes et refermer la portière avec précaution. Celui-ci sauta sur le devant à côté du chauffeur. Et l'automobile, légère, souple, s'enleva mollement, vertigineusement.

—C'est délicieux, dit Rosette. On se croirait dans un nid capitonné, ouaté, mœlleux, qui glisserait, volerait à fleur de terre.

Mme de Barolles, en dépit de sa sombre préoccupation, éprouvant la même sensation de jouissance, ne put s'empêcher de sourire des yeux aussi bien que des lèvres. Confuse d'avoir cédé si vite à l'incitation de ce bien-être tout physique, elle voulut se reprendre et s'imposer le souci lancinant de la dette contractée envers la succession Maraton.

"Au moment où nous avions repris courage, se répétait-elle, au moment où se dessinait le succès de Pierre, où nous pouvions raisonnablement compter, non sur la fortune, certes, mais sur un peu d'aisance et de repos, voici peut-être la saisie et la ruine ! N'est-ce pas à désespérer de tout?"

Mais son être, si jeune encore, si souple, s'abandonnait à l'impulsion légère qui l'emportait. Elle se sentait étreinte d'une joie d'enfant. Et l'expression ravie de son joli visage, démentait ses pensées sérieuses. Elle céda au plaisir qui la pénétrait peu à peu, doucement:

—Oui, c'est fort agréable, avoua-t-elle, mais ne sommes-nous pas bien étourdies, Rosette ? Je crains que ton père ne nous désapprouve d'avoir accepté si légèrement...

—Encore une fois, je me charge de l'approbation de papa, interrompit Rosette avec aplomb. Regarde comme nous filons, maman ! Voici déjà l'avenue du Bois! Ces glaces, autour de nous, permettent de tout voir sans le moindre souffle au visage.

—Je crains aussi les racontars. As-tu remarqué la surprise de la concierge, de l'encadreur, du libraire, d'en face, à nous voir monter dans cette automobile ?

—Cela me donnait une belle envie de rire !

—Moi, à la réflexion, cela m'ennuie et me gêne. Pour peu qu'on ait reconnu les initiales de M. Maraton, que Ravoux ou notre femme de ménage ait parlé du fameux oncle, on va croire que nous avons hérité. Et c'est tellement le contraire! J'aurais dû dire à Ravoux de nous attendre, non pas devant notre porte, mais dans l'avenue des Champs-Elysées.

—Tu t'inqpiètes ou te repens toujours de quelque chose, ma pauvre mère! Jouis donc de cette belle promenade, sans arrière-pensée !

—Peut-être as-tu raison... Mais, tout de même, au retour, je recommanderai à Ravoux de nous arrêter dans l'avenue.

—Très joli, ce capiton de satin gris! remarquait Rosette. Il est si frais, si neuf, qu'on croirait que ce landaulet n'a pas encore servi.

—M. Maraton avait sans doute une autre automobile. Celle-ci est un peu haute: il ne doit pas être facile à un vieillard d'y monter. Peut-être ne s'en est-il jamais servi !

—Je m'en servirais bien, moi ! dit Rosette gaiement. Regarde, maman : voici la tablette d'acajou qui se dresse quand on veut faire la dînette. Voici le tube acoustique pour parler au chauffer sans même baisser la glace. Voici la montre, le compteur kilométrique, le miroir, rien ne manque ! C'est un vrai petit boudoir qui glisse sur la route aussi doucement mais plus vite qu'une barque sur la au chauffeur sans même baisser la glace. Il semble fait pour nous, maman, ce landaulet !

—Tout ce que tu me dis me fait mieux saisir mon imprudence, dit Mme de Barolles. Tu n'es que trop disposée à goûter le luxe et je devrais t'éviter toute tentation. Ta vie, ma pauvre Rosette, sera rien moins que fastueuse !

—Est-ce qu'on sait ? Il n'y a pas ici-bas que des hasards malheureux. Je crois à ma chance.

—Moi aussi, j'y ai cru...

—Tu es une résignée. Moi, pas ! Je suis prête à aider le hasard tant que je pourrai ! A quoi penses-tu encore, maman, avec tes grands yeux tristes ?

—Je pense à l'ironie bizarre de cette journée. Nous n'avons jamais été si pauvres qu'aujourd'hui, puisque la volonté de l'oncle nous menace en nos dernières ressources. Et nous voici parties, en habits de deuil et cependant presque gaies, pour un voyage qui se terminera par l'inventaire de nos espoirs perdus !... La vie est réellement faite de contrastes extraordinaires ! Sais-tu rien de plus romanesque que la façon somptueuse dont nous allons constater notre désastre ? Ce départ si charmant nous promet le retour le plus lugubre.

—Ne pense pas au retour ! A tout prévoir, on n'est jamais heureux ! Au moins, laisse-moi ce moment d'illusion !

L'automobile traversait le bois dans son glissement vertigineux. En fugitive luisance d'étain, le lac apparut à gauche. Ce furent ensuite un brouillis verdâtre de hauts taillis ; puis, au débouché de l'avenue des Acacias, la cascade ; et, sous une tombée de grande lumière, sous le ciel immense, Longchamps avec son horizon de coteaux verts piqués de maisons blanches.

Tout cela franchi, le fleuve traversé, l'auto se lance hardiment à l'assaut des collines. Tout à l'heure lointaines, les voici déjà près, déjà là, déjà loin. Et, sous un ciel plus vaste encore, à travers la fuite de sites nouveaux, à mesure qu'on approche, l'horizon recule...

Lucie, au bercement souple de la voiture, s'est enfoncée dans les coussins de plume. Elle oublie, elle somnole délicieusement. Dans l'impossibilité d'arrêter, ou même de poser son regard sur les choses et les gens qui paraissent, passent et disparaissent si vite, ses pensées, comme ses yeux, sont envahies d'un trouble vague. Inquiétudes et regrets s'assoupissent dans un insensible balancement de bien-être. Elle n'a pas l'impression de voyager, mais de rêver qu'elle voyage. Elle ferme les yeux pour se mieux recueillir en cette savoureuse sécurité d'essor, de vol qui ne demande même pas l'effort d'un battement d'ailes. Et c'est exquis de n'avoir plus la sensation de l'heure, ni celle de la distance.

Depuis combien de temps Lucie songe-t-elle ainsi ? Elle ne saurait le dire. Trois petits coups à la glace tirent Rosette et Mme de Barolles de leur extase. Ravoux, à demi tourné leur annonce du geste qu'"on arrive". Son index, braqué vers la hauteur qui domine une profonde vallée, désigne, sur le plateau, une masse de verdure sombre et drue.

—C'est là!

La voix se perd dans le vent. Mme de Barolles devine au mouvement des lèvres.

Rosette, qui brûle de se servir du tube acoustique, met un des cornets d'écaille à ses lèvres place l'autre à son oreille. Elle questionne, écoute les réponses, et, toute amusée, transmet brièvement les explications à sa mère:

—Le château derrière ce bois, pas visible encore. Y serons dans dix minutes. Du 60 à l'heure. Cinquante-cinqminutes avons quitté Paris.

La jeune fille s'enfièvre à ce jeu de montagnes russes. La route s'offre en abîme. L'auto s'y jette, y plonge. La colline, en face, monte; on atteint le fond du vallon. Maintenant la colline s'abaisse, tend le dos pour qu'on y grimpe. La route, en ruban blanc, s'élance sous les pneus, semble s'y enrouler. L'auto la mange, la dévore. Et déjà par miracle, on est en haut, sur le plateau. Changement de vitesse, brusque virage à droite, et l'auto se lance dans une avenue de forêt.

Tout au fond de cette avenue plantée de quatre rangs d'ormes géants dans la lumière verte, une blancheur grandit: le château de Saint-Evrol.

XII

On franchit une grille aux réverbères dorés. De chaque côté, deux pavillons aux toits d'ardoise précèdent d'immenses communs. Un factionnaire, casqué, en uniforme, salue la voiture au passage. En circuit, l'auto traverse la cour d'honneur, puis s'arrête devant le perron, tressautant, tremblant encore de sa course folle.

Ravoux s'élança du siège, aida Mme de Barolles et Rosette à descendre. Il montrait cet empressement d'un valet désœuvré et longtemps sans patron qui se sent heureux de retrouver des maîtres, d'avoir quelque chose à faire.

—Il est trois heures et demie, dit Rosette. Elle venait de consulter la grosse montre bombée dans son étui de cuir. Un kilomètre à la minute, c'est joliment marcher !

Lucie levait la tête, admirait la façade.

—Madame veut-elle que je lui débite mon boniment ? demanda Ravoux. Je le sais par cœur. Quand Monsieur en donnait l'autorisation, j'étais chargé de faire visiter.

Et, encouragé par le sourire de Mme de Barolles, il commença avec l'intonation et l'importance d'un vrai guide ;

—Au milieu de la forêt, superbement située au flanc d'un côteau d'où la vue domine, à l'est, toute la vallée de la Seine, où s'ouvre, à l'ouest, la perspective d'avenues infinies, le château de Saint-Evrol, restauré avec goût, fut construit vers 1680 sur les dessins de Mansart. Remarquable par ses proportions élégantes et même grandioses, sa façade, longue de soixante-dix mètres, ne compte, à chaque étage, pas moins de dix-sept croisées !

Lucie porta son regard vers les pelouses du parc ombragées de bouquets d'arbres, puis vers les belles futaies dont les cimes touffues et moutonnantes escaladaient la colline.

Ravoux, suivant le mouvement des yeux de Mme de Barolles, énumérait pêle-mêle, avec son sérieux si comique ;

—Nous avons, dans ces bois, une gorge-au-loup pittoresque et sauvage, deux pavillons de chasse, un calvaire, une pyramide, trois grottes, une chapelle, un labyrinthe, une tour féodale, des ruines romaines, un ermitage, un temple de l'amour, un belvédère, quatre kiosques chinois et six pierres druidiques !

Cette nomenclature, qui témoignait du goût plutôt impartial des Maraton et qui eût fait rire Barolles, ne laissa pas que d'impressionner Lucie par la multiplicité des sites évoqués.

Rosette, ingénuement, questionnait à son tour ;

—Quel est ce fonctionnaire à l'entrée, casqué, sabre au côté, avec son uniforme vert sombre à collet jaune ?

—C'est un des gardes-chasses. Ils prennent tour à tour leur faction à la grille... le brigadier en est seul dispensé.

—Combien sont-ils de gardes ?

—Ils sont douze, Mademoiselle......, et ce n'est pas trop ! La forêt de Saint-Evrol est très grande, dit fièrement Ravoux qui n'avait pas vécu trente ans dans le domaine sans y prendre quelque sentiment de propriétaire. Elle a deux mille trois cents hectares !

—Ça doit être énorme ! murmura Lucie, la pensée toujours engourdie de songe. Et cette forêt appartient ?...

—Appartenait à M. Maraton. Elle appartient maintenant à la ville de Nice. Elle sera vendue par lots et probablement défrichée.

—On devait chasser ?

—Même à courre, Mademoiselle. Il y a du chevreuil, du cerf et même du sanglier. Vous verrez exposés, en trophées, dans la salle de chasse, tous les types d'oiseaux ou de quadrupèdes tués dans nos bois.

Les yeux de Lucie, à présent, se reposaient plus près, sur les vases de marbre et les statues de bronze du parterre d'eau.

—Faut voir ça quand on lâche le grand jeu, dit Ravoux. Les jets et les gerbes bouillonnent en écume de neige, puis s'élèvent, éclatent, s'épanouissent en fusées de perles et retombent en fumées d'eau. Et le trop plein des bassins coule des mascarons, jaillit de la gueule des dauphins, ruisselle des conques et s'égoutte de coquilles en coquilles. Cela donne, au plus brûlant de l'été, une perpétuelle fraîcheur.

—Et l'eau ne manque jamais ?

—Jamais, Madame. Les sources sortent de clairières situées en haut du parc. Les viviers, les douves, les cascades, les vasques, sont alimentés non seulement par ces sources, mais aussi par l'Evrol et les déversoirs des grands étangs du roi. Aussi voit-on partout, escaladant les roches ou s'échappant de leurs fissures, de belles eaux vives, abondantes et limpides.

—On peut pêcher ? interrogea Rosette.

—Tant qu'on veut !

La jeune fille s'approcha des douves, défendues par des bornes de pierre que reliaient de grosses chaînes.

—Oh ! maman, vois les belles carpes dorées... Comme il y en a !

Mais Ravoux expliquait à Mme de Barolles :

—L'autre côté du château est peut-être encore plus beau. Le parc dévale en terrasse d'où l'on découvre un magnifique panorama.

Il parlait sans envie, en sincère admiration de ces splendeurs, estimant que c'était beaucoup d'honneur pour un Ravoux que d'être appelé à figurer fût-ce en comparse, dans ce splendide décor. De fait, il en avait toujours joui plus que son maître.

Lucie soupira. Elle ne soupçonnait pas M. Maraton d'être si riche. Le moindre lopin de cet immense domaine eût suffi à la sécurité de leur existence. L'oncle impitoyable, le leur avait refusé!

Regardant autour d'elle, Rosette s'exclamait:

—Comment papa pouvait-il s'ennuyer dans cette superbe demeure ? Si j'y avais vécu, moi, je ne me consolerais jamais de n'y plus vivre !

—M. Pierre s'y trouvait seul avec votre oncle, Mademoiselle. Pas un compagnon de son âge ! M. Maraton lui défendait de jouer avec les enfants des gardes, des jardiniers, ou des autres domestiques. Le château était réellement silencieux et triste. Vous-même, vous vous y seriez bien ennuyée !

—Non..., j'aurais tout regardé......... C'est si beau que cela m'aurait rendue contente !

—Vous n'êtes pas blasée. M. votre père l'était.

—Lucie, en cette belle journée, prolongeait sa contemplation de rêve, Ravoux se tourna vers elle:

—Je proposerais bien à Madame de faire un tour dans le parc, mais cela prendrait trop de temps. D'ailleurs, je vois une autre automobile qui se dirige vers les remises. Me Faron est sans doute arrivé. Madame veut-elle monter le perron ? Je me permets de passer devant Madame pour lui montrer le chemin...

Lucie gravit les larges degrés, de plus en plus troublée de tout ce qu'elle voyait. Une idée fixe s'emparait de son esprit :

—Dire que ces splendeurs pouvaient, devaient nous appartenir, qu'il ne tenait qu'à Pierre... et que Pierre n'a pas voulu !

Son regard triste croisa le regard, cette fois attristé, de Rosette. Elle y lut le reflet de sa pensée. Et le cœur mordu d'un regret, la mère et la fille n'avaient plus la force de sourire.

Ravoux ouvrait la grande porte à deux battants.

—Oh! ce n'est pas la peine, protesta Lucie.

—Mais si, Madame, mais si! Entrez !

Et reprenant, avec sa mine d'importance, son ton de guide :

—Voici le vestibule, dallé en mosaïque. A droite et à gauche, fresques de Puvis de Chavannes. Les quatre statues de David d'Angers, grandeur nature et placées entre les portes, représentant les quatre saisons. Le plafond, "la Clémence éclairant la Justice" est d'Ingres. Vous distinguerez la signature à droite, dans le nuage, sous le cothurne.

En dépit de ces indications susceptibles d'atténuer l'effet de ce boniment pompeux, Mme de Barolles et sa fille demeuraient impressionnées par l'aspect de ce grand escalier de pierre à rampe de fer forgé, de ces murs couverts de grandes tapisseries où des torches surmontaient des faisceaux d'armes et d'armures.

Ravoux les dirigeait respectueusement.

—Par ici, Mesdames, s'il vous plait. Me Faron a dû entrer par la galerie du rez-de-chaussée.

Et le vieux serviteur les mena, à gauche, vers une grande salle à poutrelles peintes. Sur une tenture de cuir basané se détachaient, dans une lumière tamisée par des vitraux grisailles à rehaut jaune vif, des tryptiques de primitifs et des statuettes de bois enluminées de vieil or.. Contre les murs étaient rangés des stalles, des chaires ogivales, puis des coffres, des bahuts, des dressoirs chargés d'étains, d'aiguières d'argent, de verres de Venise et de Bohême, de calices et de reliquaires de vermeil.

En contraste, ce fut ensuite un clair, un froid, un majestueux salon Louis XIV. Au-dessus des trois consoles et de la cheminée de marbre, les glaces réflétaient, en somptuosités lourdes, une monumentale horloge de cuivre, six gaines de Boule surmontées de bustes antiques, un lustre et des girandoles à grosses larmes de cristal. Partout des dorures d'attributs héroïques. En parade, de grands fauteuils à broderie jaune, des commodes pansues. Aux croisées, des rideaux à ramages.

Et Ravoux, de son geste solennel, désignait tour à tour un groupe placé sur une table d'argent massif et les quatre dessus de porte :

—Ici "l'Enlèvement d'Europe," par Coysevox. Là, les chasses de Saint-Germain, de Chantilly, de Fontainebleau et de Marly, par Van der Meulen. Toutes rares et de prix inestimable !

De l'entrebâillement de la grande porte, en redingote, un grand monsieur chauve, d'attitude froide et correcte. Il avança, salua et se présenta en phrase brève :

—Je suis Maître Faron... Mme et Mlle de Barolles, je suppose ?

—Oui, Monsieur.

Flegmatique, compassé, le masque impénétrable, il reprit :

—Je vous remercie Madame, d'avoir bien voulu consentir à cette visite. Votre malheur si récent doit vous la
Etait-ce susceptibilité préconçue,
rendre pénible.
imagination née de son trouble ou réalité de l'intonation, Lucie crut sentir une ironie en ces paroles banales. Le notaire disait "malheur" comme s'il eût dit déshéritement.

—M. Maraton, qui m'honorait de sa confiance et de son amitié, continua Me Faron, m'exprima maintes fois son désir de vous faire connaître la demeure et les portraits de votre famille avant que tout ne fût dispersé. Soucieux des dernières volontés de votre oncle, je ne pouvais me dispenser de solliciter cette visite, si difficile que la rendissent les relations plutôt tendues entre M. de Barolles et M. Maraton. Vous m'excuserez, Madame, de n'être pas allé moi-même..

—Oui, Monsieur, je vous excuse, dit Lucie dont ces explications avivaient cruellement les regrets. Je n'ai pas encore compris l'intention de M. Maraton ; mais, bien qu'inexplicables, les raisons de cette requête m'ont paru valables et la preuve en est que... me voici !

—Je vous én remercie personnellement, Madame. Je craignais que M. de Barolles, averti de ma demande, n'y mit opposition.

—Ravoux fut un diplomate habile, répondit Lucie. D'ailleurs, on a beaucoup exagéré ce dissentiment de famille. Mon mari avait une grande estime pour M. Maraton... Mais je désire être à Paris de bonne heure, Monsieur. Vous m'obligerez en me montrant, sans retard, ce que je dois voir.

—Vous me permettez de vous guider, Madame ?

—Je vous en prie.

Le notaire ouvrit la porte et, pour laisser passer ces dames, s'effaça avec une affectation qui impatienta Lucie.

"Il croit pallier notre déconvenue par ce surcroit de respect, se dit-elle. Il s'imagine être très aimable, et, qui sait ? même magnanime, en traitant avec cette déférence de pauvres femmes déshéritées. Et, de fait, réfléchit-elle, c'est assez "chic" en soi. Il faut que la vue de ces richesses m'ait bien aigri le cœur pour que je prenne les choses aussi mal."

—Vous ne connaissez pas Saint-Evrol ?

—Du tout.

M. de Barolles ne vous en avait jamais parlé ?

—Très peu.

Elle répondait sèchement, déjà lasse et fiévreuse, trahissant sa croissante déception.

—C'est une splendide habitation, dit le notaire. M. Maraton y jouissait d'un confort très supérieur à tout ce que nous pouvons imaginer des plus puissantes demeures féodales.

Me Faron, entrant après ces dames dans le salon Louis XV, commenta, non sans prétention :

—Nous voici dans le royaume du boudoir, de l'ottomane et du sopha, dans le royaume des soies légères et des laques, du bois des îles et du vernis Martin, des petits riens aimables et du bibelot galant, des gaîtés tendres et badines, des turqueries, chinoiseries et autres mièvreries. Allez-y des trumeaux et des panneaux, Ravoux !

Et Ravoux, pénétré de son rôle, recommença :

—A droite, "Flore et Zéphyre" de Coypel. A gauche, "l'Amour et Psyché" de Vanloo. Entre les fenêtres : "les Noces villageoises" et "le Bal costumé" de Lancret. De chaque côté de la cheminée, un Nattier, un La Tour. En face, "le Distrait" de Watteau, et "la Coquette" de Chardin. Sur les socles, les bustes de Louis XV et de Mme de Pompadour, par Coustou. Sur la table, sylvains et nymphes de Falconnet. Ces messieurs, dames peuvent approcher, ça vaut la peine !

Lucie pensait à toute autre chose. Elle regarda, mais avec distraction, et pour ne pas désobliger Ravoux. Pressée, elle se dirigea d'elle-même vers une immense galerie encombrée de vitrines et dont les murs disparaissaient sous des toiles juxtaposées.

—Ici, Mesdames, vous trouverez un peu de tout, annonça Me Faron. Des écoles très diverses y sont représentées, n'est-ce pas, Ravoux ?

—Oui, Monsieur. Mais ce qu'il y a de plus remarquable ce sont, pour les citer pêle-mêle, les Ruysdael, "le Chef arabe" de Delacroix, "l'Enfant de Murillo, "le Chasseur" de Géricault et "le Saint-Paul" de Rubens.

Lucie et Rosette n'écoutaient plus. Elles se penchaient déjà sur les vitrines. Les éventails, les tabatières et bonbonnières à miniatures ; les camées, les orfèvreries minutieuses et rares, les vieilles montres, les joyaux gemmes et pierreries leur arrachaient des chuchotement admiratifs.

Le notaire avertit les visiteuses:

Vous admirez ici des bijoux précieux mais très anciens.Les parures, diamants, saphirs, émeraudes ou rubis qu'ont portés vos aïeules, ont été depuis bien des années déposées par M. Maraton dans son armoire du Crédit Lyonnais. J'en ai l'état exact à mon étude. Ce sera d'un gros appoint le jour de la vente.

Bientôt un appel discret du notaire les arracha à leur contemplation:

—Si vous le voulez bien, Mesdames, nous gagnerons, par les deux salons de conversation, la bibliothèque où se trouvent les portraits de famille.

—Quel dommage ! soupira Rosette, en s'éloignant lentement de ces captivantes vitrines. On voudrait voir ces belles choses en détail, n'est-ce pas, maman?

—Merveilleux ! dit Lucie machinalement, les yeux éblouis, mais la gorge sèche et le cœur serré.

Elle eût voulu fermer les yeux.Elle souffrait, pensant:

"Il y a des femmes qui font des rêves prodigieux mais qui n'en gardent aucun regret au réveil, parce que rien dans la vie ne répond à de si fabuleuses visions. Mais moi, je vois je touche les objets de mon rêve.Plus beaux que tout ce que j'imaginais ils sont réels, palpables. Et cependant je ne les posséderai jamais... Ah! pourquoi me les a-t-on montrés?

Et Mme de Barolles, glissamt légèrement sur les parquets de marqueterie, semblait fuir. Ainsi, rapidement elle traversa les deux salons style Louis XVI. Contre les boiseries d'un gris nuancé de vert où des cages de tourterelles, des paniers fleuris, des musettes, des carquois, des houlettes et des guirlandes se dessinaient en relief doux, s'appuyaient les fauteuils de lampas clair, de bois blanc à pommes de pin. Sur le bois de rose des guéridons et des bonheurs du jour, les médaillons de porcelaine plaquaient leurs lueurs bleues et blanches. Autour des glaces et des portes, dans une flore fantasque légère, des écureuils et des singes de Huet faisaient la chasse aux oiseaux bleus. Sur le cadran, le berger et la bergère de marbre se contaient fleurette dans des feuillages de bronze doré. Et les moindres coins d'ombre s'éclairaient de biscuits de Sèvres et de Saxe.

Lucie ne s'arrêta pas:

—C'est trop cruel, se disait-elle. Pourquoi m'a-t-on fait venir ? Pourquoi la dernière volonté de M. Maraton m'a-telle amenée ici ? Pourquoi? m

Tous quatre venaient de pénétrer dans la bibliothèque. C'était une grande 4pièce d'aspect sévères, avec ses lampadaires romains, ses sièges de forme antique, ses panneaux d'acajou à moulures de cuivre : quadriges de victoires et fanfarantes renommées. Partout des livres, des médaillers. Sur les tentures de satin rouge semées d'abeilles d'or, se détachaient, symétriquement, également espacés, douze portraits : six dames Maraton de Prudhon, Gros, Coigniet, Winterhalter, Stevens et Chaplin ; six messieurs Maraton de Boilly, David, Ary Scheffer, Pérignon, Meissonnier et Paul Baudry.

Me Faron arrêta Lucie et Rosette devant le premier portrait d'homme.

—Voici Aristide Maraton, Mesdames, le fondateur des fameuses raffineries !

La jeune fille s'approcha et, sur le cadre, lut ces deux dates rapprochées: 1780-1842. Les autres toiles furent présentées moins pompeusement. Le notaire ne reprit son ton solennel que pour annoncer :

—Et voici M. Maraton, votre oncle, le dernier du nom !

Lucie leva les yeux. Elle se sentit émue devant ce visage de vieillard impérieux. Ce regard autoritaire l'intimida par son acuité de volonté persistante, irrésistible. Mais elle fut surtout troublée par le sourire de ces lèvres trop fines, ce singulier, ce mystérieux sourire d'indéfinissable ironie.

Et, devant ce portrait, Lucie comprit enfin pourquoi M. Maraton l'avait fait venir à Saint-Evrol.

"C'est sa vengeance ! s'expliqua-t-elle tout à coup. Oui, c'est cela, il a voulu se venger du dédain de Pierre en éveillant dans nos âmes un perpétuel regret. Il a deviné que je n'oublierais plus tant de richesses, que je me répéterais toute ma vie : "Nous pouvions tout avoir. Nous n'avons rien !" Ah ! que n'a-t-il eu cette suprême générosité de me laisser dans l'ignorance des splendeurs dont il nous prive ! Combien mon pauvre Pierre avait raison d'être inquiet de son sourire flegmatique !"

Quoique bouleversée, Mme de Barolles ne pouvait détacher ses regards de ce fatal portrait. Un peu en arrière, Rosette écoutait seule les renseignements donnés par Me Faron :

—Ce portrait est le chef-d'œuvre de Baudry, achevait sentencieusement le notaire. Il est cependant un portrait de M. Maraton, non moins ressemblant, avenue d'Iéna. Cette autre peinture, je devrais dire cet autre chef-d'œuvre, est de Cabanel. L'attitude, l'expression, le sourire, ce sourire si caractéristique, si bizarre, sont les mêmes...

Sans prêter la moindre attention aux propos du notaire, Mme de Barolles s'enlisait dans son obsession :

"M. Maraton s'est cruellement vengé ! Mais pourquoi s'est-il vengé sur moi... et pas sur Pierre ? Est-ce parce que,élevé dans ces richesses, Pierre se sent cuirassé contre leur tentation et n'éprouve aucun regret de tant de choses dédaignées depuis longtemps ? Est-ce par impuissance d'atteindre directement son neveu que le rusé vieillard cherche à l'atteindre par moi ? Mais comment, par moi, pourra-t-il atteindre Pierre? Tout cela, bien plutôt, n'aurait-il pas pour but d'exciter mes convoitises et celles de mes enfants; de rendre notre misère plus dure et plus consciente ; d'empoisonner notre vie par la nostalgie de ces trésors?

Lasse, la pensée de Lucie se détendit sans pouvoir résoudre l'énigme. Mais, hantée par l'idée fixe, elle ne put se tenir de demander à brûle-pourpoint:

—M. Maraton était-il méchant, Maître Faron?

—A peine vindicatif, Madame...., et encore! Malicieux, cela oui, par exemple, mais de la façon la plus fine et la plus avisée du monde. Je puis vous citer de lui des traits d'une ingéniosité....

Lucie n'eut même plus le souci d'écouter. Brisée et le cœur lourd, elle ne prêta attention qu'à la question par laquelle Rosette coupa court aux anecdotes du notaire:

—Un si précieux entassement de merveilles a dû coûter des sommes folles?

—Très cher, effectivement. Encore M. Maraton a-t-il accru ses collections à une époque où, faute d'amateurs, l'objet d'art se vendait relativement bon marché.

—Combien cela vaudrait-il à présent?

—Des millions.

—Combien de millions?

—Sept ou huit, plutôt huit. Je ne parle que des peintures, des statues, des collections sous vitrines!

—Et le reste? insista la jeune fille dont la voix frémissait. Les meubles, les maisons de rapport, le château, la forêt, l'hôtel tout?

—C'est inestimable...., cent dix à cent douze millions, au bas mot. M. Maraton se ventait d'être plus riche que le duc d'Aumale.

Lucie, à cet instant, dans une anxiété vive, épia l'impression de ces derniers mots sur le visage de Rosette. La jeune fille était devenue pâle, elle aussi, les traits altérés d'une souffrance secrète.

Et une petite lueur flamba dans ses prunelles.

"Le mal est fait, constatait Mme de Barolles. Rosette et moi n'oublierons plus jamais ce décor fastueux. Cette vision de luxe éclatant nous fera désormais paraître ternes et grises toutes les autres visions de l'existence. Ah! pourquoi ai-je emmené ma fille?... Pourquoi suis-je venue moi-même?"

Et, sachant cette suggestion mauvaise, n'en pouvant toutefois secouer l'envoûtement, d'un pas traînant elle suivait le notaire impitoyable de salon en salon, de galerie en galerie. Elle souhaitait être aveugle et sourde: elle ne sentait plus la force de prononcer un mot. Et l'expansive admiration du premier éblouissement sombrait dans un silence d'affreuse déception, dans un silence où sa gorge s'étranglait, où son cœur se serrait d'une angoisse inconnue:

Elle eut un frisson. L'épreuve durait trop, épuisait son énergie. Dans un dernier effort, Lucie ne put que murmurer faiblement:

—Il fait bien froid dans ces appartements, Monsieur, je me sens fatiguée et l'heure avance. Je crois, d'ailleurs, avoir témoigné une suffisante déférence aux suprêmes volontés de M. Maraton.

—Je suis à vos ordres, Madame, dit Me Faron. Cependant, il reste à visiter, au rez-de-chaussée, quelques salles intéressantes. Et les appartements des autres étages renferment aussi bien des choses dignes d'être admirées...

—A quoi bon ?... reprit Mme de Barolles de plus en plus accablée. Gagnons le parc : il y fera meilleur qu'en ces galeries fermées depuis trop longtemps.

—Comme il vous plaira Madame.

Et le notaire ouvrit, sur l'autre façade, une large porte vitrée de plain-pied avec la terrasse.

XIII

Lucie, assise sur un banc de marbre, contempla la vue splendide. Elle n'en éprouvait ni douceur, ni bien-être. Désolée sans retour, elle s'attristait encore à l'idée de quitter cette demeure d'enchantement. Aussi préféra-t-elle brusquer le départ pénible, en finir immédiatement:

—Ravoux, vous seriez bien aimable de prévenir le chauffeur ; je désire partir tout de suite.

—Oh ! Madame, vous avez le temps! objecta Faron. Vous serez à Paris bien avant sept heures. Ravoux, en allant aux remises, menez donc Mlle de Barolles aux volières.

Rosette et Ravoux éloignés, le notaire, debout devant Mme de Barolles, reprit à voix basse:

—Je suis heureux de saisir cette occasion pour vous dire deux mots en particulier, Madame.

Et Lucie pressentit :

"Il va parler de quelque detie de mon beau-père ! "

Elle eût voulu prendre les devants, demander: "Est-ce que la succession ne compte pas quelque créance... de famille?" Elle n'en eut pas le courage. Avec la sensation de boire un liquide amer, d'en garder le gout des lèvres, elle attendit.

Le notaire parut se recueillir, chercher des mots pour formuler une question pénible. Elle restait inerte, prostrée dans ce silence morne, le cœur noyé de douleur, triste à pleurer.

La torture de l'attente la poussa enfin à murmurer:

—Parlez, Monsieur, j'écoute.

—Eh bien, Madame, maintenant que vous avez vu Saint-Evrol, ne jugez-vous pas, comme moi, déplorable qu'une si magnifique demeure et tant de choses précieuses soient, par de vrais vandales, dispersées, vendues, achetées à la criée ?

—Si, Monsieur, mais...

—Ne vaut-il pas mieux, Madame, que de pareilles fortunes soient placées sous le contrôle d'un seul homme, généreux, actif, intelligent, que disséminées entre mille mains improductives, maladroites ou prodigalement ouvertes. Le maintien des prérogatives d'une seule famille, telle la famille Maraton, évite plus de calamités, plus de secousses stériles ou que son abdication entre les mains d'une multitude. N'est-ce pas votre avis ?

La phrase du notaire apparut à Lucie lourde, embarrassée et tout à fait hors de propos. Elle en saisit pourtant clairement le sens:

—C'est absolument mon avis...,mais mon avis importe si peu! Ce qui est est fait, Monsieur, qu'y pouvons-nous ?

Elle posa sa main sur le haut de son visage, voilant ses yeux, comme pour mieux juger de l'admirable vue de la terrasse, mais en réalité afin de dissimuler l'expression désespérée de son regard. D'avance elle s'énervait de ce que le notaire, après de si vagues circonlocutions, allait ajouter de pire; elle devinait, lui démangeant les lèvres, la demande de remboursement et elle s'efforçait de préparer son âme défaillante au choc terrible. Cette somme due, ne serait-ce pas l'écrasement? Et pour que son émotion, de plus en plus violente, ne pût se lire, non seulement au trouble de ses yeux, mais à l'altération de tous ses traits, elle abaissa encore sa main, masqua sa bouche elle-même de l'ombre de sa paume. Puis raidie, elle s'immobilisa dans la contemplation de la vallée où, sinueux, sous une brume légère, flânait paresseusement le fleuve...

—Vous pouvez beaucoup, Madame, dit Me Faron après un long silence.

Elle ne se souvint pas de ce qu'il avait dit; elle ne savait même plus à quoi répondait cette phrase. Il dut la répéter. Alors elle avoua dans une complète indifférence:

—Je ne vous comprends pas.

—C'est pourtant simple. Décidez M. de Barolles à ne pas vendre St-Evrol !

Dans son ahurrissement, elle fut sur le point de tourner la tête vers lui. Une prudence instinctive la retint:

—Comment cela peut-il dépendre de mon mari ?

Me Faron n'attendait que cette question. Il y répondit en scandant nettement chaque mot :

—Parce que M. Maraton laisse à M. de Barolles tout ce qu'il possède.

Une telle pâleur vint aux joues de

Lucie qu'elle en eut le visage glacé. Oppressé, son cœur cessa de battre. Se sentant défaillir, dans un vide de vertige, elle posa brusquement ses coudes sur ses genoux, laissa tomber son menton dans ses paumes, et, sans rien voir, fixa obstinément son regard sur la balustrade de la terrasse. Toutes ses pensées fuyaient, s'échevelaient sous un souffle de folie.

Elle rassembla ce qui lui restait de volonté pour réprimer ce misérable tressaillement de son être. Et si elle se tenait toujours immobile, roidie, c'était maintenant dans une terreur d'avoir mal entendu, mal compris.

Il y eut un nouveau silence d'anxiété. Puis le notaire répéta :

—Oui, Madame, votre oncle a laissé son immense fortune à votre mari. Sur ce point, la volonté de M. Maraton n'a pas varié d'une seconde depuis la dernière entrevue qu'il eut avec son neveu. Je fus appelé le soir même à rédiger les termes du testament. Je puis vous affirmer qu'il est inattaquable. Une seule crainte tourmentait le défunt, crainte entretenue par son attachement aux traditions de famille : l'oncle redoutait le refus obstiné du neveu. Aussi le testateur a-t-il tout préparé, tout prévu pour obvier à ce refus. J'ai juré à M. Maraton d'user de toute mon adresse et de toute mon autorité pour faire accepter l'héritage. Puis-je en vous Madame, espérer une alliée ?

Lucie, les nerfs longtemps tendus, dans un brusque choc en retour respira, eut envie de pleurer, de crier. Sa joie lui fit un mal affreux, mais un mal brusque, tout de suite fini. Alle contint son geste d'incohérence, son exclamation de joie délirante. Et ce fut là le plus grand effort de toute sa vie.

Le mot "alliée" la frappa. Il lui expliquait le but de la visite sollicitée. Elle réfléchissait. Son habitude du monde la soutint, lui prêta une attitude. Son calme en imposa à Me Faron lui-même. Elle ne bougea pas, son regard passa par dessus la balustrade de marbre, et se promena lentement sur le vaste horizon.

Alors, et seulement alors, elle parla, sûre de l'affermissement de sa voix.

—Je ne sais pas ce que décidera M. de Barolles, répondit-elle. J'ai peu d'influence sur lui. Je crois qu'il ne s'attend pas à cet héritage..., je sais qu'il ne le désire pas.

—C'est bien pour cela, Madame, que M. Maraton m'avait ordonné de vous exprimer sa volonté avant de l'annoncer à Monsieur votre mari. Puis je insister sur l'espoir de trouver en vous un concours dévoué ?

Cette fois, lucidement, Mme de Barolles devina ce qu'il ne voulut pas formuler plus clairement ; elle saisit le vrai sens du complot. Pour être plus certain que l'héritage ne serait pas refusé, l'oncle avait exigé que Lucie et sa fille connussent, sinon l'hôtel et le reste, du moins l'incomparable Saint-Evrol. Le malin vieillard avait calculé que, frôlées puis enveloppées de ces tentations, les visiteuses deviendraient de précieux auxiliaires. Toutes deux amoureuses de fines élégances et longtemps privées de luxe, auraient-elles la force, le courage surhumains, une fois conscientes que tant de jouissances étaient à leur portée, de rejeter, de laisser échapper, de repousser cette unique et superbe occasion de fortune ? "Si j'ai les femmes pour moi,—avait dû penser l'oncle—elles sauront bien trouver d'irrésistibles raisons pour obliger mon neveu à hériter ! " Et c'était cette même idée que le notaire paraphrasait en termes flatteurs:

—Vous êtes seule, Madame, douée d'un goût assez sûr pour priser et mettre en pleine valeur de si rares et si belles choses ! Quel vandalisme ce serait que laisser de pareils trésors tomber en mains profanes ! Le refus de M. de Barolles toucherait au sacrilège. N'est-ce pas votre sentiment?

—Mon sentiment importe peu, dit Mme de Barolles usant à nouveau de tout son tact de mondaine avisée. Le sentiment de M. de Barolles a seul de l'importance. Pourquoi ne l'avoir pas prévenu avant tout autre, lui, le plus intéressé ?...

—En cela, Madame, je le répète, j'ai strictement suivi les instructions de M. Maraton. Il exigea que son neveu fût prévenu après sa femme et ses enfants.

—M. Maraton, demanda-t-elle dans un retour de dépit pour les déceptions inutilement souffertes, avait-il aussi fait jurer à Ravoux de nous annoncer le contraire de ses vraies volontés ?

—Ravoux n'a jamais rien su de la teneur du testament, — répondit le notaire. — Le dissentiment entre l'oncle et le neveu fit croire au brave homme que M. de Barolles était déshérité. Et vraisemblablement, par crainte que votre mari, averti, ne se rémunît contre ses bonnes intentions, M. Maratan entretint Ravoux dans son erreur. S'il vous a, ce matin, donné de fâcheuses nouvelles, je puis vous certifier qu'il vous les a, du moins, données de très bonne foi.

—C'est tout un complot ! dit Mme de Barolles, laissant venir à ses lèvres un léger sourire de pardon.

—Un complot de bon aloi. Avouez-le, Madame : n'ai-je pas eu raison de vous dire que M. Maraton n'était pas même vindicatif ?

Le teuf-teuf de l'automobile précipita les dernières phrases.

—J'avouerai plus, Monsieur: l'attitude de M. Maraton vis-à-vis de Pierre m'apparaît généreuse.

—J'ose augurer de cet aveu une sorte de promesse. Usez, Madame, de toute votre influence pour amener M. de Barolles à se soumettre aux vues suprêmes de son oncle.

—Je m'y emploierai de mon mieux, dit Lucie faisant quelques pas vers l'auto maintenant arrêtée au bas des marches de la terrasse.

—Et moi, Madame, je me mets à votre entière disposition. J'aurai l'honneur de me présenter chez M. de Barolles. Je m'estimerais extrêmement heureux si, dans ce trop court entretien, j'avais pu vous inspirer un peu de la confiance que voulait bien me témoigner M. Maraton.

—Quoi que décide M. de Barolles, dit Lucie qui avait recouvré toute assurance, demeurez persuadé, Maître Faron, que je n'oublierai pas vos bons offices.

La portière refermée, Ravoux sauta sur le siège. Le notaire salua très bas, les lèvres entr'ouvertes, dans un sourire de connivence.

Rosette, déjà installée dans l'auto, remarqua cette affectation de déférence ; elle fut plus sensible encore au salut militaire du garde-chasse, en faction à la grille. Cependant, tournant à demi le dos à sa mère, elle enveloppait le château somptueux, le parc immense, la forêt sans limites, d'un long regard d'adieux. Déjà, ne pouvant plus longtemps contenir son émotion, Mme de Barolles prenait prétexte d'un pâle rayon de soleil couchant qui lui frappait les yeux, pour abaisser d'une main tremblante les stores devant les glaces. Elle était ainsi à l'abri de l'indiscrétion de Ravoux et du chauffeur.

—Oh ! maman, pourquoi ? fit Rosette désolée. Le soleil n'est plus brûlant et cette forêt s'étend en si belle perspective.

Lucie ne répondit que par une sorte de sanglot convulsif. Stupéfaite, la jeune fille vit que Mme de Barolles cachait son visage dans son mouchoir.

—Qu'est-ce que tu as, maman... Tu pleures?

Et croyant deviner le motif de cette douleur, elle-même, à la déception ravivée, sentit de grosses larmes lui mouiller les yeux.

La jeune fille enlaça la taille de sa mère, la berça dans ses bras:

—Oh ! pauvre maman je comprends ton chagrin, je le partage ! Et dire que c'est moi qui t'ai poussée à cette visite ! Comme je t'en aurais dissuadée si j'avais pu deviner de quels regrets elle serait suivie ! L'unique et dernière invite de l'oncle Maraton est d'une ironie cruelle...

Tout de suite, aux caresses de sa fille, Mme de Barolles écarta son mouchoir, laissa voir son visage épanoui, ses yeux illuminés de bonheur, à travers ses larmes. Et d'un ton enjoué, une malice retenant encore la confidence qui lui brûlait les lèvres, elle avoua:

Cette détente m'a fait du bien. D'ailleurs ne t'alarme pas, chérie, je ne pleure pas de chagrin... je pleure de joie !

—De joie ?

L'étonnement de Rosette fut pour Lucie un jeu charmant. Elle se pencha et lui souffla dans un baiser:

—Moi aussi, je crus cette visite préparée dans un but de vengeance raffinée... Eh bien, c'est tout le contraire ! Ravoux nous a mal renseignés. M. Maraton, oubliant toute rancune de famille...

—Nous laisse quelque souvenir ? s'exclama Rosette déjà prise de fièvre. Oh! si c'était le collier... ou la bague... ou seulement cette automobile !

Mme de Barolles souriait, délicieusement amusée.

—Devine !

—Nous avons les portraits de famille ?

—Oui, avec autre chose.

—Des meubles, des objets d'art ?

—Avec autre chose encore...

—Le château... la forêt ?

—Davantage ! L'oncle nous a tout laissé! Nous avons tout !

—Tu te moques, petite mère! Je crois rêver...

—Oui, c'est un rêve, un rêve magnifique, splendide, un rêve plus beau que tout ce que nous pourrions imaginer !

—Petite maman... est-ce bien vrai? En es-tu sûre ?

—Me Faron fut on ne peut plus affirmatif. Nous sommes héritiers de tout !

A son tour, Rosette se renversa sur les coussins, ferma les yeux, incapable de prononcer un seul mot.

Lucie lui prit la main, l'appela doucement:

—Rosette, parle-moi ? Je suis folle de t'avoir annoncé cela si brusquement. J'aurais dû... mais ce fut plus fort que moi: ma joie a éclaté !

—Voici, maman, c'est passé, dit Rosette en se redressant. A présent je suis d'aplomb, bien qu'encore étourdie. Ça fait un drôle d'effet! Je n'aurais pas cru qu'on pût ressentir, dans sa vie un plaisir pareil, j'en ai perdu la respiration.

—Tu étais pâle..., pâle.

—Parce que j'ai eu une peur affreuse de mourir de saisissement. Mourir sous le coup d'une telle nouvelle, je ne m'en serais jamais consolée!

Elles éclatèrent de rire ensemble,en vraies folles. Puis elles s'embrassèrent:

—Je suis contente, contente, si tu savais ! dit la jeune fille expansive. J'ai bien fait d'espérer. Espérer, n'est-ce pas la seule bonne raison de vivre ? Mais je me sens encore peur. Si on allait trouver un autre testament ? S'il y avait contestations, procès ?

—Le testament est inattaquable.

Le front de Mme Barolles se rembrunit pourtant et elle ajouta, hésitante :

—Une seule volonté au monde peut anéantir nos espoirs.

—Laquelle ?

—La volonté de ton père, fit Lucie, dont le visage reprit son expression de fatigue et d'inquiétude. Imagine qu'il s'obstine à ne rien accepter de son oncle ?

—Ce serait fou ! fit Rosette, haussant les épaules, ce serait pis..., ce serait idiot !

Lucie eût un geste vif pour réprimer l'irrévérence de sa fille. Puis toutes deux se turent, pensives. Bientôt, dans le bourdonnement, à travers les coups de corne brefs, impérieux, de l'automobile fendant le vent, dévorant l'espace, Mme de Barolles reprit d'une voix agitée :

Me Faron compte sur moi pour décider Pierre.
Or, plus je réfléchis, plus je sens combien cette mission est délicate. Tout peut dépendre de la première impression. Consciente de mon peu d'influence, je tremble de me montrer timide, maladroite...

—Veux-tu que je m'en charge ? s'écria Rosette impétueusement, les prunelles flambant de la même petite lueur que devant les vitrines. Il ne refusera pas..., il ne faut pas qu'il refuse !

—Mon enfant, dit Mme de Barolles, effrayée de cette intonation menaçante, n'oublie pas que Pierre est ton père, le chef de la famille, le maître...

—Je sais, maman, je sais.

—Et cette colossale fortune est à lui, non à nous.

—Je ne l'oublie pas, mais tout de même, tout de même...

Et elle grommelait des choses entre ses petites dents blanches.

—Mme de Barolles demandda :

—N'ai-je plus de larmes dans les yeux ?

—Non, maman.

—N'ai-je pas non plus la mine trop rejouie ? Ce serait si peu convenable!

—Non, tu as l'air qu'il faut.

—Alors, lève les stores, mon enfant.

Rosette obéit d'un geste prompt. Puis elle bavarda, fit mille et mille projets :

—Si tu le permets, maman, je sortirai les perles de la vitrine et je les porterai. Je me tiendrai de préférence dans le salon Louis XIV. Il est charmant. Dire que nous n'avons même pas vu tout le rez-de-chaussée! Si tu m'en crois, nous garderons meubles et objets d'art. Seulement, on dérangera, on bousculera un peu tout cela pour donner aux appartements une apparence plus vivante, plus intime. Je monterai à cheval. On jouera au tennis. Maurice chassera dans la forêt et je pêcherai dans les étangs. On invitera quelques amis : Gauvain, Mme Hisquières, Ludovic, puis d'autres. Il ne manquera pas d'amateurs. On fera des séries. Et nous reviendrons, dis-moi que nous reviendrons bientôt à Saint-Evrol ?

S'abandonnant au bercement du laudaulet, les lèvres indulgemment souriantes, Mme de Barolles coupait, de temps à autre, les beaux projets de sa fille de la même phrase réfrigérante :

—Si ton père y consent, car tout dépend de ton père.

Cet avertissement, que Lucie croyait devoir multiplier, traversait d'une tenace inquiétude leurs propos incohérents. Rosette bavardant toujours, elles atteignirent Paris sans la moindre notion du temps écoulé. Quand l'auto stoppa rue Washington, devant leur porte, la jeune fille remarqua, légèrement taquine :

—Eh bien, maman, je croyais que tu devais faire arrêter dans l'avenue?... Tu ne crains donc plus les indiscrets et les curieux ?

Et, Lucie, ne sachant que répondre, Rosette ajouta :

—Bientôt, nous ne dirons plus au chauffeur "à la maison," mais "à l'hôtel !"

—Je t'en prie... Sois discrète... Pense à ton père !

Ravoux ouvrait la portière. Mme de Barolles descendit de l'auto lentement, prenant son temps. Elle accepte l'aide du valet de confiance avec une condescendance aimable, mais déjà tout autrement aimable.

Et le vieux serviteur traversa la cour, l'accompagna jusqu'au vestibule, demandant d'une voix tremblante d'émotion :

—Est-ce vrai, Madame, ce que notre chauffeur dit tenir du chauffeur de Me Faron ? Est-ce vrai que je me suis trompé, que tout le monde s'est trompé... et que vous héritez de tout ! Combien j'en serais heureux !

Lucie mit un doigt sur ses lèvres.

—Je ne sais rien encore..., cela dépend de mon mari. Vous connaissez M. P erre, Ravoux ?

—Je le connais..., mais il ne peut refuser !

Et, au moment où Mme de Barolles mettait le pied sur la première marche de l'escalier, il pria :

—Madame me gardera, n'est-ce pas?

—Je le voudrais, Ravoux, mais cela, aussi, est subordonné à la volonté de Monsieur.

Le chauffeur survint à son tour, priant plus instamment :

—Je me recommande à Madame. Je promets d'être assidu, zélé... D'ailleurs M. Ravoux peut renseigner Madame !

—Nous verrons, nous verrons, disait-elle en montant, plus flattée qu'importunée de ces sollicitations. Je ne peux rien dire encore.

Sur le palier, devant la porte de l'appartement, seule avec Rosette,Lucie soupira, véritablement oppressée:

—J'ai peur... Oh ! que j'ai peur ! Sonne, mon enfant, je ne m'en sens pas la force. Ton père va peut-être, d'un mot, faire crouler tous nos rêves !

XIV

Tandis que Mme de Barolles mettait Maurice au courant de l'événement, Rosette, encore rose d'émotion, montait précipitamment à la mansarde et, sans autre préliminaire, annonçait la nouvelle à Pierre.

Il n'y crut pas d'abord. Et quand une assertion plus explicite ne lui permit plus de douter, son visage trahit une immense surprise. Presque aussitôt, maître de lui, il n'exprima par aucune parole l'impression ressentie. Par des baisers, Rosette voulut provoquer sa réponse. Mais ce ne fut pas cette réponse qui, d'abord, préoccupa Barolles. En méfiance persistante, déconcerté dans l'invariable opinion qu'il s'était faite du caractère de l'oncle, Pierre chercha quels mobiles avaient pu pousser M. Maraton à une résolution contraire à toute prévision. Et le romancier ne trouvait pas. Pressentant un danger dans la réflexion, Rosette se faisait câline l'enveloppait de caresses, menaçait même tendrement pour obtenir plus vite un consentement :

—Songe, petit papa, que tu n'as qu'un mot à dire pour nous assurer le bonheur ! Ah ! si tu me privais maintenant de tout ce que j'ai vu, de tout ce dont je jouis déjà par imagination, je crois que j'en mourrais..., ou pis, je crois que je t'aimerais moins !

Barolles, absorbé ne l'écoutait pas. Et, pour la première fois indifférent à ses cajoleries, il l'écarta doucement :

—Retire-toi et prie ta mère de venir me trouver.

Dès que Mme de Barolles parut, le romancier demanda :

—Est-ce vrai ce que Rosette vient de m'apprendre ?

—Absolument vrai.

Lucie ajouta aussitôt :

—Je te demande pardon d'être allée à Saint-Evrol sans prendre conseil de toi. Mais tu étais sorti. Et Ravoux m'a donné des raisons si péremptoires que je n'ai pas cru devoir me refuser au suprême désir exprimé par ton oncle. Me désapprouves-tu?

—J'aurais préféré que tu t'abstinsses. Mais je ne te demanderai même pas les raisons si péremptoires de ce voyage : cela n'a pas d'importance. Est-ce à Saint-Evrol que tu as vu Me Faron ?

—Oui.

—Le notaire aurait pu me prévenir. C'est incorrect.

—Me Faron dut se conformer aux volontés du testataire.

Lucie, à constater le sang - froid de Bierre, fut ranimée d'espoir. Plus confiante, elle entra dans le détail du voyage, décrivit Saint-Evrol, évoqua les souvenirs susceptibles d'émouvoir Barolles.

Il l'interrompt brusquement :

—Oui, je sais j'y ai vécu: je m'y suis même royalement ennuyé!

Puis, enveloppant sa femme d'un regard d'ironie:

—Cela vous a éblouies, toi et ta fille! Décidément, vous aurez mieux fait de résister à votre curiosité, de ne jamais connaître le château.

Alarmée, sentant venir le danger redouté, Lucie objecta timidement :

—Nous aurions forcément connu Saint-Evrol... un jour ou l'autre!

—Pourquoi forcément?

La voix de Mme de Barolles s'altéra de l'effort qu'elle faisait pour prendre une attitude résolue.

—N'aurait-il pas fallu aller à ce château, sinon pour l'habiter, tout au moins pour présider aux inventaires, assister à la vente?

—Je ne compte pas plus habiter le château que présider à l'inventaire ou assister à la vente.

Elle ne voulut pas s'arrêter au sens précis de cette réplique:

—Comment t'en dispenser ? Je ne comprends pas!

Il se leva, la regarda à son tour droit dans les yeux, et lui dit:

—Comprends-tu mieux ceci : je me moque de ce que peut devenir la fortune de ce vieux despote, car j'ai l'intention bien arrêtée de refuser son argent.

Il articula cet mots avec énergie, sans cesser de tenir Lucie sous son regard afin de lui mieux suggérer sa volonté.

Il arriva cette chose extraordinaire que Mme de Barolles, si soumise de coutume, ne détourna pas la tête et soutint le regard de son mari.

—Tu ne refuseras pas, mon cher Pierre... Tu ne peux pas refuser !

—Je ne peux pas? s'exclama le romancier, faisant encore effort afin de se maîtriser. Je voudrais bien savoir qui m'en empêcherait?

Elle baissa la voix, par crainte de l'irriter davantage, et insinua doucement:

—Tes enfants, d'abord...

—Mes enfants n'ont pas à s'ingérer en cette affaire ! allégua Pierre péremptoirement. Mon père m'a-t-il demandé mon avis pour se ruiner? Mon grand-père m'a-t-il consulté pour entasser des millions ? Mes enfants seront bientôt maîtres de leur vie ; ils la dirigeront à leur guise. Mais tant que j'aurai la responsabilité de leur sort, je les conduirai selon mes principes, selon mes convictions. Je ne leur reconnais nul droit d'intervenir en mes décisions!

—Me reconnais-tu le droit d'intervenir, à moi, ta femme?

Pierre sentit sa colère tomber dans un grand saisissement de surprise et de douleur. ...

—Toi, Lucie, ma compagne si fidèle et si douce, tu n'approuverais pas ma résolution ? C'est l'impossible !

—C'est parce que j'ai été ta compagne toujours douce et fidèle que j'ose te demander de ne pas refuser !

—Toi ! répétait Pierre, frappé en plein cœur.

—Oui, moi ! reprit-elle d'un ton ferme et mesuré. J'ai toujours préservé ta fierté, mais réellement, en ceci, ta fierté n'encourt aucun dommage. Tu n'as jamais rien fait pour t'assurer cet héritage ; tu n'as pas même à te reprocher la moindre complaisance intéressée. Aussi cette fortune t'advenant d'elle-même, légalement et naturellement, il serait insensé de la repousser !

—Ah ! Lucie, s'écria-t-il, d'un ton de blâme profond, tu ne conçois donc pas qu'accepter cette fortune, c'est me désister formellement et définitivement de mes principes les plus chers, que c'est renoncer au plus réconfortant de mes espoirs, que c'est me démentir et renier ce dédain de l'argent qui fut ma foi, ma force et ma raison de vivre ! La vue de tant de richesses t'a-t-elle soudain rendu la richesse si nécessaire que tu veuilles lui sacrifier ma plus chère croyance ?

Mme de Barolles ne répondit pas immédiatement. Le regard loin, la pensée plus loin encore, elle ne vit pas l'altération des traits de Pierre ses yeux désolés sa pâleur de détresse. Elle ne voyait que la façade superbe du château, les terrasses immenses, la forêt fabuleuse.

Barolles eut conscience que cette vision la hantait. Il lui prit les mains pour la ramener à lui :

—Ecoute, Lucie, écoute-moi : nous nous sommes aimés, nous nous aimons ! N'avons-nous pas été, ne sommes-nous pas encore heureux, tellement heureux ? Souviens-toi ! Laisse un peu ta pensée descendre dans ton cœur : prends conseil de notre mutuelle tendresse ! Pourquoi changer brusquement d'existence ? Pourquoi abandonner cet intérieur aux joies intimes et vraies, pour une vie nouvelle, inconnue et factice ? Nous avons prévu notre destinée telle qu'elle est ; nous y sommes préparés, habitués. Pourquoi accueillir cette fortune, cette intruse qui va bouleverser notre présent sans rien nous assurer q'aussi bon pour l'avenir ? C'est cela qui serait insensé ! C'est cela que je ne veux pas !

Lucie semblait absente, le regard toujours perdu très loin. Pierre lui serra les mains plus tendrement, cherchant à la pénétrer de sa présence essayant de l'arracher à...l'éblouissante suggestion.

—Crois-moi, Lucie, renonçons à ces dangereux millions qui menacent notre bonheur !

Elle ne répondit pas envoûtée maintenant dans le souvenir de la joie de Maurice et de la joie de Rosette.

—Depuis plus de vingt ans. poursuivait Barolles, mes idées sur la vie n'ont pas varié un seul instant et rien ne s'est produit qui les pût démentir. J'ai analysé la force, j'ai raisonné le sens de ma volonté en toute maturité d'intelligence. Attentifs, clairvoyants, mes yeux sont toujours demeurés grands ouverts sur l'existence. Et ce qu'ils y ont vu ne m'a jamais démontré que je me trompais. Par cette expérience incessante je reste persuadé que je suis dans la bonne voie. En ce moment, surtout! Ma persévérance obtient enfin sa récompense. Mon livre va paraître. Un pressentiment de succès ravive mon courage. Nous pouvons, sans présomption, espérer. — non la fortune, certes ! — mais l'aisance et le repos. Ne ruinons pas d'un coup l'effort patient de toute ma vie.

Lorsque la main de Pierre pressa sa main, Lucie abaissa son regard. Elle parut l'entendre et le comprendre. Puis l'attention lui coûta trop: sa pensée s'envola de nouveau vers les jardins prestigieux. Elle y voyait courir ses enfants, grisés d'insouciance, de joie et de liberté.

Il rappela cette attention fuyante par une nouvelle pression de main plus impérieuse.

—Souviens-toi! Toujours unis, toujours d'accord, nous confondions, dans notre mutuel amour, nos mêmes devoirs. La route de notre vie à demie parcourue, allons-nous séparer notre désir et notre pensée? Combien ce serait triste! Tu ne le voudras pas, ma chère femme? Rassure-moi, dis-moi que par toi rien ne viendra troubler notre heureuse intimité d'amour et de travail?

C'étaient, sur les lèvres de Barolles, de ces rares paroles de tendresse qui, la veille encore, eussent trouvé Lucie plus docile et plus faible que jamais. Mais elle avait vu Saint-Evrol et elle imaginait le désespoir de Rosette, le chagrin de Maurice. Elle murmura d'une voix que son mari ne lui connaissait pas:

—Oui, tu as eu le travail, mais ce travail qui suffisait à remplir toute ta vie, a-t-il rempli la nôtre?

C'était, encore voilé, le premier reproche que la douce créature eût jamais formulé. Pierre en fut encore plus étonné qu'attendri. Il jugea ce regret voletant à fleur d'âme. Il crut l'anéantir dans une promesse sincère:

—Que le succès de mon livre me donne quelque loisir, et tu verras combien mon affection se fera plus expansive.

Cette fois, délivrée de l'obsession par le souvenir vivace du passé, elle murmura, dans son mélancolique sourire de fatigue et de déception:

—Cette tendresse expansive, je la possédais jadis. Tu me l'avais donnée. Ton travail me l'a prise. Si tu me la redonnais, ton travail me la reprendrait encore!

A son tour, il garda le silence, subitement impressionné par la déception profonde que trahissaoit le visage et que formulait la voix de sa femme. Il s'efforça de ranimer sa propre confiance en cette affirmation:

—Il est impossible que les liens forts et durables qui ont uni deux âmes comme les nôtres se brisent tout à coup!

—Ces liens ne sont pas brisés.... Ils ne se briseront jamais, dit Mme de Barolles du même air et du même ton de tristesse. Mais c'est toi le premier, Pierre, qui les a relâchés.

Il restait muet, désemparé à ces griefs ignorés, toujours tus.

Sans qu'il l'interrogeât, Lucie poursuivit avec véhémence, soulagée d'exhaler enfin la plainte trop longtemps étouffée danc son cœur:

—Oh! bien inconsciemment, cher Pierre, je le reconnais, mais continuellement, tu m'écartas de ta vie ! T'inquiétais-tu seulement que j'approuvasse tes projets, tes idées ? Quand tu parlais, c'était pour toi-même, non pour moi. Et tu ne me demandais même pas si je te comprenais. Ton regard, passant par-dessus moi, ne m'interrogeait même plus ! Ce que tu pensais, ce que tu sentais, je ne le savais que par tes livres. Tu te suffisais à toi-même. Moi, hélas! je ne me suffisais pas! Empressée à te plaire, faisant abstraction complète de moi-même, j'ai refréné mes goûts pour partager tes goûts; j'ai répudié mes idées pour adopter les tiennes. J'ai refoulé mes sentiments pour m'imprégner des tiens ! Je me suis transformée tout entière afin de mieux m'adapter à toi. Et tu ne t'en es même pas aperçu !

Il l'écoutait suffoqué. Elle reprit, dans un soupir :

—La cause de tes soucis, je tremblais de te la demander. Privée de la douceur de tes épanchements, je n'osais même te raconter mes peines !

—Oh! Lucie, protesta-t-il enfin, ne m'en dis pas davantage ! Laisse à mon cœur le temps de se préparer à cette souffrance; elle est tellement imprévue !

Il cacha son visage pâli dans ses mains frémissantes. Mais, dans le recueillement même de sa douleur, d'autres arguments lui vinrent, réveillèrent son espoir de vaincre les dernières résistances de sa femme.

—Chère Lucie, jure-moi que tu ne parles pas dans la basse tentation de l'argent ! Jure-moi que tu ne te repens pas d'un dévouement qui permit à ton compagnon de vie d'accomplir la tâche qu'il s'imposait ! Ne sens-tu pas combien ton effacement réfléchi, volontaire, était utile et beau ?

—Il l'était, dit Mme de Barolles,esquivant le serment qu'il réclamait. C'était une question d'honneur et de respect de soi, c'était même une condition de notre existence! Mais nos conditions d'existence sont différentes aujourd'hui. L'abnégation est désormais inutile, sans but.

Pierre lui mit le doigt sur les lèvres, protestant:

—Ne blasphème pas, malheureuse !

Mais elle continuait en entêtement très doux :

—Je t'aimais, Pierre, et je t'aime. Je t'ai donné, je te donnerais encore ma vie entière. S'il ne s'agissait que de nous, je renoncerais à cette fortune sans regret, mais il n'y a pas que nous, il y a nos enfants! Comment veux-tu que j'abandonne sans lutte ce qui leur doit assurer un avenir de calme et de bonheur? Réfléchis: de nos jours, la supériorité de l'intelligence, celle du sentiment, ne peuvent s'imposer que secourues par la suprématie de l'argent.

—Comment peux-tu croire cela, quand je consacre ma vie à la preuve du contraire ?

—Et qu'as-tu prouvé jusqu'à ce jour ?

Le mot lui fit beaucoup de mal. Il répondit plus sombre:

—Je n'ai pas fini de vivre: donne-moi le temps d'achever, laisse-moi l'avenir !

Cette fois encore, sans répondre directement, elle s'ancra dans son idée, répétant en calme obstination:

—Il ne faut pas que nos enfants souffrent ce que nous avons souffert!

—De quelles souffrances parles-tu donc ? demanda Barolles dans une surprise croissante. Le dévouement mutuel t'a-t-il semblé si dur?

Et comme elle hésitait à s'expliquer plus clairement, à son tour il lui reprocha:

—Et pourquoi ne penses-tu qu'à nos enfants ? Ils feront ce que nous avons fait : ils lutteront... L'unique sanction de la vie, c'est l'effort...

Un heurt à la porte coupa son geste, tourna sa naissante colère contre le visiteur:

—Au diable l'importun ! N'ouvre pas, Lucie... Je veux en finir avec cette maudite question! Ce que nous avons à nous dire n'est-il pas plus important que tout le reste ?

Mais, heureuse d'une diversion à cette orageuse discussion, espérant gagner des connivences en gagnant du temps, Mme de Barolles avait déjà ouvert la porte.

XV

Gauvain entra.

—Je viens d'apprendre l'heureuse nouvelle au cercle, ami Pierre. Et d'abord, permets-moi de te féliciter. Ensuite...

—La nouvelle à laquelle tu fais allusion n'est aucunement confirmée, — répliqua Barolles dans une répugnance à prononcer le mot héritage.—Je trouve d'ailleurs bizarre que tu saches, que tout le monde sache, ce que le notaire n'a même pas pris la peine de m'annoncer.

—Oh ! Pierre, protesta Lucie, prenant Gauvain à témoin, Me Faron n'en a-t-il pas donné des excuses valables ? Puis, il m'a prévenue, moi, n'est-ce pas tout comme?

La phrase rassura l'ami sur l'impair qu'il avait cru commettre. Il renouvela ses compliments.

—Garde tes félicitations pour une meilleure occasion, fit Pierre durement.

Gauvain, jugeant l'héritage suffisamment avéré par la phrase de Lucie, se sentit à l'aise pour expliquer le but de sa visite ;

— Hier encore, cher ami, je ne t'aurais pas parlé de l'affaire qui m'amène; parce que tu pouvais te trouver à court d'argent; mais aujourd'hui, je ne crois pas ma demande indiscrète. J'ai pris, au cercle, une "culotte" formidable... formidable pour moi qui ne suis pas millionnaire! Et, tu le sais, je dois payer dans les quarante-huit heures. Il me faut donc faire argent de tout. Cela t'explique pourquoi, en dépit de ma promesse d'observer le secret, je viens te parler de cette petite dette.

—Mais je ne te dois rien, s'emporta Barolles, déversant sur son vieux camarade une irritation trop longtemps contenue. Je ne te dois absolument rien!

—Aussi n'ai-je pas dit ta dette...... c'est la dette de ton fils!

—De Maurice? fit Pierre stupéfait et regardant Lucie.

Celle-ci rougit devinant la vérité.

—Eh oui, une dette de Maurice, répéta Gauvain. Encore une fois, je ne t'en aurais soufflé mot sans ma déveine d'hier et ta chance de ce matin. Oh! ne t'emballe pas, c'est péché véniel: la somme n'est pas grosse. En cinq fois, j'ai prêté quinze cents francs à Maurice.

—Quinze cents francs! Pourquoi?

—Vous êtes bien tous les mêmes, pères candides! dit le vieux garçon dans un gros éclat de rire. Ah! ça, crois-tu que ton beau grand gars de vingt-deux ans n'a pas, comme tous les jeunes gens, ces petites velléités d'indépendance? Va, mon cher Pierre, ce sont les folies de notre jeunesse qui assurent la sagesse de notre maturité et préparent la douceur résignée de notre vieillesse.

Barolles, ne s'embarrassant pas de rétorquer cette morale de bon viveur, s'exclamait dans une stupeur:

—Mon fils, si raisonnable, des dettes? C'est à ne pas croire.

—N'exagère rien! Il m'a demandé cela par petites sommes, discrètement. Il n'a dû se payer qu'une petite fête modeste, le pauvre garçon! Et encore, j'en parle par conjecture, car il ne m'a pas donné l'intérêt de mon prêt en confidences. Il a préféré me faire des reçus. Je les ai là... Mais avant tout je ne veux pas que tu le grondes! Si tu dois accabler quelqu'un de ta colère, tombe sur moi, qui trahis le secret! D'ailleurs. A quoi bon tant de bruit pour si peu de chose? Ce ne sont pas les quelques louis que Maurice a jetés par la fenêtre qui vont faire crouler tes monceaux d'or!

—Tu m'ennuies, avec mes monceaux d'or! cria Pierre exaspéré. Je ne les ai pas, ces millions détestés, je ne les aurai jamais! Rempoche tes reçus. Je reconnais la dette, encore que je ne me l'explique pas....., mais du diable si je sais quand je pourrai te rembourser! J'ai la poche vide: plus un sou!

Lucie tremblait que cette scène imprévue ne provoquât l'irréparable décision qu'elle craignait tant. A la dérobée, elle faisait à Gauvain des gestes désespérés pour le prier de ne pas pousser Barolles à bout. Et le vieux garçon, qui croyait les trouver en pleine joie et pensait avoir bien choisi son moment, demeurait décontenancé de ce singulier accueil. Presque aussitôt il prit le parti de battre en retraite :

—Ne te fâche pas, mon vieux Pierre! Si j'avais su tomber aussi mal à propos, je me serais bien gardé de te conter la chose. Puisque tu est gêné, préoccupé, mettons que je n'aie rien dit. Je m'arrangerai, j'emprunterai, ... je m'en tirerai d'une façon ou d'une autre. Mais surtout ne gronde pas ton fils : je ne me pardonnerais pas ma trahison ! Allons, au revoir et ne te dérange pas, je t'en prie !

Gauvain glissait quelque ironie en cette recommandation, car Pierre, ne voyant plus, n'écoutant plus, s'était rassis à sa table et lui tournait le dos.

Lucie accompagna le vieux garçon jusqu'au palier, essayant d'excuser les rudesses de l'écrivain.

Rentrée, elle refermait à peine la porte de la mansarde, que son mari l'interpella :

—Les voilà les ingrats, auxquels tu veux me sacrifier ! Ta fille dont les caresses cherchent à capter ma volonté ! Ton fils qui en est à "taper" sournoisement mes amis !

Très pâle, frémissante, fièrement redressée, Lucie interrompit d'une voix indignée :

—Ne reproche rien à Maurice ! Je suis peut-être une mauvaise épouse, peut-être une mauvaise mère,mais lui, c'est un fils admirable ! Je devine, au remuement de tes lèvres, ce que tu vas m'objecter : cette dette ! Eh bien, ces quinze cents francs que le brave enfant demandait comme pour lui, au risque d'être soupçonné, calomnié, il les a empruntés pour nous, pour moi..., pour toi !

—Pour moi, deviens-tu folle ?

—Oui, pour toi aussi, pour toi ! répéta-t-elle obstinément, se sentant sur un terrain ferme et redevenue vaillante à défendre son fils. Sans cette visite de Gauvain, tu ne l'aurais jamais su. Mais à présent ce m'est un devoir de te le dire : si modeste que soit notre existence, tu gagnes, hélas ! trop peu et je n'ai jamais assez d'argent pour la maison ! Je me prive, nous nous privons tous trois, Maurice surtout, — voici plus d'un mois qu'il déjeune d'un croissant, — et malgré cela, malgré tout, je n'arrive pas à faire face à nos dépenses ! Depuis longtemps, je m'endette et me serais endettée de plus en plus sans l'aide de Maurice. Quand il revint du régiment je désespérais. Ce qui me restait de force et d'énergie, je l'employais, devant vous trois, à retenir mon angoisse au fond de mon cœur afin que rien ne la trahît sur mon visage. Mais, dès que j'avais la certitude de n'être plus observée, je m'abandonnais à des crises de larmes et de sanglots. Maurice m'a surprise dans une de ces défaillances. Je me sentais si seule et si désespérée, il me parut si bon, du fond de ma détresse en naufragée qui s'accroche à l'épave, d'attacher mes deux bras autour du cou de ce cher grand garçon, que nje ne sus résister à ses questions pressantes. Je lui avouai les peines et les misères où je me débats en secret depuis vingt ans ! Ses paroles m'apaisèrent, son baiser me consola. Le lendemain ton fils m'apportait de l'argent. Il me pria de l'accepter en instances si douces que je ne trouvai pas de mots pour refuser. Et je goûtai, dès lors, à me confier à lui, à me savoir comprise et protégée, une telle sécurité que je n'eus plus jamais la force de lui cacher aucun de mes chagrins. Il sut remédier à tout. Et si, depuis cette première confidence, j'ai retrouvé courage et confiance en la vie, c'est à lui, c'est à ton fils que je le dois !

Elle fut effrayée du ravage que venait de produire sa confession sur le mâle visage de son mari. Toute la colère de l'écrivain venait de sombrer dans une stupeur de désolation.

...Ainsi, dans ces derniers mois, non seulement Maurice avait été le conseiller et le soutien de sa mère, mais il avait pris la place du chef, du protecteur, du père, cela, non seulement au foyer, mais dans le cœur de Lucie ! Le protégé, l'enfant mis à l'abri des soucis de l'existence, c'était lui, Pierre, lui, le chef ! Maurice avait accepté les tracas, les responsabilités accablantes, pour que Barolles pût suivre insoucieusement ses goûts! Le fils supportait le choc de toutes les réalités pour que le père pût jouir tranquillement de tous ses rêves !

Cette idée, aussitôt, s'exagéra démesurément dans l'imagination fiévreuse du romancier. Il s'en sentit diminué, rapetissé, humilié. La déception lui parut insondable. Quel effondrement pour son orgueil !

—Il fallait m'avertir que tu manquais d'argent ! protesta-t-il enfin, le souffle haletant. Pourquoi ne m'as-tu rien dit ?

—A quoi bon te torturer de ce qui me torturait ? D'ailleurs, rappelle-toi, sois juste: lorsque, par hasard, à bout de ressources, je faisais quelque allusion discrète à mes anxiétés, ne m'en voulais-tu pas de troubler le cours de tes songes ? Et même, si tu avais deviné ces chagrins, ton labeur inégal, soumis aux aléas de l'inspiration, t'autorisait-il à me promettre un gain fixe ? Tu n'y aurais rien pu, cher Pierre, ou si peu de chose! Ma raison, ma tendresse, tout me conseillait donc de souffrir solitairement. Ce fut très long, très dur. Aussi le jour où mon fils me découvrit trop faible pour une tâche si lourde, ce fut ma délivrance...

Pierre eut un geste afin de lui demander silence, car chaque mot lui faisait la blessure plus large et plus profonde.

—Non, tu dois savoir tout ! Il est juste que tu saches ! insistait Lucie entraînée, après avoir justifié son fils, à se justifier elle-même, entraînée aussi à s'alléger le cœur, en une fois, de ses souvenances amères. Tu n'a su deviner ni ma détresse morale, ni ma détresse matérielle ! Il faudrait, non pas ton imagination de romancier qui plane trop haut, mais une observation minutieuse, patiente, terre à terre, pour découvrir mes petites, mes innombrables souffrances accumulées chaque jour.

—Assez, Lucie...

—Non ! Il importe que tu prennes ta résolution en connaissance de cause. J'ai le droit, j'ai le devoir de parler !

—Tu parleras plus tard, demain..., pas aujourd'hui ! Ce luxe des Maraton t'a éblouie, affolée ! Repose ta pensée, rentre en toi-même. Et tu reconnaîtras ton erreur : le bonheur n'est pas dans cet avenir fortuné, mais dans l'avenir tel que je l'ai conçu, — meilleur que le passé, mais tout de même semblable à ce passé !

—Ce passé-là ne peut pas être le bonheur pour to , Pierre, car alors ton bonheur ne serait fait que d'inconscience, d'oubli et d'ignorance des tiens !

Il frémit, le cœur déchiré.

La fière pauvreté dont nos désirs modestes ont fait une douce aisance ne te suffit donc plus ?

—Hélas ! elle ne m'a jamais suffi. La visite de Gauvain ne t'a donc rien prouvé ? Ne comprends-tu pas encore que c'est notre part double d'angoisse, à mon fils et à moi, qui te payait ton calme et ta sécurité ? Ce que j'ai fait, ne me demande plus de le faire ! J'ai peiné trop longtemps. Le sacrifice prolongé que tu réclames aujourd'hui excède mon énergie de femme, excède toute énergie humaine ! Je me suis assez dévouée, je ne peux plus ! C'est fini ! Et puisque, Dieu merci ! le présent n'exige plus d'immolation pareille, j'attends cette fortune pour mes enfants, pour moi, comme la récompense et la sanction de vingt années d'épreuves !

—Ah ! Lucie, gémit Barolles presque égaré par la douleur, c'est à t'entendre, toi, toujours silencieuse et docile, prononcer ces paroles de révolte, que je flaire la ruse, découvre le piège et conçois de quel danger cette fortune me menace ! Voilà bien le défi que m'avait lancé l'impérieux vieillard, voilà la guerre impitoyable qu'il m'avait déclarée. Aveugle, qui n'avais pas deviné que le défi me serait lancé par les miens, que la guerre éclaterait à mon propre foyer ! Et quand, de toutes parts, l'adversaire m'assaille, tu désertes, tu passes à l'ennemi ! Tu veux donc que ce Maraton despote, ce roi de l'argent, m'écrase comme il se l'est juré ?

—Je ne te comprends plus, dit Lucie, avec une sincérité où Pierre pouvait déjà mesurer l'abîme ouvert entre eux. Il n'y a là nulle vengeance de ton oncle, mais plutôt un oubli généreux de toute rancune, un pardon magnanime. Il faut effectivement que tu sois aveuglé par quelque prévention pour enfanter de si folles imaginations !

Pierre éclata d'un rire nerveux, strident, presque effrayant :

—Fou ! dis donc que je suis fou ! L'oncle le disait, dis-le ! Il manquait cette dernière amertume aux lies dont tu m'abreuves !

Et se redressant furieux, les poings levés, il cria :

—Eh bien, non, je ne suis pas fou ! Je saisis clairement le but du vieillard ! Je m'explique l'ironie de son sourire ! Même mort, il veut avoir raison, il veut me plier à sa plate idolâtrie, me dominer, m'imposer sa conception de vie : Et, pour mieux m'asservir à son culte de l'or, il se sert de Maurice, de Rosette... et de toi ! Je vois le piège : je n'y tomberai pas! Je refuserai ses millions! Tant qu'il me restera le souffle je dirai non! Je ne veux pas de cee arbent,je ne veux pas de cet hôte fatal dans ma maison! Si la basse jouissance de ces richesses vous tente, vous ne l'aurez pas par moi ! Je vous sauverai malgré vous!

Après une telle exaltation, Pierre retomba dans son fauteuil. Et la plainte de son cœur blessé s'exhalait maintenant en sanglots étouffés.

(A suivre)

LES NOMS

Madame vient de donner le jour à une belle petite fille.

Le papa est fou de joie et la maman pleure de bonheur à contempler ce petit rien rose qui sommeille, les poings fermés dans son fouillis de dentelle. On baptise l'enfant demain.

—"Comment l'appellerons-nous, demande le père ?

—"Comme tu voudras, répond la mère.

—"Aimerais-tu Jeanne, Alice, Germaine, Marie ?

—"Non, non, non ! Pas comme tout le monde !!!....

—"Dans ce cas, tu peux choisir toi-même !

Alors! la maman pense, repense, repense et, finalement trouve un nom qu'on n'a jamais vu ni dans le calendrier, ni même dans le dictionnaire : Orphélie, Fleurisca-Adjutane-Custudienne, comme sa grand'mère et Dorisca comme sa marraine—oui !

Ça y est! Le baptême est terminé, la marraine présente à sa maman émue, l'enfant devenue pûre comme un ange, mais qui pleure... sans doute déjà fatiguée par les noms barbares dont ses mignonnes épaules sont meurtries !...

Orphélie - Fleurisca - Adjutane-Custudienne — ma foi, c'est à se laisser mourir de soif—et si le frêle bébé avait conscience de "son malheur", il se sauverait dans le ciel bleu avant qu'on ait le temps de pouvoir l'appeler !

—"Elle est gentille, votre petite, dira-t-on, plus tard à la maman! Quel est son nom?

—"Orphélie - Fleurisca - Adjutane-Custudienne-Dorisca, mais nous ne l'appellerons que Orphélie...

A l'école, ses petites compagnes se moqueront d'elle, à cause de ses horribles noms, sans doute, et quand l'enfant deviendra grande, un peu femme, ses prétendants diront d'elle: "Assez gentille, mais quel nom!!! Alors mademoiselle Orphélie-Fleurisca-Adjutane et tout ce que vous voudrez, en voudra à ses parents de l'avoir affublée d'une avalanche de noms qu'elle n'aurait pas donnés à son toutou et finira par mourir éreintée, moribonde de s'appeler tout ça, pour si peu !...

"Heureux parents qui aimez vos enfants jusqu'à l'adoration et qui tous les jours, vous creusez la cervelle pour trouver le moyen de leur faire plaisir, commencez donc, je vous en prie, par leur donner un nom de monde! Est-ce humain, pensez-vous, d'appeler un pauvre petit être, qui a de la peine à souffler: Onésidore ?

Croyez-vous qu'il n'aurait pas l'air aussi fin s'il s'appelait simplement: Jean-Pierre ou Paul ?

Il vous en voudra plus tard (s'il a un peu de cœur!) de lui avoir déterré un nom aussi bête qu'on ne veut absolument rien dire et tellement laid que celui qui en est baptisé voudrait ne s'entendre appeler qu'à la noirceur...

Si vous voulez faire du "puff" à la naissance de cet enfant-là, mettez-lui des broderies qui finiront par passer de mode avec le temps, donnez des diamants à la marraine, à la porteuse, si vous en êtes capable, mais épargnez, je vous en prie, le pauvre amour!...

Vous l'aimez à la folie, vous l'entourez de soins jaloux, et il n'y aura jamais pour lui, ni rien d'assez beau ni d'assez bon ; vous voulez quil soit joli, intelligent, avec des cheveux noirs, des yeux bleus, un cœur d'or, et vous gâtez au premier jour ce chef-d'œuvre, Madame, avec un nom affreux, presqu'une infirmité...

—"Son père s'appelle Onésidore,me direz-vous?

—Mon Dieu, madame, appelez-le comme son grand-père!

—"Son grand'père s'appelle aussi Onésidore....

—"Alors, madame, appelex-le comme son arrière-grand'père, puisque vous tenez tant aux noms de famille!

—"Son arrière-gran'père, madame, il s'appelait pareil... ils s'appellent tous Onésidore dans ma famille...

Dans ce cas, chère madame, mettez un point final — il y a assez d'Onésidore ; trouvez un joli nom pour votre cher bébé —appelez-le Armand, ou Maurice.

(La maman pensive.)

—"Nous l'appelerons Ludovicus!!! Imaginez, mes chers amis, des Ludovicus et des Custudienne dans la même famille, on n'a pas besoin de bégayer pour nommer ces enfants-là et croyez-vous quelle généalogie ça fait!!!

M. . . . .

Entre Nous

Mes lecteurs ne se doutent pas que les petites canadiennes qui rient tant sont très malheureuses, qu'elles meurent d'ennui, que leur vie est tissée de tristesses et de déboires?

Moi je l'apprends par les lettres désolées qui m'arrivent de tous les coins et recoins de la province.

Est-ce de la pose? Est-ce la mode d'être malheureuse? car personne ne me fera croire à la vérité de ces désespérances de vingt ans... tout au plus puis-je croire qu'elles s'imaginent être sincères.

Au fait, manquent-elles, ces petites ennuyées, qui ne savent jouir de leur jeunesse et qui la passent à attendre un bonheur qu'elles piètinent sans le voir?

O les petites folles! Mais le bonheur, il est en vous: dans votre jeunesse, dans la fraîcheur de vos impressions, dans toutes les possibilités que l'avenir vous réserve.

Savez-vous pourquoi vous êtes ennuyées et dégoûtées comme vous me l'écrivez ? Parce que votre imagination est en révolte contre la raison, parce que vous voulez vous échapper du domaine de la réalité pour fuir vers l'illusion et l'absurde, parce que vous mettez dans votre tête du romanesque fou! Et, au risque de vous paraître paradoxal, je viens vous dire que s'il vous faut du romanesque, il y en a un qui est permis et bienfaisant:c'est, dans les limites du vrai et du possible, un idéal généreux qui vous communique un grain de rêve, un soupçon de poésie, quelque chose de plus noble et de plus élevé que l'intérêt plat ou que l'instinct pratique.

Mettez une étoile dans votre vie et laissez-vous attirer et inspirer par elle.

Absorbées dans votre petit égoïsme complaisant, vous ne voyez que vous dans votre vie. Vous vous cherchez constamment et vous vous rencontrez à chaque tournant, étonnez-vous donc si ça devient monotone à la longue?

Il ne faut pas demander au ciel plus qu'il ne veut donner et à la terre plus qu'elle ne peut donner mais il faut voir ce que la vie nous offre, et quand il ne s'agit que d'étendre la main pour saisir une joie, ne passons pas, dolents, les yeux fermés, faisant la grimace sur les trésors cachée qui bordent le chemin. C'est trop bête de soupirer après ce qu'on ne veut pas prendre et vous jouez un rôle ridicule, mes pauvres petites!

Mettez-vous dans la tête, une fois pour toujours, que la vie est bonne : mais que ce n'est pas le ciel. Ne soyez pas exigentes avec, la vie, mais profitez de toutes ses douceurs au lieu de les méconnaître et de crier contre elle.

N'exigez pas trop, non plus des cœurs humains ! Les meilleurs et les plus nobles ont leurs instants de distraction et de défaillance. Au lieu de les juger sévèrement, allez voir au fond du vôtre : ce coup d'œil vous remplira d'indulgence.

La vie, votre vie, petites ennuyées, est-elle donc chose si petite et si légère qu'elle tienne tout entière dans le "plaisir," et n'y a-t-il, hors de là, ni joies à attendre, ni devoir à remplir ?

Le mot devoir... le grand mot de l'existence, est-il écrit sur une seule page de la vôtre ?

Si vous l'y mettiez, si vous en approfondissiez le sens, votre conception de la vie changerait et nous verrions disparaître la race de ces natures molles, étiolées, lasses de vivre avant d'avoir vécu, désenchantées avant d'avoir souffert, incapables de trouver goût à quoi que ce soit, parce qu'elles ont le tort de rejeter de leur vie toute occupation sérieuse, de confondre le plaisir avec le devoir, et d'épuiser leur force d'âme à endurer des maux imaginaires.

Ne me dites pas que je ne vous comprends pas et que vous regrettez vos confidences. C'est parce que je comprends et que je m'intéresse à vous que je réponds ainsi à vos complaintes au lieu d'écouter chanter le vent.

JEAN DESHAYES.

Choses Féminines

FOLICHONNERIES

C'est pendant les jours de grande chaleur qu'on est heureuse de retrouver ces jolis déshabillés qui dorment dans nos armoires!

Pas vrai, mesdames que vous n'avez pas le courage de sortir et que pour rester chez vous, vive le joli peignoir de linon, de soie ou de mousseline, et fi donc la toilette trop longue, trop fanfreluchée, avec un col trop haut, une ceinture pas plus grande que ça, et une traine à n'en plus finir?

Les petits peignoirs sont absolument tout ce qu'il y a de plus charmant—avec ça, vous savez, c'est pratique ! Supposez, par exemple, que vous êtes en train de faire un peu de cuisine ou de ménage et qu'on vous annonce une visite. — "Vite, dites-vous, à la bonne, allez me chercher mon peignoir!... et vous arrivez jolie, pimpante, devant la visite qui en elle-même, pensera: Non, mais, est-elle jolie, quand elle fait des gâteaux ! ! !

Les peignoirs peuvent être façonnés chez vous, par vos jolis doigts — encore un avantage!

Il faut vous habituer, chères amies, à vous passer de la couturière, qui vous fait payer les conseils mêmes qu'elle vous donne — essayez donc de faire vous-mêmes vos robes ! Plus tard, oh, dans l'avenir, si vous épousez un homme qui n'est pas très riche, qui sait, les meilleurs ne sont pas toujours dorés sur tranches, il ne faudra pas le décourager à lui parler sans cesse, de modistes, de couturières, car les maris ne sont pas des banques et beaucoup de mariages sont souvent malheureux parce que la femme ne sait rien faire ; tout est à l'envers dans la maison, les bébés pleurent et la maman est malheureuse parce qu'elle n'a pas plusieurs toilettes comme ses amies, et voyez-vous le pauvre mari dans ce ménage-là qui travaille toute la journée comme un chien, sans venir à bout de faire sourire sa petite femme ?...

Si la maman savait coudre, elle ferait des choses gentilles aux enfants, pourrait, à peu de frais, se pomponner des toilettes superbes, et au lieu de payer rentes à quelque couturière, qui vous exploite, vous placeriez votre argent à la banque, pour acheter du courage neuf, quand le vôtre aura une tendance à vieillir...

Mais je ne suis pas ici, pour faire un sermon, moi, et si Margot m'entendait, c'est elle qui me ferait taire, car elle veut que je sois toujours gaie pour vous être agréable... Parait que nous n'aimez pas la tristesse?

Alors mettons que je n'ai rien dit — excepté que les petits peignoirs, ornés de dentelle et de ruban assortis, sont délicieusement jolis et ne demandent qu'à vous faire belles !

FRISSON.

CHRONIQUE DE LA MODE

VETEMENTS D'ETE

On pourrait croire qu'en été les vêtements sont moins indispensables que pendant les jours froids ; avec les costumes tailleur, nous avons certes un précieux appoint, mais ce n'est ni la jaquette ni le veston que l'on peut mettre sur les coquettes robes légères.

C'est surtout au moment des chaleurs que l'on voit l'utilité du manteau qui vient remédier aux brusques écarts de la température et nous préserve des refroidissements trop souvent néfastes.

Mais je ne veux point m'étendre sur les bons services des vêtements d'été; mieux vaut examiner les genres que la mode met à notre disposition.

Très accommodante cette année, dame Mode nous soumet un grand choix, une variété importante de types, en sorte que toujours il est facile de choisir ce qui doit le mieux répondre à nos besoins et à nos goûts.

Beaucoup de petits paletots dépassant la taille de quelques centimètres à peine ; les uns sont droits, les autres demi-cintrés à la place de la taille, ou, mieux encore, quelques centimètres plus haut pour marquer la taille écourtée.

En drap, ces paletots se font en noir, en beige, en castor, en mordoré, et encore en amande et en bordeaux. Toujours des petits paletots en taffetas noir ; plus élégants ceux en taffetas puce, en taffetas changeant, gorge de pigeon.

Ce qui est certainement plus nouveau, plus élégant, mais aussi plus difficile à porter, ce sont ces charmants paletots en guipure et drap. Les rôles sont renversés ; ce n'est pas du drap garni de guipure, mais au contraire la guipure sert de fond et le drap sert comme complément. C'est d'une jolie élégance.

On interprète cette idée pour faire des paletots droits encadrés de bandes de drap beige, champagne, tilleul, quand la guipure est crème ou ocrée, des bretelles de drap, des épaulettes en drap aussi, et ceci ne dispense pas des galons de fantaisie qui sont bien à leur place.

Certains paletots en guipure ne sont pas de forme classique ; au contraire, ils sont de pure fantaisie ; des vêtements très amples, très larges, avec d'immenses manches dont toute la partie supérieure est en drap, le bas en dentelle ; et comme la même disposition est reproduite au manteau lui-même, il semble que le tout soit fait d'un seul morceau.

Du reste, cela est fort connu, les vêtements japonais continuent à nous inspirer pour la création d'une foule de modèles plus ou moins heureux.

Le vrai manteau japonais a la manche prise dans le même morceau que le dos et le devant ; peu importe le sens du drap, on a le montant et le descendant, mais il ne faut pas s'en soucier. Lorsque le manteau et les manches sont courtes, on obtient suffisamment de largeur avec du drap de lm. 30 ou lm. 40 ; quand le vêtement s'allonge l'ampleur devient insuffisante, ce qui oblige à ajouter sous le bras, entre le dos et le devant une grande pièce donnant les godets indispensables, car une belle retombée de plis est nécessaire.

A tous les manteaux de fantaisie les manches sont très larges du bas. La forme japonaise indique une platitude absolue, là où se place habituellement l'emmanchure.

D'autres manches-blouses sont très amples sur toute leur longueur. Toujours des manches demi-longues ou plutôt écourtées au-dessus du poignet où elles sont serrées dans un parement assez large.

Quand les manches tombent librement, on a la forme pagode, qui se rapproche beaucoup des manches pèlerine. Des petits boléros avec manches pèlerines constituent de délicieux mantelets ; en guipure, ils sont soulignés par des plissés, des volants de tulle ou de mousseline de soie. Le boléro est nettement formé quand il est réuni sous le bras. Le laisse-t-on tomber droit, bien que la manche soit quelque peu marquée : c'est un vêtement qui tient le milieu entre le paletot japonais et le collet pèlerine.

Des collets, on en fait encore, ils sont pratiques pour l'usage courant ; mais lorsqu'ils sont entièrement en drap, ils n'ont aucune aspiration à la coquetterie.

MICHELINE.

Du Sang Nouveau ! Voila tout ce qu'il faut aux Femmes Malades

LES PILULES ROUGES

Sont seules capables de vous obtenir ce résultat et c'est ainsi qu'elles guéris sent toutes les maladies féminines.

TEMOIGNAGE CONVAINCANT DE MADEMOISELLE LAURA PAQUET, 1989 BOULEVARD SAINT-LAURENT, MONTREAL

La faiblesse féminine présente toujours de réels dangers pour celles qui en sont atteintes. C'est, dans tous les cas, la conséquence d'une perversion organique quelconque, et il y a tout lieu de s'alarmer d'un pareil état de santé qui ne peut que s'aggraver, si on n'y remédie pas d'une façon décisive en employant le seul moyen vraiment effectif en semblable occurrence : les Pilules Rouges.

Il n'y a absolument qu'un remède pour régénérer une femme qui souffre de pauvreté du sang, et par suite, d'aucune de ces multiples maladies qui en sont les conséquences inévitables.

Un sang aqueux n'a plus de consistance et perd sa force; il ne suffit pas à alimenter le système qui faiblit et se détériore sitôt que tarit la source de son alimentation.

Alors surgissent toutes sortes de malaises. La tête, l'estomac, les reins, le cœur, tous les organes se trouvent affectés. C'est un mal qui se répand par tout l'organisme, mais bien souvent il s'attaque particulièrement à certains endroits que l'on est alors tenté de prendre pour le siège du mal.

C'est ainsi que bien des femmes se soignent pour une maladie qu'elles croient avoir localisée, tandis qu'à vrai dire, tous leurs troubles proviennent de la pauvreté du sang.

Or, les Pilules Rouges se recommandent tout spécialement dans chaque cas de faiblesse du sang. C'est la grande médecine féminine souveraine par excellence. Aussi les Pilules Rouges sont-elles populaires car elles sont toujours efficaces et assurent une éminente guérison à chaque fois qu'elles sont employées.

Les Pilules Rouges ne font pas seulement colorer le sang et l'enrichir, elles en font aussi du nouveau qui circule abondamment et dont les généreux principes vivifiants se répandent partout.

Il n'y a que les Pilules Rouges qui possèdent une telle vertu: celle de suppléer au manque de sang, sans quoi une femme ne peut jamais revenir à la santé.

Essayez tous les remède imaginables, soumettez-vous à n'importe quel régime, voyez les plus éminents médecins, si vous ne réussissez pas à vous faire un sang pur, riche et abondant, vous ne vous guérirez jamais de cette maladie qui vous minera toujours de plus en plus.

Si, au contraire vous avez recours aux seules Pilules Rouges, vous verrez bien vite disparaître vos douleurs et les forces vous revenir. Tout est là. Vous souffrez de pauvreté de sang, c'est du sang nouveau qu'il vous faut, sans quoi la cause de votre maladie subsistera comme aussi, naturellement, ses plus fâcheuses conséquences.

Méditez bien ceci, Mesdames, et ne cherchez plus votre rétablissement en dehors des Pilules Rouges.

"Les Pilules Rouges ont fait plus pour moi que deux médecins ! Pendant trois ans mon état de santé déclina constamment. J'étais devenue d'une faiblesse extrême. Avec cela je souffrais de maladie de rognons et tous les meilleurs soins de deux médecins qui me traitèrent tour à tour, demeurèrent infructueux.

Mlle LAURA PAQUET, 1989 Boulevard St-Laurent.

Voyant le progrès rapide de ma maladie, je tentai un dernier essai en prenant des Pilules Rouges. Au bout de quatre mois j'étais déjà rétablie.

Néanmoins, ce n'est qu'après neuf mois de persistance dans les Pilules Rouges que je me suis sentie véritablement bien. Mais alors j'étais devenue toute autre. Et ma santé n'a jamais été aussi bonne que depuis que je me suis soignée avec les Pilules Rouges." — Mlle Laura Paquet, 1989 Boulevard Saint-Laurent, Montréal.

Fac-Simile d'une boite de Pilules Rouges

CONSULTATIONS GRATUITES.

Adressez-vous par lettre ou personnellement, au No 274 rue Saint-Denis, si vous désirez avoir des conseils. Les Médecins de la Cie Chimique Franco-Américaine vous donneront tout à fait gratuitement, les informations nécessaires pour l'emploi des Pilules Rouges et vous indiqueront aussi un autre traitement si votre maladie le rquiert.

DEFIEZ-VOUS. — Les Pilules Rouges sont toujours vendues en boîtes de 50 pilules. Chaque boîte est recouverte d'une étiquette imprimée en rouge sur du papier blanc. Les Pilules Rouges que les marchands vous vendent à l'once, au 100 ou à 25c la boîte, ne sont pas les nôtres ; ce sont des imitations, car jamais nos Pilules Rouges ne sont vendues de cette manière.

Ces charlatans qui se font appeler docteurs, passant par les campagnes, allant de maison en maison, se disant envoyés par la Cie Chimique Franco-Américaine, sont des imposteurs toujours, car jamais nos Médecins ne sortent de leurs bureaux de consultation pour soigner les femmes malades.

Si votre marchand n'a pas les Pilules Rouges de la Cie Chimique Franco-Américaine, envoyez-nous 50c pour une boîte ou $2.50 pour six boîtes, ayant bien soin de faire enrégistrer votre lettre contenant de l'argent, et vous recevrez, par le retour de la malle, les véritables Pilules Rouges.

Adressez toutes vos lettres : CIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274, rue St-Denis, Montréal. 110-1

RECETTES UTILES

LES MOUCHES.—Dans les appartements, il est utile d'entretenir une plante de ricin. Cette plante sur laquelle viennent se poser les mouches et les moustiques a pour effet de les empoisonner et on peut les ramasser ensuite en grande quantité. Dans les jardins, quelques plantes de ricin disséminées ont la faculté de faire périr beaucoup de ces insectes.

CONSERVATION DES PETITS POIS.—Remplir des bouteilles à large goulot de petits pois, les bien tasser, boucher et ficeler. Les placer droites dans un four, une heure après qu'on a retiré le pain. Les bouteilles sont enlevées du four lorsqu'elles sont refroidies et placées, le goulot en bas, dans la cave ou à une température sèche et fraiche.

CONSERVATION DES OEUFS. — Dans cent litres d'eau jetez cinq kilogrammes de chaux vive et un kilogramme et demi de sel de cuisine. Agitez plusieurs fois par jour le mélange et laissez déposer. Après quelques jours, soutirez le liquide clair et versez-le dans un fût. Ajoutez cent cinquante grammes de carbonate de soude, de crème de tartre, de salpêtre et de borax et trente grammes d'alun,laissez dissoudre, agitez et voilà le bain prêt. Placez-y les œufs au fur et à mesure, ou bien remplissez le fût s'il y a assez d'œufs et que le liquide dépasse deux ou trois centimètres, la couche élevée. Tenir au frais et à l'obscurité, les œufs se conserveront de la sorte des mois entiers. Le liquide ne doit servir qu'une seule fois.

Conserves de pêches en flacons. — Prenez des pêches peu mûres, coupez-les en deux, mettez-les dans une bassine contenant de l'eau froide, faites chauffer jusqu'à ce que vous ne puissiez plus tenir le doigt dans l'eau, rafraichissez ensuite complètement les fruits, pelez-les et mettez-les au fur et à mesure dans de l'eau froide, aiguisée de jus de citron. Egouttez et rangez-les dans une terrine.

Faites fondre un kilogramme de sucre dans un litre et demi d'eau,donnez un bouillon, versez sur les pêches, couvrez djun papier et déposez dans la cave.

Le jour suivant, égouttez les fruits, faites prendre quelques bouillons au sirop, ajoutez les fruits, laissez-les frémir, versez dans la terrine, couvrez et mettez à la cave. Le jour après, égouttez les quartiers de pêches, rangez-les dans des flacons à large goulot, faites prendre deux ou trois bouillons au sirop, passez-le à travers une tamis fin, versez sur les fruits, bouchez fortement les flacons, ficelez les bouchons et donnez 20 minutes d'ébullition. Retirez ensurte le chaudron du feu, laissez refroidir,puis retirez les flacons de l'eau, essuyez-les et, une fois les flacons cachetés à la cire, mettez les conserves dans un lieu frais et sec

LE SOUVENIR

Lorsque tombe la nuit, si l'on frappe à la porte
Et si ton cœur est triste, il faut aller ouvrir :
C'est peut-être l'espoir que le destin t'apporte ;
Mais la nuit est tombée... Oh ! c'est le souvenir !

Le souvenir s'en vient avec sa barbe grise
Sans qu'on l'ait appelé, sans qu'on sache pourquoi ;
Il revient ce vieil hôte en lequel on eut foi,
Et qu'on aime à revoir toujours, quoi qu'on en dise.

Il s'assied près du feu, puis il parle tout bas,
Sur un rythme attristé, de très anciennes choses ;
Puis il compte, perdu dans ses rêves moroses,
Le nombre des absents... qui ne reviendront pas.

Mais brusquement, tout près, il entend sonner l'heure.
D'un seul geste il se lève et dans l'ombre repart...
Oui ! mais il reviendra, plus tard, encor plus tard,
Plus lassé, plus meurtri, le vieil hôte qui pleure !

LIONEL NASTORG.

VERS A MARIA

Souvenirs d'enfance.

(Inédit.)

A Mlle M. L.....

C'est à toi, belle fleur de la neuve Amérique,
Que je songe en roulant la plume métallique,
Sur ce papier.

Te rappelles-tu le passé,
Ce monstre invulnérable à notre ombre enlacé,
Qui sans cesse à nos yeux, parait, passe et repasse?
Dis-moi, te souvient-il que dans la même classe,
On s'amusait tous deux au lieu d'étudier,
Et que mes doigts tremblants de jeune écolier,
N'aimaient que peu les coups d'une juste maîtresse !
On réservait pour toi beaucoup plus de tendresse.
Si je me souviens bien, tu n'as jamais pleuré,
Tandis que moi, Oh! moi, je n'ai pas ignoré
Tous ces petits chagrins, compagnons de l'école,
Que j'ai maudits, et dont pourtant je me console.

Revois-tu ce beau lac, la grève, les grands bois,
Les plaisirs disparus, les amis d'autrefois.
Les vergers, les jardins, leurs fleurs à peine écloses,
Et ce voisin, auquel on dérobait des roses,
Dis-moi, te souviens-tu, chère, de tout cela ?
Le spectre de l'oubli n'a point passé, par là,
Et dans tes yeux, je vois se dessiner l'image
De ces échos chéris, en un cadre volage,
Et d'azur coloré.

Comme le temps a fui,
Et comme te voilà grande et belle aujourd'hui,
Dans ta robe de rose élégamment jolie,
Dont la coupe orne encor ta grâce épanouie,
La bouche fine et l'œil du plus rêveur des bleus,
Une blanche paupière abritant tous ces feux,
Que lancent tes regards ! Comme te voilà belle,
Et comme à t'admirer la nature m'appelle !

Qu'il est bon de sourire aux amis d'autrefois,
Qu'il me plait de redire, et dire bien des fois,
L'ineffable bonheur que j'éprouve en présence
De celle dont j'ai gardé pleine souvenance,
Et dont j'espère encor à l'ombre du secret,
Taquiner de nouveau l'esprit tendre et discret.

F. MARRIE.

Le Canada

IMPRIME ET PUBLIE PAR

La Cie de Publication du Canada

(A Responsabilité Limitée.)
GODFROY LANGLOIS, Directeur-Gérant.
Bureaux : 73-75 Rue St-Jacques.

ABONNEMENTS :

Edition Quotidienne, au Canada. $3.00
" " aux Etats-Unis $4.00
Edition Hebdomadaire au Canada, $1.00
" " aux Etats-Unis $1.50
Montréal, livraison à domicile . . . . . $4.00 par an.

Bureau à Québec:
J. O. GOULET, 240 St-François

73-75 Rue St-Jacques, Montréal.

NOS TELEPHONES :
GODFROY LANGLOIS. . . Main 3059
Bureau des agents d'annonces Main 3058
Bureau d'Administration . . Main 3208
Rédaction . . . . . Main 801

SIR WILFRID EN VACANCES

(Dépêche spéciale)

Ottawa, 14 — Sir Wilfrid Laurier a quitté la capitale, hier après-midi. Il s'en va passer quelques jours de vacances dans le nord de Montréal.

L'HON. M. LEMIEUX

L'hon. M. Lemieux, ministre des Postes et du Travail, était aux bureaux du gouvernement, hier.

L'HON. M. BUREAU

L'honorable Jacques Bureau, solliciteur général, était aux bureaux du gouvernement hier, en route pour Ottawa.

L'HON. M. PREVOST

L'hon. M. Prévost sera au bureau de son département, à Québec, aujourd'hui et demain. Vendredi, il sera à Montréal et jeudi à St-Jérôme.

Dimanche, l'honorable ministre tiendra une assemblée publique, à Sainte-Marguerite.

L'HON. M. TURGEON A BELLECHASSE

On annonce, à Québec, que l'honorable Adélard Turgeon, commissaire des Terres et Forêts, tiendra une assemblée politique au village de Saint-Michel de Bellechasse, le dimanche, 18 du courant.

LES MALLES A ANTICOSTI

M. Lemieux a décidé de donner à la population de l'Ile Anticosti le service des malles durant l'hiver. Le steamer "Montcalm" transportera périodiquement le courrier de Québec à Anticosti. Le ministre des Postes a aussi obtenu du ministère des Travaux Publics que le câble télégraphique entre Gaspé et la baie Ellis serve à la population d'Anticosti pour fins téléphoniques. Voilà une amélioration qui sera hautement appréciée par les habitants de l'Ile qui, jusqu'à présent, étaient sans communication avec la terre ferme durant l'hiver.

L'ASSEMBLÉE DE ST-HYACINTHE

A la demande des libéraux de Saint-Hyacinthe, qui sont absolument hostiles à M. Bourassa et à sa campagne électorale, l'assemblée de samedi 17 août 1907, sera contradictoire. Cette assemblée aura lieu au Kiosque, et en cas de mauvais temps au manège militaire.

MM. A.M. Beauparlant, M.P., M. Joseph Morin, M.P.P., M. Emile Marin, avocat, et M. D.T. Bouchard, échevin, répondront à M. Bourassa et à ses partisans.

L'assemblée commencera à 2 heures de l'après-midi.

ASSEMBLÉE POLITIQUE

On annonce que l'assemblée conservatrice régionale de Beauharnois aura lieu le 31 août.

L'HON. M. WHITNEY

Le "Mail" annonce que le premier ministre d'Ontario, actuellement en Europe, s'embarquera pour le Canada, viâ New-York, le 27 courant.

WENTWORTH, ONT.

Les conservateurs du comté de Wentworth ont choisi le colonel Ptolemy pour leur candidat aux prochaines élections fédérales.

Le député actuel, M. E. D. Smith, à qui l'on avait offert la candidature, l'a refusée.

LE MASQUE TIENT

Dans le "Nationaliste" d'hier, M. Pierre Beaudry a encore gardé son masque.

C'est commode pour insulter, pour calomnier un homme public, qui ne peut voir d'où est partie l'attaque.

Et comme M. Pierre Beaudry, ne tient pas à avoir à se défendre à son tour, comme il préfère attaquer son adversaire, sans s'exposer lui-même à recevoir de mauvais coups, M. Pierre Beaudry continue à se cacher derrière un pseudonyme.

Il tremble, il sue la peur, il demande un répit de huit jours.

C'est dégoûtant!

LES MESUREURS DE BOIS

Jettent les bases d'une association, à Grand'Mère.

(Correspondance spéciale)

Grand'Mère, 14.—A une réunion des mesureurs de bois de la ville de Grand'Mère, à la résidence de M. B. J. Gérin, lundi, le 12 août courant, furent jetées les bases d'une association des mesureurs de bois de la province de Québec. Assistaient à la réunion: MM. B. J. Gérin, J. E. Gérin-Lajoie, Gédéon Rousseau, Georges Guilbeault, J. A. Desbiens, J. Bégin, Alphonse Bouliane, Dolphis Goulet, Frank Bergevin, J. A. Richardson, E. Wadley, M. Lesage, A. Kelly, T. Richard, E. Bourassa, S. Charest, E. Crète, etc.

Il fut décidé à l'unanimité des personnes présentes de se former en association et que l'association porte le nom de "Association des Mesureurs de Bois de la Province de Québec".

L'élection des officiers donna le résultat suivant:

Président: B. J. Gérin; Vice-Président: Georges Guilbeault; Secrétaire-Trésorier: J. A. Desbiens; Ass.-Secrétaire-Trésorier: J. E. Gérin-Lajoie; Directeurs: MM. Gédéon Rousseau, M. Lesage, J. Bégin, J. A. Richardson, A. Bouliane, A. Kelly.

Messieurs les mesureurs de bois de la province de Québec, sont invités à se joindre à l'association déjà formée —pour renseignements, s'adresser au Secrétaire-Trésorier, J. A. Desbiens, Grand'Mère.

LA MOISSON DANS L'OUEST

15,000 wagons seront nécessaires, cette année, dans l'Ouest, pour le transport des récoltes.

Un rapport reçu de Winnipeg aux bureaux de la compagnie du C.P.R., annonce que 15,000 wagons, au moins, seront nécessaires dans l'Ouest pour le transport des récoltes cette année.

La compagnie du Pacifique Canadien se montre très confiante, et déclare qu'on ne sera pas un seul jour à court de chars, car elle en a fait construire plusieurs milliers depuis l'année dernière. Seule une activité trop prononcée, vers la fin de la saison d'embarquement, pourrait causer quelques perturbations.

DRAME SANGLANT

Au cours d'une querelle, Archie McEchran reçoit une balle qui lui perfore le poumon droit.

Fer à Cheval, viâ La Tuque, 13. — Au cours d'une bagarre, dans la nuit de dimanche à lundi, Archie McEchran a été blessé mortellement d'une balle qui lui a perforé le poumon droit.

Angus Heizer, son agresseur, a été arrêté par le détective du Transcontinental. Il devait partir, ce matin, pour Trois-Rivières, à bord du bateau faisant le trafic du St-Maurice, par voie des Grandes Piles.

Le médecin de la victime, le docteur Hewitt, s'en va le conduire dans un hôpital à Québec, par le chemin de fer du Lac St-Jean. McEchran est très faible.

RESPECT AUX MORTS

Un entrepreneur de pompes funèbres serait poursuivi pour avoir dépouillé un cadavre de ses habits.

St-Charles de Bellechasse, 13.— On accuse l'entrepreneur de pompes funèbres qui a pris soin du cadavre de feu Arthur Carrier, qui s'est noyé accidentellement, de l'avoir dépouillé de ses habits.

Cet entrepreneur aurait expressément recommandé à la famille de ne pas ouvrir le cercueil, sous prétexte que le cadavre était affreux à voir, mais on ne tint aucun compte de cet avis.

La bière fut ouverte en présence des membres de la famille et de la femme du défunt, et on put alors constater que le mort était en parfait état de conservation mais qu'il ne portait aucun vêtement.

Les membres de la famille sont indignés de la façon quasi sacrilège dont la dépouille mortelle a été traitée.

COMME A VINGT ANS

Deux octogénaires s'épousent et regagnent à pied le toit commun.

Lancaster, Pa., 14. — Amos S. Miller âgé de 83 ans, et Susan B. McClay, âgée de 80 ans, de Lititz, ont été unis hier dans les liens du mariage. Du palais de justice à leur domicile commun, ils ont parcouru la distance à pied, bras dessus bras dessous, soit quatre milles. Tous deux ont été mariés trois fois auparavant. Deux des femmes de Miller sont mortes et la troisième est divorcée. Les trois maris antérieurs de Mme Miller sont tous morts.

L'AFFAIRE DE ST-EUGENE

Québec, 14. — M. A. Galipeault, de la société légale Choquette, Galipeault, Francœur et Métayer, vient d'être choisi comme substitut du procureur-général dans la cause d'Edouard Bernier, accusé du meurtre d'Anselme Godreau, à Saint-Eugène, comté de l'Islet. L'enquête préliminaire sera commencée après demain, vendredi, devant M. le magistrat Panet Angers, à Saint-Thomas de Montmagny.

MORT DE M. LONGTIN

St-Constant, 14.—M. Moïse Longtin est mort, mardi, après une maladie de dix jours.

M. Longtin avait 72 ans.

Le service funèbre sera chanté, demain, vendredi, dans l'église paroissiale de St-Constant, à 8 heures.

INCENDIE FATAL

Une vieille dame périt dans les flammes, à Fenelon Falls, Ont.

Fenelon Falls, Ont., 14. — Le feu a pris, hier, dans la maison de Thomas Lane. On en ignore l'origine. Cette maison a été détruite avec tout son contenu. Madame John McInnes, la mère de madame Lane, a été brûlée vive avec la maison. M. D. Warren a été gravement brûlé en cherchant à porter secours à la vieille dame.

La résidence de M. A. Scott a également été incendiée, mais son contenu a été sauvé.

M. Lane avait une petite assurance sur sa propriété et ses pertes se chiffrent dans les $3,000.

TROIS ACCIDENTS

Aux usines de la Charlemagne and Lake Quarcart Lumber Co.

Charlemagne, 14. — Hier on a eu à déplorer trois accidents à la "Charlemagne Lake Quarcart Lumber Company". A 7 heures 30 du matin, M. Dufort a eu le bras pris dans un engrenage, on a arrêté sur le champ les machines. Le malheureux n'en est pas moins grièvement blessé.

La chair est déchirée et enlevée par endroits.

Quelques heures plus tard, dans la cour des usines, un nommé Taylor tombait d'une pile de bois et se cassait le nez.

Vers 9 heures du soir, M. Jos. Bonenfant, tomba d'un échafaudage et se luxa la colonne vertébrale. Son cas est grave.

C'est le Dr J. R. Picard, qui prend soin des blessés.

L'INCENDIAIRE DE LOUISEVILLE

On espère qu'il tombera bientôt entre les mains de la police.

Louiseville, 13.—L'émoi causé en notre ville par l'incendie criminel chez M. Bélanger est intense. Il n'existe pas actuellement d'autre sujet de conversation. La famille de M. Bélanger continue à vivre dans une alerte de tous les instants, tandis que des recherches très actives s'effectuent de toutes parts pour découvrir enfin le misérable incendiaire. Les soupçons, fort vagues et sans grande consistance au début, semblent vouloir se préciser davantage depuis quelques heures, mais notre population devant les noms qu'on mentionne se répugne généralement à croire qu'une telle méchanceté puisse éclore parmi les nôtres.

M. Bélanger a résolu de confier cette cause à un détective d'une agence de la métropole.

Une somme de cinq cents piastres est offerte à celui qui pincera le vrai coupable. M. Bélanger dit avec raison qu'il lui est impossible de résider plus longtemps à Louiseville, sous le coup d'une si effroyable menace. Il faut que le malfaiteur soit mis sous bonne garde au plus tôt possible ou que cette famille si péniblement éprouvée transporte ses pénates en d'autres lieux, à l'abri de catastrophes nouvelles. Le public exige du reste qu'un exemple soit fait. L'excitation est à son comble, et on s'attend à des développements nouveaux. On nous informe au dernier moment que le même jour où l'incendie éclatait chez M. Bélanger une autre tentative du même genre avait lieu dans une grange de M. le Dr L. A. Plante, située à une courte distance de là. Heureusement les secours arrivèrent à temps et le feu fut bientôt sous contrôle.

ISLE DUPAS

(Correspondance spéciale)

Isle Dupas, 13. — M. et Mme Edmond Beaupré, de Montréal, étaient en visite, ces jours derniers chez M. Ed. Latour.

—Mlle Louise Dépatie, qui a séjourné quelque temps chez M. Guertin et chez M. Jos. Désy, est allée chez M. le Dr Gadoury, à St-Norbert, d'où elle retournera à Montréal.

—Mme Dr Victor Désy de Ste-Rose de Lima, est en visite chez son père, M. Ls Désy.

—M. Louis Courchaine et sa dame étaient en visite, dimanche dernier, chez leur père M. Japhet Courchaine.

—Mme Ant. Courchaine est allée passer quelques jours à St-Zénon, chez sa sœur, Mme Lefebvre, à l'occasion du mariage de sa fille, Mlle Anna Lefebvre, mariée à M. A. Rondeau, tous deux de cette paroisse. Mme Courchaine est revenue enchantée de son voyage.

—Mme Hilarion Désy a fait cadeau à son mari d'un fils. Parrain et marraine, M. et Mme Arthur Olivier, de Montréal.

—M. P. A. Désy, qui a passé l'hiver et le printemps malade, semble en voie de guérison.

ST-EDOUARD DE NAPIERVILLE

(Correspondance spéciale)

St-Edouard, 13.—Il y a eu dimanche dernier une très belle joute de baseball entre le club de Sherrington et celui de Napierville. Les Sherrington remportèrent la victoire par un score de six à quatre, mais quatre de nos meilleurs joueurs manquaient. A un moment donné, l'umpire, M. S. Délisle, a interrompu la partie pour la raison qu'un des joueurs de Sherrington garda la balle et fut cause qu'un des nôtres échoua sur le second but.

Cent cinquante personnes assistaient à cette joute.

Un nouveau club de baseball, qui porte le nom de "Joyeux," lance un défi à tous les clubs du comté pour le titre du championnat de Napierville. La partie se jouera à St-Rémi, le 25 du courant.

—M. Eugène Serres, son épouse, sa fille, Mlle Eva, M. et Mme Fortin, de St-Cyprien, étaient en promenade en cette paroisse, dimanche dernier.

—M. Narcisse Trudeau, de l'hôtel Trudeau's Rest, rue Notre-Dame, et son épouse, sont venus passer une huitaine parmi nous.

—M. Félix Serres, du Nap's Restaurant, coin Notre-Dame et Desery, était en promenade, dimanche dernier, chez son père, M. Philéas Serres.

—L'épouse de M. Alphonse Dorais, sa fille, de Fall River, et Mme veuve Payant, de Montréal, sœur de la précédente, étaient de passage ici ces jours derniers.

—Mlle Maria Defayette, de North Adams, est en promenade chez M. Hyacinthe Lussier, tanneur.

LES EGOUTS D'AYLMER

Un projet pour empêcher que les eaux de l'Ottawa soient polluées.

(Dépêche spéciale)

Ottawa, 14.—Le Bureau de Santé a tenu, hier soir, une assemblée, dans le but d'examiner la proposition de la ville d'Aylmer tendant à établir un système d'égoût se déversant dans la rivière Ottawa. On craint, cependant, la contamination de la rivière, à bref délai.

Un comité composé du directeur du bureau de santé de la ville, de l'ingénieur de la ville, du solliciteur municipal et du docteur Bryce a été désigné pour prendre les renseignements nécessaires au Bureau de Santé de Québec.

Il est entendu que les autorités provinciales interviendront pour empêcher la ville d'Aylmer de mettre son projet d'égoût, se déversant dans la rivière, à exécution, à moins que les eaux soient, au préalable, convenablement filtrées.

PENIBLE ACCIDENT

M. Montplaisir, du Cap de la Madeleine, fait une chute de voiture

Trois-Rivières, 14. — Sur la grande route qui conduit à Trois-Rivières, M. Montplaisir, du Cap de la Madeleine, rencontra le rouleau à vapeur de la Corporation, occupé à réparer le macadam. Son cheval en fut tellement effrayé qu'il prit le mors aux dents et heurta violemment la voiture contre un arbre, occasionnant la rupture du bascul. L'animal affolé, courant toujours, laissa le véhicule sur place, entraînant son conducteur qui tenait ferme les guides. M. Montplaisir se frappa la tête contre un arbre, tomba, privé de connaissance et baignant dans son sang, sur la voie.

On s'empressa de lui porter secours, et il fut transporté à l'hôpital Saint-Joseph, par l'ambulance.

Après avoir reçu les premiers soins, il fut jugé capable de supporter le trajet pour être conduit chez lui, au Cap de la Madeleine.

L'EXPLOSION D'ESSEX

Le coroner a commencé son enquête. Plusieurs témoins entendus.

Windsor, 14. — A l'enquête relative à l'explosion de samedi à Essex, M. Léo de Long, de Leamington a dit au coroner que cette dynamite était composée de nitro-glycérine et d'un absorbant.

Quand la dynamite n'est pas préparée convenablement, la nitro-glycérine, sous l'influence d'une légère chaleur se sépare de son absorbant et revient à son état initial. C'est ce qui a dû arriver à Essex. Le témoin certifie qu'il a vu sur le plancher du wagon avant l'explosion des plaques d'une matière qui ressemblait à de la glycérine.

De Long dit que des tuyaux de fer se trouvant dans le même compartiment ont pu par leur frottement mettre en ignition la nitro-glycérine.

Un ajournement est pris pour le 23 courant.

JEUNE FILLE DISPARUE

St-Hyacinthe, 14.—Hier matin, vers sept heures, M. Honoré Morin, le nouveau président de la société d'agriculture du comté de Bagot, arrivait en ville en compagnie d'une fillette qui demeure chez lui la petite Eliane Lorange, et il la conduisit à la gare du Grand Tronc, lui donnant instruction de prendre le train de l'Intercolonial en destination de Sainte-Hélène, où elle allait voir ses grands-parents.

M. Morin, qui avait beaucoup d'affaires à régler, laissa l'enfant dans une des salles d'attente, et descendit en ville. Au lieu de prendre le convoi de l'Intercolonial, la petite s'est évidemment embarquée dans un convoi du Grand Tronc se dirigeant vers Montréal. M. Morin a télégraphié de côté et d'autre, sans pouvoir obtenir aucun renseignement.

La petite Eliane est très intelligente, et M. Morin espère qu'elle saura se faire ramener à ses parents. Le malheur, c'est qu'elle n'avait dans son porte-monnaie que la somme de quarante-cinq centins. On compte sur la générosité des conducteurs de trains.

SAUVETAGE EMOUVANT

Un marchand risque sa vie pour sauver celle d'un enfant qui allait se noyer.

Québec, 14. — A Limoilou, au nord de la ville, il s'est accompli sur les huit heures du soir, lundi dernier, une scène des plus émouvantes. Un enfant de dix ans, fils de M. Alexis Julien est tombé à l'eau et il avait déjà disparu deux fois lorsque M. P. Gosselin, marchand de nouveautés, de Québec, muni d'une frêle embarcation et d'un bout de planche arraché à la clôture de son jardin, réussit à sauver l'enfant aux applaudissements des nombreux témoins du drame. Lorsque le petit eut été transporté chez chez son père, il fallut pratiquer la respiration artificielle. Il est aujourd'hui hors de danger. L'heureux sauveteur a reçu les félicitations de tout le monde et surtout des parents.

GRAVEMENT BLESSE

Trois-Rivières, 14. — Un des employés de la "Union Bagaud Paper Co.", de Trois-Rivières, M. Joseph Champoux, a été gravement blessé hier, dans la cour à bois de la Compagnie.

Il se trouvait près de la dalle qui sert, au moyen d'une chaîne, au transport des billots de bois à pulpe, Soudain, une de ces pièces de bois, fut projetée par elle avec une violence extrême et frappa M. Champoux, qui eut la partie supérieure du crâne toute écorchée et meurtrie.

Il fut conduit en voiture chez lui. Son état semblait très précaire, aux dernières nouvelles, et l'on craignait qu'il ne se produisit des complications.

A SHERBROOKE

La grande exposition fédérale et provinciale éclipsera toutes celles des années passées.

(Télégramme Spécial)

Sherbrooke, 14 — L'exposition fédérale et provinciale, qui aura lieu, ici, du 2 au 14 septembre prochain, sera d'un très grand intérêt pour les citoyens de la métropole des Cantons de l'Est.

Non seulement cette exposition attirera des milliers et des milliers de visiteurs, mais aussi des capitalistes, qui, à l'annonce de l'établissement futur de la Compagnie Fairbanks, de St. Johnsbury, Vt., viendront étudier et constater les progrès immenses accomplis, depuis quelques années, dans les Cantons de l'Est, les ressources considérables dont nous pouvons disposer dans l'intérêt des industries et du commerce, et qui font le progrès et la prospérité de notre belle métropole.

La première exposition qui eut lieu à Sherbrooke fut en 1885. C'est en 1886 qu'eût lieu la première exposition fédérale et provinciale. Elle marqua, certes, une ère de progrès pour Sherbrooke, mais celle qui aura lieu cette année sera pour nous d'une importance capitale. Tous les citoyens en comprennent l'importance. Aussi sont-ils prêts à faire les plus grands sacrifices pour induire les capitalistes à venir s'établir dans ses murs.

La compagnie de l'exposition, aidée par une subvention de $50,000 du gouvernement fédéral, et par une aide très libérale du gouvernement provincial et du conseil municipal, a fait des dépenses considérables pour agrandir et améliorer ses bâtisses et ses terrains.

D'abord, elle emploie toute l'étendue de son terrain, dont les limites actuelles sont situées près du terrain de crosse et de l'hôpital protestant.

Ensuite, outre les bâtisses d'expositions déjà existantes, celles des industries, des machineries, de l'horticulture, de l'exposition des volailles, l'association fait ériger trois nouvelles bâtisses: celles des arts, de l'industrie laitière et du transport.

Les bâtisses déjà existantes ont subi des améliorations considérables, leur permettant de loger au delà de 1,000 têtes de bétail, 300 chevaux et 500 porcs et moutons.

La grande estrade a été agrandie et est aujourd'hui capable de contenir au-delà de 8,000 personnes. La plateforme relative à l'exécution des attractions, a été démolie et reconstruite dans un style moderne. La piste a été nivelée et considérablement élargie.

Certes, les courses, cette année, vont offrir un spectacle très intéressant, et nous sommes convaincus que le record du Dominion et de la province sera emporté d'emblée à notre grande assemblée. Des chevaux de course très en renom et en vogue figurent déjà sur le programme.

Voici le programme des courses:

Mercredi, le 4 septembre

	Bourse.
No 1—2.40, trot	$300
No 2—2.28, amble	300
—2.24, trot	300

Jeudi, 5 septembre

Bourse des manufacturiers et marchands.

No 3—2.10, amble	$400
—2.07, trot	400
No 4—2.20, trot	300

Vendredi, 6 septembre

No 5—2.19	500
No 6—2.16	350
—2.13	350
No 7—Course à claire-voie, 1 mille	200

Samedi, 7 septembre

No 8—2.21, amble	300
—2.20, trot	300
No 9—"One mile flat, province bred	200
No 10—"Flat race," 3-4 de mille	200

N. B.—Une troisième course sera offerte; la distance, la bourse et les conditions seront annoncées plus tard.

2e SEMAINE

Lundi, 9 septembre

No 11—2.35, amble	$500
—2.31, trot	500
No 12—Bourse du Club St-George 3-4 de mille, coupe en argent et $15 à être divisés.	
No 13—Mille, "handicap"	200
No 14—Course de consolation pour chevaux n'ayant pas remporté la première bourse dans les rencontres	100

Mardi, 10 septembre

No 15—2.18, amble	300
—2.15, trot	300
No 16—trot	300

Mercredi, 11 septembre

No 17—2.30, amble	500
No 18—2.14, amble	400
—2.11, trot	400

Jeudi, 12 septembre

No 19—2.21, trot	500
No 20—"Free for all"	400

Vendredi, 13 septembre

Bourse des hôteliers.

No 21—2.21, amble	300
—2.17, trot	200
No 22—Course de consolation	200

Les entrées seront closes, le mardi 27 août, et les records faits à cette date ne seront pas acceptés.

L'exposition sera ouverte officiellement par le ministre de l'Agriculture, l'hon. M. Fisher, le lundi, 4 septembre. Elle sera visitée par le gouverneur général le 11 septembre.

Le programmes des amusements comprendra encore, cette année, des fêtes de nuit, de véritables féeries. Les attractions qui seront fournies l'après-midi et le soir, seront plus intéressantes que celles de l'an dernier.

Voici le programme des attractions durant le premier jour:

1ère SEMAINE

Holden boucle la trappe et fait un saut élevé et périlleux.

Zeno, Jordan et Zeno, dans leurs grands actes d'acrobates aériens.

Les 5 sœurs Bellatzar, dans leurs exécutions acrobatiques aériennes.

La troupe bicycliste de Jessie Kellar, exécutant les mouvements les plus extraordinaires.

Les 5 Bonasettis célèbres acrobates.

Paula Piquet, équilibriste réellement extraordinaire.

Deux pantomines, après-midi et soir.

2e SEMAINE

La troupe d'éléphants domptés de Thompson, animaux exécutant des tours vraiment extraordinaires.

Les sœurs Le Frère, acrobates célèbres aériennes.

Les 5 Dordens, les plus grands acrobates sur trapèze et exécutant des jeux d'une vitesse inouïe.

Lydia et Albino, célèbres équilibristes.

Les frères Holmen, grands acrotes comiques.

Cortrell Powell, grand acrobate équestre.

Attraction spéciale

Lincoln Beachey et son ballon dirigeable. Il y aura des ascensions tous les jours. Cette attraction sera, certes, un des grands événements de l'exposition, car tous seront à même de constater cette grande merveille du perfectionnement du siècle. Le ballon dirigeable est peut-être appelé à remplacer le voyage par bateau et peut-être cet événement sera-t-il d'un puissant intérêt pour la foule de spectateurs et visiteurs qui assisteront à notre grande exposition.

Attractions du soir pendant les deux semaines

Le grand ballet d'innovation. Spectacle qui sera d'un puissant intérêt et qui offrira une superbe vue d'ensembles de couleurs de toutes sortes.

Les trois astres surnommées "Astralla".

Les 4 rayons de soleil.

Les 6 jolies anglaises et Mlle Bessie Ramsdell, première danseuse.

Enfin, comme conclusion, il y aura un superbe et magnifique feu d'artifice et éblouissantes peintures en trait de feu. Représentation scénique de "La destruction de St-Pierre".

Comme accomodation, Sherbrooke peut offrir aux nombreux visiteurs 14 hôtels bien aménagés, des maisons de pension en très grand nombre, dont nous donnerons la liste pour la satisfaction de nos lecteurs qui aimeraient à visiter notre grande exposition et de vastes dortoirs au séminaire St-Charles Borromée, pour les hommes seulement.

Le couvent de la Congrégation Notre-Dame pourra aussi recevoir des femmes.

De nombreux trains additionnels transporteront les visiteurs à Sherbrooke, de tous les points du pays et des Etats-Unis, pendant les 2 semaines d'exposition à des prix à portée de toutes les bourses.

Tout promet donc que notre exposition fédérale et provinciale sera des plus intéressantes et qu'elle sera un grand et magnifique succès, tout à l'avantage de Messieurs les organisateurs qui en ont assumé la responsabilité. Et c'est leur rendre justice ainsi qu'aux citoyens qui contribuent à l'en assurer, que de leur adresser nos plus chaleureuses félicitations, car la cité de Sherbrooke peut se glorifier d'être la seule ville de la Puissance du Canada qui offre chaque année le plus d'avantages et d'intérêts pour l'exposition des produits agricoles, industriels et commerciaux.

Sa position, son importance au point de vue de ses communications par voies ferrées avec les principales villes du Canada et des Etats-Unis, en ont fait la métropole des Cantons de l'Est pour les affaires agricoles, industrielles et commerciales.

On ne saurait donc passer un congé plus avantageux qu'à notre prochaine exposition en combinant le plaisir et l'instruction qu'un chacun devra et pourra y trouver.

MORT DE M. LOUIS ROSS

Saint-Eugène de Grantham, 14. — M. Louis Ross, mort il y a quelques jours, à St-Eugène de Grantham, était âgé de 68 ans. Il souffrait de paralysie depuis dix mois. C'est une attaque de ce mal qui l'a emporté.

Les funérailles ont été imposantes.

Au service et à l'absoute présidait M. l'abbé J. P. Arpin, du séminaire de Nicolet.

Les porteurs du corps étaient MM. Onésime Saint-Pierre, de N.-D. du Bon Conseil; Ed. Saucier, Calixte Labranche et Chs Arpin, ce dernier de Saint-Guillaume d'Upton.

RAVAGES DE LA FOUDRE

Windsor Mills, 14. — Au cours d'une tempête électrique, ici, lundi soir, vers 11 heures, la foudre tomba sur une grange et sur un hangar à bois appartenant à John Kendell, à quatre milles de la ville. Ces deux constructions étaient reliées par un fil de fer servant à étendre le linge. La fluide électrique semble s'en être servi comme véhicule pour d'abord mettre le feu au hangar et aller ensuite fendre en deux et détruire la grange. Les dommages sont considérables.

Vers 1 heure a.m., après l'orage, un des édifices de la "Hamilton Powder Co." a sauté. Cet édifice est connu sous le nom de "Wheel Mill." C'était une construction achevée seulement depuis le printemps, comme addition aux autres usines. Heureusement, il n'y avait personne à l'intérieur au moment de l'accident. Deux cents livres de poudre ont sauté.

INCENDIE A D'ISRAELI

Disraéli, 14. — La résidence de l'ex-maire, M. H. Castonguay, vient d'être détruite par le feu.

Pendant un certain temps, les flammes ont menacé une grande partie du village, mais on a réussi à circonscrire le foyer de l'incendie.

La maison était assurée pour $1200 et les pertes s'élèvent à $3,000.

A MAGOG

(Correspondance Spéciale)

Magog, 14. — L'on est à faire un changement important dans nos rues. L'on y remplace, par un seul, les nombreux fils téléphoniques qui formaient un réseau au-dessus de nos têtes.

—Les travaux de l'hôpital se poursuivent activement; l'on espère que tout sera terminé le mois prochain.

—Il doit y avoir une soirée vers la fin du mois, au profit de cette institution.

—Melle Anna Langelier, de Oakland, accompagnée de sa jeune sœur Dora, était de passage, ici, ces jours derniers.

—Melle Louise Auclair, de Attleboro, est en promenade ici pour quelque temps.

—M. Joseph Galipeau, de St-Paul, est en visite chez M. F. Papineau.

Vente Sans Profit

—DE—

Meubles et Tapis,

DURANT CE MOIS.

Tous les meubles, tapis, rideaux portières et articles de fantaisie seront vendus sans profit durant ce mois.

Conditions des plus faciles à ceux qui auront besoin d'acheter à crédit.

Le magasin ferme à 6 hrs., p.m., durant ce mois, excepté les lundis et samedis jusqu'à 10 hrs., le soir.

Chez F. LAPOINTE,

625 rue Ste-Catherine Est

Angle Montcalm.

114-y-d-août-14-h-3

AVIS

AUX ABONNÉS DES ETATS-UNIS.

Par suite de l'augmentation du tarif postal, nous sommes forcés de porter le prix d'abonnement au "Canada", édition hebdomadaire, pour les Etats-Unis, à $1.50 par année au lieu de $1.00 et nous donnons, par les présentes, avis à tous nos abonnés actuels des Etats-Unis qu'ils auront à payer leur abonnement strictement d'avance. (h)

Nos dents sont belles, belles, naturelles, garanties. — Institut Dentaire Franco-Américain (incorporé), 162 rue Saint-Denis, Montréal.

234-ma-j-s-h-d-n

DECES

AUCLAIR— En cette ville, le 8 courant, à l'âge de 49 ans, 2 mois, et 10 jours, Narcisse Auclair, capitaine à bord du bâteau "Dominion", appartenant à la "Cour Ste-Catherine", No. 729, Forestiers Indépendants.

AREL. — A Beauharnois, P. Q., le 9 août, 1907, Avila Arel, entrepreneur, à l'âge de 48 ans.

LALIBERTE — Vendredi matin, à Québec, est décédé à l'âge de 50 ans et 10 mois, Joseph Joachim Laliberté, marchand de meubles.

GOUGEON — A Ottawa, le 8 août, Hector-Emile Gougeon, âgé de deux mois, fils unique de Victor Gougeon, 209 rue de l'Eglise. Funérailles privées.

BESSETTE — En cette ville, le 9 août 1907, à la résidence de son fils, 464 rue Berri, Madame Adélaïde Stubinger âgée de 80 ans veuve de feu N. D. D. Bessette, notaire, ci-devant de village Richelieu.

ARCHAMBAULT — A L'Assomption, le 11 août 1907, à l'âge de 53 ans, Georges Archambault, marchand.

LECAVALIER — A Sainte-Rose, décédé le 10 août, 1907, à l'âge de vingt ans et huit mois, Dorilda Ménard, épouse bien-aimée d'Albert Lecavalier, agent de la New William Sewing Machine Co.

CURRY — En cette ville, le 10 août 1907, est décédé au No. 194 rue Wolfe, M. André Curry, employé civil, ancien citoyen de l'Assomption.

JACOB. — En cette ville, le 12 courant, à l'âge de 4 mois 15 jours, Louis Jules Rodolphe, enfant de Jules A. Jacob, commis-voyageur.

JEANNOTTE — A Ste-Marthe, Qué., le 10 courant, à l'âge de 15 ans, Charles Auguste, fils de Adhémar Jeannotte, notaire public.

LEDUC. — A Vaudreuil, le 11 courant, à l'âge de 57 ans et 5 mois, le docteur Joseph Leduc, pharmacien.

LEVESQUE — En cette ville, le 12 août 1907, à l'âge de 70 ans et 2 mois, Dame Philomène Lévesque, veuve de feu Germain Lévesque, autrefois de la paroisse de Saint-Pacôme, comté de Kamouraska.

PRUD'HOMME — A la Côte Saint-Luc, Notre-Dame de Grâces, le 12 août 1907, à l'âge de 66 ans, 4 mois et 9 jours, Joseph Prud'homme, fils d'Eustache Prud'homme.

LANGUEDOC — En cette ville, le 13 courant, à l'âge de 86 ans, 4 mois, et 6 jours, Eustache Lacoste dit Languedoc, bourgeois.

DUHAMEL. — A St-Ours, le 13 courant, à l'âge de 9 mois et 6 jours, Joseph-Marc-Henri, enfant bien-aimé de M. le notaire R. H. Duhamel.

LAFLAMME — En cette ville, le 14 du courant, à la résidence de son fils Godefroi, No. 48 rue Prince-Arthur, Virginia Roy, veuve de feu Godefroi Laflamme, en son vivant, avocat de cette ville.

LONGTIN — A St-Constant, le 13 courant, à l'âge de 72 ans, Moïse Longtin, rentier.

LANGUEDOC — En cette ville, le 13 courant, à l'âge de 86 ans, 4 mois et 6 jours, Eustache Lacoste dit Languedoc, boucher.

CHUTE MORTELLE

Saint-Pie de Guire, 14. — M. Théodore Grenier, cultivateur, aidé de son fils, s'occupait à rentrer son foin. Il monta sur sa charrette remplie de la récolte. Le cheval butta contre un cailloux dans le chemin difficile et la secousse fit tomber M. Grenier qui se rompit la colonne vertébrale et mourut sur-le-champ.

ST-BASILE

(Correspondance Spéciale)

St-Basile, 14. — Dimanche dernier a eu lieu la bénédiction de la Statue de Ste-Anne, à laquelle une foule nombreuse assistait de cette paroisse et des environs. Cette Statue, don de M. J. T. Marcotte, marchand général, de St-Basile, a été installée à une courte distance du Village, constitue à la fois une œuvre religieuse et patriotique et son donateur est réellement digne de nos éloges.

—M. Anthime Pepin, Sténographe d'Ottawa, est parmi nous depuis quelques jours, l'hôte de son frère M. E. R. Pepin, manufacturier de cette paroisse.

—La récolte du foin est très abondante cette année et malgré la mauvaise température que nous avons eue durant quelques jours, elle sera faite dans de bonnes conditions.

—Les travaux du Transcontinental avancent rapidement, malgré que les ouvriers et les chevaux soient peu nombreux, à raison du fait que les cultivateurs sont à faire leurs récoltes.

L'on nous assure qu'un effort sera fait et que le parcours, depuis la ligne du C. P. R. au Pont, traversant la Rivière Portneuf, sera terminé cet automne afin de permettre la construction du Pont durant l'hiver.